OFF
A11E8
G3/
PTIE 1
EX.2

gazette officielle du QUÉBEC

Quebec official gazette

109e ANNÉE
30 AVRIL 1977
No 17

AVIS JURIDIQUES

PARTIE 1

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au réglement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de $20 et le prix d'un exemplaire de $1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «proprio motu» (Règlement 2, a. 2.24):

1 — Vérification de permis (a.'2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
a) transport général de personnes.
b) transport général de choses.
c) transport de matières en vrac.
d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

1 — Dans les affaires introduites par la Commission «proprio motu».
a) vérification de permis.
b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
a) affaires contestées.
— transport général de personnes.
— transport général de choses.
— transport de matières en vrac.
— transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
b) affaires non contestées.
i. membre siégeant seul.
— transport général de personnes.
— transport général de choses.
— transport de matières en vrac.
— transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
ii. au moins trois membres.
— transport général de personnes.
— transport général de choses.
— transport de matières en vrac.
— transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
c) vérification de permis.
d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000

Catégories	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers
MPT — Montréal transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire

QPV — Québec transport public — voyageurs
QPE — Québec transport public — écoliers
PQT — Québec transport public — taxi
QCR — Québec transport régulier — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage
QL — Québec location
QSM — Québec transport spécialisé — maritime
QSA — Québec transport spécialisé — aérien
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-18844
659-V-D-11
SMITH TRANSPORT CO. LIMITED
150 Commissioners street,
Toronto, (Ontario)
Au Québec:
10755 Côte-de-Liesse, Dorval, (Qué.)
H9P 1A8

Nouvelle clause

Publication amendée remplaçant celle qui est parue dans la *Gazette officielle du Québec* numéro 4, du 29 janvier 1977 page 1138 sous le numéro de rôle M-18844.

La requête amendée se lit comme suit:

La requérante s'est adressée à la Commission des transports dans le but d'ajouter à son permis la clause suivante:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Lacolle à la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) pour marchandises destinées aux Etats-Unis ou en provenant et devant être transportées en transit à travers la province d'Ontario, et retour.

Rôle M-20588
M-505224-D-002
RACINE, DONALD
56 rue Des Oblats, Rouyn
(Témiscamingue) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, région 8.

Rôle M-20589
M-507729-D-001
ROULEAU, RAYMOND
St-Denis-de-Brompton
(Richmond) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 5.

Rôle M-20590
M-507730-D-001
R. LANGLOIS CONSTRUCTION INC.
9 boulevard Edouard VII
St-Philippe
(Laprairie) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 6.

Rôle M-20591
M-507737-D-001
PARENT, LÉVIS
210 St-Jean Baptiste, Beloeil
(Verchères) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 6.

Rôle M-20592
M-502421-D-002
BRODEUR, ANDRÉ
133, St-Simon
Ste-Madeleine
(St-Hyacinthe) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 6.

Rôle M-20593
M-20003-D-1
LA LIGUE DE TAXIS CANDIAC-LAPRAIRIE INC.
11130 boulevard Elizabeth
Laprairie, (Qué.)

La requérante demande qu'elle soit reconnue par la Commission des transports du Québec comme le seul et unique groupe représentatif des détenteurs de permis de transport par véhicules-taxis dans l'agglomération A-3 Candiac-Laprairie.

Rôle M-20594
M-507715-D-001
RICHARD, JOSEPH
103 Archambault
Pointe-Gatineau
(Hull) (Qué.) J8T 2N2

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis 24 ans, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 7.

Rôle M-20595
M-507743-D-001
GODI, CLÉMENT
2953, boulevard Lévesque
Laval (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion depuis 18 ans demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région 10.

Rôle M-20596
M-206280 D-1
M-206280-001
BOUTIN, PIERRE
1720 Place Beauchesne
Montréal, (Qué.)
H1L 3G9
et
M-207849-001
CARRIER, HERMAN

Demande de transfert:
Boutin, Pierre, demande à la Commission de transférer à:
Carrier Herman
786 Egan
Verdun, (Qué.)
H4H 1W5
le permis no M-206280-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20597
M-203982 D-20
M-203982-008
EMIL ISPAS INC.
2205 est, Ontario
Montréal, (Qué.)
H2K 1V8
et
M-207802-001
MARCEL CARRE INC.

Demande de transfert:
Emil Ispas Inc. demande à la Commission de transférer à:
Marcel Carre Inc.
6279 Dumas
Montréal, (Qué.)
H4E 2Z8
le permis no M-203982-008 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20598
M-201550 D-2
M-201550-001
KALOMORIS VOULA
905 ouest Liège app. 4
Montréal, (Qué.)
H3N 1B5
et
M-207832-001
MANOS GÉORGES

Demande de transfert:
Kalomoris, Voula demande à la Commission de transférer à:
Manos, Georges
6985 l'Acadie, app. 405
Montréal, (Qué.)
H3N 2V5
le permis no M-201550-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20599
M-205487 D-2
M-205487-001
DEUTSCH, MARGIE
1195 St-Aubin
Ville St-Laurent, (Qué.)
H4R 1T3
et
M-207815-001
LÉONARD, JOSEPH ADRIEN

Demande de transfert:
Deutsch, Margie, demande à la Commission de transférer à:
Léonard, Joseph Adrien
7115 A, Valdombre
St-Léonard, (Qué.)
H1S 1W8
le permis no M-205487-001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20600
M-204614 D-2
M-204614-001
DESCHAMPS, GÉRALD
387 Emond
Dorion, (Vaudreuil) (Qué.)
J7V 6Y3
et
M-207845-001
CARIGNAN, ANDRÉ

Demande de transfert:
Deschamps, Gérald, demande à la Commission de transférer à:
Carignan, André
1845 Duff Court, app. 403
Lachine, (Qué.)
H8S 1E8
le permis no M-204614-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12 Ouest de Montréal.

Rôle M-20601
M-202004 D-4
M-202004-006
RICHARD, JACQUES
1665 Meunier
St-Hubert, (Qué.)
J3Y 5A9
et
M-207848-001
LECLERC, GEMMA

Demande de transfert:
Richard, Jacques, demande à la Commission de transférer à:
Leclerc, Gemma
767 Gauthier
Ste-Julie, (Qué.)
J0L 2C0
le permis no M-202004-006 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-20602
M-202500 D-4
M-202500-001
LEVIN, MICHAEL
4870 Bourret app. 205
Montréal, (Qué.)
H3W 1L1
et
M-207843-001
HAMEL, JEAN-PAUL

Demande de transfert:
Levin, Michael, demande à la Commission de transférer à:
Hamel, Jean-Paul
3417 Patricia, app. 18
Montréal, (Qué.)
H4B 1Y9
le permis no M-202500-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20603
M-206786 D-1
M-206786-001
BEAUMONT, CLAUDE
30 boul. Fortin, app. 1
Granby, (Qué.)
J2G 4A1
et
M-207851-001
BUREAU, CAROL

Demande de transfert:
Beaumond, Claude, demande à la Commission de transférer à:
Bureau, Carol
508 Ste-Marie
Marieville (Qué.)
J0L 1J0
le permis no M-206786-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-33 Granby.

Rôle M-20604
M-202004 D-5
M-202004-007
RICHARD, JACQUES
1665 Meunier
St-Hubert, (Qué.)
J3Y 5A9
et
M-207846-001
LEMAY, SUZANNE

Demande de transfert:
Richard, Jacques, demande à la Commission de transférer à:
Lemay, Suzanne
1658 St-Pierre
Lemoyne, (Qué.)
J4P 3J9
le permis no M-202004-007 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-20605
M-207529 D-1
M-207529-001
MONETTE, ROBERT B.
180 St-Hubert
St-Jérôme, (Terrebonne) (Qué.)
J7Z 2R4
et
M-207847-001
MONETTE, FRANÇOIS

Demande de transfert:
Monette, Robert B. demande à la Commission de transférer à:
Monette François
578, 35e Avenue
St-Antoine, (Terrebonne)
J7Z 2M7
le permis no M-207529-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-15 St-Jérôme.

Rôle M-20606
M-203261 D-2
M-203261-001
FOREST, GUY
1015 Dawson ave.
Dorval, (Qué.)
H9S 1X7
et
M-207844-001
MANOUKIAN, ALBERT

Demande de transfert:
Forest, Guy, demande à la Commission de transférer à:
Manoukian, Albert,
7705 boul. l'Acadie, app. 1106
Montréal, (Qué.)
H3N 2W1
le permis no M-203261-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12 Ouest de Montréal.

Rôle M-20607
M-201471 D-3
M-201471-002
LEMAY, MAURICE
17, 2e Avenue
Ste-Thérèse Ouest, (Qué.)
J7G 1T4
et
M-207839-001
GILLES DESJARDINS ENR.
(Desjardins Gilles)

Demande de transfert:
Lemay, Maurice, demande à la Commission de transférer à:
Gilles Desjardins Enr.
(Desjardins, Gilles)
238, Turgeon
Ste-Thérèse-de-Blainville, (Qué.)
J7E 3J6
le permis no M-201471-002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Rosemère 06 6311 V comprenant Rosemère.

Rôle M-20608
M-203396 D-2
M-203396-001
VOLPO, RUVEN
4838 de la Peltrie
Montréal, (Qué.)
H3W 1K5
et
M-207842-001
SWARTZ, DAVID

Demande de transfert:
Volpo, Ruven demande à la Commission de transférer à:
Swartz, David
75, Aldred Cr.
Hampstead, (Qué.)
H3X 3J2
le permis no M-203396-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20609
M-206321 D-1
M-206321-002
LAGACE, ALICE
4625 St-Denis
Montréal, (Qué.)
H2J 2L4
et
M-207854-001
DUVERNAY, GUY

Demande de transfert:
Lagacé, Alice demande à la Commission de transférer à:
Duvernay, Guy
9232 Terrasse Cavelier
LaSalle, (Qué.)
H8R 2W4
le permis no M-206321-002 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20610
M-201038 D-2
M-201038-001
BARABASH, PETER
406 rue Bédard
LaSalle, (Qué.)
H8R 3A7
et
M-206591-002
LAVERDIÈRE, LÉON

Demande de transfert:
Barabash, Peter, demande à la Commission de transférer à:
Laverdière, Léon
406 rue Comte
LaSalle, (Qué.)
H8R 3C8
le permis no M-201038-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20613
M-204805 D-2
M-204805-001
LABONTÉ, RÉAL
143 St-Louis
St-Jean, (Qué.)
J3B 1X8
et
M-207244-002
FORTIN, GASTON

Demande de transfert:
Labonté, Réal demande à la Commission de transférer à:
Fortin, Gaston
230 Dollier
St-Jean, (Qué.)
J3B 3P9
le permis no M-204805-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-41 St-Jean.

Rôle M-20614
M-203341 D-2
M-203341-001
KISS, ALEXANDER
4872 Bourret, app. 504
Montréal, (Qué.)
H3W 1L1
et
M-207779-001
DAJCZMAN MARKUS

Demande de transfert:
Kiss, Alexander, demande à la Commission de transférer à:
Dajczman, Markus
3659 Ste-Famille, app. 59
Montréal, (Qué.)
H2X 2L5
le permis no M-203341-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-20615
M-205630 D-1
M-205630-001
CARON, GRATIEN
545 des Lilas
Ville Ste-Catherine
(Laprairie) (Qué.)
J0L 1E0
et
M-207850-001
BÉLANGER, DENIS

Demande de transfert:
Caron, Gratien, demande à la Commission de transférer à:
Bélanger, Denis
116 Montée Masson, app. 17
Duvernay, (Laval) (Qué.)
H7E 4P2
le permis no M-205630-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Rôle Q-11420
11367-V-D-4
MURRAY BAY TRANSPORT CO. LTD.
100, boulevard Notre-Dame
Clermont
(Charlevoix-Est) (Qué.)
G0T 1C0

Modification de permis:
Murray Bay Transport Co. Ltd., s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
De Rivière-Malbaie au village de Portneuf, Hauterive et Sept-Iles et retour pour le transport de bière en caisses, bouteilles et cannettes, et de bière sous pression pour le compte de Maurice Dumais Inc.

Rôle Q-8393
24069-V-D-3
R.O.C. TRANSPORT (N.B.) LTD.
15, Jane St.
Newcastle, (N.B.)
Québec:
Usine Price
Rue St-Rémi
Price
(Matane) (Qué.)

Amendement à la requête Q-8393
Nouvelle publication suite à l'amendement de la requête en date du 6 avril 1977.
1. Requête originale (Q-8393, (*G.O.* no 34, du 21-08-76, page 6713).
La partie requérante demande l'autorisation de donner le service de transport suivant:
Transport spécialisé:
De l'emplacement de tous les moulins à scie ou à planer situés dans la province de Québec, à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick, tous ports d'entrée, pour le transport par véhicules spécialement agencés, des déchets industriels de ces moulins.
II. Requête amendée (06-04-77)
Transport spécialisé:
De l'emplacement de tous les moulins à scie ou à planer situés dans la province de Québec, à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick. tous ports d'entrée, pour le transport, par véhicules spécialement agencés, des déchets industriels de ces moulins, non traités à l'état brut.

Rôle Q-11421
22026-V-D-1
A-L DISTRIBUTIONS ENR.
Vendeur
(en société)
113, rue Vaillancourt Cap-de-la-Madeleine
(Champlain) (Qué.) G8T 1Y7
et
A-L DISTRIBUTIONS ENR.
Cessionnaire
(Boisvert, Michel)
113, rue Vaillancourt, Cap-de-la-Madeleine
(Champlain) (Qué.) G8T 1Y7
Requérants conjoints

Demande de transfert
Les requérants demandent que soit transféré à M. Michel Boisvert pour le bénéfice de A. L. Distribution Enr., le permis de transport numéro 22026-V dont ils sont les détenteurs et qui se lit comme suit:
a) Transport général - service local -
a) Cap-de-la-Madeleine et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite cité.
b) Transport général - longue distance - rayon -
b) De Cap-de-la-Madeleine à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles et retour.

Rôle Q-11422
2936-V-D-2
TRANSPORT Y. THÉBERGE INC.
194, rue Léonidas
Rimouski
(Rimouski) (Qué.)
G5L 2T2

Modification de permis (droit additionnel)
La partie requérante, dans l'opération de son permis, désire être autorisée à transporter des marchandises dans des remorques non enregistrées à son nom mais fournies par les expéditrices suivantes:
Hôpital St-Joseph
Philipps Cables Ltée
Sometal Atlantic Ltée
Cooperative Agricole du Bas-St-Laurent.

Rôle Q-11423
Q-600007-D6 (287-DY)
Q-600324-D4 (37-DYV)
CHICOUTIMI DRIVE YOURSELF REG'D.
(Ouellet Pierre)
23 ouest Jacques-Cartier
Chicoutimi, (Qué.) G7J 1E7
LOCATION DE CAMIONS LOCAL ENR.
(Ouellet Pierre)
23 ouest Jacques-Cartier
Chicoutimi, (Qué.) G7J 1E7
Transfert à:
LOCATION D'AUTOS DE CHICOUTIMI INC.
23 ouest Jacques-Cartier
Chicoutimi, (Qué.) G7J 1E7

Demande de transfert de permis et changement d'adresse de quatre bureaux de location:
Location de Camions Local Enr. (Pierre Ouellet) 37-DYV et Chicoutimi Drive Yourself Reg'd (Pierre Ouellet) 287-DY demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer ses permis en faveur de:
« Location d'Autos de Chicoutimi Inc. »
Auto Leasing Chicoutimi Inc.
23 ouest, rue Jacques-Cartier
Chicoutimi, (Qué.) G7J 1E7
a) 287-DY: Location de véhicules de promenade à court terme (moins d'un an) aux endroits suivants:
— 23 ouest, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi
— 400 boul. Dequen Alma
— 611, boul. St-Joseph, Roberval
— 2722, rue Roussel, Chicoutimi-Nord
— 336, rue Taschereau, Arvida
— 3350, R.R. no 2 St-Anicet, Bagotville
— 1187, boul. Sacré-Coeur, St-Félicien
— Aéroport Saguenay, Bagotville
— Aéroport municipal de Roberval
— Aéroport municipal de St-Méthode
b) Location de véhicules de promenade à long terme (un an et plus) à l'endroit suivant:
— 23 ouest, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi;
a) 37-DYV: Location de véhicules de commerce et de livraison à court terme (moins d'un an) aux endroits suivants:

— 23 ouest, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi
— 400, boul. Dequen, Alma
— 611, boul. St-Joseph, Roberval
— Aéroport Saguenay, Bagotville.

De plus, si la Commission accorde le transfert des permis, Location d'Autos de Chicoutimi Inc. demande que:

1) Son bureau de location situé au 400, boul. Dequen à Alma soit changé pour qu'à l'avenir son nouveau bureau de location soit situé au 290, du Pont Nord, Alma, opéré par M. Robert Larouche.

2) Son bureau de location situé au 611, boul. St-Joseph à Roberval soit changé pour une nouvelle adresse au 979, boul. Marcotte à Roberval.

3) Son bureau de location situé au 336, Taschereau à Arvida soit changé pour 199, Taschereau à Arvida.

4) Également, que son bureau de location situé au 1187, boul. Sacré-Coeur à St-Félicien et opéré par M. Antoine Darveau soit changé pour l'adresse suivante: 1410, Notre-Dame à St-Félicien et opéré par M. Armand Coulombe.

Rôle Q-11424
14134-V-D-8
SERVICE PIERRE JORON (1975) LTÉE
PIERRE JORON SERVICE (1975) LTD.
1315-A, rue St-Paul
Chicoutimi
(Chicoutimi) (Qué.)
G7J 3Y2

Modification de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir les droits de transports additionnels suivants:

Transport restreint - longue distance - citerne spécialisée -

D'Arvida à tout endroit dans la province de Québec et retour pour le compte de l'ALCAN.

De tout endroit à tout endroit dans la province de Québec et retour pour le compte de l'ALCAN.

Rôle Q-11425
Q-202706-1-D
DELISLE, GASTON
3, rue Row C.P. 1044
Matagami (Qué.)
J0Y 2A0

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour l'agglomération de Matagami A-47.

Rôle Q-11426
Q-202173-3-D
PARENT, SERGE
170 B, Ste-Cécile
Bic (Rimouski) (Qué.)
G0B 1L0

Suppression totale de permis

Le requérant demande à la Commission la suppression totale de ses permis pour le service qu'il donnait dans la municipalité de Bic 01-0750-VL.

Parent, Serge	Q-202173-001	QPT-2507
170 B, Ste-Cécile		(15-8-75)
Bic (Rimouski) (Qué.)	Q-202173-002	QPT-2769
G0B 1L0		(01-3-76)

Rôle Q-11433
Q-202091-2-D
Q-202091
BOURGELAS, JACQUES
137, Beaubien C.P. 41
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G5R 3Y7
Q-202695
GAGNON, CLAUDE
St-Modeste Village
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 3W0

Demande de transfert

Bourgelas, Jacques demande à la Commission de transférer à:

Gagnon, Claude
St-Modeste Village
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 3W0

le permis no Q-202091 (D-1 ou 001) et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rivière-du-Loup A-13.

Rôle Q-11434
Q-502931-D-003
MALTAIS, FERNAND
St-Charles-Borromée
(Dubuc) (Qué.)
et
Q-505954-D-002
LES ENTREPRISES LARGIL INC.
868, Père Champagnat
Chicoutimi (Qué.)
G7H 3P6

Demande de transfert:

Maltais Fernand, demande à la Commission de transférer à:

Les Entreprises Largil Inc.
868, Père Champagnat
Chicoutimi (Qué.)
G7H 3P6

le permis Q-502931-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 2, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-11440
23888-V-D-8

EXPRESS HAVRE ST-PIERRE LTÉE
HAVRE ST-PIERRE EXPRESS LTD.
1340, rue Boréale
C.P. 40, Havre St-Pierre
(Saguenay) (Qué.)
G0G 1P0

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis no 23888-V les services additionnels suivants:
a) Transport spécialisé - service local - fardier -
a) Havre St-Pierre et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites dudit endroit, par fardier.
b) Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - fardier -
b) De Havre St-Pierre, Mingan, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière St-Jean, Magpie, Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake à Québec et Montréal, et retour, par fardier.
c) Transport général - longue distance - route -
c) De Sept-Iles et Port-Cartier à Québec et Montréal et retour.
d) Transport spécialisé - longue distance - route - camions isothermes -
d) De Sept-Iles et Port-Cartier à Québec et Montréal et retour, par véhicules isothermes.
Droit additionnel:
En donnant les services prévus aux clauses *b*, *c* et *d* la requérante aura le droit de circuler sur la route 138 et/ou la rive sud jusqu'à Matane et de là le service de traversiers entre Matane et Godbout.
En donnant le service prévu aux clauses *b*, *c* et *d* la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants:
Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, L'Ancienne-Lorette, Beauport, Charlesbourg, Lac-Delage, Loretteville, Ste-Foy, Sillery, Val-Bélair, Vanier, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, Stoneham, et Tewkesbury, Charlesbourg-Ouest, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, St-Augustin-de-Desmaures.
Restriction:
L'extension du droit de cueillette et de livraison ne s'applique qu'au terminus de Québec.

Rôle Q-11441
15908-V-D-4

LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC.
1747, boulevard Hamel
Québec, G1N 3Y9
et
TRANSPORT PAUL LESSARD (1976) INC.
14385-V
s. social: 150 Ste-Marie
Donnacona, (Qué.) G0A 1T0
p. d'affaires: 30 Grande-Carrière
Louiseville, (Qué.) J5V 2J7

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis no 15908-V les services suivants:
1. Transport par remorquage - contrat -
La Cie de Transport Richard Inc. demande la délivrance d'un permis de remorquage l'autorisant à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques et semi-remorques de Transport Paul Lessard (1976) Inc. suivant toutes les clauses du permis 14383-V, et elle désire obtenir un permis de courtier en transport en faveur de Transport Paul Lessard (1976) Inc., pour les fins et la durée du permis de remorquage autorisé par la présente en faveur de La Cie de Transport Richard Inc., selon toutes les clauses du permis no 14383-V.
2. La Cie de Transport Richard Inc. désire être autorisée à louer à court terme à Transport Paul Lessard (1976) Inc. des remorques ou semi-remorques et cette dernière désire être autorisée à utiliser les remorques et semi-remorques dans l'exploitation de son service.
Condition:
Toutes les copies de contrat de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.
3. La Cie de Transport Richard Inc. désire être autorisée à prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec et à prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total des véhicules pris à louage à court terme n'excède pas 2 à la fois.
Condition:
Toutes les copies de contrat de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-11442
14383-V-D-4

TRANSPORT PAUL LESSARD (1976) INC.
s. social: 150 Ste-Marie
Donnacona (Qué.) G0A 1T0
p. d'affaires: 30 Grande Carrière
Louiseville
(Maskinongé) (Qué.) J5V 2J7
et

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis no 14383-V les services suivants:
1. Transport par remorquage - contrat -
Transport Paul Lessard (1976) Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à titre de voiturier-remorqueur à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de La Cie de Transport Richard Inc. selon toutes les clauses du permis 15908-V et de plus, elle désire un permis de courtier en transport; en faveur de la Cie de Transport Richard Inc. courtier en transport, pour les fins et la durée du permis de remorquage autorisé par la présente en faveur de Transport Paul Lessard (1976) Inc., selon toutes les clauses de son permis 15908-V.

15908-V
LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC.
1747 boulevard Hamel, Québec (Qué.) G1N 3Y0

2. Transport Paul Lessard (1976) Inc., désire être autorisée à louer à court terme à La Cie de Transport Richard Inc. des remorques ou semi-remorques pour l'exploitation de son permis 15908-V et La Cie de Transport Richard Inc., désire être autorisée à louer de Transport Paul Lessard (1976) Inc. des remorques ou semi-remorques dans l'exploitation de son permis 15908-V.

3. Transport Paul Lessard (1976) Inc. désire être autorisée à prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec et à prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total des véhicules pris à louage à court terme n'excède pas 2 à la fois.

Conditions:

Toutes les copies de contrat de location devront être déposées mensuellement à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-11443
10773-V-D-1
GOUIN, LÉOPOLD
St-Joseph-de-Coleraine
(Mégantic) (Qué.)
G0N 1B0

Modification de permis:

La partie requérante demande d'ajouter à son permis 10773-V le service additionnel suivant:

Transport restreint - longue distance - territoire - fardier -

De tout point à tout autre point dans un rayon de trente (30) milles des limites de St-Joseph-de-Coleraine, pour le transport d'objets qui à cause de leur nature, grosseur, pesanteur ou forme, ne peuvent être transportés qu'à l'aide d'équipement spécial.

Rôle Q-11444
25820-V-D-1
LACASSE, JULIEN
Rang Hétrière Est
St-Charles
(Bellechasse) (Qué.)
G0R 2T0

Nouvelle demande:

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De St-Charles (Bellechasse) et de tous les endroits situés dans un rayon de 40 milles de ladite ville à St-Romuald-d'Etchemin, et retour occasionnellement, pour le transport d'animaux vivants destinés à l'encan, pour le compte des cultivateurs en général et pour le compte de la Meunerie Coopérative Agricole St-Charles.

Rôle Q-11445
25883-V-D-1
ROBERT, GAÉTAN
960, avenue Royale
Beauport (Qué.)
G1E 2A2

Nouvelle demande:

La partie requérante demande l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - contrat -

Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour la livraison de commandes de produits pharmaceutiques, pour le compte de Roger Beaulieu, pharmacien, située au 997, 3e Avenue, Limoilou, Québec.

Rôle Q-11446
Q-600,220-D-3
921-DYV
VENTE DE CAMIONS WHITE DE TROIS-RIVIÈRES LIMITÉE
TROIS-RIVIÈRES WHITE TRUCKS SALES LIMITED
132 boulevard Norman
case postale 294
Trois-Rivières (Qué.) G9A 2V7
à
ATRIUM LEASING INC.
10272 boulevard des Hêtres
Shawinigan (Qué.) G9N 4Y4

Demande de transfert de permis:

Le requérant-cédant, Ventes de Camions White de Trois-Rivières Ltée (Trois-Rivières White Trucks Sales Limited), s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-cessionnaire Atrium Leasing Inc., l'entreprise de transport qu'elle opère ainsi que le permis de location de véhicules-automobiles qu'elle détient sous le numéro 921-DYV qui se lit comme suit:

Service I: Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la route à 132, boulevard Normand, Trois-Rivières pour le public en général.

Service II: Location à long terme (une année et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques) au sens du Code de la route, à 132, boulevard Normand, à Trois-Rivières, pour le public en général.

Rôle Q-11447
25885-V-D-1
PLANTE, ANDRÉ
1538, Benoit XV
Québec (Qué.) G1L 2Z4

Nouvelle demande:

La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - contrat -

Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites dudit endroit, pour le transport de fleurs, pour le compte de Claude Fleuriste Inc. et Québec Fleuriste Inc.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Québec à l'Ange-Gardien et Château-Richer, pour le transport de fleurs, pour le compte de Claude Fleuriste Inc. et Québec Fleuriste Inc.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Québec à St-Augustin-de-Desmaures, pour le transport de fleurs, pour le compte de Claude Fleuriste Inc. et Québec Fleuriste Inc.

Rôle Q-11453
Q-502236-D-003
GRAVEL, EUDORE
496, St-Dominique
Jonquière (Qué.)
et
Q-504497-D-003
SIMARD, BERTRAND
869, Hertel
Chicoutimi (Qué.)

Demande de transfert:
Gravel, Eudore, demande à la Commisson de transférer à:
Simard, Bertrand
869, Hertel
Chicoutimi (Qué.)
le permis Q-502236-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 2, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-11454
Q-505280-D-002
LABARRE FLORIAN
Rang 4, Ste-Clothilde-de-Horton
(Nicolet) (Qué.) J0A 1H0

Requête en révision:
Le requérant demande à la Commission de réviser la décision QCV-6190, rendue le 26 janvier 1976.

Rôle Q-11456
Q-505377-D-002
LÉVESQUE DENIS
2, Lévesque, app. 200
Port-Cartier
(Saguenay) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 9, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11457
Q-501912-D-05
LÉVESQUE, JEAN-MARC
11, des Pionniers
Port-Cartier
(Saguenay) (Qué.) G5B 1R5

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 9, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11458
Q-506053-D-002
SIMARD, JEAN-MARIE
92, avenue Royale
Saint-Féréol-les-Neiges
(Charlevoix) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières énumérées à l'article 12.1, par. *b* sauf les item: vi, vii et xii.

Rôle Q-11459
Q-506053-D-001
SIMARD, JEAN-MARIE
92, avenue Royale
Saint-Féréol-les-Neiges
(Charlevoix) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières énumérées à l'article 12.1, par. *b* sauf les item: vi, vii et xii.

Rôle Q-11460
Q-506034-D-001
RÉAL & MARCEL DUCLOS ENR.
(En société)
104, chemin du Moulin
Lac-Beauport (Qué.) G0A 2C0

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11461
Q-505164-D-002
MICHEL ST-GELAIS ENTREPRENEUR
24, rang St-Antoine
St-Hilarion
(Charlevoix) (Qué.) G0A 3V0

Le requérant qui possedait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac, sauf les matières de nature minérale.

Rôle Q-11462
Q-503883-D-002
PEARSON, VINCENT
20, dupont, St-Ambroise
(Dubuc) (Qué.) G0V 1R0

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 2, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11465
Q-502168-D-011
BRETON, JEAN-BAPTISTE
St-Narcisse
(Lotbinière) (Qué.) G0S 1W0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11466
Q-502168-D-012
BRETON, JEAN-BAPTISTE
St-Narcisse
(Lotbinière) (Qué.) G0S 1W0

Le requérant qui possedait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11467
Q-502168-D-013
BRETON, JEAN-BAPTISTE
St-Narcisse
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 1W0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11468
Q-502168-D-014
BRETON, JEAN-BAPTISTE
St-Narcisse
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 1W0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11469
Q-502168-D-015
BRETON, JEAN-BAPTISTE
St-Narcisse
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 1W0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11470
Q-502168-D-016
BRETON, JEAN-BAPTISTE
St-Narcisse
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 1W0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11471
Q-502168-D-017
BRETON, JEAN-BAPTISTE
St-Narcisse
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 1W0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11472
Q-502168-D-018
BRETON, JEAN-BAPTISTE
St-Narcisse
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 1W0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11473
Q-502168-D-019
BRETON, JEAN-BAPTISTE
St-Narcisse
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 1W0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11474
Q-502168-D-020
BRETON, JEAN-BAPTISTE
St-Narcisse
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 1W0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11475
Q-500975-D-004
PICHÉ, BENOIT
160, rte 138
Cap-Santé (Portneuf) (Qué.)
G0A 1L0
et
Q-506040-D-001 et D-002
BENOIT PICHÉ & FILS INC.
160, rte 138
Cap-Santé (Portneuf) (Qué.)
G0A 1L0

Demande de transfert:
Piché, Benoit, demande à la Commission de transférer à:
Benoit Piché & Fils Inc.
160, rte 138
Cap-Santé
(Portneuf) (Qué.)
G0A 1L0
le permis Q-500975-D-001 et D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-11476
Q-504059-D-003
LACROIX, ADRIEN
10, rang des Beaumont
Ste-Foy (Qué.)
et
Q-506033-D-001
PAYSAGISTE LACROIX INC.
10, rang des Beaumont
Ste-Foy (Qué.)

Demande de transfert:
Lacroix, Adrien, demande à la Commission de transférer à:
Paysagiste Lacroix Inc.
10, rang des Beaumont
Ste-Foy (Qué.)
le permis Q-504059-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-11477
Q-503524-D-002
COUTURE, OMER
Ste-Thérèse-de-Gaspé
(Gaspé-Sud) (Qué.)
G0C 3B0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de sable, gravier, asphalte, pierre, terre, bois de pulpe, cunit, billot, neige, glace, sel et calcium.

Rôle Q-11478
Q-506059-D-001
FERLAND, SIMÉON
713, boulevard 138,
St-Tite-des-Caps
(Charlevoix) (Qué.)
G0A 4J0

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région 3, catégorie Artisan, pour le transport de toutes les matières en vrac.

Rôle Q-11479
Q-504983-D-002
BÉLANGER, LAURIAN
C.P. 184, St-Jean-de-Dieu
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 3M0

Le requérant qui possède un permis Q-504983-D-001 pour opérer dans la région 3, catégorie Entrepreneur demande à la Commission de changer de région afin d'effectuer du camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur.
Si le permis est délivré, le requérant s'établira à l'adresse suivante:
St-Médard
(Rimouski) (Qué.)
G0L 3V0

Rôle Q-11480
Q-506058-D-001
COUTURE, GASTON
Ste-Thérèse
(Gaspé) (Qué.)
G0X 3B0

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de sable, gravel, asphalte, pierre, terre, bois de pulpe, cunit, billot, neige, glace, sel et calcium.

Rôle Q-11481
Q-202687-1-D
MERCIER, MARIUS
St-Damien C.P. 293
(Bellechasse) (Qué.)
G0R 2Y0

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour la municipalité de St-Damien-de-Buckland 03-1509-P.

Rôle Q-11487
Q-504651-D-005
LA CIE DE BOIS DE LUCEVILLE LTÉE
79, St-Alphonse, Luceville
(Rimouski) (Qué.) G0K 1E0

La requérante qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de rebuts de bois, de copeaux de bois et de bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage.

Rôle Q-11488
Q-504651-D-007
LA CIE DE BOIS DE LUCEVILLE LTÉE
79, St-Alphonse, Luceville
(Rimouski) (Qué.) G0K 1E0

La requérante qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de rebuts de bois, de copeaux de bois et de bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage.

Rôle Q-11489
Q-504651-D-006
LA CIE DE BOIS DE LUCEVILLE LTÉE
79, St-Alphonse, Luceville
(Rimouski) (Qué.) G0K 1E0

La requérante qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région 1, catégorie Entrepreneur, pour le transport de rebuts de bois, de copeaux de bois et de bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage.

Rôle Q-11493
7863-V-D-12
TRANSPORT MORNEAU INC.
St-Arsène
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 2K0

Modification de permis (clause *f*)
Transport Morneau Inc., de St-Arsène (Rivière-du-Loup) et détentrice du permis 7863-V s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de faire modifier la clause *f* dudit permis qui se lit comme suit:
f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
f) De Québec à ville La Pocatière et St-Pascal (Kamouraska), pour le transport de liqueurs alcooliques, pour le compte de la Société des Alcools du Québec.
pour se lire:
f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
f) De Québec à ville La Pocatière, St-Pascal (Kamouraska), Ste-Perpétue (L'Islet) et ville Dégelis (Témiscouata), pour le transport de liqueurs alcooliques, pour le compte de la Société des Alcools du Québec.

Rôle Q-11494
6848-V-D-2
LES ENTREPRISES ROGER FECTEAU ENR.
ROGER FECTEAU ENTERPRISES REG'D.
(Fecteau, Roger)
576, rue Simoneau
Thetford Mines
(Mégantic) (Qué.) G6G 1T8

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis no 6858-V le service additionnel suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon - fardier -
De Thetford Mines à ailleurs dans la province de Québec dans un rayon de 500 milles et retour, pour le transport de marchandises qui à cause du volume et des dimensions nécessitent l'usage d'un fardier.

Rôle Q-11495
2248-V-D-5
DALLAIRE, GUY-NOËL
106, Dupont, C.P. 105
St-Ludger
(Frontenac) (Qué.)
G0M 1W0

Modification de permis:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'ajouter à son permis les services suivants:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De St-Hilaire à St-Prosper, Lac-Drolet, St-Gédéon, St-Martin, St-Sébastien pour le transport de moulée de bette provenant de la Raffinerie de sucre du Québec.
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De Ste-Julie à St-Ludger, Lac-Drolet, St-Gédéon, St-Martin, St-Sébastien pour le transport de matériaux de construction divers provenant de Ed. Beauchesne Inc.

Rôle Q-11496
7466-V-D-4
TRANSPORT NATIONAL ENR.
(Garneau-Denis, Danielle)
1250, rue Borne
Québec (Qué.) G1N 1M4

Modification de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports pour avoir l'autorisation de prendre à louage à court terme (2 à la fois) et à long terme (maximum 20% de son équipement) des véhicules de commerce et de livraison des compagnies de location détentrice de permis de la Commission des transports du Québec.

Une copie des contrats sera transmis à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-11497
23475-V-D-3
TRANSPORT BELL-VÉDÈRE ENRG.
(Octave Côté et Garry Talbot)
581, boulevard Tadoussac
Chicoutimi-Nord
(Chicoutimi) (Qué.)
et
CÔTÉ, OCTAVE
et
TALBOT, GARRY

Transport Bell-Védère Enrg. (Octave Côté et Garry Talbot), permis no 23475-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'avoir l'autorisation de transférer le permis en faveur de Transport Bell-Védère Enrg. (Talbot, Garry). Le permis se lit comme suit:

a) Transport restreint - service local - contrat -

a) Chicoutimi et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport de colis légers, de malle non timbrée et non cachetée, avec une automobile ordinaire et/ou familiale, pour le compte De Bell Canada Limitée.

b) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

b) De Chicoutimi à tous points situés dans les districts électoraux-provinciaux de Chicoutimi, Jonquière, Dubuc, Roberval, Lac-St-Jean, Charlevoix et Saguenay, et retour, pour le transport de colis légers, de malle non timbrée et non cachetée, avec automobile ordinaire et/ou familiale, pour le compte de Bell Canada Limitée.

Rôle Q-11507
Q-201525-2-D
Q-201525-2-D
RACINE, MARCEL
229, de la Martinière
Québec 3 (Qué.) G1L 4G7
Transfert à:
Q-202708-1-A
LISE T. BILODEAU TAXI ENR.
(Bilodeau Théberge Lise)
1220, Château Bigot
Charlesbourg-Est (Qué.)
G1G 5C7

Demande de transfert:

Le requérant-vendeur, Racine, Marcel, demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis no Q-201525-1-D et son véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-36, à:

Lise T. Bilodeau Taxi Enr.
(Bilodeau Théberge Lise)
1220, Château Bigot
Charlesbourg-Est
Québec (Qué.)
G1G 5C7

Rôle Q-11516
5-N D-2 TF
SAM VÉZINA INC.
33, place Marché Champlain
Québec (Qué.)

La requérante qui détient un permis dont les services originent du port de Québec demande une modification de l'article 45 du tarif 1A-3N pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Transbordement de pilotes	
— du 1er septembre 1977 au 30 novembre 1977	$51 par voyage
— du 1er décembre 1977 au 31 mars 1978	Taux pour mle service de remorqueur
— à l'extérieur des limites du port ou St-Jean, I.O. et St-Nicolas	$44 / heure
Pour tous les services excepté le transbordement de pilotes	
— pour une heure au moins	$44 / heure
Pour une heure et plus, les taux seront facturés selon le temps employé	
— par voyage	$44
Service de remorqueur	
— durant l'hiver, mauvaise visibilité, glaces, etc. — prix régulier	plus $10
— travail spécial	
— par Vézina no 3, à l'heure	$67
par Vézina no 3, à la journée	minimum $300 maximum $700
— par autres bateaux, à l'heure	$44
par autres bateaux, à la journée	minimum $250 maximum $500

Elle demande que les tarifs pour le transbordement de pilotes entrent en vigueur le 1er septembre 1977.

Elle demande que les tarifs existant antérieurement avant l'entrée en vigueur du recueil des tarifs et jusqu'à l'arrivée de la date mentionnée au paragraphe précédent, ont toujours effet.

Rôle Q-11517
2-N D-3 TF
THREE RIVERS BOATMAN LTD.
1155, rue du Fleuve
Trois-Rivières
Cté (St-Maurice) (Qué.)
G9A 5E3

La requérante qui détient un permis dont les services originent du port de Trois-Rivières demande une modification de l'article 40 du Tarif 1A-3N pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Transbordement de pilotes	
— 20 juillet 1977 au 30 novembre 1977	$50
— 1er décembre 1977 au 31 mars 1978	$156
Transbordement de personnes l'été	
— passagers venant des navires ou de la terre (excluant les membres d'équipage selon horaire défini) (2 passagers du même bureau équivalant à un seul)	
Section no 1 — par voyage	$37
Section no 2 — par voyage	$44
Section no 3 — par voyage	$54
— membres d'équipage venant des navires ou de la terre selon horaire défini (maximum 12 membres)	
Section no 1 — par voyage	$44
Section no 2 — par voyage	$55
Section no 3 — par voyage	$61
Service de remorqueur nécessaire l'hiver pour transbordement de passagers, de membres d'équipages	
a) de 8 hrs à 16 hrs	
Section no 1 — par voyage	$132
Section no 2 — par voyage	$162
Section no 3 — par voyage	$174
b) de 16 hrs à 23.59 heures et de 00.00 hr. à 8 hrs sur demande seulement:	
Section no 1 — par voyage	$197
Section no 2 — par voyage	$240
Section no 3 — par voyage	$264
Livraison de messages l'été	
Section no 1 — par voyage	$30
Section no 2 — par voyage	$42
Section no 3 — par voyage	$48
Transport de marchandises (amarres) par vedette	
Période d'été	
— Sections 1, 14, 15, 16, 20 par bateau	$90
— Section 20B	$102
— Sections 2 à 13, 17, 18, 19 par bateau	$84
— Temps d'attente	$19
Période d'hiver	Tarif d'été plus 30%
Livraison de messages l'hiver par remorqueur	
a) de 8 hrs à 16 hrs	
Section no 1 — par voyage	$132
Section no 2 — par voyage	$162
Section no 3 — par voyage	$174
b) de 16 hrs à 23.59 hrs et de 00.00 hr à 08.00 sur demande seulement	
Section no 1 — par voyage	$197
Section no 2 — par voyage	$240
Section no 3 — par voyage	$264
Service de remorqueur durant l'été	
— pour transbordement de pilotes, par voyage	$156
— pour toutes les sections, par voyage	$181
— temps d'attente, si plus d'une heure	$62 / voyage
— annulations	
1. si aucune dépense n'est encourue par la compagnie	—
2. si des dépenses sont encourues par la compagnie mais le navire ne quitte pas le quai	$62
3. si des dépenses sont encourues par la compagnie et le navire a quitté le quai	$100
4. le navire a quitté le quai et s'est rendu à destination et a perdu du temps avant l'annulation	$174
Durant l'hiver	Tarif d'été plus 30%

Service effectué à l'extérieur du port

Durant l'été	
a) remorqueur no 1 (650 c.v.)	$137 / heure
b) remorqueur no 2 (750 c.v.) + R.F. Grant	$155 / heure
c) avec l'utilisation d'une vedette	$81 / heure
d) avec l'utilisation d'une vedette pour l'A.P.L.	$58 / heure
Durant l'hiver	Tarif d'été plus 30%

Autres services offerts (par vedette, dans les limites du port durant l'été)

— transport de déchets, aliments, boissons et autres	$40

Définition des sections

Section 1 — Du pont de Trois-Rivières à bouée 65C, incluant ancrage Pointe-des-Ormes 1, 2, 3, 4, 5.

Section 2 — Bouée 65C au quai de Port St-François.

Section 3 — Du pont de Trois-Rivières à Section «1» Trois-Rivières.

Elle demande que les tarifs pour le transbordement de pilotes, entrent en vigueur le 20 juillet 1977 et pour les autres services le 15 juillet 1977.

Elle demande que les tarifs existant antérieurement avant l'entrée en vigueur du Recueil des tarifs et jusqu'à l'arrivée des dates mentionnées au paragraphe précédent, ont toujours effet.

Rôle Q-11518
11-N D-2 TF
MONTREAL BOATMAN LTD.
2, pieds de la rue St-Jean-Baptiste
Pointe-aux-Trembles (Qué.)
H1B 3Z4

La requérante qui détient un permis dont les services originent du port de Montréal demande une modification de l'article 25 du tarif 1A-3N afin qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Transbordement de pilotes		
— Pointe-aux-Trembles		
1 pilote	$ 24	
2 pilotes et plus	48	
— Longue-Pointe		
1 pilote	38	
2 pilotes ou plus	76	
— Vickers		
1 pilote	50	
2 pilotes ou plus	100	
Transbordement de passagers		
Excepté les membres d'équipage selon horaire défini	*Été*	*Hiver*
— Pointe-aux-Trembles	$ 21.50	$ 54
— Longue-Pointe	34	80
— Vickers	45	108
Transbordement de membres d'équipage selon horaire défini		
Pour un maximum de 18 membres	*Été*	*Hiver*
— Pointe-aux-Trembles	$ 28	$ 54
— Longue-Pointe	45	80
— Vickers	68	108
Livraison de messages	*Été*	*Hiver*
— Pointe-aux-Trembles	$ 21.50	$ 54
— Longue-Pointe	34	80
— Vickers	45	108
Transport d'aliments, boissons et autres		
— par vedette	$ 45/heure	
— par chaland	60/heure	
— amarrages, avec vedette et 2 hommes	85	
Location d'une vedette		
— minimum 1 heure	$ 45/heure	

Elle demande aussi que les tarifs pour le transbordement de pilotes entrent en vigueur le 15 juillet 1977 et tous les autres services le 15 mai 1977.

Elle demande que les tarifs existant antérieurement avant l'entrée en vigueur du Recueil des tarifs et jusqu'à l'arrivée des dates mentionnées, en paragraphe précédent, ont toujours effet.

Rôle Q-11519
217-N D-2 TF
LAPOINTE, ÉMILE
186, Grande-Côte est
Lanoraie
(Berthier) (Qué.)

Le requérant qui détient un permis dont les services originent de Lanoraie, demande une modification de l'article 30 du tarif 1A-3N afin qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Transbordement de personnes	
— Pilotes	
— pour les premiers 500 transbordements accomplis durant l'année 1977 la somme totale de	$21,149
— pour chaque transbordement en sus des 500 premiers transbordements	51
— Agents	20/voyage
— Agents de douane	20/voyage
— Fournisseurs de victuailles	20/voyage
— Hommes d'équipage, un ou deux	10
— Chaque personne additionnelle	5
Livraison de messages	20
Transport de marchandises	40/heure

Il demande que les tarifs deviennent effectifs le 1er avril 1977.

Il demande que les tarifs existant antérieurement avant l'entrée en vigueur du Recueil des tarifs et jusqu'à l'arrivée de la date mentionnée au paragraphe précédent, ont toujours effet.

Rôle Q-11520
223-N D-2 TF
FERDINAND JEAN & FILS
33, Guèvremont, app. 8
Sorel
(Richelieu) (Qué.)

Le requérant qui détient un permis dont les services originent du port de Sorel demande une modification de l'article 35 du tarif 1A-3N pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Transbordement de pilotes	$ 51
Transbordement de passagers	
— maximum de 2	25
— chaque personne additionnelle	5
Transbordement de membres d'équipage	25/voyage
Pour toute demande, excepté le transbordement de pilotes, apprenti-pilotes	45/heure
Livraison de messages	15
— détention, minimum 1 heure	40/heure
Amarrage	
— été	70
— hiver	80

Il demande que les tarifs pour le transbordement des pilotes entrent en vigueur le 20 juillet 1977 et tous les autres services (aucune modification) le 1er avril 1977.

Il demande que les tarifs existant antérieurement avant l'entrée en vigueur du Recueil des tarifs et jusqu'à l'arrivée des dates mentionnées au paragraphe précédent, ont toujours effet.

Rôle Q-11521
15332-V-D-2
YAMACHICHE TRANSPORT ENRG.
(Bellemare, Lucien)
220, Pierre Boucher
Yamachiche
(St-Maurice) (Qué.)
G0X 3L0

Modification de permis (clause *g*):

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec et désire que la clause *g* de son permis, qui se lit actuellement comme suit:

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

g) De Yamachiche aux frontières Québec–Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) et retour, pour le transport de matériaux de construction destinés à/ou provenant de R. Duchesne & Fils Ltée, pour le compte de cette dernière expéditrice.

Restriction:

Le service autorisé par cette clause *g* ne sera opéré que conjointement avec un permis complémentaire de la New Brunswick Motor Carrier Board dont copie devra être déposée au dossier d'ici le 31 août 1973.

se lise à l'avenir comme suit:

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

g) De Yamachiche aux frontières Québec–Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) et retour, pour le transport de matériaux de construction destinés à/ou provenant de R. Duchesne & Fils Ltée, pour le compte de cette dernière expéditrice.

Destination: Différentes localités situées au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Ecosse et à l'Ile-du-Prince-Edouard.

Condition:

Le présent permis ne sera opéré que conjointement avec un permis complémentaire à être émis par les autorités concernées et déposé à cette Commission par le détenteur.

Rôle Q-11522
Q-600,052-D2 (829-DY & 2270-DYV)
LOCATION D'AUTOMOBILES JOS LAHOUD LTÉE
34, rue Dorchester Sud
Québec (Qué.)
G1K 5Y2

Droit additionnel:
La partie requérante Location d'Automobiles Jos Lahoud Ltée détient actuellement un permis sous le numéro 829-DY qui se lit comme suit:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade à 34, Dorchester Sud, Québec.
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner un service additionnel qui se lit comme suit:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions) à 34, rue Dorchester Sud, Québec.

Rôle Q-11523
18627-V-D-2 TF
TRANSOL INC.
C.P. 1453
Québec (Qué.)
G1K 4A7

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir une augmentation de 9% de ses taux à contrat pour la Cie des Chemins de Fer nationaux du Canada et la Société des Alcools du Québec.

67863-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décisions
			journal	date		
QPV-811	15-04-77	Q-000036 DS-001 (1309-A) STEPHEN L. CONNOLLY Requérant-vendeur VISITES TOURISTIQUES FEUILLE D'ERABLE INC. MAPLE LEAF SIGHTSEEING TOURS INC. Requérante acquéreur Transfert de permis.			Q-10931	

Par ces motifs, la Commission:
1. accueille la requête;
2. autorise le transfert du permis no 1309-A de Stephen L. Connolly à Visites Touristiques Feuille d'Erable Inc. / Maple Leaf Sightseeing Tours Inc., dont les actionnaires sont les suivants:

Paul-Roger Matte	1000 actions ordinaires
Donald Lamont	999 actions ordinaires
Franco Fava	1 action ordinaire

et autorise, en faveur de cette dernière, la délivrance du permis suivant:
Excursions touristiques, à tant par tête, par véhicules ouverts n'excédant pas quatorze (14) passagers, dans la ville de Québec et dans un rayon de trente (30) milles de la ville de Québec;
3. fixe les parcours, horaires et tarifs comme suit:
1) Ville de Québec
a) Parcours:
Place-d'Armes, le Château Frontenac, Jardins des Gouverneurs, Consulat des Etats-Unis, Maison Kent, Musée du Fort, rue du Trésor, Place de l'Hôtel de Ville, église presbytérienne, Porte Kent, Carré d'Youville, rue St-Jean, Basilique Notre-Dame, Parc Montmorency, Les Remparts, Bassin Louise, Place Royale, Marché Champlain, Boulevard Champlain, Boulevard Laurier, Université Laval, Parc des Champs de Bataille, le Musée Provincial, Monument de Wolfe, Ancienne Prison de Québec, Fontaine Belvédère, Monument Sir G. Garneau, Tour Martello, Parc et Monument de Jeanne-d'Arc, Monument de Montcalm, église St-Coeur-de-Marie, Chapelle des Franciscains, le Grand Théâtre, Manège Militaire, Cap Diamant, Assemblée Nationale, Porte St-Louis, La Citadelle, rue St-Louis, Couvent des Ursulines, Palais de Justice, (y compris tous les points d'intérêt non mentionnés ci-haut dans ce district).
Horaire:
Toutes les heures à partir de 9:00 a.m., de mai à septembre de chaque année.
Prix:
$5.00 par personne, minimum de 4 passagers.
Tour avec guide muni d'un amplificateur de voix.

b) Parcours:
Boulevard Laurier, Université Laval, Parc des Champs de Bataille, le Musée Provincial, Monument de Wolfe, Ancienne Prison de Québec, Fontaine Belvédère, Monument Sir G. Garneau, Tour Martello, Parc et Monument de Jeanne d'Arc, Monument de Montcalm, église St-Coeur-de-Marie, Chapelle des Franciscains, Le Grand Théâtre, Manège Militaire, Cap Diamant, Assemblée Nationale, Porte St-Louis, La Citadelle, rue St-Louis, Couvent des Ursulines, Palais de Justice, Place d'Armes, le Château Frontenac, Jardins des Gouverneurs, Consulat des Etats-Unis, Maison Kent, Musée du Fort, rue du Trésor, Place de l'Hôtel de Ville, église presbytérienne, Porte Kent, Carré d'Youville, rue St-Jean, Basilique Notre-Dame, Parc Montmorency, Les Remparts, Bassin Louise, Place Royale, Marché Champlain, Boulevard Champlain, (Y compris tous les points d'intérêt non mentionnés ci-haut dans ce district.
Horaire:
Toutes les heures à partir de 9:00 a.m., de mai à septembre de chaque année.
Prix:
$7.00 par personne, minimum de 4 passagers. Tour avec guide muni d'un amplificateur de voix.

c) Parcours:
Place d'Armes, le Château Frontenac, Jardins des Gouverneurs, rue Ste-Ursule, Couvent des Ursulines, Place d'Armes, la rue du Trésor, Basilique Notre-Dame, Côte de la Fabrique, rue Couillard, Ste-Famille, Séminaire de Québec, Bureau de Poste, les Remparts, Place Royale, boulevard Champlain, Côte Gilmore, Prison des Femmes, le Grand Théâtre, Parc des Champs de Bataille, le Musée de la Province, Parc de Jeanne d'Arc, Cap Diamant, Cité Parlementaire, la Citadelle, rue St-Louis et retour.
Horaire:
Toutes les heures à partir de 9:00 a.m., de mai à septembre de chaque année.
Prix:
$5.00 par personne, minimum de 4 passagers. Tour avec guide muni d'un amplificateur de voix.

d) Parcours:
Place d'Armes, Château Frontenac, Jardin des Gouverneurs, Terrasse Dufferin, Créneaux de la Citadelle, Porte St-Louis, Assemblée Nationale, le Grand Théâtre, Tour Martello, Parc des Champs de Bataille, Musée de la Province, Monument de Wolfe, Ancienne Prison, Parc et Monument Jeanne-d'Arc, Cap Diamant, Promenade des Gouverneurs, rue St-Louis, Couvent des Ursulines, Place d'Armes, rue du Trésor, Parc Montmorency, les Remparts, Hôtel Dieu de Québec, rue St-Jean, Côte de la Fabrique, Basilique Notre-Dame, Bureau de Poste, Place Royale et retour, (arrêts aux points d'intérêt non inclus).
Horaire:
Toutes les heures à partir de 9:00 a.m., de mai à septembre de chaque année.
Prix:
$5.00 par personne, minimum de 4 passagers. Tour avec guide muni d'un amplificateur de voix.

2) Côte de Beaupré
a) Parcours:
Chemin Royale, Beauport, Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Ste-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Cap Tourmente, St-Joachim, Parc du Mont Ste-Anne, St-Féréol-les-Neiges, et retour.
Horaire:
Départ à 17:00 heures, mai, juin et septembre à 18:00 heures, juillet et août, tous les jours excepté le samedi, sauf sur demande.
Prix:
$7.00 par passager, minimum de 4 passagers. Tour avec guide muni d'un amplificateur de voix.

b) Parcours:
Beauport, Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Ste-Anne-de-Beaupré, Mont Ste-Anne et retour.
Horaire:
Départ à 17:00 heures, mai, juin et septembre à 18:00 heures, juillet et août, tous les jours excepté le samedi, sauf sur demande.
Prix:
$7.00 par passager, minimum de 4 passagers. Tour avec guide muni d'un amplificateur de voix.

3) Ile d'Orléans
a) Parcours:
Beauport, Montmorency, Chutes Montmorency, Ile d'Orléans, et retour.
Horaire:
Départ à 17:00 heures, mai, juin et septembre à 18:00 heures, juillet et août, tous les jours excepté le samedi, sauf sur demande.
Prix:
$7.00 par passager, minimum de 4 passagers. Tour avec guide muni d'un amplificateur de voix.

4) Région métropolitaine et rayon de trente (30) milles, excursions touristiques sur demande.
Parcours:
Les routes sises à l'intérieur d'un rayon de trente (30) milles de Québec.
Horaire:
Sur demande seulement, minimum de 4 passagers.
Prix:
$7.00 par passager. Tour avec guide muni d'un amplificateur de voix.

5. décrète que la présente décision entre en vigueur à compter de la date de sa signification.

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QPT-3421-C	19-04-77	Q-202139-D-004 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant RICHARD PEPIN et GILLES FRADETTE ENRG. parties intimées Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			Q-9623	

La Commission corrige la décision QPT-3421 à la page 3 pour que le numéro de série se lise à l'avenir comme suit: 1K69U71114017.

QPT-3424-C	19-04-77	Q-201415-D-002 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ROBERT CORNEAU et TAXI OUELLET (MME MARIE-PAULE S. OUELLET) Parties intimées			Q-9822	

La Commission corrige la décision QPT-3424 pour que le permis émis se lise à l'avenir comme suit: Taxi Ouellet (Mme Marie-Paule S. Ouellet) Place d'affaires: 302, 3e Avenue, Québec.

QPT-3453-C	19-04-77	Q-201327-D-004 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ROLLAND DOYON et ROY & PLANTE LIMITEE Demande de correction conformément à l'article 2.59.12.			Q-9625	

La Commission corrige la décision QPT-3453 à la page 3 au numéro 3 pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit: Lequel permis se lit Q-200706.

QPT-3512-C	13-04-77	Q-200284-D-002 LORENZO MATHIEU Requérant-cédant Q-202630-1-A ROMEO JOLICOEUR Requérant-cessionnaire Transfert de permis Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12			Q-10643	

La Commission corrige la décision QPT-3512 de la façon suivante:
En remplaçant le paragraphe 5 du dispositif par le suivant:
«5. décrète la remise du cautionnement de $25 fait en l'instance, reçu no 88194».

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-3541	31-03-77	Q-201722-2-D PROSPER LAVIOLETTE MME FERNANDE SAUVE LAVIOLETTE (légataire universelle de Prosper Laviolette) Requérant-cédant Q-202220-2-A UNION TAXI (Mme Pauline Brunette Grégoire) Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1834	26-02-77	Q-10856	Accordée

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCR-1750-C	19-04-77	13190-V-DS-002 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant TRANSPORT ST-JOSEPH INC. et TRANSPORT ST-JOSEPH (1976) ST-JOSEPH TRANSPORT (1976) INC. Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			Q-10128	

La Commission:
corrige la décision QCR-1750 à la page frontispice pour que l'adresse du requérant-acquéreur se lise à l'avenir comme suit: 195, rue St-Laurent.

QCR-1800-TF-C	13-04-77	17669-V-D-004-TF AIR CARGO SERVICE (SEPT-ILES) INC. Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12			Q-10247	

La Commission:
corrige la décision QCR-1800-TF en remplaçant au paragraphe 2 du dispositif le chiffre $1.95 par le chiffre $1.55 comme tarif minimum applicable à Air Express du C.N.

QCS-1175-TF-C	12-04-77	22388-V-D-1-TF TRANSPORT FRANCLAIR INC. Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12			Q-10180	

La Commission:
corrige la décision QCS-1175-TF en remplaçant à la page 2, le chiffre $5 par le chiffre $5.50.

QCS-1207-TF	08-03-77	8058-V-D-001-TF NAPOLEON GIROUX INC. a/s M. André Giroux Modification de tarif	8795	20-11-76	Q-9314	

Par ces motifs, la Commission, unanimement:
1. accueille la requête de Napoléon Giroux Inc.;

2. fixe les taux horaires suivants pour le déménagement local à Québec, savoir:

Du 5 au 23 de chaque mois	(A) temps simple	(B) temps demi	(C) temps double
1 camion, 1 homme	$19.00	$23.50	$28.00
1 camion, 2 hommes	28.00	37.00	46.00
1 camion, 3 hommes	37.00	50.50	64.00
1 camion, 4 hommes	46.00	64.00	82.00
Aide additionnel	9.00	13.50	18.00
Du 24 au 4 de chaque mois			
1 camion, 1 homme	$20.00	$25.00	$30.00
1 camion, 2 hommes	30.00	40.00	50.00
1 camion, 3 hommes	40.00	55.00	70.00
1 camion, 4 hommes	50.00	70.00	90.00
Aide additionnel	10.00	15.00	20.00

Service d'un contremaître $15 par heure.
Semi-remorque de plus de 35' de chargement, charge additionnelle comme suit:
A) Temps simple $6
B) Temps demi 6
C) Temps double 6

Notes explicatives:
a) Temps régulier (simple): s'appliquera pour le travail exécuté du lundi au vendredi inclusivement entre 8.00 hrs a.m. et 5.00 hrs p.m.
b) Temps supplémentaire (temps et demi): s'appliquera à tout travail exécuté entre 5.00 hrs p.m. et 12.00 hrs p.m. (minuit) du lundi au vendredi inclusivement. Ce même tarif s'appliquera également le samedi toute la journée.
c) Temps supplémentaire (temps double): s'appliquera à tout travail exécuté la nuit entre 12.00 hrs p.m. (minuit) et 8.00 hrs a.m. et en outre à tout travail exécuté le dimanche et les jours de fêtes religieuses et civiles chômées selon le décret relatif à l'industrie du camionnage région de Québec (Décret no 952 du 11 mars 1970 et amendements).
Conditions:
1—La détentrice devra produire un rapport mensuel sur les tarifs bi-mensuels.
2—Ces tarifs bi-mensuels devront faire l'objet d'une nouvelle demande à l'expiration de douze mois à compter de la présente décision.
3. cette décision devient exécutoire immédiatement et demeure en vigueur jusqu'à décision contraire en appel.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
QCS-1228	12-04-77	3653-V-D-009 THETFORD TRANSPORT LIMITEE Modification de permis	3407	17-04-77	Q-7696	Rejetée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCS-1234	19-04-77	24736-V-D-003 TRANSPORT ALIMENTAIRE DU BAS ST-LAURENT INC. Modification de permis		04-09-76	Q-8529	

Par ces motifs, la Commission, unanimement:
1. accueille la requête telle qu'amendée;
2. autorise la délivrance du permis qui suit:
Transport spécialisé - longue distance - rayon - contrat -
De Rivière-du-Loup à tous points situés dans un rayon de 500 milles, pour le transport de produits de boulangerie congelés, avec camions ou remorques réfrigérés et isothermiques, pour le compte de la Boulangerie Blé d'Or Inc., et retour avec des produits servant à la fabrication des produits de boulangerie pour le compte de la Boulangerie Blé d'Or Inc., en provenance de Québec, Maskinongé, Rock Forest, Montréal, Terrebonne, Saint-Jérôme.
Condition:
Ce permis est délivré à la condition que les actionnaires de la partie requérante soient Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, Huche sans Pareille (1969) Inc., Boulangerie Blé d'Or Inc. et Boulangerie Doyon Inc.
3. prend acte des taux et tarifs déposés.

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCS-1235	19-04-77	24736-V-D-004 TRANSPORT ALIMENTAIRE DU BAS ST-LAURENT INC. Modification de permis			Q-8530	

Par ces motifs, la Commission, unanimement:

1. accueille la requête telle qu'amendée;
2. autorise la délivrance des permis qui suivent:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat -

De Matane à Rivière-du-Loup, Montmagny, Québec, Sainte-Anne-de-Beaupré, Chicoutimi, Hauterive, Sept-Iles, pour le transport entre usines de produits de boulangerie manufacturés par et pour la Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, et retour entre usines avec des produits servant à la fabrication des produits de boulangerie, pour le compte de la Boulangerie Pelletier (1975) Ltée.

Condition:

Ce permis est délivré à la condition que les actionnaires de la partie requérante soient Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, Huche Sans Pareille (1969) Inc., Boulangerie Blé d'Or Inc., et Boulangerie Doyon Inc.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat -

De Matane à tous points situés dans les districts électoraux de Matapédia, Bonaventure, Gaspé-Est, Gaspé-Ouest, pour le transport de produits de boulangerie manufacturés par et pour le compte de la Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, et retour avec des produits servant à la fabrication de produits de boulangerie pour le compte de la Boulangerie Pelletier (1975) Ltée.

Condition:

Ce permis est délivré à la condition que les actionnaires de la partie requérante soient: Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, Huche Sans Pareille (1969) Inc., Boulangerie Blé d'Or Inc., et Boulangerie Doyon Inc.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat -

De Matane à Québec, Maskinongé, Rock Forest, Montréal, Terrebonne, Saint-Jérôme, pour le transport de produits de boulangerie manufacturés par et pour le compte de la Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, et retour avec des produits servant à la fabrication des produits de boulangerie pour le compte de la Boulangerie Pelletier (1975) Ltée.

Condition:

Ce permis est délivré à la condition que les actionnaires de la partie requérante soient Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, Huche Sans Pareille (1969) Inc., Boulangerie Blé d'Or Inc., et Boulangerie Doyon Inc.

3. prend acte des taux et tarifs déposés.

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCS-1236	19-04-77	24736-V-D-005 TRANSPORT ALIMENTAIRE DU BAS ST-LAURENT INC. Modification de permis	G.O.Q.	04-09-76	Q-8539	

Par ces motifs, la Commission, unanimement:

1. accueille la demande telle qu'amendée;
2. autorise la délivrance des permis qui suivent:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat -

De Saint-Côme-de-Beauce à Rivière-du-Loup et Matane, pour le transport entre usines de produits de boulangerie manufacturés par et pour le compte de la Boulangerie Doyon Inc. et retour entre usines avec des produits servant à la fabrication des produits de boulangerie pour le compte de la Boulangerie Doyon Inc.

Condition:

Ce permis est délivré à la condition que les actionnaires de la partie requérante soient Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, Huche Sans Pareille (1969) Inc., Boulangerie Blé d'Or Inc., et Boulangerie Doyon Inc.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat -

De Chicoutimi à Rivière-du-Loup et Matane, pour le transport entre usines de produits de boulangerie manufacturés par et pour le compte de la Huche Sans Pareille (1969) Inc., et retour entre usines avec des produits servant à la fabrication des produits pour le compte de la Huche Sans Pareille (1969) Inc.

En donnant le service donné à la présente clause, la requérante aura droit d'utiliser les services de traversier entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon, et Baie-Comeau et Rimouski.

Condition:

Ce permis est délivré à la condition que les actionnaires de la partie requérante soient Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, Huche Sans Pareille (1969) Inc., Boulangerie Blé d'Or Inc., et Boulangerie Doyon Inc.

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat -

De Chicoutimi à Baie-Comeau et Sept-Iles, pour le transport entre usines de produits de boulangerie manufacturés par et pour le compte de la Huche Sans Pareille (1969) Inc., et retour entre usines avec des produits servant à la fabrication des produits de la Huche Sans Pareille (1969) Inc.

Condition:

Ce permis est délivré à la condition que les actionnaires de la partie requérante soient Boulangerie Pelletier (1975) Ltée, Huche Sans Pareille (1969) Inc., Boulangerie Blé d'Or Inc., et Boulangerie Doyon Inc.

3. prend acte des taux et tarifs déposés.

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCS-1166-C	19-04-77	33-V-DS-002 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant LESSARD TRANSPORT LTEE et TRANSPORT LESSARD LTEE (1976) et GOSSELIN EXPRESS LTEE Parties Intimées Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			QRS-1814	

La Commission corrige la décision QCV-1166 à la page 3 pour que le numéro de reçu se lise à l'avenir comme suit: 75146.

QCV-1172-C	12-04-77	14383-V-DS-001 TRANSPORT PAUL LESSARD INC. Requérant-cédant TRANSPORT PAUL LESSARD (1976) INC. Requérant-cessionnaire Demande de correction conformément à l'article 2.59.11 et 2.59.12.			Q-10163	

La Commission corrige la décision QCV-1172 en remplaçant dans le paragraphe 2 du dispositif le chiffre 30 par le chiffre 53 comme nombre d'actions ordinaires de Roger Plamondon.

QCV-8333-C	19-04-77	Q-501841-DS-002 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant HENRI SIMARD et DONALDO TREMBLAY Parties Intimées Demande de correction conformément à l'article 2.59.12			Q-8583	

La Commission corrige la décision QCV-8333 à la page frontispice ainsi qu'à la page 1 et 3 au dispositif pour que le nom du requérant-cessionnaire se lise à l'avenir comme suit: Donaldo Tremblay.

QCV-8370-C	19-04-77	Q-502460-D-003 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ELIE VAILLANCOURT et LIONEL VAILLANCOURT Intimés Demande de correction conformément à l'article 2.59.12.			Q-8709	

La Commission corrige la décision QCV-8370 à la page 3 au dispositif 3 pour que le numéro de dossier du requérant-cessionnaire se lise comme suit: Q-505804-D-001.

QCV-8412-C	12-04-77	Q-501390-DS-002 PHILIPPE BRISSON Requérant-cédant Q-505946-DS-001 REGINALD FOURNIER Requérant-cessionnaire Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.			Q-10728	

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCV-8421-C	12-04-77	Q-502286-DS-002 MARIUS AUCLAIR Requérant-cédant Q-505084-DS-001 YVON GIRARD ENR. Requérant-cessionnaire Demande de correction conformément aux articles 2.59.11 et 2.59.12.			Q-10123	

La Commission corrige la décision QCV-8412 de la façon suivante:
1. en remplaçant, à la page frontispice, le nom de « Gérald Fournier » par le nom de « Réginald Fournier ».
2. en remplaçant, aux pages 1, 2 et 3, le numéro Q-10278 par le numéro Q-10728, comme référence au numéro de rôle.

La Commission corrige la décision QCV-8421 de la façon suivante:
1. en remplaçant à la page 1, le numéro Q-50286-DS-002 par le numéro Q-502286-DS-002;
2. en ajoutant à la page frontispice et aux page 1 et 3, le mot « Enr »après le nom « Yvon Girard », de façon à ce qu'il se lise « Yvon Girard Enr. »

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8414-C	13-04-77	Q-502413-DS-002 HENRI-PAUL LORD Requérant-cédant Q-505947-DS-001 PIERRE VILLEMURE Requérant-cessionnaire Demande de correction conformément à l'article 2.59.11 et 2.59.12.			Q-10729	

La Commission:
corrige la décision QCV-8414, le nom de la partie requérant-cessionnaire de Pierre Villeneuve pour qu'il se lise « Pierre Villemure ».

QCV-8431-C	18-04-77	Q-505708-DS-005 MME GERARD DUMONT Requérante-cédante Q-505944-DS-001 YVON DUMONT Requérant-cessionnaire Demande de permis			Q-8431	

La Commission:
corrige l'adresse de la partie requérante-cessionnaire dans la décision QCV-8431 de « 109 Alfred Poulin » pour qu'elle se lise « 109 Alfred Fortin ».

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-812	13-04-77	3095-A-D-003 LES TRANSPORTS MITIS INC. Demande d'annulation d'un service	2641	12-03-77	Q-10887	

La Commission, à la demande de la détentrice, annule à toutes fins le service no 3 autorisé en vertu du permis no 3095-A.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPE-912	13-04-77	Q-100522-D-001 LA CIE D'AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTEE Adjudicataire COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE SAINT-FRANÇOIS Adjudicateur Demande d'approbation des taux par transport intégré.	1526	12-03-77	Q-10727	Accordée en partie
QPE-913	13-04-77	Q-100502-D-004 AUTOBUS VICTORIAVILLE Adjudicataire C.S.R. BOIS FRANCS Adjudicateur Demande d'approbation des taux par transport intégré.	1833	26-02-77	Q-10842	Accordée
QPT-3529	28-03-77	Q-201795-2-D KEITH BOUDREAU Requérant-cédant Q-201791-2-A GILLES FORLIER Requérant-cessionnaire Demande de transfert	1831	26-02-77	Q-10830	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCR-1842	01-04-77	757-V-DS-002 LIVRAISON ALAIN ENR. et TRANSPORT COMEAU & PELLETIER ENR. Transfert de permis. Demande parue dans le « Journal de Québec », les 25, 26 et 27 février 1977.			Q-11039	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1852	19-04-77	25528-V-D-001 PIERRE LAPOINTE ENR. (Pierre Lapointe) Demande de permis.	9158	04-12-76	Q-9545	Accordée
QCS-1220-TF	28-03-77	478-V-D-5-TF FRANÇOIS NOLIN LIMITEE Requérant Modification de tarif	1169	29-01-77	Q-10289	

La Commission:

1. accueille la requête;
2. fixe en faveur de François Nolin Limitée les taux apparaissant au tarif 2N tels que déposés avec la requête (voir annexe A ci-jointe);
3. statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

	Pages
1 — Règles et règlements	1 à 18 inclusivement
2 — Règles et règlements (tarifs de ciment)	19 à 27 inclusivement
3 — Règles et règlements (tarifs pour route 138)	28 à 36 inclusivement
4 — Taux locaux (Clauses *a* et *b*)	37 à 44 inclusivement
5 — Taux locaux forfaitaires	45 à 51 inclusivement
6 — Taux longue-distance (Clause *c*)	52 à 57 inclusivement
7 — Taux (Clause *d*)	58
8 — Taux (Clause *e*)	59
9 — Taux (Clause *f*)	60
10 — Taux (Clause *g*)	61
11 — Taux (Clause *h*) (Annulée)	62
12 — Taux (Clause *i*, *j*) Legrade Inc.	63 et 64
13 — Taux (Clause *k*)	65
14 — Taux (Clause *l*)	66
15 — Taux (Clause *m*)	67
16 — Taux (Clause *n*)	68
17 — Taux (Clause *o*)	69 et 70
18 — Taux (Clause *p*)	71
19 — Taux (Clause *r*)	72
20 — Taux (clause section Pétroles)	73 à 86 inclusivement
21 — Taux (Ciment asphaltique)	87
22 — Surtaxe temporaire pour carburant	88 et 89
23 — Territoire Baie-James	90

Page « A » 2e révision
Feuille de pointage

Page	Révision	Page	Révision
1	1re révision	45	2e révision
2	originale	46	2e révision
3	originale	47	2e révision
4	originale	48	2e révision
5	originale	49	2e révision
6	originale	50	laissé blanche intentionnelle
7	originale	51	laissé blanche intentionnelle
8	originale	52	1re révision
9	originale	52A	originale
10	originale	53	1re révision
11	originale	54	1re révision
12	originale	55	originale
13	originale	56	originale
14	originale	57	1re révision
15	originale	58	originale
16	originale	59	originale
17	1re révision	60	originale
18	originale	61	originale
19	originale	62	originale
20	originale	63	originale
21	originale	64	originale
22	originale	65	1re révision
23	originale	66	originale
24	originale	67	originale
25	originale	68	originale
26	originale	69	originale
27	originale	70	originale
28	originale	71	originale
29	originale	72	originale
30	originale	73	1re révision
31	1re révision	74	1re révision
32	originale	74A	originale
33	originale	75	originale
34	originale	76	1re révision
35	originale	77	1re révision
36	originale	78	1re révision
37	2e révision	79	1re révision
38	2e révision	80	1re révision

Page	Révision	Page	Révision
39	2e révision	81	1re révision
40	2e révision	82	1re révision
41	2e révision	83	1re révision
42	2e révision	84	1re révision
43	2e révision	85	cancellé
44	2e révision	86	cancellé
		87	1re révision
		88	originale
		89	originale
		90	originale

Page 1 1re révision

Règles et Règlements

No 1 — Service de cueillette ou livraison:

A moins que cité ailleurs, les taux de ce tarif comprennent une cueillette au point de chargement, de l'entrepôt, manufacture, magasin ou place d'affaire de l'expéditeur directement accessible aux camions et, une livraison à l'entrepôt, manufacture, magasin ou place d'affaire du consignataire directement accessible aux camions. Les taux sont applicables seulement aux articles transportables par un seul homme. Pour tout article nécessitant de l'aide additionnelle pour le chargement ou déchargement, le consignataire et/ou l'expéditeur devra fournir l'aide nécessaire. En ces cas, les responsabilités pour tout dommage encouru durant le chargement ou déchargement seront celles des parties concernées.

No 2 — Aide additionnel:

a) Les taux pour charge entière publiés dans ce tarif, incluent le chargement et déchargement fait par un seul homme, qu'il soit le chauffeur du véhicule ou n'importe quel autre employé du camionneur; par conséquent, à chaque endroit où de l'aide additionnel est employé, des charges à $8 l'heure seront appliquées. Ces charges seront en surplus de tout autre frais légaux pour le transport des marchandises et seront assignées au consignateur, si l'aide additionnel est employé pour le chargement, et au consignataire, si l'aide additionnel est employé pour le déchargement. Aucun aide additionnel ne sera fourni ou chargé à moins de demande expresse du consignateur ou du consignataire.

b) Le camionneur devra conserver un registre de tout véhicule ayant transporté des charges entières et pour lequel un aide additionnel aura été requis. Ce registre devra être disponible en tout temps et contenir les informations suivantes:

A) Nom et adresse du consignateur ou consignataire et de la place d'affaire où les marchandises ont été chargées ou déchargées.

B) Identification du véhicule employé pour le chargement ou le déchargement.

C) Nombre d'aides additionnels employés et le nombre de jours ou ces aides additionnels ont été employés.

Page 17 1re révision

Règles et Règlements

No 30 — Cueillette ou livraison effectuée aux maisons privées et endroits inaccessibles au camion.

Pour les cueillettes et livraisons effectuées aux maisons privées et/ou des endroits inaccessibles au camion, les taux de camionnage local s'appliqueront en plus des taux réguliers.

No 31 — Détention des véhicules

Le temps gratuit alloué au chargement et/ou déchargement pour la cueillette et/ou livraison d'expédition sera le suivant:

Expéditions moindres que 20,000 lb: 2 heures gratuites;

Expéditions de 20,000 lb et plus: 2 heures gratuites.

A) Le temps gratuit alloué commencera dès que le chauffeur aura avisé le consignataire et/ou le consignateur que le véhicule est disponible pour le chargement et/ou le déchargement.

B) Quant le chargement et/ou le déchargement est retardé au-delà du temps gratuit alloué sans que la cause du retard soit dû à l'incapacité, la négligence ou la faute du voiturier, une charge de $15 par heure ou fraction d'heure sera assujettie aux frais du consignataire et/ou du consignateur en sus des autres frais légaux.

C) Pour les expéditions de 20,000 livres et plus, ce règlement ne s'appliquera pas si les remorques ou semi-remorques sont fournies sans chauffeur, ni aides, ni unité motrice pour chargement et/ou déchargement, par la consignataire et/ou le consignateur pourvu que les chauffeurs, les aides et l'unité motrice soient libérés dans les deux heures suivant l'avis que le véhicule est disponible pour chargement et/ou déchargement. Si l'unité motrice devait demeurer sur les lieux, une charge de $20 l'heure s'appliquera.

D) Le temps d'arrivée et de départ doivent apparaître sur le reçu de livraison.

No 32 — Surcharge s'appliquant aux articles de dimension extraordinaire:

Les articles accédant 45 pieds de longueur et/ou 8 1/2 pieds de largeur et/ou 8 pieds de hauteur sont sujets à une surcharge de 25% et ce en plus du taux régulier applicable.

Page 31 1re révision

Règles et Règlements (Route 138)

No 110 — Aide additionnel sur les camions:

Lorsqu'un aide sera requis soit par le consignataire ou par le consignateur pour effectuer un chargement ou un déchargement de marchandise qui ne peut être fait par un seul homme, une charge additionnelle de $8 l'heure par aide s'appliquera en plus des charges publiées dans ce tarif.

No 120 — Retour d'expéditions refusées ou non livrées:

Lorsque l'expéditeur exige qu'une expédition retourne à son point d'origine par la même voiture lorsque celle-ci est refusée ou non livrée à destination le taux applicable pour le retour sera le taux de retour tel que publié dans ce tarif.

François Nolin Ltée
Tarif no 2N

Page 36, 1re révision

Règles et Règlements (Route 138)

No 260 Description de classement

Les taux de ce tarif sont déterminés par «Canadian Freight Classification No. 22»

No 270 Service de chauffage

La demande pour un service de chauffage du 15 novembre au 31 mars, doit être clairement indiquée sur le connaissement et son coût sera de 10% des frais de transport.

No 280 Service frigorifique

La demande pour un service frigorifique doit être clairement indiquée sur le connaissement et son coût sera de 10% des frais de transport.

No 290 Transport par fardier

Chargement de 1 à 10 tonnes	$1.10 le mille parcouru
Chargement de 11 à 15 tonnes	$1.15 le mille parcouru
Chargement de 16 à 20 tonnes	$1.20 le mille parcouru
Chargement de 21 à 30 tonnes	$1.35 le mille parcouru
Chargement de 31 à 40 tonnes	$1.50 le mille parcouru
Chargement de 41 à 50 tonnes	$1.30 le mille parcouru
Chargement de 51 à 60 tonnes	$2.10 le mille parcouru

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 37, 2e révision

Service local

Clause *a*) - Transport général - Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq milles des limites de ladite ville.

Clause *b*) - Transport général - de Québec à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville et retour.

Conditions générales (Tarifs horaires)

1. Tous les taux comprennent le véhicule avec le chauffeur ou opérateur et autres frais d'opération.
2. Les charges horaires débutent au départ de notre établissement et cessent au retour à notre établissement.
3. Les taux horaires sont limités à Québec et rayon de 50 milles. Pour les taux de longue distance voir le tarif no 100.
4. Le poids du chargement détermine le tarif applicable. Les dimensions du chargement, sans égard au poids, serviront à établir les taux dans certains cas.
5. Permis

Tout chargement en excès des dimensions ou pesanteurs légales et nécessitant des permis à cet effet sera sujet aux frais additionnels suivants:

a) permis annuel = $10 par voyage.
permis spécial = $20 par voyage.

6. Escortes

Tout chargement qui à cause de ses dimensions ou pesanteurs excessives ou par mesure de sécurité nécessite une ou plusieurs escortes, sera sujet aux frais additionnels suivant:

a) Notre propre escorte: $14 l'heure pour service local et longue distance. Le temps supplémentaire de même que les frais de chambre et repas et autres dépenses seront facturés en surplus.

b) Autre escorte payée par François Nolin Limitée = coût plus les frais d'administration 10%.

Effectif le 1er janvier 1977.

François Nolin Ltée
Tarif no 2N

Page 38, 2e révision

7. Dépenses diverses

Les frais de ponts, traversiers ou route à péage, billets de pesée, pension et autres dépenses fortuites (i.e. déplacement de fils électriques, etc.) seront ajoutés aux charges ordinaires plus les frais d'administration 10%.

8. Chambre et pension

a) Repas = $ 4.00
b) Coucher = $15.00

9. Tarif régulier

Le premier 9 heures de travail entre 7:00 et 17:00 du lundi au vendredi.

10. Temps et demi

a) Tout travail dépassant 9 heures entre 7:00 et 17:00
b) Tout travail exécuté de 00:00 heure à 7:00 heures et de 17:00 heures à 24:00 heures.
c) Samedi toute la journée.

11. Temps double

Tous les dimanches et jours de fêtes.

12. Jours de fête

La veille du jour de l'An
Le jour de l'An
Le lendemain du jour de l'An
Le Vendredi Saint

La St-Jean-Baptiste
La Fête du Canada
La Fête du travail
Le jour de l'Action de Grâce
La veille de Noël
Le jour de Noël
Le lendemain du jour de Noël.

13. Frais minimums

4 heures pour tout genre d'équipement et main-d'oeuvre.

14. Responsabilité pour le transport de marchandise

Tout transport effectué est sujet aux termes, conditions et limitations du connaissement approuvé par la Commission des transports de la province de Québec lorsqu'applicable et en conformité avec le connaissement, les tarifs pertinents ou les réglementations des autres provinces du Canada et ont la même force et le même effet que s'ils étaient entièrement et spécifiquement inclus ci-devant.

Effectif le 1er janvier 1977

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 39, 2e révision

15. Responsabilité pour les délais

Le client ne sera pas facturé pour le temps perdu à cause des troubles mécaniques ou autres raisons sous notre contrôle. Toutefois aucune responsabilité ne sera acceptée pour les frais ou dépenses encourus par le client résultant des délais ou du défaut de se présenter lorsqu'occasionnées par des circonstances en dehors de notre contrôle, y compris les défauts mécaniques.

16. Pesanteur et dimensions déclarées

Si, à cause d'une déclaration incorrecte du poids ou des dimensions par l'expéditeur, une infraction à une loi ou règlement (municipal, provincial ou fédéral) est commise, toute amende et frais additionnels occasionnés par cette infraction seront chargés au parti responsable.

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 40, 2e révision

	Tarifs horaires		
Frais minimum 4 heures	*Régulier*	*Temps + 1/2*	*Double*
Camion plateforme à ridelles ou fourgon			
0 à 14,000 lb	$13	$17	$21
14,001 à 20,000 lb	14	18	22
20,001 à 30,000 lb	16	20	24
Monte-charge hydraulique - supplément $1.25			
Camions à bascule			
0 à 15,000 lb (essieux)	$14	$18	$22
15,001 à 30,000 lb (essieux)	18	22	26
30,001 à 55,000 lb	24	28	32
Chargeur mécanique			
Sur roues 2 1/2 verges	$29	$33	$37
Effectif le 1er janvier 1977.			
Camions tracteurs (sans accouplement)			
40,000 lb (2 essieux)	$16	$20	$24
50,000 lb (3 essieux)	18	22	26
60,000 lb (3 essieux)	19	23	27
70,000 lb (3 essieux)	22	26	30
80,000 lb (3 essieux)	26	30	34
100,000 lb (3 essieux)	31	35	39
150,000 lb (3 essieux)	42	46	50
200,000 lb (3 essieux)	60	64	68
Un supplément de $2 l'heure sera chargé pour tout tracteur équipé d'un treuil mécanique.			

Remorques à plateforme			
20 tonnes 38'	$19	$23	$27
25 tonnes 40'	22	26	30
30 tonnes 45'	23	27	31
40 tonnes 45'	29	33	37
50 tonnes (trains 2 × 26')	33	37	41

a) Un supplément de $2 l'heure sera chargé pour l'usage de ridelles.
b) Perte d'usage d'une remorque $25 par journée inactive, à l'heure $3 l'heure, à la semaine $125.
c) Un supplément de $2 l'heure sera chargé pour l'usage de remorque fourgon (Vanne).
Effectif le 1er janvier 1977.

Remorque télescopique			
20 tonnes 55'	$24	$28	$32
25 tonnes 60'	25	29	33
30 tonnes 65'	26	30	34
35 tonnes 70'	27.50	31.50	35.50
40 tonnes 75'	30	34	38
40 tonnes 80'	33	37	41
40 tonnes 90'	36	40	44
40 tonnes 100'	41	45	49

Télescopique seulement $5 l'heure, à la journée $45, à la semaine $185.

Remorque chevalets			
(A-Frame Trailers)			
20 tonnes	$24	$28	$32
25 tonnes	25	29	33

Pour longue distance voir tarifs de fardiers. Minimum 40,000 livres.

Remorques-commande			
(self-Steering-Dollies)			
Chauffeur + aide			
35 tonnes 100'	$45	$53	$61
40 tonnes 110'	48	56	64
50 tonnes 120'	53	61	69
60 tonnes 130'	63	71	79

a) Un supplément de $0.50 l'heure sera facturé pour chaque 2000 livres, au-delà de 120,000 livres.
b) Un supplément de $0.50 l'heure sera facturé pour chaque pied, au-delà de 130 pieds.
Effectif le 1er janvier 1977.

Citerne			
Camion-citerne (4,000 gallons)	$22	$26	$30
Remorque-citerne (7,000 gallons)	25	29	33
Remorque-citerne (9,000 gallons)	27	31	35
Remorque-citerne (10,500 gallons)	28	32	36

Fardiers			
20 tonnes	$26	$30	$34
25 tonnes	27	31	35
30 tonnes	28	32	36
35 tonnes	29	33	37
40 tonnes	31	35	39
45 tonnes	32	36	40
50 tonnes	34	38	42
55 tonnes	35	39	43
60 tonnes	37	41	45
65 tonnes	40	44	48
70 tonnes	45	49	53
75 tonnes	50	54	58
80 tonnes	60	64	68
85 tonnes	65	69	73
90 tonnes	70	74	78
95 tonnes	80	84	88
100 tonnes	90	94	98

a) Fardier équipé d'un «col» de cygne hydraulique détachable 15% de plus que le tarif mentionné.
b) Fardier seulement en dépôt = $10 l'heure.
Fardier seulement en dépôt = $90 par jour.
c) Fardier avec Paymaster = appliquer taux minimum de 90 tonnes.
Effectif le 1er janvier 1977.

Grue			
Bull Moose, capacité	$25	$29	$33
Chariot élévateur			
Lifter Cap. 6000 lb	21	25	29

Manutention de machinerie lourde			
Camion équipé d'un treuil			
Equipement, crics hydrauliques, rouleaux, téléphone portatif, générateur à gazoline, scie mécanique, treuil portatif, câbles, et outillage manuel complet	$35	$39	$43
Aide	7	11	15.50
Aide sur machinerie	9	13	17
Contremaître	14	19	24

Cric seulement $15 par jour par unité.
Rouleaux (Patins) $10 par jour par unité.
Effectif le 1er janvier 1977.

Page 45 2e révision
«Taux forfaitaires»

«Service local»
Item no 5
Ordonnance no. 5677-74
Item no 10
Bois brut
De Laval à Charny
$6.75 le mille pieds, minimum 23,000 pieds.

Item no 15
Béton précontraint

De l'usine à un rayon de	*Par trailer ordinaire*	*Par Télescopique*	(Minimum 50,000 livres) *Par Châssis en «A»*
5 milles	$2.70 la tonne	$3.20 la tonne	$3.20 la tonne
10 milles	3.45 la tonne	3.85 la tonne	3.85 la tonne
15 milles	4.00 la tonne	4.55 la tonne	4.55 la tonne
20 milles	4.65 la tonne	5.20 la tonne	5.20 la tonne
Attente	20.00 l'heure	22.00 l'heure	22.00 l'heure

Allocation de 2 heures pour le chargement et le déchargement.
Minimum de 2 heures à la suite d'une cancellation.
Transport par steering dollies: Allocation 2 heures au chargement et les heures suivantes pour le déchargement de chaque voyage:
1er voyage: 1 heure 2e voyage: 2 heures 3e voyage: 3 heures 4e voyage: 4 heures Les heures additionnelles: $35 l'heure.
Item no 20
Ciment en sacs
Taux du tarif 50-B du Bureau des Tarifs du Québec Inc.
Item no 25
Fer et acier
Des cours de chemins de fer pour distribution Québec 5 milles
Déchargement du wagon et transport:
1 seul wagon = $0.26 le c.w.t.
Plusieurs wagons = $0.20 le c.w.t.

Page 46 2e révision
Taux forfaitaires

Service local
Item no 30
Hydro-Québec
Tarifs horaires pour la période comprise entre le 1er janvier 1977 au 31 décembre 1977 Commande no MY - 303744

1. Camion avec treuil	$25.00 l'heure
2. Fardier et tracteur (100 tonnes)	40.00 l'heure
3. Fardier et tracteur (50 tonnes)	35.00 l'heure
4. Bull-Moose	25.00 l'heure
5. Camion-bascule (10 roues)	20.00 l'heure

6. Forklift (5 tonnes)	16.00 l'heure
7. Chargeur sur roues 4 verges	30.00 l'heure
8. Semi-remorque (Trailer)	30.00 l'heure
9. Citerne 7000 gallons	30.00 l'heure
10. Tracteur D-6	35.00 l'heure
11. Tracteur D-4	30.00 l'heure
12. Contremaître sans camion	11.00 l'heure
13. Contremaître avec camion	14.50 l'heure
14. Aide	8.00 l'heure
15. Gite et couvert	22 par jour par homme
16. Surtemps	3.75 l'heure
17. Temps double	7.50 l'heure
18. Camion plate-forme	18.00 l'heure
19. Vanne-bascule	28.00 l'heure

Page 47 2e révision

Taux forfaitaires

Service local
Item no 35
J.-H. Normick Ltée.
Tarifs pour le déchargement des wagons et le transport de contre-plaqué de Québec.

De Québec à	Minimum 30,000 livres
un rayon de 5 milles	$0.36 le cent livres
un rayon de 6 à 10 milles	$0.39 le cent livres
un rayon de 11 à 20 milles	$0.42 le cent livres
un rayon de 21 à 30 milles	$0.45 le cent livres
un rayon de 31 à 40 milles	$0.47 le cent livres
un rayon de 41 à 50 milles	$0.50 le cent livres
un rayon de 51 à 60 milles	$0.52 le cent livres
un rayon de 61 à 70 milles	$0.54 le cent livres
un rayon de 71 à 80 milles	$0.56 le cent livres
un rayon de 81 à 90 milles	$0.58 le cent livres
un rayon de 91 à 100 milles	$0.60 le cent livres
un rayon de 101 à 110 milles	$0.62 le cent livres
un rayon de 111 à 120 milles	$0.64 le cent livres
un rayon de 121 à 130 milles	$0.66 le cent livres
un rayon de 131 à 140 milles	$0.69 le cent livres
un rayon de 141 à 150 milles	$0.71 le cent livres

Page 48, 2e révision

Taux forfaitaires

Service local
Item no 40
Rothmans of Pall Mall
Transport de poussière de tabac de l'usine au dépotoir Lac St-Charles.
$95 du voyage, incluant frais de dépotoir.
Item no 45.
Saillant Inc.

	Unité no	*Taux hebdomadaire*	*Millage maximum*	*Extra pour excédent*	*Fin du contrat*
a)	387	$110	300 mi.	$0.20	1 octobre 1978
	388	$110	300 mi.	0.20	1 octobre 1978

Allocation de 600 milles par semaine pour ces deux véhicules, supplément de 600 milles facturé à $0.20 le mille parcouru.

b)	386	$200	300 mi.	$0.22	1 octobre 1978
	396	290	700 mi.	0.22	1 octobre 1978

Allocation de 1000 milles par semaine pour ces deux véhicules, supplément de 1000 milles facturé à $0.22 le mille parcouru.

c) Salaire:
A compter du Taux régulier
À venir dépendant du renouvellement de notre convention collective de travail.

d) Repas: $4 Coucher: $12

Page 49, 2e révision

Service local
Item no 50
Samson & Filion Limitée
1 camion numéro 398
Taux $160 par semaine pour 300 milles excédent $0.20 le mille parcouru.
Salaire: 1er janvier au 31 décembre 1977 = $275 par semaine
Semaine de 40 heures (5 jours de 8 heures)
Contrat d'un an à compter du 1er janvier 1977, pas de taxe.

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 52, 1re révision
Taux forfaitaires

Service longue-distance

Clause *c*:

De Québec à Ailleurs dans la Province pour le transport de marchandises appartenant à un seul expéditeur par voyage, et retour uniquement avec les mêmes marchandises ou parties des mêmes marchandises.

Camion-remorques et fardiers

1. Tous les taux qui suivent comprennent l'usage du véhicule avec chauffeur seulement.
2. Compilation des distances.

a) Le millage actuel à compter des locaux du transporteur jusqu'à destination finale, par la route la plus courte, sera employé.

b) S'il n'est pas possible de compléter le mouvement par la route la plus courte à cause de certains obstacles, limite de charge sur la route ou certains ponts, hauteur de viaducs ou autres limitations, le millage actuel par la route ayant servi au mouvement sera appliqué.

3. Pesanteur et dimensions déclarées

Si, à cause d'une déclaration incorrecte du poids ou des dimensions par l'expéditeur, une infraction à une loi ou règlement (municipal, provincial ou fédéral) est commise toute amende et frais additionnels occasionnés par cette infraction seront chargés au parti responsable.

4. Application des taux.

Les taux indiqués dans cette section s'appliquent à toutes destinations dans la Province de Québec, à l'exception des endroits situés au nord de Ste-Anne-de-Beaupré et au nord de Matagami.

5. Escomptes.

c) Un escompte de 10% du tarif de base sera accordé pour une seule commande représentant plus de 200 tonnes.

d) Lors des expéditions effectuées lors d'un retour de voyage, le tarif applicable sera établi uniquement sur le millage parcouru avec ledit chargement.

6. Chargement, déchargement et attente.

a) Les taux indiqués comprennent une cueillette et une livraison à un point directement accessible au véhicule. Le chargement et le déchargement ne sont pas inclus. L'expéditeur est responsable du chargement et du blocage. Le transporteur ne sera pas responsable des dommages causés par le chargement, préparation, blocage ou protection inadéquate au transport et déchargement fait par l'expéditeur ou consignataire.

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 52 A originale

Service longue distance (suite)

b) À moins d'entente spéciale, une limite d'une heure et demi (1 1/2) est accordée pour attente et chargement et une heure et demie (1 1/2) pour attente et déchargement. Tout temps en excès sera chargé en surplus, au tarif horaire applicable.

Item no 5

Camions express, plate-formes ou à ridelles

Camion d'une capacité de chargement de 5,000 livres = $0.55 le mille parcouru
Camion d'une capacité de chargement de 10,000 livres = $0.60 le mille parcouru
Camion d'une capacité de chargement de 20,000 livres = $0.65 le mille parcouru
Camion d'une capacité de chargement de 30,000 livres = $0.70 le mille parcouru.

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 53, 1re révision
Taux forfaitaires

Service longue-distance

Item no 10

Fardier

Chargement de 0 à 10 tonnes	$0.95 le mille parcouru
Chargement de 11 à 15 tonnes	$0.98 le mille parcouru
Chargement de 16 à 20 tonnes	$1.02 le mille parcouru
Chargement de 21 à 25 tonnes	$1.05 le mille parcouru
Chargement de 26 à 30 tonnes	$1.15 le mille parcouru
Chargement de 31 à 40 tonnes	$1.30 le mille parcouru
Chargement de 41 à 50 tonnes	$1.45 le mille parcouru
Chargement de 51 à 60 tonnes	$1.80 le mille parcouru
Chargement de 61 à 70 tonnes	$2.10 le mille parcouru
Chargement de 71 à 80 tonnes	$2.40 le mille parcouru

Surplus de 15% pour les localités situées au nord de Ste-Anne-de-Beaupré.

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 54, 1re révision
Taux forfaitaires

Service longue-distance

Item no 15

Lignosol Chemicals

Transport de Québec aux endroits suivants:

Maryland	$0.59 le cent livres minimum 50,000 livres
Montréal	$0.57 le cent livres minimum 45,000 livres
Châteauguay	$0.61 le cent livres minimum 45,000 livres
Arvida	$0.44 le cent livres minimum 55,000 livres
Contre-Coeur	$0.56 le cent livres minimum 45,000 livres

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 57, 1re révision
Taux forfaitaires

Service longue-distance
Item no 25
Tracteur, remorque ordinaire, remorque télescopique, remorque à timon, remorque (boggies)
Tracteur 2 essieux (sans remorque) $0.65 le mille parcouru
Tracteur 3 essieux (sans remorque) $0.70 le mille parcouru
Tracteur et remorque chargement 35,000 lb $0.70 le mille parcouru
Tracteur et remorque chargement 40,000 lb $0.75 le mille parcouru
Tracteur et remorque chargement 50,000 lb $0.80 le mille parcouru
Tracteur et remorque à timon 60 pieds $0.80 le mille parcouru
Tracteur et remorque télescopique 60 pieds $0.85 le mille parcouru
Tracteur et remorque télescopique 65 pieds $0.90 le mille parcouru
Tracteur et remorque télescopique 75 pieds $1.00 le mille parcouru
Tracteur et remorque télescopique 80 pieds $1.10 le mille parcouru
Tracteur et remorque (boggies) 110 pieds $4.00 le mille parcouru
Le millage se calcule du départ de nos garages au pointe de chargement jusqu'au point de déchargement et retour à nos garages. Surplus de 15% pour les localités situées au nord de Ste-Anne-de-Beaupré.

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 65, 1re révision
Taux forfaitaires

Service longue-distance
Clause *k*:
La Cie Canadian Pacific Express Ltd.
55, Henderson,
Québec, (Qué.)
Transport entre les gares et/ou agences de la Compagnie des Chemins de Fer Canadian Pacific Express Ltd., à Québec, Pont-Rouge, St-Basile, Portneuf, La Pérade, Batiscan et Trois-Rivières, et retour.
Taux: $115 le voyage.

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 73, 1re révision

Section pétrole

Item no 5
Gazoline et huile légère
Taux par gallon de Québec ou de St-Romuald
Taux régulier

Distance du point de chargement à un rayon de	*Minimum 4,000 g.*	*Minimum 5,000 g.*	*Minimum 6,000 g.*	*Minimum 7,000 g.*	*Minimum 8,000 g.*	*Minimum 9,000 g.*	*Minimum 10,000 g.*
0 à 5 milles	$0.0176	$0.0143	$0.012	$0.105	$0.0102	$0.099	$0.0094
6 à 10 milles	0.0187	0.0154	0.0137	0.0115	0.011	0.0105	0.0099
11 à 15 milles	0.02	0.0165	0.0143	0.0121	0.0115	0.011	0.0105
16 à 20 milles	0.021	0.0176	0.0154	0.0132	0.0132	0.0121	0.011
21 à 25 milles	0.022	0.0193	0.0165	0.0143	0.0138	0.0125	0.0115
26 à 30 milles	0.0253	0.021	0.018	0.0155	0.0143	0.0132	0.0121
31 à 40 milles	0.0275	0.0253	0.021	0.018	0.018	0.0162	0.0151
41 à 50 milles	0.031	0.0279	0.023	0.0199	0.0198	0.0177	0.0172
51 à 60 milles	0.035	0.0311	0.0259	0.0223	0.0222	0.0198	0.01947
61 à 70 milles	0.0386	0.0355	0.0302	0.258	0.0256	0.0235	0.0229
71 à 80 milles	0.0419	0.0392	0.0332	0.0290	0.0278	0.0254	0.0242
81 à 90 milles	0.0453	0.0413	0.0350	0.0302	0.0283	0.0266	0.0254
91 à 100 milles	0.048	0.0435	0.0375	0.0322	0.0308	0.0276	0.0266
101 à 110 milles	0.051	0.047	0.041	0.035	0.033	0.030	0.029
111 à 120 milles	0.054	0.050	0.043	0.037	0.037	0.032	0.031
121 à 130 milles	0.058	0.054	0.045	0.039	0.039	0.035	0.033
131 à 140 milles	0.061	0.058	0.048	0.042	0.042	0.037	0.035
141 à 150 milles	0.066	0.061	0.052	0.044	0.043	0.039	0.037

1. Le millage en partance de Québec est celui apparaissant au tarif 50-B du Bureau des tarifs de Québec Inc.,
2. Le millage en partance de St-Romuald sera ajusté des endroits desservis
3. Une surchage de 15% s'appliquera pour toutes livraisons effectuées sur la route no 138 entre St-Tite des Caps et Sept-Iles.
4. Ce tarif s'applique pour une livraison par expédition, une charge additionnelle de $20 s'appliquera pour toute livraison additionnelle.

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 74, 1re révision

Section pétrole

Item no 10
Huile lourde
(Bunker)
Taux régulier

Distance du point de chargement à	*Minimum 1,500 g.*	*Minimum 2,000 g.*	*Minimum 2,500 g.*	*Minimum 3,000 g.*	*Minimum 4,000 g.*	*Minimum 5,000 g.*	*Minimum 6,000 g.*	*Minimum 7,000 g.*
Rayon de 5 milles	$0.038	$0.028	$0.026	$0.023	$0.018	$0.015	$0.013	$0.012
Rayon de 10 milles	0.041	0.031	0.028	0.025	0.019	0.0169	0.014	0.013
Rayon de 15 milles	0.046	0.034	0.027	0.024	0.022	0.017	0.016	0.014
Rayon de 20 milles	0.053	0.040	0.031	0.026	0.023	0.018	0.017	0.015
Rayon de 25 milles	0.058	0.042	0.035	0.029	0.025	0.019	0.020	0.017
Rayon de 30 milles	0.063	0.048	0.038	0.031	0.027	0.023	0.021	0.018
Rayon de 40 milles	0.	0.	0.	0.	0.031	0.025	0.024	0.022
Rayon de 50 milles	0.	0.	0.	0.	0.035	0.028	0.028	0.025

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 87, 1re révision

Transport de ciment asphaltique

De St-Romuald

Endroits	*Min. par expédition*	*Montant la tonne*
Gaspé	37 tonnes	$26.75
Lac St-Charles	37 tonnes	$2.50
Route 167 (milles 75)	37 tonnes	$1.75
Route 167 (milles 126)	37 tonnes	$17.50
Thetford Mines	37 tonnes	$5.60
Stoneham	37 tonnes	$3.15

François Nolin Limitée
Tarif no 2N

Page 90 originale

Territoire de la Baie-James

Tarifs pour le transport de marchandises de Matagami à tous les endroits situés dans le territoire du projet hydro-électrique de la Baie James.

Taux appliquables par mille parcouru.

a) Transport par trailer ou vanne.

Chargement de 40,000 livres = $1.35 le mille parcouru.
Chargement de 50,000 livres = $1.50 le mille parcouru.
Chargement de 60,000 livres = $1.58 le mille parcouru.
Sur les routes d'hiver le tarif horaire de $30 l'heure s'appliquera.
Télescopique plus 8%.

b) Transport par fardier.

Chargement de 40,000 et moins = $1.75 le mille parcouru.
Chargement de 40,000 à 49,999 livres = $1.80 le mille parcouru.
Chargement de 50,000 à 59,999 livres = $1.90 le mille parcouru.
Chargement de 60,000 à 69,999 livres = $2.00 le mille parcouru.
Chargement de 70,000 à 79,999 livres = $2.05 le mille parcouru.
Chargement de 80,000 à 89,999 livres = $2.15 le mille parcouru.
Chargement de 90,000 à 99,999 livres = $2.20 le mille parcouru.
Chargement de 100,000 à 109,999 livres = $2.25 le mille parcouru.
Chargement de 110,000 à 119,999 livres = $2.55 le mille parcouru.
Chargement de 120,000 à 130,000 livres = $2.85 le mille parcouru.
Sur les routes d'hiver le tarif horaire suivant s'appliquera.
Chargement de 40,000 et moins = $30 l'heure
Chargement de 40,000 à 49,999 livres = $30 l'heure
Chargement de 50,000 à 59,999 livres = $31.50 l'heure
Chargement de 60,000 à 69,999 livres = $32.50 l'heure
Chargement de 70,000 à 79,999 livres = $34 l'heure
Chargement de 80,000 à 89,999 livres = $36 l'heure
Chargement de 90,000 à 99,999 livres = $38 l'heure
Chargement de 100,000 à 109,999 livres = $39 l'heure
Chargement de 110,000 à 119,999 livres = $41 l'heure
Chargement de 120,000 à 130,000 livres = $44 l'heure.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCS-1229	14-04-77	5427-V-D-010 RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE Modification de permis	2645	12-03-77	Q-10913	Accordée
QCS-1230	14-04-77	13963-V-D-018 SPEEDWAY EXPRESS LTD. Modification de permis	2645	12-03-77	Q-10914	Accordée
QCS-1231	13-04-77	7737-V-D-015 BELLECHASSE TRANSPORT INC. Modification de permis	2645	12-03-77	Q-10919	Accordée
QCS-1233	15-04-77	18302-V-DS-001 JACQUES & DULAC INC. Requérante-venderesse LA COMPAGNIE LAURENT ROY LIMITEE Requérante-cessionnaire Transfert de permis Demande parue dans le «Journal de Québec», les 26, 28 et 1er mars 1977.			Q-11054	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décision	Date effective
QPN-456 à 458 inc.					
QPN-456	07-04-77	25428-V-PN-003 L.G. DEWITT INC. Demande de permis	Q-11437	Accordée	Ce permis est valide du 7 avril au 31 mars 1978
QPN-457	07-04-77	25428-V-PN-004 L.G. DEWITT INC. Demande de permis	Q-11437	Accordée	Ce permis sera valide du 7 avril 77 au 31 mars 78
QPN-458	07-04-77	25428-V-PN-005 L.G. DEWITT INC. Demande de permis	Q-11437	Accordée	Ce permis sera valide du 7 avril 77 au 31 mars 78

SEANCES EN CHAMBRE
TRANSPORT DE PRODUITS NOMMES — PERMIS 1975 — EMIS A NOUVEAU POUR 1976-1977

No	Date	Requérants	No dossier	Décision
QPN-459 et QPN-460				
QPN-459	07-04-77	L.G. DEWITT INC. Renouvellement de permis (Demande)	25428-V-PN-001	Accordée
QPN-460	07-04-77	L.G. DEWITT INC. Demande de renouvellement de permis.	25428-V-PN-002	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décision	Date effective
QPN-461	14-04-77	25917-V-PN-001 JOHN GRAHAM INC. Demande de permis	Q-11511	Accordée	Ce permis sera valide du 14 avril 1977 au 31 mars 1978.

No	Date	Requérants	Cause	Décision	Date effective
QPN-462	14-04-77	24808-V-PN-001 (1977-78) WILLIAM T. SIMMONS INC. Renouvellement de permis	Q-11509	Accordée	Ce permis sera valide du 14 avril 1977 au 31 mars 1978
QPN-463 à 468 incl.					
QPN-463	14-04-77	24489-V-PN-003 (1977-78) PRESSLY JERRY A. Renouvellement de permis	Q-11508	Accordée	Ce permis sera valide du 14 avril 1977 au 31 mars 1978
QPN-464	14-04-77	24489-V-PN-004 (1977-78) PRESSLEY JERRY A. Renouvellement de permis	Q-11508	Accordée	Ce permis sera valide du 14 avril 1977 au 31 mars 1978
QPN-465	14-04-77	24489-V-PN-005 PRESSLEY JERRY A. Renouvellement de permis	Q-11508	Accordée	Ce permis sera valide du 14 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-466	14-04-77	24489-V-PN-006 PRESSLEY JERRY A. Renouvellement de permis	Q-11508	Accordée	Ce permis sera valide du 14 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-467	14-04-77	24489-V-PN-008 PRESSLEY JERRY A. Renouvellement de permis	Q-11508	Accordée	Ce permis sera valide du 14 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-463 à 468 incl.					
QPN-468	14-04-77	24489-V-PN-009 PRESSLEY JERRY A. Renouvellement de permis	Q-11508	Accordée	Ce permis sera valide du 14 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-469 à 470 incl.					
QPN-469	14-04-77	24852-V-PN-001 RICHARD G. WRIGHT INC. Renouvellement de permis	Q-11510	Accordée	Ce permis sera valide du 14 avril 1977 au 31 mars 1978.
QPN-470	14-04-77	RICHARD G. WRIGHT INC. 24852-V-PN-002 Renouvellement de permis			Ce permis sera valide du 14 avril 1977 au 31 mars 1978.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8371	03-02-77	Q-505185-E-001 LAWERYSON DALE C. Demande de permis Extraprovincial			Q-8889	Accordée
QCV-8372	03-02-77	Q-505185-E-002 LAWERYSON DALE C. Demande de permis Extraprovincial			Q-8890	Accordée
QCV-8556	07-04-77	Q-505171-DS-002 LES SCIERIES DU BAS ST-LAURENT Requérant-cédant Q-505716-DS-001 Requérant-cessionnaire Demande parue dans le journal « Le Devoir », les 26, 27 et 28 mai 1976. Demande de transfert de permis			QRS-2090	Rejetée

SEANCES EN CHAMBRE
DECLARATIONS EN VERTU DE LA SECTION V DU REGLEMENT NO 12 (A.C. 2389-73)

Numéro et date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
QCV-8557-CSA (1977) 07-04-77	Q-502678-CS-001 JEAN-PAUL COTE	Q-11428	Entrepreneur	Artisan	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 8 janvier 1976.
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Artisan » pour la région 3, conformément au Règlement no 12.

SEANCES EN CHAMBRES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8574	13-04-77	Q-505977-D-002 LADUFO INC. Demande de permis	2646	12-03-77	Q-10925	Accordée
QCV-8577-I	13-04-77	Q-500089-D-001 AIME DUFOUR Renouvellement de permis			Q-11500	Accordée
QCV-8576-I	13-04-77	Q-500133-D-002 HOVINGTON & PINEAULT Renouvellement de permis			Q-11502	Accordée
QCV-8579-I	13-04-77	Q-500623-D-001 TANCREDE THIBOUTOT Renouvellement de permis			Q-11513	Accordée
QCV-8586-I	14-04-77	Q-501912-D-002 JEAN-MARC LEVESQUE Renouvellement de permis			Q-11527	Accordée
QCV-8587-I	14-04-77	Q-500092-D-005 EMILE H. TREMBLAY Renouvellement de permis			Q-11524	Accordée
QCV-8588-I	14-04-77	Q-504952-D-001 HENRI COUTURE Renouvellement de permis			Q-11526	Accordée
QCV-8589-I	14-04-77	Q-501058-D-002 JOCELYN GAGNON Renouvellement de permis			Q-11530	Accordée
QCV-8590-I	14-04-77	Q-505478-D-001 FERNAND BRODEUR Renouvellement de permis			Q-11539	Accordée
QCV-8591-I	14-04-77	Q-505741-D-001 HELENE C. TREMBLAY Renouvellement de permis			Q-11528	Accordée
QCV-8592-I	14-04-77	Q-504085-D-001 GAETAN LESSARD Renouvellement de permis			Q-11533	Accordée
QCV-8593-I	14-04-77	Q-503559-D-001 HONORE PELLETIER Renouvellement de permis			Q-11532	Accordée
QCV-8595-I	14-04-77	Q-503591-D-002 FLORENT LAFRENIERE Renouvellement de permis			Q-11534	Accordée
QCV-8596-I	14-04-77	Q-505620-D-002 WARRENS FORTIN Renouvellement de permis			Q-11531	Accordée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCV-8600	15-04-77	Q-504089-D-002 PHILIPPE GAUTHIER Demande de permis	2646	12-03-77	Q-10921	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8594-I	14-04-77	Q-502375-D-002 EMILIEN FORTIER Renouvellement de permis			Q-11529	Accordée
QCV-8597-I	14-04-77	Q-501645-D-001 ANDRE LALANCETTE Renouvellement de permis			Q-11525	Accordée
QCV-8598-I	14-04-77	Q-501396-D-001 ROGER PAULIN Renouvellement de permis			Q-11540	Accordée
QCV-8605	15-04-77	Q-503167-D-001 REAL PICARD Renouvellement de permis			Q-11544	Accordée
QCV-8606-I	15-04-77	Q-503386-D-001 FIRMIN LEVESQUE Renouvellement de permis			Q-11546	Accordée
QCV-8607-I	15-04-77	Q-503128-D-001 REAL LABRECQUE Renouvellement de permis			Q-11547	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE
DECLARATIONS EN VERTU DE LA SECTION V DU REGLEMENT NO 12 (A.C. 2389-73)

Numéro et date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
QCV-8601-CSA (1977) 14-04-77	Q-504983-CS-001 LAURIAN BELANGER	Q-11483	Entrepreneur	Artisan	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 17 juin 1975;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Artisan » pour la Région 03, conformément au Règlement no 12.

QCV-8602-CSA (1977) 14-04-77	Q-501380-CS-002 WARD PRICE	Q-11485	Entrepreneur	Artisan	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 21 juillet 1975;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Artisan » pour la Région 01, conformément au Règlement no 12.

QCV-8603-CSE (1977) 14-04-77	Q-501380-CS-001		Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 30 octobre 1975;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Entrepreneur » pour la Région 01, conformément au Règlement no 12.

Numéro en date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décisions
QCV-8604-CSE (1977) 14-04-77	Q-500204-CS-001		Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 7 août 1974;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie « Région » et « Entrepreneur » pour la Région 03, conformément au Règlement no 12.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8608-I	15-04-77	Q-504151-D-001 GABRIEL SAVARD Renouvellement de permis			Q-11549	Accordée
QCV-8609-I	15-04-77	Q-504502-I CLAUDE LABRECQUE Renouvellement de permis			Q-11548	Accordée
QCV-8618-I	18-04-77	Q-501442-D-001 MARCEL CROFT Renouvellement de permis			Q-11555	Accordée
QCV-8620-I	18-04-77	Q-503666-D-002 PAUL ARTHUR DESCHENE Renouvellement de permis			Q-11554	Rejetée
QCV-8610	13-04-77	Q-503079-D-003 YVON LACHANCE Demande de permis	2646	12-03-77	Q-10927	Accordée
QCV-8611	13-04-77	Q-505843-D-004 LEO DUSSAULT TRANSPORT ENR. Demande de permis	2646	12-03-77	Q-10923	Accordée
QCV-8613	13-04-77	Q-503079-D-002 YVON LACHANCE Demande de permis	2646	12-03-77	Q-10928	Accordée
QCV-8614	13-04-77	Q-505977-D-001 LADUFO INC. Demande de permis	2646	12-03-77	Q-10926	Accordée
QCV-8612-I	15-04-77	Q-500934-D-001 CONRAD GAGNE Renouvellement de permis			Q-11543	Rejetée
QCV-8616-I	18-04-77	Q-500384-D-001 JEAN-GUY LESAGE Renouvellement de permis			Q-11556	Accordée
QCV-8619-I	15-04-77	Q-501671-D-001 CONRAD DURAND Renouvellement de permis			Q-11551	Accordée
QCV-8615-I	18-04-77	Q-501695-D-001 DONAT DURAND Renouvellement de permis			Q-11552	Accordée
QCV-8617-I	18-04-77	Q-502565-D-001 CLAUDE GELINAS Renouvellement de permis			Q-11553	Accordée
QCV-8622-I	18-04-77	Q-501619-D-001 GEORGES-HENRY TREMBLAY Renouvellement de permis			Q-11568	Accordée
QCV-8621	15-04-77	Q-504606-D-002 ROMUALD BERTHELOT Demande de revision	2644	12-03-77	Q-10906	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8623-I	18-04-77	Q-501122-D-001 MARCEL TROTTIER Renouvellement de permis			Q-11569	Accordée
QCV-8624-I	18-04-77	Q-503843-D-002 ROLLAND BELANGER Renouvellement de permis			Q-11574	Accordée
QCV-8625-I	18-04-77	Q-501152-D-001 CHARLES ANTOINE ST-AMANT Renouvellement de permis			Q-11571	Accordée
QCV-8626-I	18-04-77	Q-501122-D-003 MARCEL TROTTIER Renouvellement de permis			Q-11570	Accordée
QCV-8627-I	18-04-77	Q-501152-D-003 CHARLES-ANTOINE ST-AMANT Renouvellement de permis			Q-11573	Accordée
QCV-8628-I	18-04-77	Q-501152-D-002 CHARLES-ANTOINE ST-AMANT Renouvellement de permis			Q-11572	Accordée
QCV-8630-I	19-04-77	Q-503899-D-003 JULES LEBLANC Renouvellement de permis			Q-11589	Accordée
QCV-8631-I	19-04-77	Q-503899-D-001 JULES LEBLANC Renouvellement de permis			Q-11588	Accordée
QCV-8633	19-04-77	Q-505972-D-001 JEAN-MARC AUBE Renouvellement de permis			Q-11591	Accordée
QCV-8635-I	19-04-77	Q-500895-D-004 PAUL DROUIN Renouvellement de permis			Q-11597	Accordée
QCV-8636-I	19-04-77	Q-500895-D-001 PAUL DROUIN Renouvellement de permis			Q-11596	Accordée
QCV-8637-I	19-04-77	Q-502143-D-001 HENRI-PAUL CHOUINARD Renouvellement de permis			Q-11595	Accordée
QCV-8638-I	19-04-77	Q-505137-D-001 MARCEL GELINAS Renouvellement de permis			Q-11598	Accordée
QCV-8639-I	19-04-77	Q-502570-D-001 MARTIAL BELLERIVE Renouvellement de permis			Q-11600	Accordée
QCV-8640-I	19-04-77	Q-503461-002 ROLAND PATRY Renouvellement de permis			Q-11593	Accordée
QCV-8641-I	19-04-77	Q-503461-001 ROLAND PATRY Renouvellement de permis			Q-11592	Accordée
QCV-8642-I	19-04-77	Q-503461-003 ROLAND PATRY Renouvellement de permis			Q-11594	Accordée
QCV-8647-I	20-04-77	Q-500730-D-002 ADHEMAR LEBEL Renouvellement de permis			Q-11619	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE
DECLARATIONS EN VERTU DE LA SECTION V DU REGLEMENT NO 12 (A.C. 2389-73)

No et date	Requérants	Cause	Ancienne catégorie	Nouvelle catégorie	Décision
QCV-8634-CSE (1977) 18-04-77	Q-505504-CS-002 CLAUDE LACHARITE		Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 22 avril 1976;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 04, conformément au Règlement no 12.

QCV-8643-CSE (1977) 18-04-77	Q-505333-CS-001 LES TRANSPORT JEAN & FILS INC.		Artisan	Entrepreneur	

La Commission:
1. prend acte de la déclaration du déclarant;
2. annule le permis délivré en cette affaire le 1er octobre 1976;
3. autorise, en faveur du déclarant, la délivrance d'un permis de camionnage en vrac de catégorie «Région» et «Entrepreneur» pour la région 03, conformément au Règlement no 12.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8645-I	20-04-77	Q-501437-D-001 MARC AURELE SANTERRE Renouvellement de permis			Q-11616	Accordée
QCV-8644-I	20-04-77	Q-501457-001 ALBERT M ALBERIC Renouvellement de permis			Q-11617	Accordée
QCV-8650-I	20-04-77	Q-503121-001 MICHEL BOUCHARD Renouvellement de permis				Accordée
QCV-8646-I	20-04-77	Q-500120-D-002 GILBERT BRIERE & FILS ENR. Renouvellement de permis			Q-11621	Accordée
QCV-8648-I	20-04-77	Q-500120-D-003 GILBERT BRIERE & FILS ENR. Renouvellement de permis			Q-11622	Accordée
QCV-8649-I	20-04-77	Q-501646-D-001 GHISLAIN GAUDREAU Renouvellement de permis			Q-11628	Accordée
QCV-8688-I	21-04-77	Q-504103-D-001 LEONCE VAILLANCOURT Renouvellement de permis			Q-11640	Accordée
QCV-8690-I	21-04-77	Q-503779-D-001 ROGER PICARD Renouvellement de permis			Q-11644	Accordée
QCV-8691-I	21-04-77	Q-500056-D-001 JEAN-YVES LAMONDE Renouvellement de permis			Q-11645	Accordée
QL-507	13-04-77	Q-600281-D-002 LES AGENCES «LE VAILLANT-COURT» (Jean-Marie Santerre) Demande d'annulation de permis	2641	12-03-77	Q-10886	La Commission, à la demande du détenteur, annule à toutes fins que de droit le permis 44-DYA.

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972, chapitre 55)

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-2015	25864-V-S-001 JACQUES POITRAS Voiturier-remorqueur et SPEEDWAY EXPRESS LTD. Courtier en transport Demande de permis spécial	Demande parue dans le «Journal de Québec», les 2, 3 et 4 mars 1977. Accordée.	Ce permis sera valide à partir du 16e jour de cette parution jusqu'au 28 février 1978 ou jusqu'à décision finale.
QS-2019	25878-V-S-001 YVON VACHON Voiturier-remorqueur ST-LAMBERT TRANSPORT INC. Courtier en transport Requérant conjoint Demande de permis	Demande parue dans le «Journal de Québec», les 9, 10 et 11 mars 1977. Accordée.	Ce permis est valide à partir du 16e jour de cette parution jusqu'au 28 février 1978.
QS-2020	25865-V-S-001 Cause: QRS-2439 TRANSPORT JACQUES BOUCHARD (Jacques Bouchard) Voiturier-remorqueur et DAY & ROSS LIMITED Courtier en transport Demande de permis spécial	Demande parue dans le journal «Le Devoir», les 25, 26 et 27 février 1977. Accordée.	Ce permis sera valide à partir du 16e jour de cette parution jusqu'au 28 février 1978.
QS-2033	25911-V-S-001 LES ENTREPRISES ROGER FAUCHER INC. Demande de permis spécial	Demande parue dans le «Journal de Québec», les 30, 31 et 1er avril 1977. Refusée.	
QT-70	25858-V-S-003 Cause: Q-11392-I OWEN DAVIS TRUCKING LTD. a/s TRANSPORT CONSULTING SERVICE LTD.	Renouvellement de permis.	Ce permis sera valide à partir du 5 avril 1977 au 20 avril 1977.
QT-72	25934-V-SI-001 ALPHONSE DUFOUR Demande de permis temporaire *instanter*	Accordée.	Ce permis sera valide du 19 au 21 avril 1977 inclusivement.
QT-73	3653-V-SI-001 THETFORD TRANSPORT LTEE Demande de permis temporaire *instanter*	Accordée.	Ce permis sera valide du 20 avril 1977 au 27 avril 1977.
QT-74	Q-000427-SI-002 MAY BLANCHET Demande de permis temporaire *instanter*	Accordée.	Ce permis sera valide du 21 avril 1977 au 5 mai 1977.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-3514	10-03-77	Q-200937-D-008 BEN TAXI ENRG. (Yvon Pellerin opérant sous le nom de) Requérant-cédant Q-202622 GILLES BRISSON TAXI ENRG. (Gilles Brisson) .Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1339	05-02-77	Q-10576	Accordée

No	Date	Décisions	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-3527	28-03-77	Q-201120-D-002 RENE MAROIS Requérant-cédant JACQUES MAROIS (Héritier) Requérants-cédants Q-202662-1-A MME CLAUDE BELANGER ENR. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	1834	26-02-77	Q-10858	Accordée
QPT-3535	28-03-77	Q-200776-D-002 ARMAND GAUTHIER Requérant-cédant Q-202656-1-A TAXI ST-JEAN ENR. (Caron, Jean-Claude) Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1832	26-02-77	Q-10835	Accordée
QPT-3531	28-03-77	Q-201450-11-D MME FRANCINE PAQUETTE Requérante-cédante JEAN-GUY GUERIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1831	26-02-77	Q-10831	Accordée
QPT-3532	28-03-77	Q-202545-2-D CLEMENT THIBEAULT Requérant-cédant TAXI 3344 (Jean-Paul Joncas) Requérant-cessionnaire Transfert de permis	1831	26-02-77	Q-10832	Accordée
QCR-1821-TF	17-03-77	18071-V-D-001-TF ERNEST LEGROS Modification de tarif	7796	09-10-76	Q-8837	La Commission: 1. accueille la requête amendée; 2. statue que la décision devient immédiatement exécutoire à partir du 17-03-77.
QCV-8506	28-03-77	Q-504555-DS-004 JEAN-NOEL RICHARD Requérant-cédant GREGOIRE ST-ARNAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis			Q-10280	Accordée
QCV-8509	30-03-77	Q-502371-DS-002 PROVINCIAL TERRASSEMENT ENR. Requérant-cédant Q-505909-DS-001 EQUIPEMENT WACO INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis « Demande parue dans le « Journal de Québec », les 1, 2 et 3 décembre 1976.			Q-10283	Accordée
QCV-8507	20-03-77	Q-503842-DS-002 PIERRE DAIGLE Requérant-cédant Q-505971-DS-001 REAL TREMBLAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis			Q-10872	Accordée
QL-501	29-03-77	Q-600243-DS-001 DORBEC INC. Requérant-cédant			Q-10814	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		Q-600279-DS-001 LOCATION RIVIERE LA GRANDE INC. Requérant-cessionnaire Demande parue dans le journal « Le Devoir », les 27, 28 et 29 janvier 1977. Transfert de permis				

67863-o

Jugements:

Jugements rendus par le Tribunal des transports et publiés conformément aux dispositions de l'article 68 de la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55).

33-000250-76-8

HARVEY TRANSPORT LIMITEE et HAMEL TRANSPORT LIMITEE, appelantes, *vs* NIL GIRARD TRANSPORT LTEE, intimée, et LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC, mis-en-cause.

Jugement du 17 février 1977.

Appel de la décision numéro QCR-1537 de la Commission des transports du Québec, rendue le 23 juin 1976, accueillant la demande de modification du permis de l'intimée malgré l'opposition des appelantes.

Vu le désistement produit au dossier par les procureurs des appelantes, le Tribunal prend acte du désistement et rejette l'appel, sans frais.

33-000490-76-0

L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC, requérant-intimé, et ARMAND GUILLEMETTE, et JACQUES BELAND, appelants.

Jugement du 23 février 1977.

Appel de la décision numéro QCV-7550 de la Commission des transports du Québec, rendue le 23 novembre 1976, rejettant une requête de l'administrateur de la Commission des transports du Québec de corriger une décision entachée d'erreur d'écriture par suite d'une inadvertance manifeste.

Le Tribunal accueille l'appel, sans frais, infirme la décision de la Commission des transports du Québec numéro QCV-7550 du 23 novembre 1976, accueille la requête incidente du 9 septembre 1976 de l'administrateur de la Commission des transports du Québec et ordonne la correction demandée, à savoir, que le numéro de la région doit être désigné « région no (3) » au lieu de « région no (9) » dans le dispositif de la décision QCR-1914 du 23 juin 1976.

33-000629-76-6

GERMAIN GOULET, appelant, *vs* COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC, intimée, et METROPOLITAIN PROVINCIAL (1967) INC., mis-en-cause opposante.

Jugement du 15 mars 1977.

Appel de la décision MPV-899-S de la Commission des transports du Québec, rendue le 7 octobre 1976, par laquelle elle rejettait la demande du requérant-appelant.

Le Tribunal infirme la décision de la Commission des transports numéro MPV-899-S rendue le 7 octobre 1976, annule la confiscation du cautionnement de $50 déposé par le requérant, ordonne à la Commission des transports du Québec de tenir une audience publique aux fins d'entendre le requérant sur sa demande, après avoir suivi les prescriptions du Règlement 2, et ordonne à la Commission de n'entendre l'opposante que si elle dépose le cautionnement requis par les règlements, le tout sans frais.

67863-o

ERRATA

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec* du 16 avril 1977, numéro 15, page 3628, lors de la publication de la décision QCV-8542, il s'est glissé une erreur, et c'est pour cette raison que cette décision est republiée aujourd'hui.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérant	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
QCV-8542	05-04-77	Q-504013-D-002 LAURIER TURGEON Renouvellement de permis.			Q-11404-I	Accordée

67863-o

Veuillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 avril 1977, numéro 14, page 3490, lors de la publication de la décision QCR-1786, il s'est glissé une erreur, et c'est pour cette raison que cette décision est republiée aujourd'hui.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérant	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
QCR-1786	01-02-77	21294-V-DS-002 DEMENAGEMENT ET ENTREPOSAGE VICTORIA LTEE Mise-en-cause J. Claude Paradis Nelson Couture Clermont Roy Requérants Transfert d'actions Demande parue dans le journal « Le Devoir », les 21, 22 et 23 décembre 1976.			Q-10248	Accordée

67863-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
LES HUILES PENCO LIMITEE *PENCO OIL LIMITED* 1353-6503	17 10 36	26 04 77

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

67864-o

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
ALIMENTATION B.M.R. INC. 1463-5981	12 12 75	5	4
ARTISANAT IDEAL INC. 1224-9652	01 12 70	3	5
ASSOCIATION DES CONSEILLERS FINANCIERS DU QUEBEC *INVESTMENT COUNSEL ASSOCIATION OF QUEBEC* 1465-6458	18 03 76	12	9
ASSOCIATION DE MADELINOTS ESCOUADE DES ILES 1346-0449	24 09 73	5	3
L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE SEMENCES DU QUEBEC 1272-8820	15 11 68	3	7
ASSOCIATION QUEBECOISE DE TELEDETECTION INC. 1470-8630	18 10 76	3	9
BATITEC INC. 1462-9463	06 11 75	3	4
J.O. BEAULAC INC. 1171-1413	20 01 58	3	4
BEDFORD PLASTICS CO. LTD. 1237-4575	07 08 59	4	5

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
BELL ASBESTOS MINES, LTD. 1167-7523	20 11 36	7	4
H. BELL INC. 1237-7875	01 02 71	3	8
LES BOURGEOIS FERMIERS DE RIMOUSKI INC. 1359-8107	21 10 74	6	5
LA BRASSERIE MOLSON DU QUEBEC LIMITEE *MOLSON'S BREWERY QUEBEC LIMITED* 1114-3492	15 02 62	7	5
CARRIERES POINTE-CLAIRE INC. *POINTE-CLAIRE QUARRY INC.* 1147-2487	14 03 52	4	3
LE CENTRE COMMERCIAL FORET SHERWOOD INC. *SHERWOOD FOREST SHOPPING CENTER INC.* 1469-5084	24 08 76	3	4
CENTRE MUSICAL GERMONT INC. 1465-2325	04 03 76	3	4
LES CERAMIQUES CAPITAL LTEE *CAPITAL CERAMICS LTD.* 1139-0176	25 05 61	4	3
CHATEAU DES ERABLES INC. 1469-9045	07 09 76	3	7
LES DESSINS DRUMMOND INC. 1331-6633	14 05 73	3	6
LES DICTIONNAIRES ROBERT LTEE 1361-9739	25 02 75	3	4
DOMINION FLORAL CO. 1107-8144	24 07 57	3	4
LES ENTREPRISES VAQUET INC. 1287-1497	24 05 66	3	4
4 STAR HOMES INC. 1306-8721	17 08 61	4	3
LES HABITATIONS GAGNON & COURCY INC. 1462-3227	29 09 75	4	3
IMMEUBLES B.M.G. INC. 1463-2020	21 11 75	4	3
L'IMPRIMERIE DE LA RIVE-SUD LIMITEE 1306-1387	31 05 58	4	5
LES INDUSTRIES BEDFORD LTEE *BEDFORD INDUSTRIES LTD.* 1213-7907	14 01 70	4	5
LES INDUSTRIES BEDFORD (1974) LTEE *BEDFORD INDUSTRIES (1974) LTD.* 1360-6389	04 12 74	4	5

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
LES INFORMATICIENS ASSOCIES DE MONTREAL INC. 1502-6099	18 03 76	3	4
JANAL INC. 1190-5627	24 04 62	3	5
MACHINES-OUTILS ELLIOT (QUEBEC) LTEE 1326-9683	03 10 52	3	4
MISS CAIRNS FLORISTS (1971) INC. 1336-3809	08 06 71	3	4
D. MOISAN FLEURISTE INC. 1157-4910	29 07 66	4	3
LES MOULURES BEGIN LTEE 1157-2500	22 12 64	3	7
MOUVEMENT COMMUNICATION-CULTURE DE MONTREAL INC. 1363-4290	09 05 75	3	5
MUSEE D'ARCHEOLOGIE DE L'EST DU QUEBEC INC. 1321-7955	10 05 72	15	11
PIECES D'AUTOS N. & N. LTEE ..... *N. & N. AUTO SUPPLIES LTD.* 1501-4889	18 12 75	4	3
LES PLACEMENTS DES CHATAIGNERS LTEE 1245-5473	02 08 63	5	9
LES POULETS SAGUENAY LTEE 1467-9369	21 06 76	3	5
PROVINCIAL MARINE SPORTS INC. 1176-2788	24 04 69	3	4
RADIO INTER-CITE INC. 1317-6888	18 07 72	6	5
RADIO LAVAL INC. ..... maintenant connu sous le nom de: ENTREPRISES TELE-CAPITALE LTEE *TELE-CAPITAL ENTERPRISES LTD.* 1122-2486	16 03 61	4	8
RAPID WOODWORK CO. LTD. 1117-9710	25 08 61	3	4
LES RESTAURANTS LEMIEUX ET MICHAUD INC. 1363-3177	06 05 75	3	5
SERVICE D'ADMINISTRATION JABER INC. ..... *JABER MANAGEMENT SERVICE INC.* 1505-5122	02 11 76	3	4
LES SERVICES DE COURRIER IMPERIAL INC. 1505-8605	03 12 76	4	5
THE SEVENTH ESTATE INCORPORATED 1257-7425	19 07 66	7	12

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
TRANSPORT LYS LTEE *LILY TRANSPORT LTD.* 1367-4395	28 02 74	3	4
VERDUN EXCAVATION INC. 1258-2060	24 02 72	4	5
LES VETEMENTS WILLIAM INC. *WILLIAM CLOTHES INC.* 1501-8393	21 01 76	4	3

67864-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
S. ALBERT ET COMPAGNIE, LIMITEE *S. ALBERT AND COMPANY, LIMITED* 1352-9524	S. ALBERT AND COMPANY, LIMITED	01 10 32
LES RESSOURCES DU LAC MESTON INC. *MESTON LAKE RESOURCES INC.* 1349-1063	CORPORATION MINIERE AYRHART INC. *AYRHART MINING CORPORATION INC.*	25 09 72

67864-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ACIERS GAUDREAULT INC. 1474-5533	Route rurale numéro 1, 5e Rang, Sainte-Cécile-de-Milton.	24 02 77
JULIEN ADAM & FILS INC. 1474-0054	Saint-Timothée	08 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
ALUMINIUM CARRIER & BISSON INC. 1473-7704	Saint-Lambert-de-Lauzon	01 02 77
ALUMINIUM DAYMAR LTEE *DAYMAR ALUMINUM LTD.* 1475-4162	4837, rue Vézina, app. 38, Montréal.	18 03 77
ALUMINIUM DUPRE INC. 1473-9411	19622 ouest, boulevard Gouin, Pierrefonds.	07 02 77
AMENAGEMENTS ALPA INC. *ALPA DEVELOPMENT INC.* 1474-8263	1010 ouest, rue Sherbrooke, bureau 2405, Montréal.	03 03 77
LES AMENAGEMENTS IMMEDIATS LTEE 1474-4767	2303, rue Verdun, Sherbrooke	22 02 77
LES AMENAGEMENTS JANIPOLD INC. 1474-5582	187, rue St-Romuald, Farnham	24 02 77
ANPIDASO INC. 1474-3868	Québec	21 02 77
LES APPAREILS DE CLIMATISATION NORDIQUE INC. 1475-0731	Montréal	10 03 77
LES APPARTEMENTS GUYLAIX INC. 1475-3297	Charlesbourg	16 03 77
LES ARMOIRES DE LA MENAGERE INC. 1475-2596	1009, rue du Parc industriel, Saint-Jean-Chrysostome.	16 03 77
LES ARMOIRES MIDO LTEE 1474-6838	Mistassini	01 03 77
ASSURANCE C. FELIZIANI INCORPOREE 1473-3406	5591, rue des Roses, Montréal-Nord	20 01 77
ASSURANCES DUMAS ET LARUE INC. 1476-2272	1266, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien.	04 04 77
LES ASSURANCES RAYMOND PARE INC. 1472-8893	83, rue St-Thomas, Montmagny	05 01 77
AUTO MONACO (1977) INC. 1475-5284	78, Boulevard Bourque, Omerville	22 03 77
AUTOBUS GASTON NADEAU INC. 1474-6176	Sainte-Mélanie	28 02 77
AUTOBUS HEMMINGFORD INC. 1473-6169	Hemmingford	27 01 77
AUTOBUS MARCELEINE INC. 1473-5468	Route rurale numéro 1, Victoriaville	26 01 77
AUTOBUS SCOLAIRES BLAIR INC. *BLAIR SCHOOL BUS INC.* 1473-8751	Route 202, Franklin	04 02 77
AUTOMOBILES LAURENTIDE (1977) INC. 1476-0185	25 sud, Dorchester, Québec	29 03 77
BAMOCHO INC. 1471-7474	Montréal	24 03 77

Nom	Siège social	Date de constitution
BARIBEAU & SIMARD INC. 1472-1278	Saint-Aimé-des-Lacs	09 12 76
BEAUDIN, CALLES & ASSOCIES INC. 1473-3455	4507, rue Edouard-Montpetit, Montréal	20 01 77
BERSACO INC. 1474-8776	Québec	04 03 77
LA BIJOUTERIE BELVEDERE INC. 1475-9013	440 sud, Belvédère, Sherbrooke	24 03 77
BIJOUTERIE R. VALIQUETTE INC. 1473-3281	225A, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme	19 01 77
EMILE BILODEAU & FILS INC. 1475-0715	Saint-Bernard	09 03 77
JACQUES BISAILLON INC. 1472-4751	3, rue Georges, Lacolle	20 12 76
LES BLOCS LA SONDE INC. 1472-3795	Boucherville	15 12 76
BOITE A CHANSON MIMESON INC. 1474-8503	32, rue St-Charles, Longueuil	04 03 77
BOUCHERIE D'AMEDEE INC. 1474-9063	Laval	07 03 77
BOUTIQUE EQUESTRE V.B. INC. 1474-6143	Boulevard Tadoussac, Chicoutimi-Nord	28 02 77
BOUTIQUES JUNISEXE INC. *JUNISEX BOUTIQUES INC.* 1462-3342	Saint-Laurent	01 10 75
BOUTIQUE DE LINGE LIBRE FEMME INC. 1474-1409	Matagami	11 02 77
BOUTIQUE DU MEUBLE ALLARD & DUGAS INC. 1474-8909	Maria	04 03 77
BRICOCENTRE INC. 1475-2976	Route de Desserte nord, sortie 198 (Route 20), Saint-David-de-l'Auberivière.	16 03 77
BUANDERIE SOREL INC. 1470-9489	Sorel	20 10 76
LES CADRES GRAVENA LTEE *GRAVENA PICTURE FRAMES LTD.* 1474-9634	171 ouest, rue Van Horne, Montréal	07 03 77
O. CARPENTIER INC. 1473-0782	Gracefield	13 01 77
J.M. CAYER ET FILS LTEE 1474-3009	555, rang des Sloans, Saint-Edouard	16 02 77
CENTRE DE L'AUTO TERREBONNE INC. *TERREBONNE AUTO CENTRE INC.* 1474-0773	Terrebonne	10 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
CENTRE BANDAG RIVE-SUD INC. 1473-9924	Saint-Constant	07 02 77
LE CENTRE DU CHASSIS DES ILES INC. 1474-8149	Cap-aux-Meules	03 03 77
CENTRE D'ELECTRICITE JEROMIEN INC. 1474-4445	Saint-Jérôme	22 02 77
CENTRE MEDICAL LA MALBAIE INC. 1474-3173	La Malbaie	17 02 77
CENTRE DE RENOVATION LA SEIGNEURIE INC. 1474-0468	450, De Mortagne, Boucherville	09 02 77
CERAMATEK INC. 1475-9369	48, Croissant-Charlevois, Kirkland	25 03 77
PAUL CHARLAND INC. 1474-7679	4502, rue d'Assise, Saint-Léonard	02 03 77
CHERADES INC. 1473-1061	75, boulevard St-Jean-Baptiste, bureau 205, Châteauguay.	13 01 77
CLOUTIER, ARCAND ET ASSOCIES INC. 1474-3983	Victoriaville	21 02 77
LES COFFRAGES STE-ANNE-DES-PLAINES INC. 1505-7391	74, rang Lepage, Sainte-Anne-des-Plaines	24 11 76
LA COMPAGNIE CANADIENNE DE L'INFORMATIQUE C.C.I. LTEE 1473-3588	Québec	20 01 77
COMPAGNIE DE GESTION PELARO INC. 1473-8900	Sainte-Foy	04 02 77
COMPAGNIE DE GESTION RADIO-CITE INC. 1473-4271	1605, rue Verchère, Longueuil	24 01 77
LA COMPAGNIE J.E. JUTRAS INC. 1476-1738	100, rue Monfette, Victoriaville	01 04 77
LA COMPAGNIE LAURENT LAJOIE ET ASSOCIES LTEE 1473-0675	843, rue Tétreault, McMasterville	13 01 77
LA COMPAGNIE PETITS POINTS & ARTISANATS R.G. LTEE *R.G. NEEDLEPOINTS & CRAFTS CO. LTD.* 1505-6365	155, boulevard Déguire, suite 810, Saint-Laurent.	07 03 77
CONSTRUCTION BEAU GAIN INC. *BEAU GAIN CONSTRUCTION INC.* 1474-6416	8465, rue St-Denis, Montréal	28 02 77
CONSTRUCTION CHARBEAU INC. 1472-8448	969, 26e Avenue, (Fabreville), Laval	05 01 77
CONSTRUCTION CORDE INC. *CORD CONSTRUCTION INC.* 1474-9030	8875, rue Pascal-Gagnon, Saint-Léonard.	07 03 77
LES CONSTRUCTIONS DUPERRON, MARCOUX INC. 1472-2474	6920, Mille-Iles (Saint-François) Laval.	13 12 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES CONSTRUCTIONS LE BOURGNEUF INC. 1474-5806	150 est, boulevard St-Cyrille, suite 1830, Québec.	25 02 77
LES CONSTRUCTIONS MIDAR INC. 1475-4543	12135, Clément-Ader, (Rivières-des-Prairies), Montréal.	21 03 77
LES CONSTRUCTIONS PENCHEL INC. *PENCHEL CONSTRUCTION INC.* 1474-4080	8975, Pascal-Gagnon, Saint-Léonard	21 02 77
CONSTRUCTIONS VAUBEC INC. 1473-4883	487, boulevard Duhamel, Pincourt	24 01 77
LES CONSTRUCTIONS VINCENT & DOYON INC. 1474-3348	772, route rurale numéro 6, Saint-Louis-de-Gonzague.	17 02 77
LA CORPORATION AVAC *AVAC CORPORATION* 1472-5436	8531, rue LaSalle, LaSalle	20 12 76
CORPORATION M. BASCUNAN *M. BASCUNAN CORPORATION* 1472-3290	4060, avenue Marlowe, Montréal	14 12 76
CORPORATION MULTICOR INTERNATIONAL 1472-9966	8504, Pierre-de-Coubertin, Montréal	16 03 77
COUVREURS RIVE-NORD INC. *NORTH SHORE ROOFERS INC.* 1474-5848	359, boulevard St-Croix, suite 204, Saint-Laurent.	25 02 77
BERTRAND D'AMOURS INC. 1473-5450	86, rue Congrégation, Trois-Pistoles	26 01 77
DECOR SOIXANTE-DIX INC. 1474-8339	70 ouest, rue Blainville, Sainte-Thérèse	03 03 77
DECORATIONS DE PIERRES VOLCANIQUES R.H. INC. 1473-9155	Outremont	23 03 77
DISCOTHEQUE QUATORZE-DIX-HUIT INC. 1473-7886	Jonquière	02 02 77
DISTRIBUTEURS DOMAINE INC. *DOMAINE DISTRIBUTORS INC.* 1474-7273	7000, avenue du Parc, Montréal	01 03 77
DOMAINE FORGET INC. 1474-6234	Saint-Donat	28 02 77
GEORGES DUMONT INC. 1472-6426	8435, 6e Avenue, (Saint-François), Laval.	22 12 76
EBENISTERIE DES FRENES INC. 1474-9378	301, 18e Avenue, Saint-Ambroise	07 03 77
LES EDITIONS PUBLI-ACTION INC. 1474-5830	Joliette	25 02 77
LES EDITIONS SHERBROOKE INC. 1473-4545	1521, rue Jolliet, Sherbrooke	24 01 77
LES EMBARCATIONS DE L'ESTRIE INC. 1474-2522	125, Centre, Granby	16 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
ENTREPRENEURS GENERAUX G.Y.L. INC. 1476-1118	14344 est, rue Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles.	31 03 77
LES ENTREPRISES A. DESROSIERS INC. 1474-2365	Saint-Aubert	15 02 77
ENTREPRISES CLAUDAN INC. 1473-1699	866, chemin du Curé, Rock-Forest	14 01 77
ENTREPRISES E. SCATTOLIN INC. 1473-3422	346, rue Goyette, Longueuil	20 01 77
ENTREPRISE D'ELECTRICITE THEBERGE ET PROULX INC. 1470-5925	Saint-Pie	04 10 76
LES ENTREPRISES ERIGAB INC. 1475-4535	250 est, rue Mont-Royal, Montréal	21 03 77
LES ENTREPRISES GARREAU-DEUSCH INC. 1472-2235	24, Gauron, Saint-Pierre	13 12 76
LES ENTREPRISES H.B.G. INC. 1475-1283	228, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup	11 03 77
LES ENTREPRISES J.B.P. INC. 1473-4222	Howick	21 01 77
LES ENTREPRISES LAFERRIERE ET FRAPPIER INC. 1475-0244	1950, rang Ste-Thérèse, Saint-Viateur	08 03 77
LES ENTREPRISES M.A.M. INC. 1474-4585	Richmond	22 02 77
LES ENTREPRISES MARCAS INC. 1474-7901	Longueuil	02 03 77
LES ENTREPRISES METAGEX INC. 1475-1499	21, rue St-Pierre, Métabetchouan	14 03 77
LES ENTREPRISES NOBERT & DENEAULT INC. 1474-9717	235, rue Principale, Saint-Sauveur-des-Monts.	08 03 77
LES ENTREPRISES NORBERT LEVASSEUR LTEE 1466-2357	2527, Vimont, Longueuil	12 04 76
LES ENTREPRISES PAUL POULIN INC. 1473-7126	11, rue Louis-Pasteur, Loretteville	31 01 77
LES ENTREPRISES R. ROULEAU INC. 1473-9221	Rock-Forest	07 02 77
LES ENTREPRISES RUMASS INC. 1475-8957	Montréal	24 03 77
LES ENTREPRISES DE SOUDURE DU GOLFE INC. 1474-1433	Havre-Saint-Pierre	11 02 77
ENTREPRISES WALTER ET MICHEL INC. 1473-6060	Route rurale numéro 1, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur.	
EPICERIE T.M.T. FORDHAM INC. *T.M.T. FORDHAM GROCETERIA INC.* 1473-9338	1740, rue Oxford, Saint-Laurent	07 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
EQUIPE DE CONSULTATION ET RECHERCHE ECORE INC. 1475-4774	4075, Drolet, Montréal	22 03 77
LES EQUIPEMENTS D'INGENIERIE A.E. (QUEBEC) LIMITEE *A.E. ENGINEERING EQUIPMENTS (QUEBEC) LIMITED* 1473-5625	Montréal	26 01 77
EVALUATION D'ANJOU INC. 1474-2530	Saint-Léonard	15 02 77
EXCAVATION BROUILLARD & FRERES LTEE 1473-5989	Saint-Marcel	27 01 77
EXCAVATIONS JEROMEX LTEE 1475-5318	Route rurale numéro 1, Saint-Georges-Ouest.	23 03 77
EXCAVATIONS ST-ROCH INC. 1473-2820	3650, Lepage, Saint-Louis-de-Terrebonne	18 01 77
EXPEDITION OUTRE-MER AMIRAL INC. 1474-6879	Montréal	01 03 77
LE FABRICANT DE VESTES TONY BUCCI INC. *TONY BUCCI VESTS MAKER INC.* 1474-3553	3575, boulevard Saint-Laurent, suite 112, Montréal.	17 02 77
LES FENETRES G.G.M. INC. 1474-6531	1153, boulevard St-Antoine, Saint-Antoine.	28 02 77
LES FENETRES METRO INC. 1474-0674	71, rue St-Pierre, Québec	10 02 77
FERME GRAND RANG (1977) INC. 1476-0706	739, Grand-Rang, La Présentation	29 03 77
FERME LA ROSE INC. 1473-1913	1704, rang des 48, Saint-Jude	17 01 77
LA FERME LUC BERTHIAUME & FILS INC. 1475-9468	Saint-Elzéar	28 03 77
FERMES DU RETOUR INC. 1473-0618	557, rang Beaudry, Granby	13 01 77
FERME DE LA VALLEE DES PINS INC. *PINE VALLEY FARM INC.* 1474-5442	Route rurale numéro 3, Cowansville	24 02 77
LES FERMES YVES TREPANIER INC. 1473-6664	1852, route 236, Saint-Anicet	28 01 77
FERROLOX INC. 1474-1508	177, rue Janson, Mont-Saint-Hilaire	11 02 77
FLORI-BOUTIK INC. 1474-0757	165, Racine, Loretteville	10 02 77
FONDATIONS O.C. & F. LEBLANC INC. 1475-3586	601, rue Chassé, Drummondville	18 03 77
LES FORMES REAL CONSTANT INC. 1473-7027	Bromptonville	31 01 77

Nom	Siège social	Date de constitution
FOYER ST-FRANÇOIS B.B.G. INC. 1472-1567	2380, montée Masson, (Saint-François) Laval.	23 03 77
MICHEL GARIEPY INC. 1471-0578	350 est, boulevard Charest, suite 606, Québec.	14 03 77
GESTION CESANAN INC. 1472-7796	Granby	30 12 76
LA GESTION D'IMMEUBLES LE VERSEAU INC. 1474-7174	115, Cate, Sherbrooke	01 03 77
GESTION INFORMA INC. 1473-4784	Montréal	24 01 77
GESTION RA-GI INC. 1473-8264	230, avenue Proulx, Vanier	03 02 77
RICHARD GONTHIER INC. 1474-1565	835, Jean-Lanctôt, Beloeil	11 02 77
J.A. GOYETTE INC. 1474-8560	Salaberry-de-Valleyfield	04 03 77
GROUPES D'INFORMATIONS ET DE RECHERCHES EN PSYCHOCULTURE G.I.R.P. LTEE 1470-6782	1595, rue St-Hubert, Montréal	03 11 76
HOTELLERIE L'EXQUISITE INC. 1473-6136	Québec	27 01 77
HOTEL-MOTEL CENTRAL WOTTON INC. 1474-6325	708, rue St-Jean, Wotton	28 02 77
LES HUILES A MOTEUR G.P. INC. 1472-8455	4323 est, rue Ontario, Montréal	05 01 77
HUILE RICHELIEU (NORD) INC. *RICHELIEU OIL (NORTH) INC.* 1475-9617	Montréal	28 03 77
JOS. IBRAHIM INC. 1472-9396	675, boulevard St-Joseph, Hull	06 01 77
LES IMMEUBLES KAVALOUNY INC. 1471-7367	Rue St-Georges, Saint-Bernard	25 11 76
LES IMMEUBLES MIROBEC INC. 1472-6954	Saint-Eustache	23 12 76
LES IMMEUBLES SAVIM LTEE *SAVIM REALTIES LTD.* 1474-3066	Montréal	07 03 77
LES IMMEUBLES SISSI INC. 1474-8941	647, chemin Ste-Foy, app. 201, Québec.	07 03 77
IMPERIM LTEE *IMPERIM LTD.* 1474-8925	Montréal	07 03 77
LES IMPORTATIONS B.D.S. INC. 1505-8761	1253 ouest, Curé-Poirier, Longueuil	05 12 76

Nom	Siège social	Date de constitution
IMPRIMERIE LE MEGARON INC. 1474-5350	222A, rue Principale, Saint-Sauveur-des-Monts.	23 02 77
LES INDUSTRIES T.A.G. LTEE 1473-9494	2918, boulevard Dagenais, (Fabreville), Laval.	07 02 77
LES INDUSTRIES TANIN INC. 1474-5137	1231, rue Notre-Dame, Lavaltrie	23 02 77
LES INSTALLATIONS DE METAL LERCO LTEE *LERCO METAL ERECTORS LTD.* 1473-6375	3069, rue Laurier, Mascouche	27 01 77
LES INVESTISSEMENTS CEBRON INC. *CEBRON INVESTMENTS INC.* 1472-8950	Turgeon	05 01 77
RENE JACQUES LTEE 1474-6697	604, rue St-Roch, Drummondville	01 03 77
LES JARDINS DU MANOIR INC. 1473-6672	Montréal	20 01 77
LE JARDIN A SOULIERS INC. 1473-4479	2923A, rue Masson, Montréal	24 01 77
JEAN AMOUR LTEE *LOVE JEANS LTD.* 1472-9552	1335, Tees, Saint-Laurent	06 01 77
JEANS FERMIER INC. *FARMER JEANS INC.* 1474-7745	Trois-Rivières	02 03 77
JOURNAL LE JOUR INC. 1473-2424	Montréal	17 01 77
KEMEUBLEC INC. 1473-6276	Montréal	27 01 77
LES LABORATOIRES QUATREX INC. 1474-7182	Pointe-aux-Trembles	01 03 77
LAFONTAINE & FILS INC. 1475-1218	2900 nord, rue Laval, Lac-Mégantic	11 03 77
LAMFORM INC. 1473-1962	160, rue Frontenac, Saint-Jean	17 01 77
M. & M. LATOUR INC. 1474-0278	(Laval-Ouest), Laval	09 02 77
LE BEL & PERREAULT INC. 1472-2193	258, Roi du Nord, Laval	13 12 76
LIBRAIRIE OPUS INC. 1472-4371	Montréal	17 12 76
LOCATIONS B.G.O. INC. 1475-3081	Montréal	16 03 77
LUMICLAIR INC. 1473-9544	529, des Fauvettes, Chicoutimi	07 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LES MAÇONNERIES ANGELO INC. *ANGELO MASONRY INC.* 1475-3115	Laval	14 03 77
MAISON CLEMENT CROTEAU INC. 1469-3345	2, rue Georges, Sorel	20 12 76
LA MAISON PASCAL ROBILLARD INC. 1472-8380	26 est, rue Beaubien	29 12 76
MARCHE CENTRAL AMQUI INC. 1474-3835	Amqui	21 02 77
MARCHE ROBERT S. GAGNON INC. 1473-4313	Maniwaki	24 01 77
MARCOBEC INC. 1473-4040	13, place Mirabelle, Saint-Paul-l'Ermite	21 01 77
MARCOUX & THERIAULT INC. 1473-9304	Rimouski	07 02 77
L. MONETTE & FILS INC. 1473-6334	Sainte-Clothilde	27 01 77
MOTEL ADMIRAL (1977) INC. 1476-0250	Saint-Romuald-d'Etchemin	29 03 77
LES MURS SECS SAUCIER INC. *SAUCIER DRY WALL INC.* 1474-5277	Montréal	23 02 77
NOLDERO INC. 1474-0104	63, rue d'Auteuil, Québec	08 02 77
NOVOCO LTEE 1475-1168	48, rue Hôtel-de-Ville, East-Angus	11 03 77
PAPETERIE GABRIEL LANGEVIN INC. 1474-6333	537, boulevard du Havre, Salaberry-de-Valleyfield.	28 02 77
PARALLELISME C. & M. INC. *C. & M. ALIGNMENT INC.* 1474-4833	1955, Notre-Dame, Lachine	22 02 77
PARE-CHOCS DE GRANBY INC. 1474-0740	Granby	10 02 77
PARTIES D'AUTOS USAGEES R. TALBOT INC. 1475-4469	186, Queen, Lennoxville	21 03 77
PETROLES DRAGON LTEE *DRAGON PETROLEUM LTD.* 1474-0393	Sainte-Madeleine-de-Rigaud	09 02 77
LES PETROLES RENE BEAUCHEMIN INC. 1474-3892	1, Terrasse Robert, Chambly	21 02 77
PIECES D'AUTO RICHARD LACASSE INC. 1504-2252	1291, chemin Gascon, Mascouche	07 12 76
PIECES D'AUTOMOBILES ROIREAU INC. *ROIREAU AUTO PARTS INC.* 1474-2936	272, avenue Mireille, Saint-Lambert	16 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
PIECES USAGEES VETTE INC. 1474-0963	121 A, rue Brock, Drummondville	10 02 77
LES PLACEMENTS ALBOCO INC. 1473-5237	2832 est, rue Fleury, Montréal	25 01 77
LES PLACEMENTS BANCO INC. 1473-4495	889, Des Prés, McMasterville	24 01 77
PLACIMEST INC. 1474-6564	Granby	01 03 77
PLANTROPICA INC. 1475-1374	Repentigny	11 03 77
PORTES & CHASSIS LUCIEN POULIN INC. 1475-5979	229, 16e Avenue, Saint-Lin-des-Laurentides	24 03 77
PRESSE D'ACTION ECONOMIQUE M.T.M.L. INC. 1474-6754	1650, rue Lincoln, app. 1903, Montréal	01 03 77
PROFUS INC. 1473-4743	Montréal	24 01 77
PROMOGEST INC. 1474-3256	9037, rue Le Royer, Saint-Léonard	17 02 77
QUEBEPLACE INC. 1471-6963	29, De Galais, Laval	23 11 76
LA QUINCAILLERIE ALMA LTEE 1471-6484	Alma	22 11 76
RECHERCHE EN MARKETING GROUPE CENTRE PLUS INC. 1505-7599	8595, St-Denis, Montréal	25 11 76
REGENTEX INC. 1474-7166	Route 230, Sainte-Anne-de-la-Pocatière	01 03 77
RESTAURANT LE CARREFOUR ST-ANTOINE INC. 1474-9545	675, boulevard des Laurentides, Saint-Antoine.	07 03 77
RESTAURANT LES PIGEONS VOYAGEURS INC. 1473-7043	1,597, rue St-Hubert, Montréal	31 01 77
E. RHEAULT INC. 1475-4295	299, rue Notre-Dame, Drummondville	18 03 77
J.M. ET P. ROBICHAUD INC. 1474-3157	516, rue David, Charlesbourg	17 02 77
SAJEMA INC. 1474-7422	806, rue des Chênes, Beloeil	28 02 77
SALON DE COIFFURE GRATIEN DRAPEAU INC. 1473-0139	600, boulevard Laflèche, Hauterive	10 01 77
SALON D'ESTHETIQUE FASCINATION INC. 1473-4081	Saint-Paul-l'Ermite	21 01 77
SAUBEL INC. 1474-3272	Hull	11 03 77

Nom	Siège social	Date de constitution
SERGERIE, DUNN, COUTURE INC. 1475-9005	982, boulevard Portland, Sherbrooke	24 03 77
SERVICES SANITAIRES CHAGNON INC. 1475-0152	Varennes	09 03 77
SERVICE SUNOCO LACHANCE INC. *LACHANCE SUNOCO SERVICE INC.* 1474-6937	2640, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy	01 03 77
SERVICE DE TOUAGE MONTREAL INC. *MONTREAL TOWING SERVICE INC.* 1473-7274	8337, 10e Avenue, (Saint-Michel), Montréal.	31 01 77
SERVIGESTION INC. 1474-4395	255, boulevard Labelle, suite 5, Laval	21 02 77
SOCIETE D'AMENAGEMENT VERBOIS INC. 1476-1100	Québec	30 03 77
SOCIETE DE COMMUNICATIONS GRAPHIQUES SOCOM INC. 1474-7471	1231 ouest, rue Ste-Catherine, suite 415, Montréal.	28 02 77
SOCIETE DE GESTION C.M.H.C. INC. 1474-5756	1010 ouest, Ste-Catherine, suite 707, Montréal.	24 02 77
SOCIETE DE GESTION HABRA INC. 1474-3603	301, boulevard de Guire, suite 333, Saint-Laurent.	17 02 77
SOCIETE DE GESTION R.C.R.T. INC. 1474-5749	1010 ouest, Ste-Catherine, suite 707, Montréal.	24 02 77
LA SOCIETE IMMOBILIERE DE L'EST LIMITEE 1474-5640	792 est, avenue du Phare, Matane	24 02 77
SOCIETE D'INFORMATIONS IMMOBILIERES MAREX LTEE 1474-7539	615 ouest, boulevard Dorchester, suite 1010, Montréal.	28 02 77
SURPLUS DRUMMOND INC. 1473-4628	Drummondville	24 01 77
LES TAPIS DONALD BLANCHETTE INC. 1473-8447	Route rurale numéro 1, rue Dunant, Sherbrooke.	22 03 77
JACQUES TESSIER INC. 1476-3239	Saint-Marc-des-Carrières	05 04 77
TRAGANOR INC. 1474-2373	563 nord, rue Levasseur, Alma	15 02 77
TRANSPORT EMILE SARRASIN INC. 1473-1020	Huberdeau	13 01 77
TRANSPORT NORMAND LAROCQUE INC. 1474-2118	775, Valois Brossard	14 02 77
TRANSPORT YVES & REMI BENOIT INC. 1475-0798	1650, rang Nord, Saint-Jean-Baptiste	10 03 77
J. TRUDEL & FILS INC. 1471-8936	100 ouest, 12e Avenue, La Sarre	01 12 76
VARIETES AU FOUILLIS INC. 1476-1415	3321 est, rue Ste-Catherine, Montréal	31 03 77

Nom	Siège social	Date de constitution
LES VENTES FORD LESCAULT LTEE 1475-9161	Sherbrooke	25 03 77
J. PAUL VINET & FILS LTEE 1473-6326	Beauharnois	27 01 77
VITRERIE D'AUTO DOLBEAU LTEE 1471-8431	283, 8e Avenue, Dolbeau	29 11 76
VOYAGES GAUTHIER INC. 1474-4809	5787 ouest, boulevard Gouin, Montréal	22 02 77

67864-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
AGRICOTOUR DE L'ESTRIE INC. 1355-9422	4300, boulevard Bourque, Sherbrooke	11 06 75
L'AMENAGEMENT DE LA RIVIERE METABETCHOUAN INC. 1474-4999	Desbiens	23 02 77
LES AMIS DE L'ARTISAN DE LOTBINIERE INC. 1475-9872	Sainte-Foy	28 03 77
LES AMIS DU BOUVIER DES FLANDRES INC. 1475-3214	1010 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.	16 03 77
LES AMIS DE LIONEL GROULX 1471-5056	Québec	12 11 76
LES AMIS DI SKI DE FOND DE ST-EDOUARD DE FABREVILLE 1474-1771	1048, 17e Avenue, Laval	11 02 77
ASSOCIATION AIKIDO KENSANKAI INCORPOREE 1505-8894	5345 ouest, boulevard Maisonneuve, Montréal.	08 03 77
L'ASSOCIATION DES CITOYENS POUR L'ACTION DEMOCRATIQUE LAVAL INC. 1475-2083	58, boulevard Cartier, Laval-des-Rapides.	14 03 77
ASSOCIATION DE DARD DU QUEBEC 1473-6342	Montréal	27 01 77
ASSOCIATION DES DIPLOMES DE L'ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE 1475-3974	Montréal	18 03 77

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN SCIENCES ET GENIE DE L'UNIVERSITE DE LAVAL INC. 1470-6097	Sainte-Foy	04 10 76
ASSOCIATION DES EXPOSANTS DU SALON DE LA FEMME DE QUEBEC 1474-3058	585 ouest, 76e Rue, Charlesbourg	21 02 77
ASSOCIATION DES FONDEURS DU QUEBEC 1474-6473	Montréal	28 02 77
L'ASSOCIATION DES GROUPES FOLKLORIQUES DE CHARLEVOIX INC. 1475-0046	Les Eboulements	08 03 77
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR, ST-JOSEPH-DE-BEAUCE INC. 1474-3876	Saint-Joseph-de-Beauce	21 02 77
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS STADACONA 1474-2787	1415, des Guyennes, app. 823, Québec	16 02 77
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CARREFOUR DES AFFAIRES DE CABANO INC. 1472-4538	Cabano	17 12 76
ASSOCIATION DES PECHEURS DE STE-THERESE & CAP D'ESPOIR, INC. 1474-2274	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	15 02 77
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU PLATEAU MONT ST-SAUVEUR INC. 1476-1480	Chemin du Doyen, Saint-Sauveur-des-Monts.	31 03 77
ASSOCIATION PROVINCIALE DES INFORMATICIENS DU QUEBEC 1476-4641	Trois-Rivières	13 04 77
ASSOCIATION RADIO INDEPENDANTE T.M.L. INC. 1473-9098	Saint-Louis-de-Terrebonne	04 02 77
ASSOCIATION DES RESIDANTS DES CASCADES INC. 1473-9742	Montréal-Nord	07 02 77
CAMP MONTESENARIO NOTRE-DAME-DE-LA-DEFENSE 1505-7482	6800, Henri-Julien, Montréal	25 11 76
LES CENTRES CULTURELS LOUIS RIEL INC. *LOUIS RIEL CULTURAL CENTRES INC.* 1473-5211	Val-d'Or	25 01 77
CENTRE DES FEMMES DU FAUBOURG (C.F.F.) INC. 1474-4106	965, de Salaberry, Québec	21 02 77
CENTRE DE RECHERCHE ECOTAN INC. 1474-6739	220 est, Grande-Allée, suite 290, Québec.	01 03 77
CERCLE DES FERMIERES DE VAL D'ESPOIR INC. 1473-5740	Percé	26 01 77
CLUB DE L'AGE D'OR DE MASCOUCHE-OUEST INC. 1473-9460	Mascouche	07 02 77

Nom	Siège social	Date de constitution
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-CLEOPHAS COMTE MATAPEDIA 1473-7894	Route rurale numéro 3, Saint-Cléophas ..	02 02 77
CLUB DE L'AGE DE STE-ELIZABETH 1471-3689	2282, Principale, Sainte-Elizabeth	18 03 77
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-MAJORIQUE 1471-6955	Gaspé	25 01 77
LE CLUB DE L'AGE D'OR ST-TELESPHORE, INC. 1473-5757	Presbytère de St-Télesphore, Saint-Télesphore.	05 03 77
CLUB D'AGE D'OR TOURNESOL DANIELOIS 1471-7425	Sainte-Méthode-de-Frontenac	24 11 76
CLUB D'AUTO-NEIGE BOTSFORD INC. 1474-8677	Saint-Marc-du-Lac-Long	04 03 77
CLUB DE BOXE DE QUEBEC 1473-7522	1595, Monseigneur-Plessis, Québec	01 02 77
CLUB DE CHASSE ET PECHE JOLIN VILLENEUVE INC. .. 1473-6987	(Saint-Grégoire), Bécancour	31 01 77
CLUB DE CHASSE ET PECHE DE SUTTON ..... *SUTTON FISH AND GAME CLUB* 1473-6052	2, Hilltop Crescent, Sutton	27 01 77
LE CLUB DES CHASSEURS D'ORIGNAL DE LAVERLOCHERE INC. 1474-7315	Laverlochère	01 03 77
CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE POIVRE & SEL 1474-9972	Salaberry-de-Valleyfield	08 03 77
CLUB DE CONSERVATION A.D.G. INC. 1474-1458	415 ouest, 80e Rue, Charlesbourg	11 02 77
LE CLUB DE CRICKET UNI DE MONTREAL ..... *MONTREAL UNITED CRICKET CLUB* 1472-6327	5355, Walkley, suite 3, Montréal	22 12 76
CLUB CYCLISTE BERNARD, VADNAIS & ASS. INC. 1471-4471	600, rue Ste-Anne, La Providence	04 02 77
CLUB LIONS DE BEAURIVAGE INC. 1473-1566	Saint-Patrice-de-Beaurivage	14 01 77
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'EAST ANGUS INC. .. 1471-5346	190, Kennedy, East Angus	17 11 77
CLUB DE PETANQUE DE STE-ELIZABETH INC. 1474-7588	Sainte-Elizabeth	28 02 77
LE CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE DE MATANE INC. 1474-6861	330, rue Larochelle, Matane	01 03 77
CLUB 4X4 LES COMMANDOS DU NORD INC. 1473-3430	Baie-Comeau	20 01 77
CLUB DE RADIO SOCIALAVAL INC. 1474-7554	Laval	02 03 77

Nom	Siège social	Date de constitution
CLUB RADIO-COPAIN LE BOUCLIER INC. 1474-8933	764, route rurale numéro 1, Daveluyville.	07 03 77
CLUB SOCIAL DES LOCATAIRES D'HABITAT L'ESPERANCE DE ST-GERMAIN INC. 1473-9437	300, rue Notre-Dame, Saint-Germain-de-Grantham.	07 02 77
CLUB SPORTIF AMATEUR LAVAL INC. 1464-8943	770, 79e Avenue, app. 1, Laval	15 03 77
CLUB SPORTIF DES PATTES DE BOIS INC. 1474-8107	377 B, Notre-Dame, Gatineau	03 03 77
CLUB DE TENNIS SUR TABLE DE RIMOUSKI 1471-7771	205, Cathédrale, Rimouski	02 02 77
CLUB DU TROISIEME AGE DES BONS VIVANTS DE BOUCHETTE INC. 1473-5575	Bouchette	25 01 77
LE CLUB DES VIEUX MODIFIES DE L'AUTOMOBILE CHICOUTIMI INC. 1474-5996	1460, rue Vimy, Chicoutimi	28 02 77
COMITE DE CITOYENS DE BRIDGEVILLE 1472-2961	Bridgeville	14 12 76
COMITE DE PROMOTION DU PATRIMOINE DE BEAUMONT (C.P.P.B.) INC. 1474-7828	234, route du Fleuve, Beaumont	02 03 77
CONSEIL DE LA CULTURE DE L'EST DU QUEBEC 1473-5260	140 ouest, St-Germain, Rimouski	25 01 77
LA CORPORATION DES FETES NATIONALES, REGION DES LAURENTIDES 1475-4477	236, avenue du Palais, Saint-Jérôme	21 03 77
LES DAMES AUXILIAIRES DE BAIE-COMEAU INC. 1473-1731	70, rue Mance, Baie-Comeau	14 01 77
LES DAMES AUXILIAIRES DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE-FAMILLE 1472-1526	22 nord, rue Notre-Dame, Ville-Marie	17 02 77
FESTIVAL DE LA COUPE GREY DE MONTREAL 1977 INC. *MONTREAL GREY CUP FESTIVAL 1977 INC.* 1475-5375	Montréal	23 03 77
FESTIVAL DE LA GROSSE BUCHE ST-RAYMOND INC. 1475-1259	375, rue St-Joseph, Saint-Raymond	11 03 77
FESTIVAL INTERNATIONALE DU FILM DE LA CRITIQUE QUEBECOISE 1473-9643	Montréal	07 02 77
FESTIVAL PROVINCIAL QUATRE PAR QUATRE DE QUEBEC INC. 1476-0599	7286, des Loutres, Orsainville	29 03 77
FONDATION D'AMENAGEMENT ST-PATRICK *ST-PATRICK DEVELOPMENT FOUNDATION* 1470-7871	Montréal	12 10 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LA FONDATION ROCH STE-MARIE 1473-3190	1390, Gaspard-Fauteux, Sillery	18 01 77
FONDS DE L'ATHLETE ABITIBI-TEMISCAMINGUE INC. 1474-2282	Val-d'Or	15 02 77
GARDERIE DU CAMPUS MACDONALD COLLEGE ET JOHN ABBOTT COLLEGE *MACDONALD COLLEGE AND JOHN ABBOTT COLLEGE CAMPUS DAYCARE CENTER* 1472-9644	Sainte-Anne-de-Bellevue	23 03 77
GARDERIE LE COFFRE A JOUETS 1470-2427	Hôpital Cloutier, 155, Toupin, Cap-de-la-Madeleine.	23 03 77
GARDERIE MORIN INC. 1461-5694	2222 est, rue Bélanger, Montréal	23 03 77
GROUPE DE RECHERCHE, D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT POUR LES ATELIERS PROTEGES DE LA GASPESIE (GREDAP) INC. 1471-9470	Gaspé	02 12 76
GROUPE DE RECHERCHES EN HISTOIRE DU QUEBEC RURAL G.R.H.Q.R. 1475-1119	300, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup	10 03 77
HABITAT STE-ODILE INC. 1476-1688	210 ouest, des Chênes, Québec	06 04 77
LES LOISIRS DE L'EGLISE MERE DES CHRETIENS 1472-2755	1600, Thierry, LaSalle	13 12 76
MAISON DE LA FRANCOPHONIE 1473-7241	980, chemin St-Louis, Sillery	31 01 77
MUSEE UNIVERSEL DE LA CHASSE ET DE LA NATURE 1475-1390	1603, Terrasse Pilon, Chomedey, Laval	11 03 77
L'ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 1131 DE LAC-MEGANTIC INC. 1473-4057	3137, rue Laval, Lac-Mégantic	21 01 77
PARADE DES CHAMPIONS DE ST-GEORGES INC. 1471-6044	171, 1re Avenue, Saint-Georges-Est	28 02 77
LE PETIT BALLET CARROUSEL INC. 1469-4806	Montréal	27 01 77
LE RALLYE TIERS-MONDE ESTRIE INC. 1474-6762	Sherbrooke	01 03 77
REGROUPEMENT DES ASSISTES SOCIAUX DE FORILLON. 1468-9335	(Rivière-au-Renard), Gaspé	15 02 77
RELAIS LA CHAUMINE INC. 1470-9026	1060, Raymond-Casgrain, app. 407, Québec.	13 01 77
RESSOURCES D'ARTS ET VIE LES AMBROISES INC. 1474-3280	580, rang des Ambroises, Saint-Léon-le-Grand.	17 02 77
LES RIVERAINS DU LAC ST-FRANÇOIS-XAVIER DE BROMPTON TOMCO INC. 1473-0717	Lac Saint-François-Xavier-de-Brompton, Saint-François-Xavier-de-Brompton.	13 01 77

Nom	Siège social	Date de constitution
SALON DES METIERS D'ART DU QUEBEC INC. 1474-9865	4547, rue St-Denis, Montréal	08 03 77
SOCIETE DES COLLECTIONNEURS D'ARMES DU QUEBEC, SOCAQ INC. 1471-3036	Québec	04 11 76
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA HAUTE GATINEAU 1469-1232	266, Notre-Dame, Maniwaki	15 03 77
SOCIETE DE DISTRIBUTION CINEMA LIBRE INC. 1474-5970	1100, rue Bleury, Montréal	24 02 77
LA SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS DES CANTONS 1474-6424	1440, rue Larocque, app. 1, Sherbrooke	28 02 77
LA SOCIETE PUBLINATURE 1472-9883	455, rue St-Jean, Montréal	07 01 77
THEATRE DES CALICOTS 1475-1473	221, Ste-Thérèse, Cowansville	14 03 77
VALSPEC INC. 1472-9859	Salaberry-de-Valleyfield	07 01 77

67864-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
CONSEILLERS EN RECRUTEMENT L'HOMME CLEF INC. *KEYMAN RECRUITING CONSULTANTS INC.* 1472-9537	3110, rue St-Victor, Laval.	06 01 77	Corrigeant le nom «CONSEILLERS EN RECRUTEMENT L'HOMME CLEF INC. / *KEYMAN RECRUTING CONSULTANTS INC.*» par «CONSEILLERS EN RECRUTEMENT L'HOMME CLEF INC. / *KEYMAN RECRUITING CONSULTANTS INC.*».

67864-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
ALIMENTATION J.R.S. INC. 1360-1075	05 11 74	09 03 77	Modifiant les privilèges et restrictions.
ROGER ARNOLD INC. 1204-6173	31 07 70	07 03 77	Changeant le nom-ancien nom: R. ARNOLD AUTO BODY INC.
CHARBONNEAU LOUAGE D'AUTOS INC. .. *CHARBONNEAU AUTO-LEASING INC.* 1308-2409	17 10 62	21 03 77	Modifiant les privilèges et restrictions.
LE CLUB DE HOCKEY LES JAROS DE BEAUCE INC. 1364-2749	19 06 75	28 03 77	Augmentant les pouvoirs.
CLUB RICHELIEU LACHINE 1551-3104	28 01 53	01 02 77	Modifiant les objets.
COGESTAN INC. 1247-6750	01 10 70	24 02 77	Augmentant le capital.
LA CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC. *QUEBEC CARRIERS CONFERENCE INC.* 1503-5264	19 05 76	21 03 77	Augmentant le capital.
LES CONSTRUCTIONS CLEMENT BAILLARGEON INC. 1467-3537	26 05 76	23 03 77	Changeant le nom-ancien nom: CONSTRUCTION C.D.L. INC.
G.H. DECHENE ET FILS INC. 1158-6534	26 01 66	14 03 77	Modifiant le capital.
ENTREPRISES LA VIE EN ROSE INC. 1468-5176	19 07 76	31 03 76	Changeant le nom-ancien nom: « DISCO LA VIE EN ROSE INC. ».
LES ENTREPRISES P.E. BABIN INC. 1128-3264	02 10 67	11 02 77	1. Changeant le nom-ancien nom: BABIN AUTO-LAV INC.; 2. Etendant les pouvoirs.
ESTEGEC INC. 1186-4154	21 09 62	28 02 77	Changeant le nom-ancien nom: MULTIBOIS INC.
LES FIBRES INDUSTRIELLES C.G. INC. 1356-2509	02 05 74	03 02 77	Modifiant le capital.
FONDATION ST-FRANÇOIS 1468-5846	19 07 76	29 03 77	Modifiant les lettres patentes.
FRENETTE & FRERES LTEE 1173-9158	12 09 61	31 03 77	1. Modifiant le capital; 2. modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES GALERIES DE LA BAIE INC. 1502-3351	27 02 76	22 02 77	Modifiant le capital.
MOTEL A LA CROISEE INC. 1465-3497	05 03 76	10 03 77	Modifiant le capital.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
PROJET-CITE DES RETRAITES NOTRE-DAME-DU-FOYER INC. 1370-2188	30 10 74	01 03 77	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
RACINE, CAUCHON & BERGERON INC..... 1467-8841	14 06 76	14 03 77	Modifiant le capital.
SERVICES DE PERSONNEL LEXICAN LTEE *LEXICAN PERSONNEL SERVICES LTD.* 1240-8563	06 10 71	14 02 77	1. Changeant le nom-ancien nom: BRENDAN WOOD & ASSOCIES (QUEBEC) LTEE *BRENDAN WOOD & ASSOCIATES (QUEBEC) LTD.* 2. Modifiant les privilèges et restrictions; 3. modifiant le capital.

67864-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ACCEBA REALTY LTD..... 1228-4618	15 12 59	Montréal.....	153, chemin Finchley, Hampstead.
AERO CLUB DE SOREL LTEE ..... *SOREL AIR CLUB LTD.* 1229-7594	06 08 71	20, rue Turcotte, Sorel	Aéroport municipal de Sorel, Saint-Robert.
LES AGENCES TASSO INC. ..... *TASSO AGENCIES INC.* 1128-9873	30 08 67	350, avenue Victoria, Westmount.	5175 ouest, de Maisonneuve, Montréal.
ALLIED TAXIS INCORPORATED 1231-4126	30 06 64	544, rue O'Connell, Dorval.	54, rue Godin, Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix.
AMBULANCE BOUCHERVILLE INC. 1334-0518	14 03 73	Boucherville	231, rue Sauvé, Sainte-Rosalie.
LES AQUEDUCS ST-ALPHONSE LTEE 1231-5941	02 07 64	Montréal.....	450, Ste-Anne, Joliette.
ARGENTO BROS. PAVING CO. LTD..... 1126-7522	17 02 72	Montréal.....	6115, rue Honfleur, Saint-Léonard.
ANDRE BOULE & ASSOCIES INC..... 1232-5403	09 09 69	4001 est, boulevard Métropolitain, Montréal.	1125, rue Croissant Dieppe, Laval.
BOUTIQUE CHARL., FLEURISTE, INC. 1339-0034	27 08 73	60A, rue Principale, Sainte-Agathe.	62A, rue Legault, Saint-Jérôme.
BRIJAC INC. 1241-0056	10 07 68	7500, rue Tyrol, Brossard..	885, Ile de France, Saint-Lambert.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
BROADCASTERS INC. 1126-8299	15 02 35	Montréal	7490, avenue Madrid, Brossard.
CANADIAN & INTERNATIONAL FOOTWEAR INC. 1143-5054	01 02 67	17, rue d'Anjou, Préville	400 ouest, rue St-Jacques, bureau 302, Montréal.
CATHY REALTIES LTD. 1322-3938	22 01 60	Montréal	153, chemin Finchley, Hampstead.
CHAUSSURES REYNALD INC. 1355-3631	21 11 73	4145, rue Chanoine Moreau, Trois-Rivières.	300, Barkoff, Cap-de-la-Madeleine.
CLINIQUE MEDICALE DE TROIS-RIVIERES INC. 1365-2078	30 04 75	Trois-Rivières	64 A, Fusey, Cap-de-la-Madeleine.
COFFRAGES R.M.F. INC. 1505-4620	28 10 76	17075, rue Claude, Pierrefonds.	4085, boulevard Champlain, Saint-Hubert.
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION OMEGA LTEE *OMEGA CONSTRUCTION COMPANY LIMITED* 1117-7110	04 10 55	750, boulevard Laurentien, suite 300, Montréal.	845, rue Lippmann, Parc industriel, Laval.
CONDAIR INC. 1365-0221	16 04 75	1653, rue Simard, Montréal.	10844, place Moisan, Montréal-Nord.
LES CONFECTIONS MAURICE PERREAULT INC. 1322-6584	13 09 72	Châteauguay	530, rue Ste-Anne, Saint-Alexis.
CONSEIL AMOS NO 2218 DES CHEVALIERS DE COLOMB D'AMOS INC. 1321-7120	22 04 53	Amos	171 nord, rue Principale, Amos.
CONSEIL ASBESTOS, NO 2823 DES CHEVALIERS DE COLOMB 1299-3085	22 04 53	Asbestos	212, rue Gérard, Asbestos.
CONSEIL LAFONTAINE, NO 1356 DES CHEVALIERS DE COLOMB 1308-4249	22 04 53	Montréal	2600 est, rue St-Joseph, Montréal.
CONSEIL NICOLET, NO 1326 DES CHEVALIERS DE COLOMB 1308-4322	22 04 53	Nicolet	14225, rue des Lilas, Nicolet.
CONSEIL NO 2800 DOLBEAU DES CHEVALIERS DE COLOMB 1315-7250	25 01 65	Dolbeau	1151, rue des Cèdres, Dolbeau.
CONSEIL DE PLEIN AIR DE L'OUTAOUAIS 1338-8343	03 03 72	3, Garden, Lucerne	107, rue Binet, Hull.
CONSEIL POINTE-CLAIRE, NO 4832 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE POINTE-CLAIRE INC. 1313-0654	20 11 67	Pointe-Claire	19, rue Victoria, Pointe-Claire.
CONSEIL ROUYN, NO 2729 DES CHEVALIERS DE COLOMB 1308-4330	22 04 53	Rouyn	55, rue Dallaire, Rouyn.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CONSEIL ST-FELICIEN NO 2973 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-FELICIEN 1319-2331	19 10 65	Saint-Félicien	1074, rue Vaudreuil, Saint-Félicien.
CONSTRUCTION CONCEPT INC. 1358-2390	31 07 74	1864, rue Labelle, Longueuil.	725, boulevard Décarie, Saint-Laurent.
CONSTRUCTION F.M.A. INC. *F.M.A. CONSTRUCTION INC.* 1503-8730	15 06 76	Montréal	921, rue Marlatt, Saint-Laurent.
CONSTRUCTION LEO DESGAGNE INC. 1480-2128	03 10 75	1742, boulevard des Laurentides, bureau 404, Laval.	5285, Durocher, Saint-Louis-de-Terrebonne.
CONSTRUCTION ET RENOVATION J.P.W. INC. 1351-2090	13 12 73	1227, rue Front, app. 4, Longueuil.	34, rue de l'Atre, Saint-Luc.
CONSTRUCTION VASARD INC. 1371-9976	08 04 75	Montréal	3658, boulevard de la Concorde, Laval.
LES CONSULTANTS S.C.G. INC. *S.C.G. CONSULTANTS INC.* 1471-6187	19 11 76	690, Verchères, Rock Forest.	832, rue Chambly, bureau 103, Longueuil.
CONVERDIS PRODUCTS LTD. 1224-0271	15 05 72	Montréal	439, rue St-Joseph, Saint-Joseph-de-Lanoraie.
O. COUPAL INC. 1147-0804	07 02 62	Henryville	870, boulevard d'Iberville, Iberville.
CYMA AUTOMOTIVE INC. 1338-9416	03 07 72	9152, rue Lutgarde, Saint-Léonard.	10976, rue Massé, Montréal-Nord.
PAUL DAOUST CONSTRUCTION (QUEBEC) INC. 1333-4982	27 09 72	Hull	460, montée St-Antoine, Gatineau.
DEPOUSSIEREURS ROUSSEAU INC. *ROUSSEAU DUST COLLECTING SYSTEMS INC.* 1371-0033	17 01 75	300, chemin Canal Bank, Saint-Pierre.	2375, boulevard Ford, Châteauguay.
LES DEVELOPPEMENTS VALAIR INC. 1287-0044	09 06 71	Val Saint-Michel	363, boulevard Pie XI, Val-Bélair.
DONAQUIN INC. 1254-0795	09 09 70	Montréal	7333, boulevard des Roseraies, bureau 503, Anjou.
ED. DUC & CIE LTEE 1136-2985	23 07 62	140, place Laframboise, Sainte-Geneviève.	14448 ouest, boulevard Gouin, Pierrefonds.
DUFCO INC. 1292-0856	01 06 72	8B, rue St-Jean-Baptiste, Saint-Félicien.	1, place Ville-Marie, suite 2707, Montréal.
DUMONT, LA SALLE & ASSOCIES INC. *DUMONT, LA SALLE & ASSOCIATES INC.* 1337-1182	03 08 73	576 est, Ste-Catherine, Montréal.	1019, 100e Avenue, Laval.
DUNCO INC. 1329-8880	26 03 73	2362, 46e Avenue, Lachine.	129, avenue du Breslay, Pointe-Claire.
DYNAMIC REALTIES INC. 1255-3533	18 02 66	6311, Somerled, app. 1604, Montréal.	335, Laird, Mont-Royal.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
ECOLE DE STENOTYPIE DU QUEBEC INC. .. 1349-1998	20 07 72	610, avenue Montcalm, Mont-St-Hilaire.	2290, avenue Marcil, Montréal.
ELANDEL REALTY CORP. 1312-6818	10 10 59	Montréal	153, chemin Finchley, Hampstead.
ELECTRO LOH PLATING CO. LTD. 1272-3904	13 08 68	Montréal	757, rue Lajoie, Dorval.
EMANDEL REALTY LTD. 1292-1995	22 01 60	Montréal	153, chemin Finchley, Hampstead.
LES ENTREPRISES ANDRE BELISLE INC. 1466-3769	20 04 76	94, Roosevelt, Dollard--des-Ormeaux.	5361, Frontenac, Lac-Mégantic.
LES ENTREPRISES DURAND INC. 1329-8781	09 03 73	Sainte-Anne-des-Plaines ...	5685, Grande-Allée, Brossard.
ENTREPRISES ELECTRIQUES LAJOIE INC. ... *LAJOIE ELECTRIC ENTERPRISES INC.* 1371-0363	20 01 75	843, rue Tétreault, McMasterville.	1565, rue d'Iberville, Montréal.
ENTREPRISES F. DES GROSEILLERS INC..... 1365-7309	09 06 75	3, 34e Avenue, Ile Perrot ..	1090, boulevard Perrot, Notre-Dame-de-L'Ile-Perrot.
EQUIPEMENT HICKSON INC. 1360-6793	09 12 74	1595, rue St-Hubert, Montréal.	1215, rue Hickson, Verdun.
EXCAVATION L.B.G. INC. 1238-6348	17 09 69	Montréal	Rue St-Roch, Rock Forest.
FAUST MADURO PUBLISHING LIMITED 1258-9297	21 11 61	3555, côte des Neiges, suite 1214, Montréal.	1345, chemin Scarboro, Mont-Royal.
FIBEROK LTD. 1349-2053	01 09 72	8721, place Raylawson, Montréal.	1161, Croissant Maria, Laval.
G. M. C. EXCAVATION INC. 1244-5359	18 11 72	79, Strathyre, LaSalle	8920, Pascal-Gagnon, Saint-Léonard.
HENBAR REALTIES INC. 1265-4885	06 12 68	1010, Beaver Hall Hill, bureau 504, Montréal.	1361, avenue Greene, Westmount.
IDEAL ALIGNMENT INC. 1204-0812	25 01 71	631, de Lorraine, Boucherville.	11289, avenue Jules Dorion, Montréal-Nord.
LES IMMEUBLES L.L.P. INC. 1363-8176	29 05 75	892 ouest, rue Sherbrooke, suite 201, Montréal.	30, boulevard Montcalm, Candiac.
LES IMMEUBLES MARIEVILLE INC. 1274-1815	28 05 69	Marieville	700, rue Périgny, Chambly.
LABORATOIRE AUDIO-MEDIA INC. ..... *AUDIO-MEDIA LABORATORY INC.* 1334-6861	08 03 73	7200, rue Cannes, Saint-Léonard.	497 ouest, Saint-Charles, Longueuil.
H. LEGAULT SERVICE INC. 1208-6187	03 03 71	17760 ouest, boulevard Gouin, Pierrefonds.	51, rue Roy, Saint-Raphaël-de-l'Ile-Bizard.
LOROGA INC. 1351-4815	15 01 74	Saint-Georges	630, 11e Rue, Saint-Georges-Ouest.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
METAL CASCADE INC. *CASCADE METAL INC.* 1336-8626	13 12 72	10,884, place Moisan, Montréal-Nord.	6330, boulevard des Grandes-Prairies, Saint-Léonard.
MODEL AERONAUTIC RADIO SPECIALISTS INC. 1229-7412	19 07 71	295, rue Tait, Saint-Laurent.	7432, de Ladevinière, Anjou.
MONTE PENTE MONT-ROYAL INC. *MOUNT-ROYAL SKI-TOWS INC.* 1284-4510	02 02 45	711, avenue Grosvenor, Westmount.	135, rue St-Jacques, Saint-Sauveur-des-Monts.
NORBOX INC. 1195-8808	28 04 70	542 ouest, rue Price, Chicoutimi.	1210 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.
OUTILLAGE & ACCESSOIRE G.S. LTEE *G.S. TOOL & SUPPLY LTD.* 1294-5473	22 11 72	Montréal	3240, rue Sarleton, Saint-Laurent.
PERFECTION DRY WALL INC. 1254-7444	04 11 63	4180, 43e Rue, app. 4, Saint-Michel.	161, 46e Rue, Saint-Théophile.
NICOLAS PERRAULT INC. 1277-6308	27 09 71	Montréal	266, 7e Avenue, Guénette, Sainte-Marguerite.
PHARBEC INC. 1350-6134	28 12 73	Montréal	2775, rue Bovet, Laval.
LES PRODUITS WHITE STAR DU CANADA LIMITEE *CANADIAN WHITE STAR PRODUCTS LIMITED* 1128-4965	17 04 57	Montréal	1240, boulevard Laurentien, Saint-Laurent.
RULE DEVELOPMENT CORP. 1283-1434	30 10 61	Montréal	153, chemin Finchley, Hampstead.
ROLLY SARAULT MANUFACTURING LIMITED 1209-8638	11 12 70	239, rue Maisonneuve, Hull.	333, rue St-Antoine, Gatineau.
LOU SCHNEIDER PROMOTIONS INC. 1272-7053	16 10 64	551, rue Edison, place Bonaventure, Montréal.	89, rue Holtham, Hampstead.
LES SERVICES DE CONTENEURS MARITIMES INC. *MARINE CONTAINERS SERVICES INC.* 1331-9678	06 07 73	1117 ouest, Ste-Catherine, suite 923, Montréal.	300, Canal Bank, Saint-Pierre.
SOCIETE DE GESTION J.A.B. LTEE 1228-2646	12 12 67	128, 115e Avenue, Lafontaine.	573, 18e Avenue, Saint-Antoine-des-Laurentides.
SUMAC VENDING LTD. 1127-5542	25 06 63	3410, Ellendale, Montréal	121, montée de Liesse, Saint-Laurent.
SUPERIOR LIGHTING MANUFACTURING CORP. 1301-9740	01 12 61	12253, boulevard Reed, Saint-Laurent.	90 ouest, Port-Royal, Montréal.
TANGIER INVESTMENTS LTD. 1285-7009	16 02 61	Montréal	153, chemin Finchley, Hampstead.
THREE UP INVESTMENTS LTD. 1306-9331	22 01 60	Montréal	153, chemin Finchley, Hampstead.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
TRANSPORT BLAINVILLE INC. 22 02 73 1334-5830		925, boulevard Labelle, Sainte-Thérèse.	625, Autoroute 640, Saint-Eustache.
VOGUE FABRIC INC. 01 03 63 1110-9790		Montréal.	9165, rue Boivin, LaSalle.

67864-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives, et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis dans la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
LES AGENCES G.D.M. INC. 1365-7952	Lachine	12 06 75
AGENCES MARINES MONARCH INC. ..... *MONARCH MARINE AGENCIES INC.* 1351-5952	Québec	20 12 73
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS LAITIERS DU QUEBEC *QUEBEC DAIRY PRODUCTS MANUFACTURERS' ASSOCIATION INC.* 1305-9191	Montréal	09 07 58
AUTOMOBILE J. LAGUE INC. 1363-6436	Farnham	21 05 75
BOUTIQUES LA CHAINETTE INC. 1360-8898	Sainte-Foy	18 12 74
BUREAU INTERNATIONAL D'ENQUETES ET D'EXPERTISES LUMEN LTEE *LUMEN INTERNATIONAL BUREAU OF INVESTIGATIONS AND EXPERTISES LTD.* 1366-7548	Duvernay	12 12 75
CENTRE DU SILENCIEUX POUR CAMIONS MONTREAL INC. ..... *MONTREAL TRUCK MUFFLER CENTER INC.* 1365-0767	Rivière-des-Prairies	21 04 75
RENE CHAREST & FRERE INC. 1362-8888	Saint-Léonard	09 04 75
CLUB SOCIAL LES HOTESSES OPTIMISTES ORSAINVILLE CHARLESBOURG INC. 1360-9318	Orsainville	19 12 74

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
COMITE CULTUREL QUEBEC CALGARY INC. 1364-1741	Québec	12 06 75
COMITE DES LOISIRS DE ST-NAZAIRE, INC. 1327-2521	Saint-Nazaire	02 05 58
LES CONSTRUCTIONS CONRAD BOUCHER INC. 1333-0212	Québec	21 12 72
COSTAIN CONSTRUCTION LTD. 1300-3975	Montréal	06 07 60
DANIEL BOWLING INC. 1322-2187	Marieville	26 07 63
LES DISTRIBUTEURS PALIBER INC. 1367-6168	Longueuil	02 04 74
DUROCRETE LTEE *DUROCRETE LTD.* 1322-0991	Montréal	15 01 64
ECOLE DE HOCKEY ET D'ARBITRES DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. 1368-6787	Pointe-aux-Trembles	14 06 74
ECOLE DE MUSIQUE PAUL INC. 1362-2899	Fabreville	07 03 75
LES ENTREPRISES BERMILEC INC. 1330-6170	Saint-Eustache	07 06 73
ENTREPRISE DE DECORATION M. & B. INC. 1368-1952	Montréal	10 05 74
LES ENTREPRISES DENISE RAYMOND INC. 1363-5776	Ile Perrot	20 05 75
LES ENTREPRISES K.L.R. INC. *K.L.R. ENTERPRISES INC.* 1366-6094	Dollard-des-Ormeaux	19 08 75
FERME D'EQUITATION STE-MARTHE INC. 1322-8739	Sainte-Marthe	16 03 65
FONDATION DES BLEUETS INC. 1311-6116	Chicoutimi	19 07 62
GARAGE BLONDIN LANDRY LIMITEE 1357-5865	Dégelis	10 01 74
LES GRAPHIQUES CITE INC. *CITY GRAPHICS INC.* 1368-6647	Montréal	14 06 74
HOTEL PAVILLON DES ERABLES INC. 1337-2958	Vendée	07 12 72
HOTEL SHERBROOKE INC. 1329-0119	Sherbrooke	09 09 55
MARCHE MISTRAL INC. 1320-8475	Montréal	22 08 69

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
MESSINES AUTO PARTS INC. 1306-2823	Messine	14 08 64
LES MEUBLES CLOUTIER ET DOYON INC. 1363-9844	Gatineau	06 06 75
MILADO MINES LTD. (No personal Liability)	Montréal	25 10 56
MONTE CARLO CAFE INC. 1311-8393	Montréal	27 02 58
MOUNTAIN SIGHT SERVICE STATION INC. 1317-4438	Montréal	29 05 72
SERGE NORMANDIN INC. 1359-8461	Anjou	22 10 74
R.E. PAINCHAUD & CIE LTEE 1152-6373	Westmount	29 09 58
PATISSERIE DES MONTS INC. 1368-0145	Saint-Sauveur-des-Monts	30 04 74
POULIN & GRONDIN INC. 1301-4667	Saint-Georges	02 02 61
LE RELAIS DE ST-PIERRE INC. 1368-6639	Montréal	14 06 74
LES RESTAURANTS CAFE LINDSAY INC. 1339-7484	Drummondville	15 08 73
REVETEMENTS GRENUCO INC. 1356-9637	Saint-Nicolas	29 05 74
SALON DE BEAUTE RALPH. O'HANA INC. 1369-7420	Montréal	23 09 74
SALON DE COIFFURE LARA LTEE 1463-2434	Arvida	24 11 75
LE SALON DE L'ORGUE PAUL INC. 1362-2915	Fabreville	07 03 75
LES SERVICES DE REPRODUCTION LEONARD INC. 1367-9832	Saint-Léonard	29 04 74
SONOMED INC. 1369-6224	Montréal	11 09 74
THEATRE AU PIED DE LA PENTE INC. 1365-2219	Montréal	30 04 75

67864-o

Le directeur du Service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Révocation de dissolution

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
ASSOCIATION DU DOMAINE DU LAC BELISLE INC.	13 04 74	15
WUN SUN REAL ESTATE COMPANY INCORPORATED	03 08 74	31

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

Le directeur du service des compagnies,
67864-o PIERRE DESJARDINS.

Caisses d'épargne et de crédit

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE-SUD
(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 15 juin 1976, par la «CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE-SUD» modifiant son territoire qui était «le district électoral de Beauce-Sud» en celui des «districts électoraux de Beauce-Sud et de Beauce-Nord».

Québec, le 13 avril 1977.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
67902 HUBERT MARCEAU.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Joseph Jacques Alarie

Nous donnons avis que Joseph Jacques Alarie, résidant et domicilié au 436, chemin de la Normandie, app. 102, Pont-Viau, ville de Laval, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Jean-Jacques McDonald.

Laval, le 7 avril 1977.

Les procureurs du requérant,
SAINT-AUBIN, LONDEI, CHARBONNEAU
67903-17-2-o & LACROIX.

Joseph Adélard Paul Boucher

Avis est par la présente donné que Monsieur Joseph Adélard Paul Boucher, appariteur en éducation physique, résidant et domicilié au 25, rue Dorval, dans la ville de Lévis, district de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Adélard Paul Montminy.

Lévis, ce 14 avril 1977.

Les procureurs du requérant,
67805-16-2-o GENEST, LACROIX, LAFLAMME, *avocats.*

Joseph Édouard Alfred Normand Calvert

Avis est donné que Joseph Édouard Alfred Normand Calvert, chauffeur de taxi, domicilié à 190, 12e Avenue nord, app. 1 à Sherbrooke, province de Québec district de Saint-François, présentera au lieutenant-gouverneur en conseil une requête pour le changement de son nom en celui de Normand Jason Calvert ce changement de nom

devant aussi profiter à son épouse, Marie Rosilda Simonne Lessard et à l'enfant mineur, Marie Thérèse Lyne, née de ce mariage.

Sherbrooke, ce 11 mars 1977.

Les procureurs du requérant,
67804-16-2-o SOUCY & LAMOUREUX.

Joseph Lauradin Côté

Avis est par les présentes donné que Joseph Lauradin Côté (connu sous le nom de Joseph Larry Côté), résidant au numéro 920, rue Henri, à Hauterive, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir la permission de changer son nom en celui de Joseph Larry Côté.

Baie-Comeau, ce 16 février 1977.

Le procureur du requérant,
67806-16-2-o CLAUDE TREMBLAY, *avocat.*

Durlan Eldridge Crawford

Avis est par les présentes donné que Durlan Eldridge Crawford, opérateur, époux séparé de biens de Dame Joan Laura Mae Shappard Bucci, domicilié au 1481, rue Thierry, à ville LaSalle, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Durlan Joseph L. Bucci.

LaSalle, le 21 mars 1977.

Le procureur du requérant,
67904-17-2-o PASCAL PILLARELLA.

Jean Desrochers

Avis est par la présente donné que Jean Desrochers, demeurant à 4089, rue Mentana, Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Jean Brien Des Rochers.

Les procureurs du requérant,
BLAIN, PICHÉ, GODBOUT,
67905-17-2-o EMERY & BLAIN, *avocats.*

Napoléon Galarneau

Avis est donné que Napoléon Galarneau résidant et domicilié au 1131, rue Principale, Saint-Marc-des-Carrières, comté de Portneuf, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Paul Galarneau.

67808-16-2-o NAPOLÉON GALARNEAU.

Marie, Kathleen, Susan Humbeutel

Avis est donné que Marie, Kathleen, Susan Humbeutel, étudiante à l'Université du Québec à Trois-Rivières, résidant et domiciliée au 467 DeGrandmont au Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'obtention d'un décret changeant son nom en celui de Marie Kathleen Susie Humbeutel.

Cap-de-la-Madeleine, le 15 mars 1977.

Les procureurs de la requérante,
67807-16-2-o CRÊTE & THÉRIEN.

Micheline Lymberner

Avis est donné par la présente, que Micheline Lymberner, domiciliée et résidant au 6070, rue Joseph Renaud, app. 306, à Ville d'Anjou, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de Micheline Lymberner en celui de Michel Lymberner, le tout en vertu de la Loi du changement de nom.

Montréal, le 11 avril 1977.

Les procureurs du requérant,
67809-16-2-o ROUSSEAU & CHARBONNEAU.

Jary Olek Mowchan

Avis est par la présente donné que Jary Olek Mowchan, éducateur, résidant et domicilié au 5005, de la rue Donat, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil du Québec, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Georges Mowchan.

Montréal, le 30 mars 1977.

Le procureur du requérant,
67906-17-2-o JEAN BERTHIAUME.

Henri Poisson

Avis est par les présentes donné que Henri Poisson, résidant et domicilié au 28 de la rue Lyne, en la cité de Valleyfield, district de Beauharnois, adressera une requête au ministre de la Justice de la province de Québec afin de changer son nom de Poisson en celui de Poissant. Ledit changement de nom profitera à son épouse, Annette Pelletier, ainsi qu'à ses enfants Eric et Karine.

Le procureur du requérant,
67811-16-2-o CLAUDE PATENAUDE, *notaire.*

Aristide Abbruzzese Simeone

Avis est par les présentes donné que Aristide Abbruzzese Simeone, ménagère, épouse de Vincenzo Simeone, domiciliée au numéro 2850, rue Chicoutimi, Duvernay, Laval, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son prénom en celui de Tina.

LaSalle, le 31 mars 1977.

Le procureur de la requérante,
67907-17-2-o PASCAL PILLARELLA.

Stanley Frank Stefaniszyn

Avis est par les présentes donné que Stanley Frank Stefaniszyn, domicilié au 99, rue Thackeray, cité de Beaconsfield, district de Montréal, entend présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom et celui de ses enfants Catherine Ann Stefaniszyn et Michael Stan Stefaniszyn en ceux de Stanley Frank Stefan, Catherine Ann Stefan et Michael Stan Stefan, respectivement.

Montréal, le 11 avril 1977.

Les procureurs de la requérante,
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
67810-16-2-o GERVAIS & LEMOYNE, *avocats.*

Max Wollach

Max Wollach, commerçant, domicilié et résidant au 5704 avenue Davies, dans la cité de Côte-Saint-Luc, district de Montréal, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec que lui soit accordé par décret le changement de son nom en celui de Max Wollock. Ce changement de nom s'appliquera également à son épouse, Sophie (Erom) Dinetz Wollach.

Montréal, le 6 avril 1977.

Les procureurs du requérant,
ORENSTEIN, RUBY, MICHELIN,
67812-16-2-o ORENSTEIN.

Mustapha Zeghal

Prenez avis que Mustapha Zeghal domicilié et résidant au 2356 Jean Durand, app. 3, Sainte-Foy, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour faire changer son nom en celui de Daniel Mustapha Zeghal.

Le procureur du requérant,
67813-16-2-o CLAIRE COURTEMANCE, *avocat.*

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

LES COFFRAGES VILLE MARIE LTEE
VILLE MARIE FORMWORKS LTD.

Prenez avis que la compagnie «LES COFFRAGES VILLE MARIE LTEE. — VILLE MARIE FORMWORKS LTD.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 28 mars, 1977.

Le secrétaire,
67908-o NATI SIEGLER.

G. COUSINEAU INC.

Prenez avis que la compagnie «G. COUSINEAU INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
67909-o COUSINEAU & FERNANDEZ.

FASHION SHOE SHOP INC.

Avis est par les présentes donné que «FASHION SHOE SHOP INC.», une corporation constituée selon la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 14 avril 1977.

Les procureurs pour la requérante,
GREENBLATT, GODINSKY, RESIN,
67910-o UDITSKY & GASCO.

MAISONNEUVE TOWER LTD.
TOUR MAISONNEUVE LTEE

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies «MAISONNEUVE TOWER LTD. — TOUR MAISONNEUVE LTEE» s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Daté à Montréal, province de Québec, le 14e jour d'avril 1977.

Les procureurs de la compagnie,
67911-o PHILLIPS & VINEBERG.

MAX SEIGLER-BERT
SILVERMAN FOUNDATION

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies «MAX SEIGLER-BERT SILVERMAN FOUNDATION» s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Daté à Montréal, province de Québec, le 14e jour d'avril 1977.

Les procureurs de la compagnie,
67912-o PHILLIPS & VINEBERG.

SCOTIA INVESTMENTS LTD.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies «SCOTIA INVESTMENTS LTD.» s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Daté à Montréal, province de Québec, le 14e jour d'avril 1977.

Les procureurs de la compagnie,
67913-o PHILLIPS & VINEBERG.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières
Assurances

PROVINCIAL INSURANCE COMPANY LIMITED

Avis d'annulation de permis d'assureur

Attendu que «PROVINCIAL INSURANCE COMPANY LIMITED» dont l'adresse du siège social ou de l'établissement principal est situé à Kendal, Angleterre, lequel assureur était dûment autorisé à agir, a cessé d'exercer au Québec et a réassuré intégralement toutes ses obligations envers les assurés, les tiers et les bénéficiaires auprès de «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADIENNE PROVINCIALE—THE CANADIAN PROVINCIAL INSURANCE COMPANY» en vertu d'un contrat de réassurance intervenu entre ces deux assureurs le 16 novembre 1976 et lequel contrat est entré en vigueur le 31 décembre 1976;

Attendu que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADIENNE PROVINCIALE — THE CANADIAN PROVINCIAL INSURANCE COMPANY» est titulaire d'un permis l'autorisant à exercer au Québec;

Attendu que «PROVINCIAL INSURANCE COMPANY LIMITED» s'est conformée aux dispositions de la Loi sur les assurances;

En conséquence, avis est par les présentes donné que le permis d'assureur de «PROVINCIAL INSURANCE COMPANY LIMITED» est annulé à compter du 31 décembre 1976.

Donné au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 1er avril 1977.

Le Surintendant des assurances,
67914-o ROGER-A. CAMARAIRE.

Sociétés coopératives agricoles

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ASBESTOS-WOTTON

(Loi des sociétés coopératives agricoles)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a confirmé l'acte d'accord intervenu le 25 novembre 1976 entre «SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE WOTTON» et «SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'ASBESTOS», prévoyant la fusion de ces deux sociétés coopératives agricoles sous le nom de «SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ASBESTOS-WOTTON», dont le siège social est situé à Asbestos dans le district électoral de Richmond.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
67916-o HUBERT MARCEAU.

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE MONTCALM

(Loi des sociétés coopératives agricoles)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a confirmé l'acte d'accord intervenu le 26 mai 1976 entre «MEUNERIE COOPERATIVE DE SAINT-LIN» et «SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE MONTCALM», prévoyant la fusion de ces deux sociétés coopératives agricoles sous le nom de «SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE MONTCALM» dont le siège social est situé à Saint-Jacques dans le district électoral de Montcalm.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
67915-o HUBERT MARCEAU.

Sociétés de prêts et de placements — Loi des

SOCIETE D'HYPOTHEQUE PROCAN

Avis est donné, conformément à l'article 3 de la Loi des sociétés de prêts et de placements de la province de Québec, que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a émis un permis autorisant «SOCIETE D'HYPOTHEQUE PROCAN» à faire affaires dans la province de Québec en conformité de sa charte et des lois de cette province.

Le secrétaire,
ANDRÉ FOREST.

67849-16-4-o

WARDLEY REALTY LTD.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 16 mars 1977, il a accordé un permis à la corporation «WARDLEY REALTY LTD.», l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'autorité de la Loi des sociétés de prêts et de placements, Statuts refondus, 1964, chapitre 289.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations dans les procédures contre ladite corporation est M. Jacques Tétrault, 630 ouest, boulevard Dorchester, 22e étage, Montréal.

Le bureau principal de la corporation dans la province est situé au numéro 630 ouest, boulevard Dorchester, 22e étage, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
GÉRARD BARBIN.

67650-14-4-o 1376-7157

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire régionale du Golf

Siège social: cité de Sept-Iles (Duplessis), Québec.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Léopold Lavertu, directeur général, Centre administratif, 30, rue Comeau, cité de Sept-Iles, comté de Duplessis, Québec, G4R 1J4, jusqu'à 5.00 heures de l'après-midi, le lundi 16 mai 1977, pour l'achat de $3,966,500 d'obligations de la commission scolaire régionale du Golf datées du 6 juin 1977 et remboursables en série du 6 juin 1978 au 6 juin 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 6 novembre et 6 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 juin 1977.

Tableau d'amortissement — $3,966,500 — 20 ans

Année	Capital
6 juin 1978	$ 95,500
6 juin 1979	104,000
6 juin 1980	115,000
6 juin 1981	126,000
6 juin 1982	138,000
6 juin 1983	151,000
6 juin 1984	167,000
6 juin 1985	$ 166,000
6 juin 1986	171,000
6 juin 1987	189,000
6 juin 1988	156,000
6 juin 1989	172,000
6 juin 1990	190,000
6 juin 1991	210,000
6 juin 1992	232,000
6 juin 1993	257,000
6 juin 1994	284,000
6 juin 1995	314,000
6 juin 1996	346,000
6 juin 1997	383,000

La commission scolaire régionale du Golf se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, c. 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $383,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 6 juin 1997.

Cependant, les soumission ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $383,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 6 juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale du Golf s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 juin 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées: 18 novembre 1965 — $164,500 — renouvellement d'emprunt; 2 février 1976 — $3,482,000 — 2e tranche pour la construction du Centre éducatif de Port-Cartier; 21 février 1977 — $320,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 16 mai 1977, à 5.00 heures de l'après-midi au Centre administratif, 30 rue Comeau, cité de Sept-Iles, comté de Duplessis, Québec G4R 1J4.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Sept-Iles, ce 20 avril 1977.

Le directeur général,
LÉOPOLD LAVERTU.

Centre administratif, 30, rue Comeau,
Sept-Iles, comté de Duplessis,
Québec, G4R 1J4
Téléphone: 968-9901, code 418. 67922-o

La commission scolaire du Long-Sault
Siège social: 189, rue Mary, cité de Lachute

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Fernand Lépine, directeur général, Centre administratif, 189, rue Mary, cité de Lachute, (Argenteuil), Québec, J8H 2C3 jusqu'à 7.30 heures du soir, le jeudi 19 mai 1977, pour l'achat de $394,000 d'obligations pour la commission scolaire du Long-Sault, datées du 6 juin 1977 et remboursables en séries du 6 juin 1978 au 6 juin 1987 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 6 décembre et 6 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 juin 1977.

Tableau d'amortissement — $394,000 — 10 ans

Année	Capital
6 juin 1978	$ 25,000
6 juin 1979	27,000
6 juin 1980	30,000
6 juin 1981	33,000
6 juin 1982	36,000
6 juin 1983	40,000
6 juin 1984	44,000
6 juin 1985	48,000
6 juin 1986	53,000
6 juin 1987	58,000

La commission scolaire du Long-Sault, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, c. 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour les obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire du Long-Sault s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 6 juin 1977, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 09-12-76 — $394,000 — dépenses d'immobilisations 1971-72 et années antérieures.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le jeudi 19 mai 1977, à 7.30 heures du soir Centre administratif, 189, rue Mary, cité de Lachute, (Argenteuil) Québec, J8H 2C3.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Lachute, ce 21 avril 1977.

Le directeur général,
FERNAND LÉPINE.

Centre administratif, 189, rue Mary,
Cité de Lachute, (Argenteuil)
Québec, J8H 2C3
Téléphone: 562-8841, code 514. 67921-o

Ville de Plessisville
(Arthabaska)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Benoit Laliberté, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 1700, rue St-Calixte, Plessisville, comté d'Arthabaska, Québec, G6L 1R3, jusqu'à 8.00 heures du soir, le mardi 17 mai 1977, pour l'achat de $748,000 d'obligations de la ville de Plessisville, comté d'Arthabaska datées du 6 juin 1977 et remboursables en série du 6 juin 1978 au 6 juin 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 6 novembre et 6 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 juin 1977.

Tableau d'amortissement — $748,000 — 20 ans

Année	Capital
6 juin 1978	$ 20,000
6 juin 1979	20,000
6 juin 1980	23,000
6 juin 1981	$ 24,000
6 juin 1982	26,000
6 juin 1983	28,000
6 juin 1984	30,000
6 juin 1985	32,000
6 juin 1986	35,000
6 juin 1987	39,000
6 juin 1988	24,000
6 juin 1989	26,000
6 juin 1990	30,000
6 juin 1991	31,000
6 juin 1992	34,000
6 juin 1993	37,000
6 juin 1994	40,000
6 juin 1995	44,000
6 juin 1996	49,000
6 juin 1997	156,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $156,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 6 juin 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 6 juin 1997 au montant de $156,000 comprend un solde de $103,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
6 juin 1998	$ 8,000
6 juin 1999	8,500
6 juin 2000	8,500
6 juin 2001	9,500
6 juin 2002	10,000
6 juin 2003	10,500
6 juin 2004	11,000
6 juin 2005	11,500
6 juin 2006	12,500
6 juin 2007	13,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $156,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 6 juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Plessisville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 juin 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 340 — $70,500 — renouvellement d'emprunt; 354 — $57,500 — renouvellement d'emprunt; 358 — $192,000 — renouvellement d'emprunt; 398 — $79,000 — aqueduc, égouts; 415 — $56,000 — aqueduc, égouts, voirie; 422 — $43,000 — aqueduc, égouts; 433 — $235,000 — aqueduc, égouts, achat de terrains; 437 — $15,000 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue le mardi 17 mai 1977, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 1700, rue St-Calixte, Plessisville, comté d'Arthabaska, Québec, G6L 1R3.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Plessisville, comté d'Arthabaska, ce 20 avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
BENOIT LALIBERTÉ.

Hôtel de ville, 1700, rue St-Calixte,
Plessisville, comté d'Arthabaska,
Québec G6L 1R3
Téléphone: 362-7155, code 819. 67928-o

Village de Saint-Jovite
(Terrebonne)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Dupras, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 1145, rue Ouimet, Village de Saint-Jovite, (Terrebonne), Québec, jusqu'à 8 heures du soir, le lundi 16 mai 1977, pour l'achat de $1,015,000 d'obligations pour le village de Saint-Jovite, comté de Terrebonne, datées du 6 juin 1977 et remboursables en série du 6 juin 1978 au 6 juin 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2%, ni supérieur à 10%, payable semi-annuellement les 6 décembre et 6 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut-être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 juin 1977.

Tableau d'amortissement — $1,015,000 — 20 ans

Année	Capital
6 juin 1978	$ 31,000
6 juin 1979	32,000
6 juin 1980	35,000
6 juin 1981	39,000
6 juin 1982	31,000
6 juin 1983	35,000
6 juin 1984	38,000
6 juin 1985	41,000
6 juin 1986	44,000
6 juin 1987	48,000
6 juin 1988	48,000
6 juin 1989	52,000
6 juin 1990	59,000
6 juin 1991	63,000
6 juin 1992	70,000
6 juin 1993	27,000
6 juin 1994	29,000
6 juin 1995	32,000
6 juin 1996	35,000
6 juin 1997	226,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $226,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 6 juin 1977.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront

comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 6 juin 1997 au montant de $226,000 comprend un solde de $187,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
6 juin 1998	$ 11,000
6 juin 1999	13,000
6 juin 2000	14,000
6 juin 2001	15,000
6 juin 2002	17,000
6 juin 2003	19,000
6 juin 2004	20,000
6 juin 2005	22,000
6 juin 2007	26,000
6 juin 2008	30,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $226,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 6 juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de Saint-Jovite s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 juin 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 93 — $32,000 — renouvellement d'emprunt; 121 — $35,500 — renouvellement d'emprunt; 162 — $104,500 — renouvellement d'emprunt; 221 — $90,000 — travaux à l'Arena; 222 — $210,500 — aqueduc, égouts; 225 — $75,500 — aqueduc, égouts; 230 — $380,000 — voirie, aqueduc, égouts, etc. — 231 — $87,000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil, qui sera tenue, le lundi 16 mai 1977, à 8 heures du soir, Hôtel de ville, 1145, rue Ouimet, village de Saint-Jovite, (Terrebonne), Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Le village de Saint-Jovite, comté de Terrebonne, ce 25 avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
JACQUES DUPRAS.

Hôtel de ville, 1145, rue Ouimet,
Village de Saint-Jovite (Terrebonne),
Québec, J0T 2H0
Téléphone: 425-2723, code 819. 67932-o

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard
(Robert-Baldwin), Québec

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné André Ranger, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 350, montée de l'Eglise, Île-Bizard (Robert-Baldwin), Québec, jusqu'à 8.00 heures du soir, le lundi 16 mai 1977, pour l'achat de $2,172,000 d'obligations datées du 6 juin 1977 et remboursables en série du 6 juin 1978 au 6 juin 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 6 décembre et 6 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 juin 1977.

Tableau d'amortissement — $2,172,000 — 20 ans

Année	Capital
6 juin 1978	$ 35,000
6 juin 1979	36,000
6 juin 1980	39,000
6 juin 1981	42,000
6 juin 1982	47,000
6 juin 1983	48,000
6 juin 1984	57,000
6 juin 1985	60,000
6 juin 1986	65,000
6 juin 1987	69,000
6 juin 1988	76,000
6 juin 1989	82,000
6 juin 1990	92,000
6 juin 1991	97,000
6 juin 1992	108,000
6 juin 1993	115,000
6 juin 1994	123,000
6 juin 1995	142,000
6 juin 1996	155,000
6 juin 1997	684,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $684,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte des tableaux d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 6 juin 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 6 juin 1997 au montant de $684,000 comprend un solde de $508,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année	Capital
6 juin 1998	$ 68,000
6 juin 1999	76,000
6 juin 2000	84,000
6 juin 2001	94,000
6 juin 2002	104,000
6 juin 2003	14,000
6 juin 2004	15,000
6 juin 2005	16,000
6 juin 2006	18,000
6 juin 2007	19,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $684,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 6 juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 juin 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlement suivants: 119 — $483,000 — voirie, aqueduc, égouts etc . . .; 120 — $54,000 — aqueduc, égouts; 121 A — $18,000 — aqueduc, égouts; 122 — $48,000 — voirie, aqueduc, égouts, etc . . .; 124 — $81,500 — voirie, aqueduc, égouts, etc . . .; 126 — $20,500 — aqueduc, égouts — 128 — $83,000 — Voirie, aqueduc, égouts; 129 — $231,000 — aqueduc, égouts; 132 — $853,000 — voirie, aqueduc, égouts, etc . . .; 134 — $300,000 — voirie, aqueduc, égouts, etc . . .

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil qui sera tenue, le lundi 16 mai 1977, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 350, montée de l'Eglise, Île-Bizard, comté Robert-Baldwin, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, Robert-Baldwin, ce 22e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ RANGER.

Hôtel de ville, 350, montée de l'Eglise
Île-Bizard, (Robert-Baldwin),
Québec, H9C 1G9
Téléphone: 626-5005, code 514. 67931-o

Commission scolaire Catholique de Sherbrooke

Siège social: Cité de Sherbrooke (Sherbrooke), Québec

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Marcel Simoneau, directeur général, Centre administratif, 895, rue Bowen sud, Sherbrooke (Sherbrooke), Québec, jusqu'à 7 heures 30 du soir, le mardi 17 mai 1977, pour l'achat de $2,715,000 d'obligations de la Commission scolaire Catholique de Sherbrooke datées du 6 juin 1977 et remboursables en série du 6 juin 1978 au 6 juin 1997 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 8 1/2% ni supérieur à 10% payable semi-annuellement les 6 décembre et 6 juin de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 juin 1977.

Tableau d'amortissement — $2,715,000 — 20 ans

Année	Capital
6 juin 1978	$ 63,000
6 juin 1979	69,000
6 juin 1980	75,000

Année	Capital
6 juin 1981	$ 83,000
6 juin 1982	92,000
6 juin 1983	101,000
6 juin 1984	111,000
6 juin 1985	122,000
6 juin 1986	134,000
6 juin 1987	148,000
6 juin 1988	108,000
6 juin 1989	118,000
6 juin 1990	130,000
6 juin 1991	143,000
6 juin 1992	158,000
6 juin 1993	174,000
6 juin 1994	191,000
6 juin 1995	210,000
6 juin 1996	231,000
6 juin 1997	254,000

La Commission scolaire Catholique de Sherbrooke se prévalant de l'article 1 de la loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, c. 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être un montant inférieur à $254,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 6 juin 1997.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $254,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 6 juin de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La Commission scolaire Catholique de Sherbrooke s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 juin 1977 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 7-12-76 — $335,000 dépenses d'immobilisations; 15-2-77 — $2,380,000 — Construction d'une école élémentaire à Rock Forest.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 17 mai 1977, à 7 heures 30 du soir, au Centre administratif, 895 sud, rue Bowen, Sherbrooke (Sherbrooke), Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Sherbrooke, (Sherbrooke), ce 22 avril 1977.

Le directeur général,
MARCEL SIMONEAU.

Centre administratif, 895 sud, rue Bowen,
Sherbrooke (Sherbrooke), Québec, J1G 2G3
Téléphone: 562-3881, code 819. 67923-o

Avis divers

Ville de Bourcherville

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 3 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 940, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

(Sceau) *Le greffier,*
67878-o ALBERT DION.

Ville de Brossard

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 14 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 700, intitulé: « Règlement relatif à la perception d'un droit sur les mutations immobilières dans la ville de Brossard», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Prenez également avis que le trésorier de la ville est chargé de la perception des droits exigibles en vertu du Règlement numéro 700 de la ville de Brossard.

Le greffier,
67919-o MARIE-PAULE DAOUST.

Cité de Chambly

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance d'ajournement tenue le 14 février 1977, le conseil de la municipalité de Chambly a adopté le Règlement numéro 77-205, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

(Sceau) *Le greffier,*
67920-o MARTHE E. MONGRAIN.

Town of Brossard

Take notice that, according to the Act that authorizes municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), the Council of this City has assented, during a regular sitting held on March 14th 1977, to By-law Number 700 titled: "By-law ordering the levy of duties on transfers of immoveables within the City of Brossard", and that said by-law will come into force on the fifteenth day following the present publication.

Also take note the Treasurer of the Town is in charge of the collection of duties due by virtue of By-law Number 700 of the City of Brossard.

MARIE-PAULE DAOUST,
67919-o *Town Clerk.*

City of Chambly

Take notice that pursuant to the Act authorizing municipalities to collect duties on transfers of immoveables (1976, c. 30), at its adjourned meeting held on February 14th 1977, the Council of the Municipality of Chambly has adopted By-law Number 77-205, entitled: "By-law concerning levying and collecting duties on transfers of immoveables" and that said by-law shall come into force on the fifteenth day following the publication of the present notice.

(Seal) MARTHE E. MONGRAIN,
67920-o *City Clerk.*

Municipalité de Grande-Vallée

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30) lors de la séance régulière tenue le 12 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 36 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières, et que ledit règlement entrera en vigueur le 15e jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67879-o CHARLES ÉMILE MINVILLE.

Ville de L'Islet

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 110 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Ville de L'Islet, ce 4e jour d'avril 1977.

(Sceau) *Le secrétaire-trésorier,*
67880-o JEAN-MARC GAGNON.

Cité de Magog

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 7 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 672, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,
67881-o JEAN-PAUL LANGE, O.M.A.

Ville de Montréal

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville de Montréal qui se lit comme suit:

«36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville, ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois dans la *Gazette officielle de Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications dans la *Gazette officielle de Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle de Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée, constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus pré-

City of Montreal

Notice is hereby given that in accordance with the provisions of Article 36 of the Charter of the City of Montreal which reads as follows:

"36. The director of the public works department shall cause the streets, lanes, highways and public squares acquired by the city or open for public use for five years or more to be described and recorded in a register to be kept exclusively for such purpose. Such of these streets, lanes, highways or public squares as are public in part only shall be registered and described for such part alone.

Upon such registration, such streets, lanes, highways and squares shall be deemed to be public highways.

The provisions of this article shall apply also to territories annexed.

Streets, lanes, highways and public squares open to the public for five years or more within the limits of the city or of any territory annexed thereto, shall become the property of the city when the following formalities have been observed:

1. By resolution of the executive committee, the city shall approve one or more documents giving the description of all streets, lanes, highways or public squares, or any part thereof, for which it wishes to avail itself of the provisions of this article.

2. Such documents shall be deposited in the archives of the public works department of the city and a copy certified by a land surveyor shall be deposited in the registry office of Montreal.

3. The city clerk shall publish twice in the *Québec Official Gazette*, with an interval of at least three and not more than four months between each publication, a notice containing:

(*b*) the full text of this article;

(*b*) a summary description of the streets, lanes, highways and public squares concerned;

(*c*) a statement to the effect that the description provided for in paragraphe 1 has been approved and deposited according to paragraphs 1 and 2.

4. The notice provided for in paragraph 3 shall, during the month following each of its publications in the *Québec Official Gazette*, be inserted in a French language daily newspaper and in an English language daily newspaper published in the city.

All rights which might be claimed by third parties respecting the ownership of the site of the said streets, lanes, highways and public squares appearing in the documents so deposited shall be extinguished and prescribed if not exercised by action before the competent court during the year following the last publication in the *Québec Official Gazette* of the notice above provided for.

At the expiry of such delays, the city shall cause to be registered against every piece of land concerned a notarial declaration establishing the fulfilment of the formalities

vues et cet acte ainsi renregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le régistrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

La Ville de Montréal a approuvé par résolution de son comité exécutif, en date du 21 septembre 1976 la description suivante montrant certaines rues et parties de rue sises au nord-est de l'avenue de Repentigny et au sud-est de l'avenue de Renty, composée des lots 40-170 (rue) et 40-172 (rue) étant une partie de la rue du parc de Lotbinière, 40-181 (rue) étant une partie de l'avenue Louis-Riel, 40-200 (rue) étant une partie de la rue Lescarbot, 40-234 (rue) étant une partie de la rue Verreau, 40-219 (rue) et 41-1365 (rue) étant une partie de la rue Langelier, 41-1366 (rue) étant la Place Louis-Riel, 41-1367 (rue) et 41-1333 étant la rue Senneterre, 41-1369 (rue) étant la rue Senneville, 41-1370 (rue) et 41-1371 (rue) étant une partie de la rue Mignault du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

Cette description a été préparée pour que ces parties des lots 40 et 41 deviennent propriété de la Ville en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 18 juin 1976 par

provided for above and the deed so registered shall constitute conclusive proof of the fulfilment of such formalities. The registrar must accept the deposit of the documents and register the above-mentioned notarial declaration.

The fact that a street, lane, hiwhway or public square has been described and recorded in the register contemplated in the first paragraph, or is described in the documents and resolutions contemplated in article 37, shall be *prima facie* proof that such street, lane, highway or public square has been open to the public for over five years.

The city cannot avail itself of the provisions of this article with respect to land on which it has collected any taxes during the three preceding years.

This article shall also apply to streets, lanes and private highways but only in cases where they appear on the official plan as such and their owners were, on account of their nature, exempted from municipal real estate taxes during at least three fiscal years.

As regards the streets, lanes, public highways and parks owned by the city but whose titles contain a restriction on the future use it wishes to make thereof, the city may free itself from such restrictions by the following procedure:

(*a*) by the publication of a notice to that effect in a French language daily newspaper and in an English language daily newspaper published in Montreal;

(*b*) by paying the indemnity fixed by the court in cases where within twelve months from the publication of such notices the donor of his assigns or successors have exercised their recourses; if such recourses are not exercised within such delay of twelve months, the city shall be liberated.

The City of Montreal has approved through a resolution of its Executive Committee dated September 21, 1976 the following description showing certain streets and parts of street located northeast of de Repentigny Avenue and southeast of de Renty Avenue, made up of lots 40-170 (street) and 40-172 (street) being part of de Lotbinière Park Street, 40-181 (street) being part of Louis-Riel Avenue, 40-200 (street) being part of Lescarbot Street, 40-234 (street) being part of Verreau Street, 40-219 (street) and 41-1365 (street) being part of Langelier Street, 41-1366 (street) being Place Louis-Riel 41-1367 (street) and 41-1333 being Senneterre Street, 41-1369 (street) being Senneville Street, 41-1370 (street) and 41-1371 (street) being part of Mignault Street in the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, Montreal Registration Division.

The above description has been prepared so that the said parts of lots 40 and 41 will become the property of the City in accordance with the above-mentioned provisions; and the undersigned states that the description of the lots mentioned above and approved by the Executive Committee has been filed of record at the Public Works Department and that a copy of the above-mentioned de-

monsieur Gaston Boissinot arpenteur-géomètre a été déposée le 11 novembre 1976 sous le numéro 2738275 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la Ville.

Le greffier de la Ville,
MARC BOYER, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 22 janvier 1977. 66701-3-2-o

Ville de Montréal

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la ville de Montréal qui se lit comme suit:

«36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois dans la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications dans la *Gazette offi-*

scription duly certified on June 18, 1976 by Mr. Gaston Boissinot, surveyor, was filed on November 11, 1976 under No. 2738275 in the office of Montreal Registry Division.

This notice is the first which the undersigned is required to publish under the terms of paragraph 3 of section 36 of the charter of the City.

MARC BOYER, Q.C.,
City Clerk.

City Hall,
Montreal, January 22 1977. 66701-3-2-o

City of Montreal

Notice is hereby given that in accordance with the provisions of Article 36 of the Charter of the City of Montreal which reads as follows:

"36. The director of the public works department shall cause the streets, lanes, highways and public squares acquired by the city or open for public use for five years or more to be described and recorded in a register to be kept exclusively for such purpose. Such of these streets, lanes, highways or pubic squares as are public in part only shall be registered and described for such part alone.

Upon such registration, such streets, lanes, highways and squares shall be deemed to be public highways.

The provisions of this article shall apply also to territories annexed.

Streets, lanes, highways and public squares open to the public for five years or more within the limits of the city or of any territory annexed thereto, shall become the property of the city when the following formalities have been observed:

1. By resolution of the executive Committee, the city shall approve one or more documents giving the description of all streets, lanes, highways or public squares, or any part thereof, for which it wishes to avail itself of the provisions of this article.

2. Such documents shall be deposited in the archives of the public works department of the city and a copy certified by a land surveyor shall be deposited in the registry office of Montreal.

3. The city clerk shall publish twice in the *Québec Official Gazette*, with an interval of at least three and not more than four months between each publication, a notice containing:

(*a*) the full text of this article;

(*b*) a summary description of the streets, lanes, highways and public squares concerned;

(*c*) a statement to the effect that the description provided for in paragraph 1 has been approved and deposited according to paragraphs 1 and 2.

4. The notice provided for in paragraph 3 shall, during the month following each of its publications in the *Québec*

cielle du Québec, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de des délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le régistrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévue au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où, dans les douze mois de la publication de ces avis, le donateur ou ses ayants droits ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

La ville de Montréal a approuvé par résolution de son comité exécutif, en date du 21 septembre 1976 la description suivante montrant certaines rues et parties de rue sises au nord-ouest de la rue Sherbrooke et au nord-est de la rue Curatteau, composée des lots 391-1370 (rue), 391-1371 (rue), 391-1372 (rue), 391-1373 (rue) et 391-1374 (rue) étant la place Honoré-Beaugrand, des lots 391-1358 (rue) et 394-637 (rue) étant des non nommées, des lots 391-1276 (rue), 394-602 (rue), 394-603 (rue) et des parties des lots 391-1399 (rue) et 394-629 (rue) faisant partie de la

Official Gazette, be inserted in a French language daily newspaper and in a English language daily newspaper published in the city.

All rights which might be claimed by third parties respecting the ownership of the site of the said streets, lanes, highways and public squares appearing in the documents so deposited shall be extinguished and prescribed if not exercised by action before the competent court during the year following the last publication in the *Québec Official Gazette* of the notice above provided for.

At the expiry of such delays, the city shall cause to be registered against every piece of land concerned a notarial declaration establishing the fulfilment of the formalities provided for above and the deed so registered shall constitute conclusive proof of the fulfilment of such formalities. The registrar must accept the deposit of the documents and register the above-mentioned notarial declaration.

The fact that a street, lane, highway or public square has been described and recorded in the register contemplated in the first paragraph, or is described in the documents and resolutions contemplated in article 37, shall be *prima facie* proof that such street, lane, highway or public square has been open to the public for over five years.

The city cannot avail itself of the provisions of this ariticle with respect to land on which it has collected any taxes during the three preceding years.

This article shall also apply to streets, lanes and private highways by only in cases where they appeat on the official plan as such and their owners were, on account of their nature, exepted from municipal real estate taxes during at least three fiscal years.

As regards the streets, lanes, public highways and parks owned by the city but whose titles contain a restriction on the future use it wishes to make thereof, the city may free itself from such restrictions by the following procedure:

(*a*) by the publication of a notice to that effect in a French language daly newspaper and in an English language daily nespaper published in Montreal;

(*b*) by paying the indemnity fixed by the court in cases where within twelve months from the publication of such notices the donor or his assigns or successors have exercised their recourses; if such recourses are not exercised within such delay of twelve months, the city shall be liberated.

The City of Montreal has approved through a resolution of its Executive Committee dated September 21, 1976 the following description showing certain streets and parts of street located north-west of Sherbrooke Street and north-east of Curateau Street, made up of lots 391-1370 (street), 391-1371 (street), 391-1372 (street), 391-1373 (street) and 391-1374 (street) being Place Honoré-Beaugrand, and of lots 391-1358 (street) and 394-637 (street) being unnamed streets, of lots 391-1276 (street), 394-602 (street), 394-603 (street) and of the parts of lots 391-1399 (street) and

rue Honoré-Beaugrand, du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

Cette description a été préparée pour que ces parties des lots 391 et 394 deviennent propriété de la ville en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 18 juin 1976 par monsieur Gaston Boissinot, arpenteur-géomètre, a été déposée le 11 novembre 1976 sous le numéro 2738276 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le premier que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Le greffier de la ville,
MARC BOYER, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 22 janvier 1977. 66702-3-2-o

394-629 (street) forming part of Honoré-Beaugrand Street, in the cadastre of the Parish of Longue-Pointe, Montreal Registration Dvision.

The above description has been prepared so that the said sections of lots 391 and 394 will become the property of the City in accordance with the above-mentioned provisions; and the undersigned states that the description of the lots mentioned above and approved by the Executive Committee has been filed of record at the Public Works Department and that a copy of the above-mentioned description duly certified on June 18, 1976 by Mr. Gaston Boissinot, surveyor, was filed on November 11, 1976 under No. 2738276 in the office of the Montreal Registry Division.

This notice is the first which the undersigned is required to publish under the terms of paragraph 3 of section 36 of the charter of the City.

MARC BOYER, Q.C.,
City Clerk.

City Hall,
Montreal, January 22, 1977. 66702-3-2-o

Paroisse de Notre-Dame-du-Portage

En vertu de l'article 2 du Projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, par le Règlement numéro 65 de son conseil, adopté le 4 avril 1977, a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit a été déléguée au secrétaire-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

Le secrétaire-trésorier,
67883-o JEAN HUGUES NORMAND.

Corporation municipale de Pointe-du-Lac
Corporation municipale de
La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac

Avis est par les présentes donné que le conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac et le conseil de la municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le Règlement numéro 90 de la municipalité de Pointe-du-Lac et le Règlement numéro 115 de la municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, autorisant ces municipalités à présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil pour fusionner les municipalités de Pointe-du-Lac et de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac et créer la nouvelle municipalité de Pointe-du-Lac aux conditions suivantes:

Requête en fusion de la municipalité de Pointe-du-Lac et de la municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac.

À l'honorable lieutenant-gouverneur en conseil:

La corporation municipale de Pointe-du-Lac et la corporation municipale de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, requérantes,

Exposent respectueusement:

1. Attendu que la Loi favorisant le regroupement des municipalités (1971, chapitre 53) prévoit que les municipalités qui désirent se fusionner peuvent adopter un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au lieutenant-gouverneur en conseil, le priant de délivrer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité;

2. Attendu que le conseil de chacune de vos requérantes a adopté un tel règlement;

3. En conséquence, vos requérentes vous prient de délivrer des lettres patentes fusionnant la municipalité de Pointe-du-Lac et la municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, selon les modalités suivantes:

a) Le nom de la municipalité est « Municipalité de Pointe-du-Lac »;

b) Le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique en date du 24 novembre 1976, préparée par Monsieur Roger Gélinas, arpenteur-géomètre et annexée à la présente pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

c) La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

d) Un conseil provisoire sera en poste jusqu'à la prochaine élection générale. Il sera composé de tous les membres des deux conseils existant au moment de la fusion. Le quorum sera de huit (8) membres. Les deux maires actuels alterne-

ront comme maire du conseil provisoire pour deux périodes égales qui couvriront le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le permier maire à exercer ce rôle sera déterminé par le hasard lors de la première assemblée;

e) La première élection générale aura lieu le deuxième dimanche du deuxième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. La durée du mandat des membres du conseil est de quatre (4) ans et l'article 249*f* du Code municipal ne s'applique pas à la nouvelle municipalité. Les sièges seront numérotés de un (1) à six (6);

f) La première assemblée du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20:00 heures, à la salle publique de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac;

g) Le secrétaire-trésorier de la nouvelle municipalité sera Monsieur Jean-Baptiste Pothier, secrétaire-trésorier actuel de la municipalité de Pointe-du-Lac;

h) La nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités intéressées; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, au lieu et place des municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception, et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés;

i) Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les anciennes municipalités fusionnées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes. Toutes les pièces vieilles de moins de cinq (5) ans nécessaires à la bonne marche de la nouvelle municipalité y seront conservées. Quant aux autres pièces, seront confiées à la garde du Conservateur des Archives nationales du Québec celles qu'il aura jugées d'intérêt historique, et ce, en vertu de la législation relative aux Archives nationales du Québec (1969, c. 26);

j) Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviendront la propriété de la nouvelle municipalité;

k) Le taux de la taxe foncière générale applicable au territoire de chacune des municipalités au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes restera le même jusqu'au premier janvier de l'année suivante; après cette date, le taux de la taxe foncière générale sera uniformisé à la grandeur du territoire de la nouvelle municipalité;

l) Les déficits accumulés des municipalités fusionnées à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes resteront à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de chacune des municipalités pour lesquelles ils ont été contractés;

m) Les surplus accumulés des municipalités fusionnées à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes seront affectés à des dépenses d'utilité générale dans le territoire des municipalités qui les ont accumulés;

n) Le service des ordures ménagères fera l'objet d'une taxe uniformisée à la grandeur du territoire de la nouvelle municipalité, imposée à tous les usagers et suffisante pour couvrir les dépenses de ce service;

o) Jusqu'à ce que le conseil en décide autrement par règlement, les dépenses annuelles d'opération du service d'aqueduc du territoire de l'ancienne municipalité de Pointe-du-Lac feront l'objet d'un tarif de compensation imposé à tous les usagers du territoire de cette ancienne municipalité;

p) Jusqu'à ce que le conseil en décide autrement par règlement, les dépenses annuelles d'opération du service d'aqueduc et d'égouts du territoire de l'ancienne municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac feront l'objet d'un tarif de compensation imposé à tous les usagers du territoire de cette ancienne municipalité;

q) Devient à la charge de l'ensemble des biens-fonds imposables de la nouvelle municipalité sur la base de la valeur desdits biens-fonds telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, le solde des échéances, au moment de l'entrée en vigueur des lettres patentes, en capital et intérêts, des règlements suivants:

— Le Règlement 86 de l'ancienne municipalité de Pointe-du-Lac

— Le Règlement 110 de l'ancienne municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac

les clauses d'imposition desdits règlements sont modifiées en conséquence;

r) La nouvelle municipalité deviendra effective conformément à la loi.

Aux termes des Règlements 90 de la municipalité de Pointe-du-Lac et 115 de la municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, les maires et les secrétaires-trésoriers de ces municipalités sont autorisés à signer la présente requête.

Signé à Pointe-du-Lac, ce 22e jour d'avril 1977.

Municipalité de Pointe-du-Lac.
par: CLÉMENT BEAUDRY, *maire*.
JEAN-BAPTISTE POTHIER, *secrétaire-trésorier*.

Municipalité de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac.
par: JEAN-JACQUES LÉGARÉ, *maire*.
MARCEL CRETE, *secrétaire-trésorier*.

Description technique des limites du territoire de la municipalité de Pointe-du-Lac provenant de la fusion des municipalités de Pointe-du-Lac et de La Visitation-de-La-Pointe-du-Lac, comté de Saint-Maurice

Le territoire actuel des municipalités de Pointe-du-Lac et de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, dans le comté de

Saint-Maurice, comprenant en référence au cadastre officiel de la paroisse de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que les chemins, routes, emprises de chemin de fer, cours d'eau ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: Partant du coin nord du lot 552; de là, successivement, les lignes suivantes:

En allant vers l'ouest, la limite nord du VIIième Rang, la limite nord-ouest du même rang, la limite nord-ouest du rang Saint-Nicholas, côté nord-est, la limite ouest et la limite sud-ouest du rang Saint-Nicholas, côté sud-ouest, la limite nord-ouest et la limite sud-ouest du rang Brise-Culottes, la limite sud-ouest du rang de l'Acadie, la limite sud-ouest du rang du Grand Chemin, le prolongement sud-est de ladite limite sud-ouest à travers le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à l'axe centrale dudit fleuve, l'axe central dudit fleuve, dans une direction est et sud-est, jusqu'au prolongement sud-est de la limite nord-est du rang du Grand Chemin, le prolongement sud-est de la limite nord-est du rang du Grand Chemin, la limite nord-est du rang du Grand Chemin, la limite nord-est du IIIième Rang, la limite nord-est des abouts, la limite nord-est du IVième Rang, la limite nord-est du Vième Rang, la limite nord-est du VIième Rang, la limite nord-est du VIIième Rang, jusqu'au point de départ.

Le tout, tel que montré sur un plan préparé par le soussigné, le vingt-quatre novembre mil-neuf-cent-soixante-seize, sous le no (21629) vingt et un mille six cent vingt-neuf de ses minutes.

L'original des présentes préparé à Trois-Rivières, le vingt-quatre novembre mil neuf cent soixante seize, sous le no (21630) vingt et un mille six cent trente des minutes de l'arpenteur soussigné.

Par: ROGER GÉLINAS,
Arpenteur-géomètre.

Tout propriétaire ou tout locataire des deux municipalités concernées peut s'opposer au principe de la fusion ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peut faire connaître les motifs de son opposition en s'adressant par écrit à: La Commission municipale du Québec, 680, rue St-Amable, Québec, (Qué.), G1A 1B3.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipalités de Pointe-du-Lac et de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac.

Donné à la Pointe-du-Lac, ce 22e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier de la municipalité de Pointe-du-Lac,
67927-o JEAN-BAPTISTE POTHIER.

Municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977 le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 77-060, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Rivière-Portneuf, ce 13e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67884-o CLAUDETTE D. PERRON.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance spéciale tenue le 14 mars 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 91, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, ce 12e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67885-o CLAIRE LAMBERT.

Municipalité de Saint-Donat

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière, tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 140, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le 15e jour suivant la publication du présent avis.

(Sceau) *Le secrétaire-trésorier,*
67886-o JULES ST-GEORGES.

Paroisse Saint-François-d'Assise (Bonaventure)

En vertu de l'article 2 du Projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité de St-François-d'Assise, par le Règlement numéro 115 de son conseil, adopté le 1 avril 1977 a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit a été déléguée à la corporation du comté de Bonaventure.

Le secrétaire-trésorier,
67887-o JOSEPH MARTIN.

Paroisse Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 50 - 1977, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Saint-François, ce 13 avril 1977.

(Sceau)
Le secrétaire-trésorier,
67888-o GONZAGUE LAMONDE.

Village Saint-Georges-de-Cacouna

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les corporations municipales à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30) lors de la séance régulière du conseil de la corporation municipale du village Saint-Georges-de-Cacouna, tenue le cinq Avril 1977, le conseil de cette corporation municipale, a adopté le Règlement numéro 168, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67891-o GILBERT GUAY.

Paroisse Saint-Georges-de-Cacouna

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les Corporations municipales à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30) lors de la séance régulière du conseil de la Corporation municipale de la paroisse Saint-Georges-de-Cacouna, tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette corporation municipale, a adopté le Règlement numéro 113, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Donné à Cacouna ce 13e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
67892-o GILBERT GUAY.

Municipalité du canton de Saint-Godefroi

En vertu de l'article 2 du Projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité de Saint-Godefroi, par le Règlement numéro 79 de son conseil, a adopté le 5 avril 1977, a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit a été déléguée à la corporation du comté de Bonaventure.

Le secrétaire-trésorier,
67893-o JOCELYNE JOSEPH.

Paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 12 avril 1977 le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 184 intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67889-o JEAN-PAUL DELORME.

Ville de Sainte-Julie

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 5 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no 372, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le greffier,
67890-o DENISE BLAIN.

Cité de Saint-Laurent

Avis public est par le présent donné que le règlement numéro 728, autorisant la perception d'un droit sur les mutations immobilières, a été adopté par le Conseil de la Ville de Saint-Laurent à son assemblée du 12 avril 1977.

Avis est aussi donné que le Règlement numéro 728 est déposé au bureau du Greffier de la ville, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Le 20 avril 1977.

Le greffier,
67900-o MARIE-PAULE ACHIM.

City of Saint-Laurent

Public notice is hereby given that by-law number 728, authorizing the collection of duties on transfers of immovables, has been adopted by the City Council of Saint-Laurent at its meeting of April 12, 1977.

Notice is also given that by-law number 728 is now deposited at the City Clerk Office at the disposal and for the information of all persons interested.

April 20, 1977.

MARIE-PAULE ACHIM,
67900-o *City Clerk.*

Paroisse Saint-Polycarpe

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une session régulière tenue le 6e jour d'avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 144, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67894-o JEAN-CHARLES AUBRY.

Paroisse de Saint-Roch

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 4 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 146, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67895-o LOUISE ST-LAURENT.

Village de Saint-Zotique

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, c. 30), lors d'une séance régulière tenue le 5 avril 1977, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 188, intitulé: « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
67896-o LOUISE P. VIAU.

Ville de Sherbrooke

Règlement numéro 2460

Avis public est par les présentes donné que, le 14 avril 1977, le Conseil municipal de la ville de Sherbrooke a adopté le Règlement numéro 2460 des règlements municipaux de la ville de Sherbrooke, amendant le Règlement numéro 2385 et abrogeant le Règlement numéro 1291 et ses amendements et plus particulièrement en ce qui a trait aux sujets suivants et traitant:

— de la taxe d'affaires, des droits annuels et des licences;
— de la taxe d'amusements;
— du droit sur les mutations immobilières;
— de l'imposition d'une taxe d'amélioration locale;

que les articles 90 et suivants dudit règlement imposent un droit sur tout transfert d'un immeuble situé dans la ville de Sherbrooke, au taux de trois dixièmes de un pour cent de la valeur de la contrepartie de ce transfert, jusqu'à concurrence de $50,000 de cette valeur et de six dixièmes de un pour cent de l'excédent.

que l'original dudit Règlement numéro 2460 est conservé à l'Hôtel de ville, dans les archives municipales, où l'on peut en prendre connaissance.

que le Règlement numéro 2460 entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Sherbrooke, ce 15e jour d'avril 1977.

Le greffier,
67897-o ROBERT L. BÉLISLE.

Succession Gaston Fortin

Avis est donné que Marcelle de Laboursodière en sa qualité de légataire universelle de feu Gaston Fortin en son vivant domicilié au 6629, 43e Avenue, Rosemont, Montréal a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession dudit Gaston Fortin, par acte reçu devant maître Jacques Morand, notaire à Montréal, sous le numéro 4981 de ses minutes et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 28 mars 1977 sous le numéro 2768014.

Donné à Montréal, le 29 mars 1977.

67901-o JACQUES MORAND, *notaire.*

Village de Vaudreuil-sur-le-Lac

En vertu de l'article 2 du Projet de loi numéro 47, sanctionné le 23 décembre 1976, la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac par le Règlement numéro 126 de son conseil, adopté le 4 avril 1977 a imposé un droit sur le transfert des immeubles situés dans son territoire et la perception de ce droit a été déléguée à la corporation du comté de Vaudreuil.

Le secrétaire-trésorier,
67899-o GILLES ROY, *notaire.*

Demande(s) à la législature

Ville d'Anjou

Avis est par les présentes donné que Ville d'Anjou dans le comté d'Anjou, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou prochaine session, pour l'adoption d'une loi amendant sa charte, et lui accordant des pouvoirs spéciaux sur les matières suivantes:

1. Accorder à la Ville le pouvoir d'acquérir de gré à gré de la part du ministère des Transports, et de la part de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, divers immeubles dont ils n'ont plus besoin, et en disposer en tout ou en partie à titre onéreux.

2. Rectifier les limites territoriales entre Ville d'Anjou et la cité de St-Léonard et la ville de Montréal, par un règlement approuvé par ces corporations et par le ministre des Affaires municipales.

3. Céder à titre onéreux divers terrains possédés ou détenus par elle, nonobstant les restrictions du titre d'acquisition.

4. Obtenir le pouvoir de faire des arrangements avec les caisses populaires ou avec les banques à charte pour le paiement direct des taxes par les contribuables à la caisse populaire ou à une banque à charte.

5. Déléguer divers pouvoirs concernant l'émission et la perception des permis pour les licences de chiens et pour les licences de bicyclettes.

6. Obtenir un pouvoir restreint d'acquisition de terrain, afin de procéder à des regroupements ou des remembrements.

7. Obtenir la propriété de rues, ruelles ou chemins publics non cotisés depuis trente ans.

8. Modifier le taux de la taxe d'affaires basée sur la valeur locative de 10% à 12%.

9. Changer le nom de « Ville d'Anjou » par « Anjou ».

10. Confirmer que les cessions de ruelles décrites comme telles au cadastre, ont été faites à titre onéreux depuis 1955, et confèrent des titres valables.

11. Et pour toutes autres fins.

Ville d'Anjou, le 31 mars 1977.

Le greffier,
LÉONCE MALTAIS, O.M.A.

67837-16-4-o

Paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Ile-Bizard

Avis est par les présentes donné que la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, dans le comté de Robert-Baldwin, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou prochaine session, pour l'adoption d'une loi modifiant l'annexe « A » du chapitre 84 des Statuts du Québec 1969, afin que son territoire soit soustrait à la juridiction de la Communauté urbaine de Montréal; et pour toutes autres fins.

Île-Bizard, le 31 mars 1977.

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ RANGER.

67860-16-4-o

Town of Anjou

Notice is hereby given that the "Town of Anjou", Anjou County, shall petition the Québec National Assembly at the present or next session for the adoption of a private law amending its charter and granting special powers:

1. To give the Town the right to acquire by mutual agreement from the Transport Department and "La Commission scolaire Jérôme-Le Royer" some immoveables and to dispose wholly or in part of said immoveables.

2. To correct the territorial boundaries between, the Town of Anjou, and the City of St-Léonard and the City of Montreal, by the adoption of a by-law approved by these corporations and the Minister of Municipal Affairs.

3. To transfer for consideration some lots belonging to the Town, notwithstanding any restrictions in the titles.

4. To make agreement with caisses populaires and banks for the payment of taxes by the taxpayers directly to the caisse populaire or the bank.

5. To issue or collect bicycle permits or dogs licences.

6. To obtain the property of streets, lanes, or public roads not assessed during a period of 30 years.

7. To modify the rate of the business tax based on rental value from 10% to 12%.

8. To change the name of "Ville d'Anjou" to "Anjou".

9. To confirm the deeds of transfer for lanes described as such in the cadastre and ruling that since 1955, these sales were made for consideration and transfer a marketable title.

10. And for other purposes.

Town of Anjou, March 31, 1977.

LÉONCE MALTAIS, O.M.A.,
Town Clerk.

67837-16-4-o

Parish of Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

Notice is hereby given that the Municipal Corporation of the Parish of "Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard", in Robert Baldwin County, shall address to the Québec National Assembly at the present or next session, a petition to adopt a private bill amending annex "A", chapter 84 of the 1969 Québec Statutes in order that Île-Bizard territory be no longer subject to the jurisdiction of the Montreal Urban Community, and for other purposes.

Île-Bizard, March 31st 1977.

ANDRÉ RANGER,
Secretary-Treasurer.

67860-16-4-o

La Société de Réassurance des Mutuelles-Incendie du Québec

Avis est par la présente donné que « La Société de Réassurance des Mutuelles-Incendie du Québec », corporation ayant son siège social dans la ville de Québec, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente ou prochaine session ou à sa session ultérieure, afin d'obtenir l'adoption d'un projet de loi, aux fins d'amender la Loi 171 (Privé) des lois de 1975, qui la constituait en corporation, pour les motifs suivants:

— Changer le nom de la Société.
— Étendre les pouvoirs corporatifs de la Société.
— Rendre compatibles, avec les lois publiques existantes, les articles de la loi constitutive de la Société qui ne le seraient pas.

Fait à Montréal, le 1er avril 1977.

Les procureurs de la requérante,
POUPART, THOMAS,
67929-17-3-o LESAGE & ASS.

Proclamation(s)

Canada
Province de Québec
[L.S.] HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriétés dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des terres et forêts, a fait dresser des plan et livre de renvoi revisés, dans le district électoral de Gaspé, pour le cadastre d'une partie de la municipalité de Grande-Rivière, à l'endroit des lots 155 à 167, 245 à 286, 416 à 441 et 620 et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des terres et forêts a fait déposer:

1. Le 24 février 1977, archives du ministère des terres et forêts à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. Le 3 mars 1977, au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, à Percé, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. Le 24 février 1977, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Grande-Rivière, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 4 de ladite loi;

Proclamation(s)

Canada
Province of Québec
[L.S.] HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS in accordance with section 2 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 321), a revised plan and a revised book of reference have been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, for the cadastre of the Municipality of Grande-Rivière, with regard to lots 155 to 167, 245 to 286, 416 to 441 and 620 and their respective subdivisions, the whole located in the Gaspé Registration Division, and in the Electoral District of Gaspé;

WHEREAS, in accordance with sections 2 and 3 of the said Act, the Minister of Lands and Forests has directed that there be deposited:

1. on February 24 1977, in the records of the Department of Lands and Forests, in Québec City, such plan and book of reference;

2. on March 3, 1977 in the Gaspé Registration Division Office, in Percé, a certified copy of the said plan and book of reference;

3. on February 24, 1977, in the office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of the Town of Grande-Rivière, a certified copy of the said plan and book of reference;

WHEREAS it is now expedient to issue the proclamation provided for in section 4 of the said Act.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 991-77, du 23 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi revisés dans le district électoral de Gaspé, pour le cadastre d'une partie de la municipalité de Grande-Rivière à l'endroit des lots 155 à 167, 245 à 286, 416 à 441 et 620 et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Gaspé;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi revisés sont déposés aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec, et, qu'en outre, le ministre des terres et forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi revisés au bureau d'enregistrement de Gaspé ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de Grande-Rivière;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi revisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai le ministre des terres et forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que de tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi revisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order number 991-77, dated March 23, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 2, 3, 4 and 5 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, chapter 321), that it is expedient:

(*a*) to make it known that the date of the second and final consecutive publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, the revised plan and book of reference of the cadastre of part of the Municipality of Grande-Rivière, with regard to lots 155 to 167, 245 to 286, 416 to 441 and 620 and their respective subdivisions, the whole located in the Gaspé Registration Division, and in the Electoral District of Gaspé, will come into force;

(*b*) to indicate that the said revised plan and book of reference have been deposited in the records of the Department of Lands and Forests, in Québec City, and that, moreover, the Minister of Lands and Forests has directed that a certified copy of the said revised plan and book of reference be deposited in the Gaspé Registry Office, as well as in an office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of the Town of Grande-Rivière;

(*c*) to inform the public that during the eight months following the second and final publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, any interested party may consult, without charge, the said revised plan and book of reference;

(*d*) to give notice that when this time period expires, the Minister of Lands and Forests will issue a certificate of ownership to any occupant of the immoveable, with or without title, even though he is only an administrator or an operator of that immoveable, unless an interested party objects in writing;

(*e*) to order that any real right affecting a lot comprised in the territory mentioned above for which a revised plan and book of reference have been deposited be renewed, within the same period, in the manner prescribed by articles 2172 and 2172*a* of the Civil Code;

(*f*) also to inform the public that, failing such renewal, the real right preserved by the first registration shall have no effect as regards other creditors or subsequent purchasers whose rights are duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-troisième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 13
67825-16-2-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des terres et forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi revisés, dans le district électoral de Bonaventure, pour le cadastre d'une partie du canton de Hamilton, à l'endroit des lots 52 à 59, 60*a*, 60*b*, 61 à 94 et 1357 à 1360 et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure No 1;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre des terres et forêts a fait déposer:

1. Le 31 janvier 1977, aux archives du ministère des terres et forêts à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. Le 4 février 1977, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure No 1, à New Carlisle, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. Le 31 janvier 1977, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 4 de ladite loi;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 762-77, du 9 mars 1977, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de ladite loi, ce qui suit:

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this twenty-third day of March, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 13
67825-16-2

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS in accordance with section 2 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 321), a revised plan and a revised book of reference have been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, for the cadastre of part of Hamilton Township, with regard to lots 52 to 59, 60*a*, 60*b*, 61 to 94 and 1357 to 1360 and their respective subdivisions, the whole located in the Bonaventure No. 1 Registration Division, and in the Electoral District of Bonaventure;

WHEREAS, in accordance with sections 2 and 3 of the said Act, the Minister of Lands and Forests has directed that there be deposited:

1. on January 31, 1977, in the records of the Department of Lands and Forests, in Québec City, such plan and book of reference;

2. on February 4, 1977, in the Bonaventure No. 1 Registration Division Office, in New Carlisle, a certified copy of the said plan and book of reference;

3. on January 31, 1977, in the office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of Caplan, a certified copy of the said plan and book of reference;

WHEREAS it is now expedient to issue the proclamation provided for in section 4 of the said Act.

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order number 762-77, dated March 9, 1977, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 2, 3, 4 and 5 of

ment aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi revisés dans le district électoral de Bonaventure, pour le cadastre d'une partie du canton de Hamilton à l'endroit des lots 52 à 59, 60*a*, 60*b*, 61 à 94 et 1357 à 1360 et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure No 1;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi revisés sont déposés aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec, et, qu'en outre, le ministre des terres et forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi revisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure No 1, ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Caplan;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi revisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des terres et forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi revisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce neuvième jour de mars en l'année mil neuf cent soixante-dix-sept

the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, chapter 321), that it is expedient:

(*a*) to make it known that on the date of the second and final consecutive publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, the revised plan and book of reference of the cadastre of part of Hamilton Township, with regard to lots 52 to 59, 60*a*, 60*b*, 61 to 94 and 1357 to 1360 and their respective subdivisions, the whole located in the Bonaventure No. 1 Registration Division, and in the Electoral District of Bonaventure, will come into force;

(*b*) to indicate that on the said revised plan and book of reference have been deposited in the records of the Department of Lands and Forests, in Québec City, and that, moreover, the Minister of Lands and Forests has directed that a certified copy of the said revised plan and book of reference be deposited in the Bonaventure No. 1 Registry Office, as well as in an office designated by him, namely that of the Secretary-Treasurer of the Municipal Corporation of Caplan;

(*c*) to inform the public that during the eight months following the second and final publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, any interested party may consult, without charge, the said revised plan and book of reference;

(*d*) to give notice that when this time period expires, the Minister of Lands and Forests will issue a certificate of ownership to any occupant of the immoveable, with or without title, even though he is only an administrator or an operator of that immoveable, unless an interested party objects in writing;

(*e*) to order that any real right affecting a lot comprised in the territory mentioned above for which a revised plan and book of reference have been deposited be renewed, within the same period, in the manner prescribed by articles 2172 and 2172*a* of the Civil Code;

(*f*) also to inform the public that, failing such renewal, the real rights preserved by the first registration shall have no effect as regards other creditors or subsequent purchasers whose rights are duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this ninth day of March, in the year of Our Lord one thousand nine

de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-sixième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
RENÉ LANGEVIN.

Libro: 504
Folio: 7
67826-16-2-o

hundred and seventy-seven, and in the twenty-sixth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 504
Folio: 7
67826-16-2

Vente d'effets non réclamés

CIE DES MESSAGERIES CP LIMITÉE

Avis est par les présentes donné que tous les effets reçus avant le 30e jour de juin 1976 et non réclamés aux bureaux du CP Express Limitée à divers endroits de la province de Québec, seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Frank Waddington, encanteur, 189 est rue Queen, Toronto, Ontario, à onze heures du matin, le DEUXIÈME jour de juin, 1977, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Le vice-président,
W. M. RILEY.

67716-15-6-o

Ventes par Shérifs

Sheriff's Sales

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001620-76

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 425, boulevard Saint-Joseph, en les cité et district de Hull, province de Québec, partie demanderesse *vs* LAURENT ROUSSEL homme d'affaires, domicilié au 157, Pères Rédemptoristes, en la cité d'Aylmer, district de Hull, Québec et faisant affaires sous la raison sociale de L.R. Entreprises, 74, Raymond, cité et district de Hull, Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quatre cent cinquante-sept, du lot originaire cinq (5-457) du rang cinq (R. 5) du canton de Hull.

Avec bâtisses y dessus érigées circonstances et dépendances. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de cinq mille neuf cent cinquante dollars ($5,950), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hull
No. 550-05-001620-76

THE ROYAL BANK OF CANADA, a legally constituted corporation having a place of business at 425 Saint-Joseph Boulevard, in the City and District of Hull, Province of Québec, plaintiff, *vs* LAURENT ROUSSEL, businessman, domiciled at 157 Pères Rédemptoristes, in the City of Aylmer, District of Hull, Québec, and operating a business under the firm name of L.R. Entreprises, 74 Raymond, City and District of Hull, Québec, défendant.

"An immoveable known and designated as subdivision four hundred and fifty-seven of original lot five (5-457) in Range Five (Rg. V) of Hull Township.

With the building constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount which the purchaser must pay at the time of adjudication in accordance with article 688*a* C.C.P. is five thousand nine hundred and fifty dollars ($5,950), which is twenty-five per cent (25%) of the as-

l'évaluation de l'immeuble qui est de vingt-trois mille huit cents dollars (23,800) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de Justice, 103, rue Montcalm, Hull, province de Québec, le SEPTIÈME jour de JUIN 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint.
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Hull, le 5 avril 1977. 67866-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000769-76

FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les cité et district judiciaire de Montréal, à la place Desjardins, suite 1422, autrefois connue sous le nom de Société de Fiducie du Québec et dont le nom a été changé par lettres patentes supplémentaires, demanderesse, *vs* MARTIN CZEITLER et DIANE DELORME, domiciliés et résidant au chemin Eardley, Luskville, district de Hull, défendeurs.

« Cette propriété est connue et désignée comme étant une partie du lot dix-sept « B» (ptie 17-B), dans le 9e rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Eardley, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, et plus particulièrement décrite comme suit:

De forme parallélogrammatique, bornée au nord et à l'est par des parties du lot dix-sept « B» (pties 17-B), au sud par la voie publique (route Bay), à l'ouest par une partie du lot dix-huit « A» (ptie 18-A); mesurant cent cinquante-cinq pieds (155′) au nord et au sud, cent pieds (100′) à l'est et à l'ouest. Le tout tel qu'il est délinée en rouge sur un plan préparé par Louis Savoie, arpenteur-géomètre, en date du neuvième jour de mai mil neuf cent soixante et quatorze (1974), et portant le numéro 3046 de ses minutes.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de mille huit cent soixante-huit dollars et soixante-quinze centins ($1,868.75), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de sept mille quatre cent soixante-quinze dollars ($7,475.00) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

sessment of the immoveable, which is twenty-three thousand eight hundred dollars ($23,800), as shown on the valuation roll of the municipality. The minimum amount must be paid in cash or by certified cheque.

To be sold at the Sheriff's Office, Court House, 103 Montcalm Street, Hull, on the SEVENTH day of JUNE, 1977, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Hull, April 5, 1977. 67866

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hull
No. 550-05-000769-76

FIDUCIE DU QUÉBEC, a legally constituted corporation, whose head office and principal place of business are in the City and Judicial District of Montreal, at Place Desjardins, Suite 1422, formerly known as Société de Fiducie du Québec and whose name has been changed by supplementary letters patent, plaintiff, *vs* MARTIN CZEITLER and DIANE DELORME, domiciled and residing of Eardley Road, Luskville, District of Hull, defendants.

"All that property is known and designated as being part of lot seventeen "B" (Pt. 17-B), Range IX, according to the official plan and book of reference for the Township of Eardley, Registration Division of Gatineau, Province of Québec, which could be more particularly described as follow:

Of parallelogrammatic figure, bounded towards the north and east by parts of lot seventeen "B" (Pts 17-B), towards the south by the public road (Bay Road), towards the west by part of lot eighteen "A" (Pt. 18-A); measuring one hundred and fifty-five feet (155′) towards the north and south, one hundred feet (100′) towards the east and west. The whole as shown by a red contour on a plan prepared by Louis Savoie, Q.L.S., dated the ninth day of May, nineteen hundred and seventy-four (1974), bearing number 3046 of his repertory."

The minimum amount the purchaser must pay at the time of adjudication, in accordance with article 688*a* C.C.P., is one thousand eight hundred and sixty-eight dollars and seventy-five cents ($1,868.75), which is equivalent to twenty-five per cent (25%) of the assessment of the immoveable, which is seven thousand four hundred and seventy-five dollars ($7,475), as entered on the assessment roll of the municipality. This minimum amount must be paid in cash or by certified cheque.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, à Maniwaki, le DIX-SEPTIÈME jour de JUIN, 1977, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Hull, le 13 avril 1977. 67872-o

To be sold at the Gatineau Division Registry Office, in Maniwaki, on the SEVENTEENTH day of JUNE 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

JEAN GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Hull, April 13, 1977. 67872

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Hull
No 550-02-002283-75

LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION INOVATEK LIMITEE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 770 boulevard Saint-René, dans la ville de Gatineau, district de Hull, demanderesse *vs* DENIS MOREAU, résidant à Saint-Pierre-de-Wakefield, district de Hull, défendeur.

« Un lopin de terre connu et désigné comme étant partie du lot vingt-six (ptie 26) au cadastre officiel du rang six (R. 6), canton de Wakefield, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, ledit lot mesurant cent soixante pieds (160′) du côté nord-est, le long du chemin privé, propriété du vendeur, soixante-six pieds (66′) du côté sud-est, cent vingt-cinq pieds (125′) du côté sud-ouest et cent cinquante pieds (150′) du côté nord-ouest, mesure anglaise. Ledit lot étant borné comme suit: au nord-est par le chemin privé, propriété du vendeur et par tous autres côtés, par autre partie du même lot, propriété du vendeur, le point sud-est de la propriété présentement vendu est situé à une distance de cent quatre-vingt pieds (180′) en ligne droite de la ligne est dudit lot vingt-six. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de quatre-vingt-treize dollars et soixante-quinze centins ($93.75), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de trois cent soixante-quinze dollars ($375) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, Maniwaki, province de Québec, le DIXIÈME jour de JUIN 1977, à ONZE heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
Cour provinciale,
Hull, le 5 avril 1977. 67867-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Hull
No. 550-02-002283-75

LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION INOVATEK LIMITEE, a legally constituted corporation having a place of business at 770 Saint-René Boulevard in the Town of Gatineau, District of Hull, plaintiff, *vs* DENIS MOREAU, residing at Saint-Pierre-de-Wakefield, District of Hull, defendant.

"Land known and designated as part of lot twenty-six (Pt. 26) on the official cadastre for Range Six (Rge. 6), Wakefield Township, Gatineau Registration Division, Province of Québec, measuring one hundred and sixty feet (160′) on the northeast along the private road, the property of the vendor, sixty-six feet (66′) on the southeast, one hundred and twenty-five feet (125′) on the southwest, and one hundred and fifty feet (150′) on the northwest, English measure. The lot is bounded as follows: on the northeast by the private road, the property of the vendor, and on all other sides by another part of the same lot, the property of the vendor; the southeast point of the property being sold is one hundred and eighty feet (180′) in a straight line from the east line of lot twenty-six."

The minimum amount the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, under article 688*a* C.C.P., is ninety-three dollars and seventy-five cents ($93.75), representing twenty-five per cent (25%) of the assessment of the immoveable, which is three hundred and seventy-five dollars ($375) as entered on the municipal valuation roll.

To be sold at the Gatineau Division Registry Office, Maniwaki, Province of Québec, on the TENTH day of JUNE, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Provincial Court,
Hull, April 5, 1977. 67867

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000275-77

TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LTEE, corps politique ayant une place d'affaire au 436, boulevard Saint-Joseph, à Hull, district de Hull, demanderesse *vs* FERNAND BEAUDRY, domicilié au 13 de la rue Gravet, à Pointe-Gatineau, district de Hull, et DENISE BEAUDRY, épouse de Fernand Beaudry, domicilié au 13 de la rue Gravet, à Pointe-Gatineau, district de Hull, défenseurs.

« Un immeuble situé à Pointe-Gatineau, province de Québec connu et désigné comme étant la subdivision cinq cent du lot originaire numéro trois (lot 3-500) du village de Pointe-Gatineau. Plus connu sous le numéro civique 13 de la rue Gravet, Pointe-Gatineau. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de deux mille sept cent cinquante dollars ($2,750), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de onze mille dollars $11,000) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, édifice Tessier, 191 rue Principale, Hull, province de Québec, le HUITIÈME jour de JUIN 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du Shérif,
Cour supérieure,
Hull, ce 5 avril 1977. 67865-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hull
No. 550-05-000275-77

TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LTEE, a body corporate having a place of business at 436 Saint-Joseph Boulevard, Hull, District of Hull, plaintiff, *vs* FERNAND BEAUDRY, domiciled at 13 Gravet Street, Pointe Gatineau, District of Hull, and DENISE BEAUDRY, wife of Fernand Beaudry, domiciled at 13 Gravet Street, Pointe-Gatineau, District of Hull, defendants.

An immoveable located at Pointe-Gatineau, Province of Québec, known and designated as subdivision five hundred of original lot three (lot 3-500) of the Village of Pointe-Gatineau. Better known as civic number 13 Gravet Street, Pointe-Gatineau.

The minimum amount which the purchaser must pay at the time of adjudication in accordance with article 688*a* C.C.P. is two thousand seven hundred anf fifty dollars ($2,750), on twenty-five per cent of the assessment of $11,000, as entered on the valuation roll of the municipality. The minimum amount must be paid in cash or by certified cheque.

To be sold at the office of the Hull Registration Division, Tessier Building, 191 Principale Street, Hull, Province of Québec, on the EIGHTH day of JUNE, 1977, at TEN o'clock in the morning.

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Hull, April 5, 1977. 67865

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
No 250-05-000138-76

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE K.R.T., corps politique légalement constitué ayant son siège social au 445, rue Lafontaine, à Rivière-du-Loup, partie demanderesse, *vs* GUILDO SOUCY, 231, rue Principale, ville Dégelis, district de Kamouraska, défendeur.

« Un terrain ou emplacement situé au village de Sainte-Rose-du-Dégelis, sur le premier rang, connu comme étant une partie du lot trente-trois (Ptie 33) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelis,

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Kamouraska
No. 250-05-000138-76

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE K.R.T., a legally constituted corporation whose head office is at 445 Lafontaine Street, Rivière-du-Loup, plaintiff, *vs* GUILDO SOUCY, 231 Principale Street, in the Town of Dégelis, District of Kamouraska, defendant.

"Land located in the Village of Sainte-Rose-du-Dégelis, Range One, known as part of lot thirty-three (Pt. 33) on the official cadastre for the Parish of Sainte-Rose-du-Dégelis, Témiscouata Registration Division, with the

division d'enregistrement de Témiscouata, avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances; mesurant en avant au sud-ouest cinquante pieds (50'), en arrière trente-cinq pieds (35'), dans sa ligne nord-ouest, cinquante-neuf pieds (59') et dans sa ligne sud-est cent cinquante-huit pieds (158') plus ou moins et mesure anglaise; borné en avant au sud-ouest à la route numéro deux (2), en arrière au nord-est au terrain de Chrysologue Thériault représentant par Wilfrid Dubé, d'un côté au nord-ouest à celui de Robert Boucher ou représentant et de l'autre côté au sud-est au terrain d'Adéodat Lavoie ou représentant, les trois (3) dernières bornes ci-dessus faisant partie du lot trente-trois (33) non subdivisé.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé au montant de $2,365, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, division de Témiscouata, situé à 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le DEUXIÈME jour de JUIN 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
67873-o MAURICE MORIN.

building constructed there, appurtenances and dependencies; measuring fifty feet (50') in front on the southwest, thirty-five feet (35') in the rear, fifty-nine feet (59') on its northwest line, and one hundred and fifty-eight feet (158') on its southeast line, English measure and more or less; bounded in front on the southwest by Highway Two (2), in the rear to the northeast by the land of Chrysologue Thériault, represented by Wilfrid Dubé, on the northwest side by the land of Robert Boucher or representative, and on the southeast side by the land of Adéodat Lavoie or representative; the last three (3) boundaries mentioned above border parts of unsubdivided lot thirty-three (33).''

The minimum amount the purchaser must pay the sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication is $2,365, which represents 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Témiscouata Division Registry Office, 65A Iberville Street, Rivière-du-Loup, on the SECOND day of JUNE, 1977, at TEN o'clock in the morning.

MAURICE MORIN,
67873 *Sheriff.*

Mingan

De Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 304

DAME JOCELYNE BOUCHARD CLOUTIER, résidant et domicilié au 27, parc Desrosiers, à Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, *vs* JOS BEZEAU, résidant et domicilié au 10, rue Napoléon, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse.

«Un terrain connu et désigné comme étant le lot trente-quatre—un-A-quatre (34-1-A-4), de figure rectangulaire, borné au nord-ouest par le lot 49 (une rue), au nord-est par le lot 34-1-A-3, au sud-est par le 34-2-A, au sud-ouest par le lot 34-1-A-5, mesurant cinquante pieds (50') de largeur par quatre-vingt-dix pieds et soixante-quinze centièmes (90.75'), de profondeur, contenant en superficie quatre mille cinq cent trente-sept pieds carrés et cinq dixièmes (4,537.5'), du Rang 1 village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et portant le numéro civique 10, rue Napoléon, à Sept-Îles.»

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à $10,275 dollars, payable soit en argent, soit par chèque visé.

De Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Mingan
No. 304

DAME JOCELYNE BOUCHARD CLOUTIER, residing and domiciled at 27 Parc Desrosiers, Sept-Îles, district of Mingan, plaintiff, *vs* JOS BEZEAU, residing and domiciled at 10 Napoléon Street, Sept-Îles, District of Mingan, defendant.

''Land known and designated as lot thirty-four—one-A-four (34-1-A-4), of rectangular shape, bounded on the northwest by lot 49 (a street), on the northeast by lot 34-1-A-3, on the southeast by lot 34-2-A, on the southwest by lot 34-1-A-5, measuring fifty feet (50') in width by ninety and seventy-five hundredths feet (90.75') in depth, having an area of four thousand five hundred and thirty-seven and five tenths square feet (4,537.5 sq. ft.), in Range One, Village of Sept-Îles, on the plan and in the book of reference of the official cadastre for Letellier Township, with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies, bearing civic number 10 Napoléon Street, Sept-Îles.''

The minimum amount the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is $10,275.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, Palais de Justice de Sept-Îles, le TRENTE ET UNIÈME jour de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Sept-Îles, Québec, le 7 avril 1977.

L'huissier,
JEAN TRUCHON.

67869-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000413-76

FORT FRANCES COMMUNITY CREDIT UNION LIMITED, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au no 601 Mowat, Fort Frances, Ontario, demandeur, *vs* GERARD SPENCER, domicilié et demeurant au no 30, des Saules, Port-Cartier, district de Mingan, défendeur.

Un terrain à savoir: « L'immeuble de la subdivision quatre cent quinze du Bloc un (Bloc 1-415) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton Babel, avec ses dépendances, dans le district de Mingan.

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au montant de l'adjudication est fixé à $7,750 dollars payable, soit par chèque visé ou argent comptant.

Prenez avis que la vente de l'immeuble aura lieu au Palais de Justice de Baie-Comeau, le TRENTE ET UNIEME jour de MAI 1977, à QUATORZE heures, d'après la loi.

L'huissier,
ROSAIRE PARADIS.

67868-o

To be sold at the Registry Office, in the Sept-Îles Court House, on the THIRTY-FIRST day of MAY, 1977, at TEN o'clock in the morning.

Sept-Îles, Québec, April 7, 1977.

JEAN TRUCHON,
Bailiff.

67869

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Mingan
No. 650-05-000413-76

FORT FRANCES COMMUNITY CREDIT UNION LIMITED, a legally constituted corporation, having its main business office at 601 Mowat, Fort Frances, Ontario, plaintiff, *vs* GERALD SPENCER, domiciled and residing at 30 Des Saules, Port-Cartier, District of Mingan, defendant.

"The immoveable of subdivision four hundred and fifteen of Block one (Block 1-415) on the plan and in the book of reference of the official cadastre for Babel Township, with dependencies, in the District of Mingan."

The minimum amount the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is $7,750.

To be sold at the Baie-Comeau Court House, on the THIRTY-FIRST day of MAY, 1977, à TWO o'clock in the afternoon.

ROSAIRE PARADIS,
Bailiff.

67868

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 02-042759-766

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, province d'Ontario, au 1155 ouest, boulevard Dorchester, ville et district de Montréal, demanderesse, *vs* FERDINAND H. CAMPBELL, résidant au 3570, Ridgewood, appartement 407, ville et district de Montréal, défendeur.

« Un certain emplacement ayant façade sur l'avenue Hingston, dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce de la ville de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal comme étant constitué de la subdivision numéro deux de la subdivision numéro neuf cent trente-quatre du lot originaire numéro

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 02-042759-766

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, a corporation legally incorporated, having its principal place of business at Toronto, Province of Ontario, at 1155 West, Dorchester Blvd., City and District of Montreal, plaintiff, *vs* FERDINAND H. CAMPBELL, residing at 3570 Ridgewood, Apt. 407, City and District of Montreal, defendant.

"Certain emplacement fronting on Hingston Avenue in the Notre-Dame-de-Grâce Ward of the City of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal as being composed of subdivision number two of subdivision number nine hundred and thirty-four of the original lot number one

cent soixante-huit (168-934-2), et de la subdivision numéro un de la subdivision numéro neuf cent trente-cinq du même lot numéro cent soixante-huit (168-935-1).

Avec la maison d'habitation y érigée et portant le numéro civique 4247 de ladite avenue Hingston, et dont le mur nord-ouest est mitoyen avec les immeubles voisins. »

La mise à prix sera de neuf mille trois cents dollars ($9,300), montant que l'adjudicataire devra verser au shérif soit en argent comptant, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

L'immeuble sera vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine (Craig), le TRENTE ET UNIÈME jour de MAI 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 14 avril 1977. 67918

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-023848-763

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 266 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse *vs* CHARLES PETERS & *AL*, demeurant et domicilié au 1310, Plaisance, Brossard, district de Montréal, défendeur.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Plaisance en la ville de Brossard, province de Québec, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, division d'enregistrement de Laprairie, comme étant la subdivision mille trois cent soixante et un du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79-1361) et sujet à une servitude en faveur de Hydro-Québec créée aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 102833.

Avec et sujet à une servitude en faveur de Gaz Métropolitain Inc., créée aux termes de l'acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 107116.

Avec la bâtisse y érigée portant le numéro civique 1310, de l'avenue Plaisance. Ainsi que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à $5,062.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, Laprairie, en la province de

hundred and sixty-eight (168-934-2), and subdivision number one of subdivision number nine hundred and thirty-five of the said lot number one hundred and sixty-eight (168-935-1).

With the dwelling house thereon erected bearing the civic number 4247 of said Hingston Avenue, whereof the northwest wall is mitoyen with the adjoining premises".

The upset price is $9,300, which the purchaser must pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, Montreal Court House, 10 Saint-Antoine Street East (Craig) on the THIRTY-FIRST (31st) day of MAY, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, April 14th, 1977. 67918-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 500-05-023848-763

MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a legally constituted corporation, whose main place of business is at 266 Saint-Jacques Street West, Montreal, Judicial District of Montreal, plaintiff, *vs* CHARLES PETERS & *AL*, residing and domiciled at 1310 Plaisance, Brossard, District of Montreal, defendant.

"Land fronting on Plaisance Avenue in the Town of Brossard, Province of Québec, known and designated on the official plan and in the book of reference of the Parish of Laprairie-de-la-Magdeleine, Laprairie Registration Division, as subdivision one thousand three hundred and sixty-one of original lot seventy-nine (79-1361), and subject to a servitude in favour of Hydro-Québec under a deed registered in the Laprairie Registry Office under number 102833.

With and subject to a servitude in favour of Gaz Métropolitain Inc., under a deed registered in that registry office under number 107116.

With the building erected there bearing civic number 1310 Plaisance Avenue. The whole as it now stands with all its rights, appurtenances and dependencies, without exception or reservation."

The upset price, which the purchaser must pay the sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is $5,062.50.

To be sold *en bloc* at the Laprairie Registry Office, 214 Saint-Ignace, Laprairie, in the Province of Québec,

Québec, le HUITIÈME jour de JUIN 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 7 avril 1977. 67875-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-020805-766

GÉRARD DOMPIERRE et GÉRARD LANGELIER, demandeurs, *vs* PINO R. VIOLANTI, et LES INVESTISSEMENTS LUMANT LTEE, défendeurs.

Un emplacement de forme irrégulière situé dans la ville de Montréal, et comprenant ce qui suit, savoir:

a) Une partie de la subdivision six cent vingt-trois du lot originaire cent cinquante et un (151-ptie 623) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, bornée au nord-est par une partie du lot 151-624, au sud-est par le lot 151-622, au sud-ouest par le lot 151-605 (avenue Rosedale) et au nord-ouest par le lot 151-623 (chemin de la côte Saint-Luc), tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant quatre-vingt-treize pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (93.97′) dans sa ligne nord-est, trente-neuf pieds (39′) dans sa ligne sud-est, cent neuf pieds et neuf dixièmes (109.9′) dans sa ligne sud-ouest et d'une contenance de trois mille neuf cent soixante-quinze pieds carrés et quatre-vingt-cinq centièmes (3,975.85 pi. ca.).

b) Une partie de la subdivision six cent vingt-quatre du lot originaire numéro cent cinquante et un (151-ptie 624) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, bornée au nord-est par une partie du lot 151-625, au sud-est par le lot 151-622, au sud-ouest par une partie du lot 151-623, et au nord-ouest par une partie du lot 151-624, tous auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant soixante-dix-huit pieds et sept centièmes (78.07′) dans sa ligne nord-est, trente-huit pieds (38′) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-treize pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (93.97′) dans sa ligne sud-ouest, et d'une contenance de trois mille deux cent soixante-huit pieds carrés et soixante-seize centièmes (3,268.76 pi. ca.); et

c) Une partie de la subdivision six cent vingt-cinq du lot originaire numéro cent cinquante et un (151-ptie 625) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, bornée au nord-est par une partie du lot 151-626, au sud-est par le lot 151-622, au sud-ouest par une partie du lot 151-624, et au nord-ouest par une partie du lot 151-625, tous auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant soixante-deux pieds et soixante-huit centièmes

on the EIGHTH day of JUNE, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, April 7, 1977. 67875

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-020805-766

GÉRARD DOMPIERRE and GÉRARD LANGELIER, plaintiffs *vs* PINO B. VIOLANTI, and LES INVESTISSEMENTS LUMANT LTEE, defendant.

An emplacement of irregular figure situate in the City of Montreal, and being composed of the following, to wit:

(*a*) Part of subdivision six hundred and twenty-three of original lot one hundred and fifty-one (151-Pt. 623) on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal, bounded to the northeast by part of lot 151-624, to the southeast by lot 151-622, to the southwest by lot 151-605 (Rosedale Avenue), and to the northwest by lot 151-623 (Côte St. Luc Road), all on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal, and measuring ninety-three feet and ninety-seven one-hundredths of a foot (93.97′) in its northeast line, thirty-nine feet (39′) in its southeast line, one hundred and nine feet and nine-tenths of a foot (109.9′) in its southwest line and containing an area of three thousand nine hundred and seventy-five square feet and eighty-five one hundredths of a square foot (3,975.85 sq. ft.);

(*b*) Part of subdivision six hundred and twenty-four of original lot number one hundred and fifty-one (151-Pt. 624) on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal, bounded to the northeast by part of lot 151-625, to the southeast by lot 151-622, to the southwest by part of lot 151-623, and to the northwest by part of lot 151-624, all on the said official plan and book of reference, and measuring seventy-eight feet and seven one-hundredths of a foot (78.07′) in its northeast line, thirty-eight feet (38′) in its southeast line, ninety-three feet and ninety-seven one hundredths of a foot (93.97′) in its southwest line, and containing an area of three thousand two hundred and sixty-eight square feet and seventy-six one-hundredths of a square foot (3,268.76 sq. ft.); and

(*c*) Part of subdivision six hundred and twenty-five of original lot number one hundred and fifty-one (151-Pt. 625) on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal, bounded to the northeast by part of lot 151-626, to the southeast by lot 151-622, to the southwest by part of lot 151-624, and to the northwest by part of lot 151-625, all on said official plan and book of reference, and measuring sixty-two feet and sixty-eight

(62.68′) dans sa ligne nord-est, trente-sept pieds et vingt-cinq centièmes (37.25′) dans sa ligne sud-est, soixante-dix-huit pieds et sept centièmes (78.07′) dans sa ligne sud-ouest et d'une contenance de deux mille six cent vingt et un pieds carrés et quarante-six centièmes (2,621.46 pi. ca.).

Selon le cadastre, la limite sud-est mesure trente-huit pieds (38′).

L'emplacement mesure soixante-deux pieds et soixante-huit centièmes (62.68′) de largeur totale dans sa ligne nord-est, cent neuf pieds et neuf dixièmes (109.9′) dans sa ligne sud-ouest, sur une profondeur totale de cent quatorze pieds et vingt-cinq centièmes (114.25′) dans sa ligne sud-est et une profondeur totale de cent vingt-trois pieds et cinquante-huit centièmes (123.58′) dans sa ligne nord-ouest.

Selon le cadastre, la limite sud-est mesure cent quinze pieds (115′).

Toutes les dimensions sont en mesure anglaise et plus ou moins.

Avec l'édifice dessus construit portant le numéro civique 5475, avenue Rosedale et les numéros civiques 6820, 6840, 6850, 6860 du chemin de la côte Saint-Luc; cet édifice est une construction en béton armé de treize étages avec appartement-terrasse, comprenant soixante-quinze appartements et six boutiques. Le mur du côté nord-est de l'édifice est mitoyen sur une profondeur de quarante-deux pieds et quatre-vingt-huit centièmes (42.88′) et le mur du côté sud-est est mitoyen sur la hauteur d'un étage seulement.

La mise à prix est fixée à $312,000, somme que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

La vente aura lieu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est (Craig), le TROISIÈME jour de JUIN 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 13 avril 1977. 67874

one-hundredths of a foot (62.68′) in its northeast line, thirty-seven feet and twenty-five one-hundredths of a foot (37.25′) in its southeast line, seventy-eight feet and seven one-hundredths of a foot (78.07′) in its southwest line and containing an area of two thousand six hundred and twenty-one square feet and forty-six one-hundredths of a square foot (2,621.46 sq. ft.).

According to the cadastre, the southeasterly line measures thirty-eight feet (38′).

The emplacement measures a total width of sixty-two feet and sixty-eight one-hundredths of a foot (62.68′) in its northeasterly line, one hundred and nine feet and nine-tenths of a foot (109.9′) in its southwesterly line, by a total depth of one hundred and fourteen feet and twenty-five one-hundredths of a foot (114.25′) in its southeasterly line, and a total depth of one hundred and twenty-three feet and fifty-eight one-hundredths of a foot (123.58′) in its northwesterly line.

According to the cadastre, the southeasterly line measures one hundred and fifteen feet (115′).

All measurements are English measure and more or less.

With the building thereon erected bearing civic number 5475 Rosedale Avenue, and civic numbers 6820, 6840, 6850, 6860 Côte St. Luc Road, and which said building is a thirteen-storey and penthouse reinforced concrete structure, composed of seventy-five apartment units and six commercial stores; the northeasterly side wall of said building being mitoyen for a depth of forty-two feet and eighty-eight one-hundredths of a foot (42.88′) and the southeasterly side wall is mitoyen for a height of one storey only.

The upset price is $312,000, which the purchaser must pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, Montreal Court House, 10 St-Antoine Street East (Craig), on the THIRD day of JUNE, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, April 13, 1977. 67874-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015206-761

HERVÉ PERRON, de la ville de Laval, Fabreville, district de Montréal, domicilié et résidant au 1309, 34e Avenue, demandeur, *vs* SAUL BARMASH, de la cité de Lachute, district de Terrebonne, province de Québec, Route rurale No 3, défendeur.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Supérior Court — District of Montreal
No. 500-05-015206-761

HERVÉ PERRON, from the City of Laval, Fabreville, District of Montreal, domiciled and residing at 1309, 34th Avenue, plaintiff *vs* SAUL BARMASH, from the City of Lachute, District of Terrebonne, Province of Québec, R.R. No. 3 defendant.

Un certain emplacement ayant façade au coin des rue Wellington et avenue Régina, dans la cité de Verdun, district de Montréal, et constitué comme suit:

a) la resubdivision numéro un, de la subdivision numéro cent quatorze, de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille quatre cent un (3401-114-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal;

b) la resubdivision numéro un, de la subdivision numéro cent quinze, de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois mille quatre cent un (3401-115-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Ainsi que le bâtiment y érigé et portant les numéros civiques 3681, 3689 et 3691, rue Wellington, et 250 et 252, avenue Régina, en la ville de Verdun, district de Montréal.

L'immeuble est grevé et bénéficiaire d'un droit de vue, tel qu'il est établi en vertu d'un acte d'emprunt enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2547915.

En l'état où cette propriété existe présentement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte.

La mise à prix sera de dix-huit mille six cent cinquante dollars ($18,650), montant que l'adjudicataire devra verser au shérif soit en argent comptant, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

L'immeuble sera vendu au bureau du shérif, au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine (Craig), le SEPTIÈME jour de JUIN 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 12 avril 1977. 67917

That certain emplacement fronting at the corner of Wellington Street and Regina Avenue in the City of Verdun, District of Montreal, and composed of:

(*a*) Resubdivision lot number one, of subdivision lot number one hundred and fourteen, of the official subdivision of original lot number three thousand four hundred and one (3401-114-1) on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal;

(*b*) Resubdivision lot number one, of subdivision lot number one hundred and fifteen, of the official subdivision of original lot number three thousand four hundred and one (3401-115-1) on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal.

With the building thereon erected bearing civic numbers 3681, 3689 and 3691 Wellington Street, and 250 and 252 Regina Avenue, in the City of Verdun, District of Montreal.

Together with and subject to a servitude of right of view, the whole as created in virtue of a deed of loan registered at the Montreal Registry Office under number 2547915.

As the said property now subsists, with all its rights, members and appurtenances, without exception or reserve of any kind.

The upset price is $18,650 which the purchaser must pay to the Sheriff, in cash of by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, Montreal Court House, 10 Sainte-Antoine Street East (Craig) on the SEVENTH day of JUNE, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, April 12th, 1977. 67917-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006529-764
S- 4998

LUCIEN JEAN, entrepreneur, domicilié et résidant à 45, rue Lafond, Saint-Emile, district de Québec, (Qué.), demandeur *vs* RAYMOND LACROIX, domicilié et résidant au 1517, Jacques Rousseau, Ancienne-Lorette, district de Québec, (Qué.), défendeur, et LE REGISTRAIRE de la division d'enregistrement de Québec, mis-en-cause.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Québec
No. 200-02-006529-764
S - 4998

LUCIEN JEAN, contractor, domiciled and residing at 45 Lafond Street, Saint-Emile, District of Québec, plaintiff, *vs* RAYMOND LACROIX, domiciled and residing at 1517 Jacques-Rousseau, Ancienne-Lorette, District of Québec, defendant, and THE REGISTRAR for the Québec Registration Division, *mis-en-cause*.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision onze de la subdivision sept du lot originaire numéro deux cent soixante-quatorze (274-7-11) du cadastre officiel de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Sous réserve d'une servitude en faveur de l'Hydro-Québec suivant acte enregistré à Québec sous le numéro 739505, avec la maison dessus construite sise et située au 1517, Jacques-Rousseau, à Sainte-Foy, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à $6,140 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le PREMIER jour de JUIN 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour provinciale,
Québec, le 19 avril 1977. 67924-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004630-76
S-5008

HOME PLAN REALTY LIMITED, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro civique 125, rue Church, à Toronto, province d'Ontario et un principal établissement au numéro civique 930, chemin Sainte-Foy, en la cité et district judiciaire de Québec, demandeur *vs* MICHEL LEBLOND, ès-qualité de syndic à la faillite de Lucien Pruneau, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Roy & Leblond, au numéro civique 617, Calixa-Lavallée, en les cité et district judiciaires de Québec, défendeur et LUCIEN PRUNEAU, résidant au numéro civique 1120 de l'Intendant, en la cité de Charlesbourg, district judiciaire de Québec, mis-en-cause.

« La subdivision trois du lot originaire numéro sept cent soixante-trois (763-3) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec;

Avec bâtisses dessus construites, notamment celle située à 1120 de l'Intendant, Charlesbourg-Est, Québec, circonstances et dépendances.

Sujet à une servitude consentie à la Corporation municipale de Charlesbourg, aux termes d'un acte passé devant Me Bernard Larochelle, notaire, le 9 octobre 1974 et dont copie a été enregistrée à Québec, le 10 octobre sous le numéro 791789. »

La mise à prix est fixée à $5,416.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

"Land known and designated as resubdivision eleven of subdivision seven of original lot two hundred and seventy-four (274-7-11) on the official cadastre for l'Ancienne-Lorette, Québec Registration Division.

Subject to a servitude in favour Hydro-Québec, according to a deed registered in Québec under number 739505, with the house constructed there and located at 1517 Jacques-Rousseau, Sainte-Foy, appurtenances and dependencies, without exception or reservation."

The upset price is $6,140, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the FIRST day of JUNE, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Provincial Court,
Québec, April 19, 1977. 67924-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200-05-004630-76
S-5008

HOME PLAN REALTY LIMITED, a legally constituted corporation, whose head office is at civic number 125 Church Street, Toronto, Province of Ontario, and a principal place of business at civic number 930 Sainte-Foy Road, in the City and Judicial District of Québec, plaintiff, *vs* MICHEL LEBLOND, in his capacity as trustee in the bankruptcy of Lucien Pruneau, operating a business under the firm name of Roy & Leblond, at civic number 617 Calixa-Lavallée, in the City and Judicial District of Québec, defendant, and LUCIEN PRUNEAU, residing at civic number 1120 De l'Intendant, in the City of Charlesbourg, Judicial District of Québec, *mis-en-cause*.

"Subdivision three of original lot number seven hundred and sixty-three (763-3) on the official cadastre for the Parish of Charlesbourg, Québec Registration Division.

With the buildings constructed there, namely the house located at 1120 De l'Intendant, Charlesbourg-Est, Québec, appurtenances and dependencies.

Subject to a servitude granted to the Municipal Corporation of Charlesbourg, under a deed signed before Mtre. Bernard Larochelle, notary, on October 9, 1974, a copy of which was registered in Québec, on October 10, under number 791789."

The upset price is $5,416.50, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116 rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTE ET UNIÈME jour de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Québec, le 19 avril 1977. 67925-o

To be sold at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the THIRTY-FIRST day of MAY 1977, at TEN o'clock in the morning.

J. ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Québec, April 19, 1977. 67925-o

Richelieu

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000318-75

LES MAIS BAZINET INC., demanderesse, *vs* GILLES LACROIX, domicilié sur la route Marie-Victorin à Contrecoeur, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, mis-en-cause.

Lot no 87, subdivision 64, cadastre de la paroisse de Contrecoeur;

Une parcelle de forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le boulevard Marie-Victorin, du même numéro cadastral, au nord-est par le lot numéro 87-62, au sud-est par les lots numéros 87-63 et 87-36, au sud-ouest par le lot numéro 87-40; mesurant cent dix pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (110.55′) le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de mille trois cent cinquante-huit pieds (1358′) dans la ligne nord-ouest, cent trente-neuf pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (139.97′) dans la ligne nord-est, trente-sept pieds et vingt-cinq centièmes de pied (37.25′) dans une ligne sud-est, cinquante-huit pieds et quarante centièmes de pied (58.40′) dans une autre ligne sud-est, cent vingt-six pieds et dix centièmes de pied (126.10′) dans la ligne sud-ouest; contenant en superficie treize mille trois cent soixante-neuf pieds carrés (13,369 pi. ca.).

La mise à prix est fixée à $4,462.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, rue Marie-Victorin, province de Québec, le TROISIÈME jour de JUIN mil neuf cent soixante-dix-sept, à QUATORZE heures de l'après-midi.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif,
Sorel, le 4 avril 1977. 67876-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Richelieu
No. 765-05-000318-75

LES MAIS BAZINET INC., plaintiff, *vs* GILLES LACROIX, domiciled on Marie-Victorin Highway, Contrecoeur, defendant, and THE REGISTRAR for the Verchères Registration Division, *mis-en-cause*.

Lot 87, subdivision 64, on the cadastre for the Parish of Contrecoeur;

An irregularly shaped plot, bounded on the northwest by Marie-Victorin Boulevard, having the same cadastral number, on the northeast by lot 87-62, on the southeast by lots 87-63 and 87-36, and on the southwest by lot 87-40; measuring one hundred and ten and fifty-five tenths feet (110.55′) along an arc of a circle having a radius of one thousand three hundred and fifty-eight feet (1358′) on the northwest line, one hundred and thirty-nine and ninety-seven hundredths feet (139.97′) on the northeast line, thirty-seven and twenty-five hundredths feet (37.25′) on a southeast line, fifty-eight and forty-hundredths feet (58.40′) on another southeast line, and one hundred and twenty-six and ten-hundredths feet (126.10′) on the southwest line; having an area of thirteen thousand three hundred and sixty-nine square feet (13,369 sq. fit.).

The minimum price, which the purchaser must pay the sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is $4,462.50.

To be sold at the Verchères Registry Office, Marie-Victorin Street, Province of Québec, on the THIRD day of JUNE, nineteen hundred and seventy-seven, at TWO o'clock in the afternoon.

FRANÇOIS GÉLINAS,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, April 4, 1977 67876

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000558-76

NATIONAL CASKET COMPANY, corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires à Pittsburg, Etats-Unis, demanderesse, *vs* PIERRE A. GERVAIS, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Gervais & Fils, ayant une place d'affaires au 148, Georges, à Sorel, district de Richelieu, défendeur. Bref noté le 6 avril 1977, Cour supérieure, dans le district de Richelieu, numéro 765-05-000558-76, JOHN KUZMOCHKA, avocat, de la ville de Toronto, province d'Ontario, JOHN SKALA, avocat, de la ville de Toronto, province d'Ontario, demandeurs, *vs* PIERRE-ANDRÉ GERVAIS, entrepreneur de pompes funèbres, de Tracy (Québec), et DAME COLETTE HARVEY, épouse de Pierre-André Gervais, de Tracy (Québec), défendeurs, et MICHEL PROVOST, régistrateur de la division d'enregistrement de Richelieu, Sorel (Québec), mis-en-cause.

1. Une étendue de terre située dans la cité de Sorel, au coin sud-ouest des rues Georges et Ramsay, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Sorel comme étant une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-quatorze (ptie 594), mesurant quarante-sept pieds (47′) de largeur selon les titres, et quarante-huit pieds (48′) de largeur selon l'occupation, le tout tel qu'il appert d'un certificat d'arpentage préparé par Gabriel Létourneau, arpenteur-géomètre, le vingt-sixième jour de novembre mil neuf cent soixante-quatorze (1974), sous le numéro D-74-134 de ses minutes, sur une profondeur de soixante-quinze pieds (75′), mesure anglaise et plus ou moins; bornée en front, vers le nord, par la rue Georges, au sud par une autre partie dudit lot numéro 594, d'un côté, à l'est, par la rue Ramsay, de l'autre côté, à l'ouest, par le lot numéro 599 du même cadastre. Dans l'état où se trouve cet immeuble actuellement avec tous les bâtiments dessus construits, portant les numéros civiques 146 et 148 de la rue Georges, à Sorel, circonstances, dépendances et toutes servitudes.

2. Une étendue de terre située dans le canton de Saint-Roch, comté de Richelieu, du côté nord-ouest de la rue Saint-Pierre, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Roch, comme étant une partie du lot numéro cent quarante-cinq (ptie 145), mesurant soixante-treize pieds et cinq centièmes (73.05′) le long de ladite rue Saint-Pierre, sur une profondeur de cent pieds (100′) dans chacune de ses lignes latérales nord-est et sud-ouest, mesure anglaise et plus ou moins; bornée au sud-est par la rue Saint-Pierre, au nord-ouest et au nord-est par d'autres parties dudit lot numéro 145, appartenant à la paroisse Saint-Roch, et au sud-ouest par une partie du lot numéro 159 du même cadastre. Dans l'état où se trouve cet immeuble actuellement avec tous les bâtiments dessus construits, portant le numéro civique

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Richelieu
No. 765-05-000558-76

NATIONAL CASKET COMPANY, a legally constituted corporation, whose place of business is in Pittsburg, United States of America, plaintiff, *vs* PIERRE A. GERVAIS, operating a business under the firm name of Gervais & Fils, whose place of business is at 148 George, in Sorel, District of Richelieu, defendant. Writ noted on April 6, 1977, Superior Court, in the District of Richelieu, number 765-05-000558-76, JOHN KUZMOCHKA, Solicitor of the City of Toronto, Province of Ontario and JOHN SKALA, Solicitor of the City of Toronto, Province of Ontario, *vs* PIERRE-ANDRÉ GERVAIS funeral director, of Tracy, Québec and DAME COLETTE HARVEY, wife of Pierre-André Gervais of Tracy, Québec, defendants, MICHEL PROVOST, Registrar of the Richelieu Registry Division, Sorel, Québec, *mis-en-cause*.

1. A piece of land situated in the City of Sorel, on the southwest corner of George and Ramsay Streets, known and described on the official plan and book of reference for the Town of Sorel, as being a part of lot number five hundred and ninety-four (P. 594) measuring forty-seven feet (47′.0) in width, according to the titles, and forty-eight feet (48′.0) in width, according to the occupation, as the whole appears from a survey certificate prepared by Gabriel Létourneau, land-surveyor, on the twenty-sixth day of November, nineteen hundred and seventy-four (1974), under No. D-74-134 of his records, by a depth of seventy-five feet (75′.0) English measure, and more or less; bounded in front, towards the north, by George Street towards the south, by another part of the said lot No. 594, on one side, towards the east, by Ramsay Street on the other side, towards the west, by lot No. 599 of the same cadastre. As the whole now subsist with all the buildings thereon erected bearing civic number 146 and 148 of the said George Street, at Sorel, circumstances, dependencies and all servitudes;

2. A piece of land situated in the Township of Saint-Roch, County of Richelieu, on the northwest side of Saint-Pierre Street, known and described on the official plan and book of reference for the Parish of Saint-Roch, as being a part of lot number one hundred and forty-five (P. 145), measuring seventy-three feet and five hundredths of a foot (73′.05) along the said Saint-Pierre Street, by a depth of one hundred feet (100′.0) in each of its lateral northeast and southwest lines, English measure and more or less; bounded towards the southeast, by Saint-Pierre Street, towards the northwest and the northeast by other part of the said lot No. 145 belonging to the Parish of Saint-Roch and towards the southwest by a part of lot No. 159 of the same cadastre. As the whole now subsist with all buildings thereon erected hearing civic number

874, de la rue Saint-Pierre, à Saint-Roch, comté de Richelieu, circonstances, dépendances et toutes servitudes.

3. Une étendue de terre située dans la ville de Tracy, du côté ouest de la rue Marquette, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Pierre-de-Sorel, comme étant composée des lots soixante et onze de la subdivision officielle du lot numéro quarante-trois, cent quatre-vingt-sept de la subdivision officielle du lot numéro quarante-quatre et d'une partie du lot numéro cent quatre-vingt-six de ladite subdivision du lot numéro quarante-quatre (43-71, 44-187 et ptie 44-186), cette partie du lot numéro 44-186 mesurant quarante-cinq pieds (45') de largeur sur une profondeur de cent pieds (100'), étant la profondeur totale dudit lot numéro 44-186; cette partie du lot 44-186 est bornée à l'est par la rue Marquette, à l'arrière, à l'ouest, par une partie du lot numéro 44-75, au nord par le lot numéro 44-187 et au sud par le résidu dudit lot 44-186, propriété de Paul Monast. Dans l'état où se trouve actuellement cet immeuble avec la maison dessus construite portant le numéro civique 5015, de la rue Marquette, en la ville de Tracy, circonstances, dépendances et toutes servitudes.

Quant au lot No 1, de Sorel, la mise à prix sera fixée à $8,650, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Quant au lot No 2, de Saint-Roch, la mise à prix est fixée à $5,462.50, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Quant au lot No 3, de Tracy, la mise à prix est fixée à $8,447.50, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice, au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, 46, rue Charlotte, à Sorel, le DIXIÈME jour de JUIN 1977, à QUATORZE heures.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif,
Sorel, le 15 avril 1977. 67882-o

874 of the said Saint-Pierre Street, at Saint-Roch, County of Richelieu, circumstances, dependencies and all servitudes;

3. A piece of land situated in the Town of Tracy, on the west side of Marquette Street, known and described on the official plan and book of reference for the Parish of Saint-Pierre-de-Sorel, as being formed of lots number seventy-one of the official subdivision of lot number forty-three, one hundred and eighty-seven of the official subdivision of lot number forty-four and of this part of lot number one hundred and eighty-six of the said subdivision of lot number forty-four (43-71, 44-187 and P. 44-186), measuring the said part of lot number 44-186, forty-five feet (45'.0) in width by a depth of one hundred feet (100'.0), being the total depth of the said lot No. 44-186; bounded, the said part of lot No. 44-186, towards the east, by the said Marquette Street, at its depth, towards the west, by a part of lot No. 44-75, towards the north, by lot No. 44-187 and towards the south, by the remaining part of said lot No. 44-186 belonging to Paul Monast. As the whole now subsists with the house thereon erected bearing civic number 5015 of the said Marquette Street, in the Town of Tracy, circumstances, dependencies and all servitudes;

For lot No. 1, in Sorel, the upset price is $8,650, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

For lot No. 2, in Saint-Roch, the upset price is $5,462.50, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

For lot No. 3, in Tracy, the upset price is $8,447.50, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

The above immoveables will be sold by Order of the Court, at the Richelieu County Registry Office, 46 Charlotte Street, Sorel, on the TENTH day of JUNE, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

FRANÇOIS GÉLINAS,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, April 15, 1977. 67882-o

Saguenay

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saguenay
No 240-02-000009-77

JEAN-MARIE THIBEAULT, entrepreneur-maçon, domicilié et résidant au 26, rue Bon Air, Clermont,

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Saguenay
No. 240-02-000009-77

JEAN-MARIE THIBEAULT, masonry contractor, domiciled and residing at 26 Bon Air Street, Clermont,

Charlevoix, demandeur *vs* LES HABITATIONS R.I. INC., corporation légalement constituée et ayant une place d'affaires à La Malbaie, (Charlevoix), district de Saguenay, défenderesse.

«La subdivision trois cent soixante et onze du lot cinq cent quatre-vingt (580-371) du cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie».

La mise à prix est fixée à $305 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de La Malbaie, district de Saguenay, le TRENTE ET UNIÈME jour de MAI 1977 à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT.

Bureau du shérif,
La Malbaie, le 7 avril 1977. 67870-o

Charlevoix, plaintiff, *vs* LES HABITATIONS R.I. INC., a legally constituted corporation, having a place of business in La Malbaie, Charlevoix, District of Saguenay, defendant.

"Subdivision three hundred and seventy-one of lot five hundred and eighty (580-371) on the official cadastre for the Parish of La Malbaie".

The upset price is $305, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the La Malbaie Registry Office, District of Saguenay, on the THIRTY-FIRST day of MAY 1977, at TEN o'clock in the morning.

PIERRE GAUDREAULT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
La Malbaie, April 7, 1977. 67870

Saint-François

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000152-76

N. V. CLOUTIER INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et une place d'affaires au 2550 ouest, rue King à Sherbrooke, dans le district de Saint-François, partie demanderesse, *vs* ROLAND FRÈDETTE, résidant et domicilié à Wotton, dans le district de Saint-François et ALFRED GINGRAS, résidant et domicilié à R.R. 1, Rock Forest, district de Saint-François, partie défenderesse.

«Immeuble appartenant à Roland Fredette: » 1. Un certain terrain faisant partie du lot numéro trente « A » (Ptie 30A) du rang quatre du cadastre officiel du canton de Wotton et plus particulièrement décrit comme suit: Partant d'un point « A » situé à l'intersection de l'emprise sud-est de la rue Gosselin, avec l'emprise sud-ouest de la rue Bélisle, en direction sud-ouest, une distance de quatre cent six pieds et quatre dixièmes de pied (406.4'), jusqu'au point « B »; du point « B », en direction sud-est, une distance de cent cinquante pieds (150'), jusqu'au point « C »; du point « C », en direction sud-ouest, une distance de cent vingt-cinq pieds (125'), jusqu'au point « D »; du point « D », en direction nord-ouest, une distance de cent cinquante pieds (150'), jusqu'au point « E »; du point « E », en direction nord-est, une distance de cent vingt-cinq pieds (125'), jusqu'au point « B » de départ. Le côté « B » à « C » étant parallèle et distant de quatre cent six pieds et quatre dixièmes de pied (406.4') de l'emprise sud-ouest de la rue Bélisle; le côté « C » à « D » étant parallèle et distant de

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Saint-François
No. 450-05-000152-76

N. V. CLOUTIER INC., a legally constituted corporation having its head office and a place of business at 2550 King Street West, Sherbrooke, in the District of Saint-François, plaintiff, *v.* ROLAND FREDETTE, residing and domiciled in Wotton, in the District of Saint-François, and ALFRED GINGRAS, residing and domiciled at R.R. 1, Rock Forest, District of Saint-François, defendants.

"The immoveable belonging to Roland Fredette: 1. land forming part of lot thirty "A" (Pt. 30A), Range Four, on the official cadastre for Wotton Township, more particularly described as follows: beginning at point "A" situated at the intersection of the southeast right-of-way of Gosselin Street and the southwest right-of-way of Bélisle Street; from there southwestward for four hundred and six and four-tenths feet (406.4') to point "B"; from point "B" southeastward for one hundred and fifty feet (150') to point "C"; from point "C" southwestward for one hundred and twenty-five feet (125') to point "D"; from point "D" northwestward for one hundred and fifty feet (150') to point "E"; from point "E" northeastward for one hundred and twenty-five feet (125') to beginning point "B". Side "B-C" is parallel to the southwest right-of-way of Bélisle Street and is four hundred and six and four-tenths feet (406.4') from it; side "C-D" is parallel to the southeast right-of-way of Gosselin Street and is one hundred and fifty feet (150') from it; side "D-E" is par-

cent cinquante pieds (150') de l'emprise sud-est de la rue Gosselin; le côté « D » à « E » étant parallèle et distant de cinq cent trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (531.4') de l'emprise sud-ouest de la rue Bélisle; le côté « E » à « B » longeant l'emprise sud-est de la rue Gosselin. Ledit terrain étant borné comme suit: De « B » à « C », de « C » à « D » et de « D » à « E » par le résidu dudit lot numéro 30A desdits rang et canton; de « E » à « B » par la rue Gosselin. Le tout en mesures anglaises et avec bâtisses dessus construites, y compris une roulotte. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François ou à son mandataire, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à: $420.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Wolfe, à Ham-Sud, Québec, MERCREDI, le PREMIER jour de JUIN 1977, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
LÉOPOLD FOURNIER.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sherbrooke, Québec, le 19 avril 1977. 67926-o

allel to the southwest right-of-way of Bélisle Street and is five hundred and thirty-one and four-tenths feet (531.4') from it; side "E-B" borders the southeast right-of-way of Gosselin Street. The land is bounded as follows: on sides "B-C", "C-D" and "D-E" by the remainder of lot 30A of that range and that township, and on side "E-B" by Gosselin Street. The whole in English measure and with the building constructed there, including a trailer."

The minimum amount the purchaser must pay the Sheriff of the District of Saint-François or his mandatary at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is $420.

To be sold at the Wolfe Registry Office, Ham-Sud, on WEDNESDAY, the FIRST day of JUNE, 1977, at TEN o'clock in the morning.

LÉOPOLD FOURNIER,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, Québec, April 19, 1977. 67926

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000765-76

NUTRIVAL INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à 1020, boulevard Queen nord, Sherbrooke, demanderesse, *vs* JEANNINE CHOQUETTE, domiciliée à Saint-Anicet, comté de Huntingdon, dans le district de Beauharnois, défenderesse.

Le lot numéro quatre-vingt-onze de la subdivision du lot quinze H (15H-91) dans le neuvième rang (R. 9) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ascot, mesurant cinquante pieds (50 pieds) de largeur sur cent pieds (100 pieds) de profondeur. Avec bâtisse dessus construite, circonstance et dépendance, portant le numéro civique 1440, rue Léonard, Sherbrooke.

La mise à prix est fixée à $8,082 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, Sherbrooke, province de Québec, le TRENTIÈME jour de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
LÉOPOLD FOURNIER.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sherbrooke, Québec, le 15 avril 1977. 67871-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Saint-François
No. 450-05-000765-76

NUTRIVAL INC., a legally constituted corporation, whose head office is at 1020 Queen Boulevard North, Sherbrooke, plaintiff, *vs* JEANNINE CHOQUETTE, domiciled in Saint-Anicet, Huntingdon County, in the District of Beauharnois, defendant.

Lot ninety-one of the subdivision of lot fifteen H (15-H-91) in the Ninth Range (Rge 9) on the official plan and in the book of reference for Ascot Township, measuring fifty feet (50') in width by one hundred feet (100') in depth. With the building constructed there, appurtenances and dependencies, bearing civic number 1440 Léonard Street, Sherbrooke.

The upset price is $8,082, which the purchaser must pay the Sheriff in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office, in the Sherbrooke Court House, Province of Québec, on the THIRTIETH day of MAY 1977, at TEN o'clock in the morning.

LÉOPOLD FOURNIER,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, Québec, April 15, 1977. 67871

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001338-764

LES COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DES LAURENTIDES, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à 13 rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe, district de Terrebonne, demandeurs *vs* RHÉAL BOUGIE, domicilié et résidant au 57 de la rue Kirkland, Kirkland Lake, Ontario, défendeur.

Un emplacement situé en la paroisse de Val-Morin, dans le comté de Terrebonne, ayant front sur l'avenue du Lac (reliant le chemin public du cinquième (5e rang Morin avec l'avenue Maurice), connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro dix B (Ptie 10B), dans le cinquième (5e) rang du canton Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle mesurant cent vingt-cinq pieds (125') de largeur en avant vers le nord-est et en arrière vers le sud-ouest, par cent pieds (100') de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, et ayant une superficie totale de onze mille six cent quatre-vingt-dix neuf pieds carrés et six dixièmes de pied carré (11,699.6' pi. ca.), mesure anglaise et plus ou moins et borné comme suit: en avant vers le nord-est, par ladite avenue du Lac (reliant le chemin public du cinquième (5e) rang du canton Morin à l'avenue Maurice), d'un côté vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 10B, appartenant à M. Isaie Larose ou représentants, en arrière, vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 10B, appartenant à Ernest Larin ou représentants, et de l'autre côté, vers le sud-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 10B, appartenant à Ernest Larin ou représentants. Avec la maison y érigée circonstance et dépendance, le tout tel qu'il se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes.

La mise à prix est fixée à $800, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, Edifice A. David, 85 ouest, rue De Martigny, Chambre 1.03, Saint-Jérôme, Québec, le PREMIER jour de JUIN 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Cour provinciale,
Saint-Jérôme, le 15 avril 1977. 67877-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Terrebonne
No. 700-02-001338-764

LES COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DES LAURENTIDES, a legally constituted corporation, whose head office and principal place of business is at 13 Saint-Antoine Street, Sainte-Agathe, District of Terrebonne, plaintiffs, *vs* RHÉAL BOUGIE, domiciled and residing at 57 Kirkland Street, Kirkland Lake, Ontario, defendant.

Land located in the Parish of Val-Morin, in Terrebonne County, fronting on Du Lac Avenue (connecting the public road in the Fifth (5th) Range Morin with Maurice Avenue), known and designated as forming part of original lot ten B (Pt. 10-B), in the Fifth (5th) Range in Morin Township, on the official cadastre for the Parish of Sainte-Adèle, measuring one hundred and twenty-five feet (125') in width in front on the northeast and in rear on the southwest, by one hundred feet (100') in depth on its northwest and southeast lines, and having a total area of eleven thousand six hundred and ninety-nine and six-tenths square feet (11,699.6 sq. ft), English measure and more or less, bounded as follows: in front, on the northeast, by Du Lac Avenue (connecting the public road in the Fifth (5th) Range in Morin Township with Maurice Avenue), on one side on the northwest by another part of original lot 10-B, owned by Mr Isaie Larose or representatives, in rear, on the southwest, by another part of original lot 10-B, owned by Ernest Larin or representatives, and on the other side, on the southeast, by another part of original lot 10-B, owned by Ernest Larin or representatives. With the house constructed there, appurtenances and dependencies, the whole as it now stands with all active and passive, apparent or unapparent servitudes.

The upset price is $800, representing 25% of the municipal assessment, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Terrebonne County Registry Office, A. David Building, 85 De Martigny Street West, Room 1.03, Saint-Jérôme, (Québec), on the FIRST day of JUNE 1977, at TEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Provincial Court,
Saint-Jérôme, April 15, 1977. 67877

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001262-769

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, *vs* PIERRE DESJARDINS et DAME NORA ST-PIERRE DESJARDINS, tous deux domiciliés au 824, chemin Pierre, Piedmont, Québec, district de Terrebonne, défendeurs.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-huit (no 28-68) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur. Avec une maison y érigée portant le numéro civique 824, chemin Pierre à Piedmont. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à $5,925, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, 85 ouest, rue De Martigny, chambre 1.03, Saint-Jérôme, JEUDI le DEUXIÈME jour de JUIN 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Saint-Jérôme, le 1er avril 1977. 67898-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne
No. 700-05-001262-769

BANK CANADIAN NATIONAL, a legally constituted corporation, whose head office is in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* PIERRE DESJARDINS and DAME NORA ST-PIERRE DESJARDINS, both domiciled at 824 Pierre Road, Piedmont, Québec, District of Terrebonne, defendants.

Land known and designated as lot sixty-eight (28-68) on the official plan and in the book of reference of the Parish of Saint-Sauveur. With a house constructed there bearing civic number 824 Pierre Road, Piedmont. The whole as it now stands, with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable.

The upset price, which the purchaser must pay the sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is $5,925, which represents 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Terrebonne County Registry Office, Room 1.03, 85 De Martigny Street West, Saint-Jérôme, Québec, on THURSDAY, the SECOND day of JUNE, 1977, at TEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Saint-Jérôme, April 1, 1977. 67898

Ventes pour taxes

Cité de Dorval

Avis est par les présentes donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés en la cité de Dorval, seront vendus à l'enchère publique, en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sise au 60, avenue Martin, Dorval, le DIXIÈME jour de JUIN 1977, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

City of Dorval

Notice is hereby given that the immoveables described below, located in the City of Dorval, will be sold by public auction in the Council Room at the City Hall, 60 Martin Avenue, Dorval, on the TENTH day of JUNE, 1977, at TEN o'clock in the morning, for the payment of municipal and school taxes and interest, plus all costs incurred or which may be incurred unless these taxes, interests and costs are paid before the sale.

Paroisse de Lachine — *Parish of Lachine*

Propriétaire / *Owner*	Cadastre	Subdivision
Martin, Mlle Monique	1	P. 21, P. 22.
McMoran, Mme Michael Angus	2	43 (avec bâtisse / *with a building*).

Propriétaire / *Owner*	Cadastre	Subdivision
McFadden, Mme John	2	163 (avec bâtisse / *with a building*).
Rouillard, M. & Mme Robert	2	319 (avec bâtisse / *with a building*).
Cambridge, M. W.M. Alexander	2	374, 375, 376.
Amos, Edward C.	4	P. 249, 250 (avec bâtisse / *with a building*).
Scharizer, M. Erick	9	525 (avec bâtisse / *with a building*).
Laniel, M. Jean	9, 10	928, 624 (avec bâtisse / *with a building*).
Noël, M. Guy	10	35, 36, 37 (avec bâtisse / *with a building*).
Green, M. William	10	540 (avec bâtisse / *with a building*).
Perry, M. Gordon F.	12	74 (avec bâtisse / *with a building*).
Barbezat Enterprises Inc.	12	269.
Barbezat Enterprises Inc.	12	275.
Boyer, M. & Mme Jacques	16 P.	(avec bâtisse / *with a building*).
Moore, M. Thomas George	16	P. 211, 212 (avec bâtisse / *with a building*).
Rawas, Mme Isaac	19	70-127-2 (avec bâtisse / *with a building*).
Corporation of the Town of Dorval Island	797 P., 798, 799	
Sheiner, Leonard & MM. S. & G.	820, 821	(avec bâtisse / *with a building*).
Sheiner, Leonard & MM. S. & G.	836 P., 837	(avec bâtisse / *with a building*).
Legaré, M. Jean	865	181, 182, 183 (avec bâtisses / *with buildings*).
Martin, Mlle Fernande	867	156, 157 (avec bâtisse / *with a building*).
Wright, Mme Kevin	875	143-1 (avec bâtisse / *with a building*).
Luran Holdings Ltd. a/s Kovak Corporation	875	217 (avec bâtisses / *with buildings*).
Fisher, Mme Nandor	876	113 (avec bâtisse / *with a building*).
C.S.B. Realty Limited, a/s M. Charles S. Barden	882	P. 128, 247 (avec bâtisse / *with a building*).
Paroisse de Saint-Laurent / *Parish of Saint-Laurent*		
Benaby Realty Co.	525 P.	
Gelinas, J. Y. & Dobin, C.L.	531	P. 1.
Paroisse de Pointe-Claire / *Parish of Pointe-Claire*		
Mercury Chemicals Co.	81 P.	
Merso Realties Inc.	90 P., 92 P.	

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

La Commission municipale du Québec a autorisé la cité de Dorval à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Donné à Dorval, Québec, ce 30e jour d'avril 1977.

Le greffier,
MARCEL GUÉRIN.

67930-17-2-o

Moreover, this sale will include all active and passive, apparent or unapparent servitudes attaching to the above immoveables.

The Québec Municipal Commission has authorized the city of Dorval to make an abridged enumeration of the cadastral numbers of these immoveables.

Given at Dorval, Québec, this 30th day of April, 1977.

MARCEL GUÉRIN,
City Clerk.

67930-17-2

Ville de Richmond

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Richmond, que les propriétés ci-dessous désignées et situées dans les limites de la ville de Richmond, seront vendues à l'enchère publique, au bureau du Conseil à l'Hôtel de ville de ladite ville de Richmond le DIX-NEUVIÈME jour du mois de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi (heure avancée) pour satisfaire au paiement des taxes municipales et autres im-

Town of Richmond

Public notice is hereby given by the undersigned Secretary-Treasurer of the Town of Richmond that the following properties hereafter designed and situated within the limits of the Town of Richmond will be sold by Public Auction at the Office of the Council, at the Town Hall the NINETEENTH day of the month of MAY, 1977, at TEN o'clock in the forenoon (advanced time) to satisfy the payment of the municipal taxes and other impositions

positions ainsi que les frais encourus pour et par la vente, à moins que ces taxes et autres impositions et dépens ne soient payées avant la vente à savoir:

André P. Morin:
Lot numéro cent neuf subdivision soixante et un subdivision un (109-61-1); cent neuf subdivision soixante-deux (109-62) des plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.
Taxes: $4,773.90.

André P. Morin:
Lot numéro cent neuf subdivision soixante-trois subdivision un (109-63-1); cent neuf subdivision soixante-trois subdivision deux (109-63-2) des plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.
Taxes: $40.68.

André P. Morin:
Lot numéro cent neuf subdivision soixante-quatre (109-64) des plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.
Taxes: $31.54.

Donald Fowler:
Lot numéro cent cinq subdivision trois (105-3) des plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Richmond.
Taxes: $525.29.

Joyce Crack:
Lot numéro deux cent soixante-dix subdivision un (270-1), le lot numéro deux cent soixante-huit subdivision deux (268-2), le lot numéro deux cent soixante et onze subdivision un (271-1), le lot numéro deux cent soixante-douze subdivision un (272-1), le lot numéro deux cent soixante et onze subdivision deux non subdivisé (271-2 N.S.) mesurant soixante et onze pieds par trente pieds de profondeur (71′ × 30′), borné au nord-est par le résidu du lot deux cent soixante et onze subdivision deux (271-2 rés.), au sud-est par les lots deux cent soixante-douze subdivision deux (272-2) et deux cent soixante-douze subdivision un (272-1), au sud-ouest par le lot deux cent soixante et onze subdivision un (271-1), au nord-ouest par le lot deux cent soixante-sept (267) des plans et livre de renvoi officiels de la ville de Richmond.
Taxes: $3,212.56.

Donné à Richmond, Québec, ce 8e jour d'avril 1977.

(Sceau)

Le secrétaire-trésorier,
GILLES DUCHARME, O.M.A.

67854-16-2-o

and costs incurred by the sale unless these taxes and other impositions and costs be paid before the sale, to wit:

André P. Morin:
Lot number one hundred and nine, dash sixty-one, dash one (109-61-1); one hundred and nine dash sixty-two (109-62) on the cadastral plan and book of references of the Town of Richmond.
Taxes: $4,773.90.

André P. Morin:
Lot number one hundred and nine, dash sixty-three, dash one (109-63-1); one hundred and nine dash sixty-three, dash two (109-63-2) on the cadastral plan and book of references of the Town of Richmond.
Taxes: $40.68.

André P. Morin:
Lot number one hundred and nine, dash sixty-four (109-64) on the cadastral plan and book of references of the Town of Richmond.
Taxes: $31.54.

Donald Fowler:
Lot number one hundred and five dash three (105-3) on the cadastral plan and book of references of the Town of Richmond.
Taxes: $525.29.

Joyce Crack:
Lot number two hundred and seventy dash one (270-1), lot number two hundred and sixty-eight dash two (268-2), lot number two hundred and seventy-one dash one (271-1), lot number two hundred and seventy-two dash one (272-1), lot number two hundred and seventy-one dash two non subdivided (271-2 N.S.) measuring seventy-one feet in width by thirty feet in depth (71′ × 30′), bounded northeast by the residue of lot two hundred and seventy-one dash two (271-2 res.), southeast by the lots two hundred and seventy-two dash two (272-2) and two hundred and seventy-two dash one (272-1), southwest by the lot two hundred and seventy-one dash one (271-1) and northwest by the lot two hundred and sixty-seven (267) on the cadastral plan and book of references of the Town of Richmond.
Taxes: $3,212.56.

Given at Richmond, Québec, this 8th day of April, 1977.
(Seal)

GILLES DUCHARME, O.M.A.,
Secretary-Treasurer.

67854-16-2-o

Ville de Saint-Hubert

Avis est par la présente donné que le Conseil municipal de la ville de Saint-Hubert, par une résolution en date du 9 février 1977, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi des cités et villes et des dispositions spéciales de sa charte, de vendre les immeubles ci-après désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues à la ville de Saint-Hubert, avec intérêts et frais et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle de l'édifice municipal situé au 3350 Grande-Allée, le DIX-HUITIÈME jour de MAI 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels les taxes municipales, tant générales que spéciales de l'année 1976 et des années antérieures auront été payées avant le moment de la vente.

La vente des immeubles décrits dans la deuxième section sera définitive et sans droit de retrait, conformément aux dispositions spéciales de la charte de la ville, lesdits immeubles étant des lots vacants dont l'évaluation municipale ne dépasse pas mille dollars ($1,000).

Permission a été accordée par la Commission municipale du Québec en date du 18 février 1977 pour autoriser une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement.

City of Saint-Hubert

Public notice is hereby given that the Council of the City of Saint-Hubert has, in virtue of a resolution dated February 9, 1977, and pursuant to the Cities and Towns Act and to the special provisions of its charter, ordered the undersigned to sell the immoveables described below for payment of arrears of taxes owed to the City of Saint-Hubert, with interest and costs, and that the said immoveables will consequently be sold by auction on the EIGHTEENTH day of MAY, 1977, at TEN o'clock in the morning, in the municipal building situated at 3350 Grande-Allée, Saint-Hubert.

However, those immoveables on which municipal taxes, both special and general, for 1976 and previous years, are paid prior to the moment of the sale, shall be excluded from the sale.

Pursuant to the special provisions of the City charter, the sale of the immoveables described in the second section of the list will be final and without any right of redemption, the said immoveables being vacant lots not exceeding one thousand dollars ($1,000) in municipal valuation.

Permission was granted by the Municipal Commission of Québec, on February the 18th, 1977, in order to authorize an abridged enumeration of the cadastral numbers.

Full purchase price shall be paid immediately for each of these immoveables.

Première partie / *Part I*

IMMEUBLES SUJETS AU DROIT DE RETRAIT
IMMOVEABLES SUBJECT TO THE RIGHT OF REDEMPTION

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
026150-3 et / *and* 026160-2 Overseas Investors & Developers (Montreal) Corp.	226 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire au cadastre officiel de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville, mesurant au nord-ouest 96.06 pieds, au nord-est 311.46 pieds, au sud-est 51.67 pieds, au sud-ouest 300.82 pieds, mesure anglaise, bornée au nord-ouest par le lot 226-513, au nord-est par les lots 226-488, 226-487, 226-459, au sud-est par le lot 226-458, (rue) et au sud-ouest par le lot 227-28, le tout de forme irrégulière, et avec bâtisse y érigée. »	"Part of original lot 226 on the official cadastre of the Parish of Sainte-Famille-de-Boucherville, measuring 96.06 feet on the northwest, 311.46 feet on the northeast, 51.67 feet on the southeast and 300.82 feet on the southwest, English measure, bounded on the northwest by lot 226-513, on the northeast by lots 226-488, 226-487 and 226-459, on the southeast by lot 226-458 (street) and on the southwest by lot 227-28, of irregular shape, and with a building erected on it."
0113458-4 Benno Levie	6 et / *and* 7 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 6, bornée vers le nord et le nord-est par autre partie dudit lot 6 (chemin de la Savane) vers le sud-est par place de la Savane, (sans désignation cadastrale) vers le sud-ouest par partie du lot 7, ci-après décrite, mesurant dans sa ligne nord 175.14 pieds, mesurée le long d'un arc de cercle par un rayon de 1,179.28 pieds, dans sa ligne nord-est 22 pieds, dans sa ligne sud-est 167.64 pieds, dans sa ligne sud-ouest 101.06 pieds, mesure anglaise. » « Une partie du lot originaire no 7, bornée vers le nord par autre partie dudit lot 7 (chemin de la Savane), vers le nord-est par partie du lot 6, ci-haut décrite, vers le sud-est par place de la Savane	"Part of original lot 6, bounded on the north and northeast by another part of lot 6 (De la Savane Road), on the southeast by Place de la Savane (without cadastral designation), on the southwest by part of lot 7, described below, measuring 175.14 feet on its north line, along an arc of a circle having a radius of 1,179.28 feet, 22 feet on its northeast line, 167.64 feet on its southeast line and 101.06 feet on its southwest line, English measure." "Part of original lot 7, bounded on the north by another part of lot 7 (De la Savane Road), on the northeast by part of lot 6, described above, on the southeast by Place de la Savane (without

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
(sans désignation cadastrale) vers le sud-ouest par le lot 8 (subdivisé), mesurant dans sa ligne nord 184.96 pieds, 278.86 pieds mesurés le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 1,179.28 pieds, dans sa ligne nord-est 101.06 pieds, dans sa ligne sud-est 378.90 pieds, dans sa ligne sud-ouest 402 pieds, mesure anglaise. »	cadastral designation), on the southwest by lot 8 (subdivided), measuring 184.96 feet on its north line, 278.86 feet along an arc of a circle having a radius of 1,179.28 feet, 101.06 feet on its northeast line, 378.90 feet on its southeast line and 402 feet on its southwest line, English measure."
0121070-7 Roger Tétrault et son épouse	8-692 à / *to* 694
0121850-2 Marcel Von Roten	9-18
0121860-1 Rock Properties Ltd.	9-19
0121870-0 Marcel Vob Roten	9-20
0121880-9 Bernard Doublet	9-21
0121890-8 Richard DeBrie, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-22
0121930-2 Dame Madeleine Babut du Mares, épouse de Georges Lambert, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-26
0121940-1 Hansruedi Wiesendanger	9-27
0121950-0 Bernard Doublet	9-28
0122140-7 Rock Properties Ltd.	9-47
0122150-6 Hann Joerg Walther	9-48
0122790-9 Aloys Arens et Dame Hermine Gangolf, son épouse, et Me Jules Dupré, in trust	9-113
0122800-6 Alex Roten	9-114
0123130-7 Roger Bonzon, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-147
0123140-6 Annemarie Rogenmoser Grimm, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-148
0123180-2 Emile Vopre et Dame Suzanne Girord, son épouse, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-152
0123200-8 Rock Properties Ltd.	9-154
0123260-2 Willy Streckeisen a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-160
0123270-1 Fritz Bronnimann, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-161
0123690-0 Erwin Walter	9-203
0123740-3 Erwin Walter	9-208
0124190-0 Rock Properties	9-253
0124380-7 Pierre Boghemans	9-272
0124440-9 Pierre Boghemans	9-278
0124450-8 Pierre Boghemans	9-279
0124560-4 Rock Entreprises Ltd.	9-290
0125180-0 Dame Jacqueline Denimal, épouse de Roger Zozol, a/s Me Jules Dupré, in trust	9-371
0125580-1 Dame Jacqueline Denimal, épouse de Roger Zozol, a/s de Me Jules Dupré, in trust	9-378
0125780-7 Gustave Duc, a/s Banque Darier, a/s Me Jules Dupré, in trust	9-398

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0126080-1	
Renso Svaluto	9-428
0126120-5	
Gustaff-Robert Deboysere	9-432
0126190-8	
Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque romande	9-439
0126200-5	
Standard Commercial Finance Establishment a/s Banque romande	9-440
0130081-3	
Rock Properties Ltd.	9 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 9, de forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 9-29, au nord-est par le lot 9-5 (rue), au sud-est par le lot 9-29 (boulevard) et au sud-ouest par partie du lot 10 (sup. 91,407 p.c.). »	"Part of original lot 9, of irregular shape, bounded on the northwest by lot 9-29, on the northeast by lot 9-5 (street), on the southeast by lot 9-29 (boulevard) and on the southwest by part of lot 10 (area: 91,407 sq. ft.)."
130213-2	
Rock Properties Ltd.	10-15; 11-29
0130222-3	
Rock Properties Ltd.	10-19
0130223-1	
Rock Properties Ltd.	10-20; 11-27
0130230-6	
Rock Properties Ltd.	10-21; 11-26
0130231-4	
Rock Properties Ltd.	10-23
0130232-2	
Rock Properties Ltd.	10-24
0130302-3	
Robert Marclay, a/s Banque romande, a/s Me Jules Dupré, in trust	10-69
0130310-6	
André Vocat	10-71; 9-520
0130401-3	
Emiel Van Mulders et Dame Joanna Geeraerts, son épouse	10-108
0130402-1	
Dame Zulma Dessein, vve Remegius Vyncke, a/s Me Jules Dupré, in trust	10-109
0130452-6	
Jaak Casselman et Dame Liliane Heene, son épouse, a/s Me Jules Dupré, in trust	10-129
0130453-4	
Jaak Casselman et Dame Liliane Heene, son épouse, a/s de Me Jules Dupré, in trust	10-130
0130520-0	
Felix-Robert Faecq, a/s de Me Jules Dupré, in trust	10-155
0130521-8	
Herbert Grunewald et Dame Suzanne Werthauer, épouse de Ed. Jacobs	10-156
0130550-7	
Paul Gerimont et Dame Marie Magis, son épouse, a/s de Me Jules Dupré, in trust	10-167
0130590-3	
Rock Properties Ltd.	10-189
0130592-9	
Rock Properties Ltd.	10-191
0130610-9	
Rock Properties Ltd.	10-197
0130611-7	
Rock Properties Ltd.	10-198
0130622-4	
Rock Properties Ltd.	10-203
0130623-2	
Rock Properties Ltd.	10-204
0130631-5	
Rock Properties Ltd.	10-206
0130713-1	
Rock Properties Ltd.	10-241; 11-291
0133010-9	
Giuseppe Redomi, a/s Mario Caliari	11-12
0133011-7	
Giuseppe Redomi, a/s Mario Caliari	11-13; 10-28

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133040-6 Rock Properties Ltd.	11-21
0133041-4 Rock Properties Ltd.	11-22
0133051-3 Rock Properties Ltd.	11-28; 10-16
0133052-1 Rock Properties Ltd.	11-30
0133192-5 Rock Properties Ltd.	11-104
0133193-3 Rock Properties Ltd.	11-105
0133293-1 Rock Properties Ltd.	11-145
0133480-4 Rock Properties Ltd.	11-218
0133481-2 Rock Properties Ltd.	11-219
0133540-5 Rock Properties Ltd.	11-242
0133541-3 Rock Properties Ltd.	11-243
0133542-1 Rock Properties Ltd.	11-244
0133683-3 Rock Properties Ltd.	11-303
0133721-1 Rock Properties Ltd.	11-317
0133722-9 Rock Properties Ltd.	11-318
0151570-9 Succession Jos Guertin et succession Hermina Messier: Dame Germaine Guertin, épouse de Royal Caumartin; Hubert Guertin; Jeannine Guertin, épouse de Floriant Benoit; Dame Leda Guertin, veuve de Thomas Roberge; Paul Guertin	23-805 ptie / *Pt.*
Savoir: le lot numéro 23-805, à distraire cependant dudit lot la partie expropriée par le ministère de la Voirie de la province de Québec, suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous le numéro 312753.	Lot 23-805, less the part expropriated by the Roads Department of the Province of Québec, under a deed registered in the Chambly Division Registry Office under number 312753.
0157970-5 Inconnu	37 ptie / *Pt.*
Savoir: une partie du lot numéro 37, de forme irrégulière, mesurant dans un arc de cercle dans sa ligne courbe nord-ouest cent vingt-cinq pieds (125'), dans sa ligne est soixante-dix-sept pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (77.84') et dans sa ligne sud soixante-huit pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (68.84'), le tout mesures anglaises et plus ou moins, et bornée au nord-ouest, le long de sa ligne courbe, par le lot numéro 37-61 ptie (rue Latour), à l'est par le lot numéro 38-39 et par partie du lot 38-40, et au sud par le lot numéro 37-79.	Part of lot 37, of irregular shape, measuring, along an arc of a circle, on its northwest line, which is curved, one hundred and twenty-five feet (125'), and measuring seventy-seven and eighty-four hundredths feet (77.84') on its east line, and sixty-eight and eighty-four hundredths feet (68.84') on its south line, English measure and more or less, and bounded on the northwest along its curved line, by lot 37-61 Pt. (Latour Street), on the east by lot 38-39 and by part of lot 38-40, and on the south by lot 37-79.
0158520-7 Gérard Raymond	37-180
0159420-9 Paul Farmakis	38-37
0159430-8 Paul Farmakis	38-38
0190320-2 Immeubles Tonnerre Inc.	46-3; 47-11
0202480-0 Vasilios Kyriacopoulos et Dame Kyriaki Milhailidou, son épouse	49 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 49, mesurant 106 pieds de largeur, en front et à l'arrière, par 103.35 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, bornée en front vers le sud-ouest par le chemin Chambly, d'un côté vers le nord-ouest par le lot 49-176, en arrière vers le nord-est et d'un côté vers le sud-est par le lot 49-33. »	"Part of original lot 49, measuring 106 feet in width, in front and in rear, and 103.35 feet along its northwest and southeast lines, bounded in front on the southwest by Chambly Road, on one side along the northwest by lot 49-176, in rear along the northeast and on one side along the southeast by lot 49-33."

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0202670-6	
Sarkis Giapitzian	50-10
0209350-8	
Dame Lucienne Daigle-Chartrand, a/s de caisse populaire de Laflèche	53-259
0210360-4	
Santos Investment Corp.	53 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 53, ayant front sur le chemin Chambly, bornée en arrière par les lots 53-239 et 53-240, au nord-ouest par la subdivision no 253 du lot 53, au sud-est par autre partie dudit lot 53, mesurant en front 38.09 pieds, 157.73 pieds dans sa ligne nord-ouest, 191.83 pieds dans sa ligne sud-est, mesure anglaise. »	"Part of original lot 53, fronting on Chambly Road, bounded in rear by lots 53-239 and 53-240, on the northwest by subdivision 253 of lot 53, on the southeast by another part of lot 53, measuring 38.09 feet in front, 157.73 feet along its northwest line, and 191.83 feet along its southeast line, English measure."
0210440-4	
Santos Investment Corp.	53-377
0211050-0	
Santos Investment Corp.	53-439
0211110-2	
Santos Investment Corp.	53 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 53, mesurant 191.83 pieds dans tous ses côtés, de forme carrée, ayant front sur le chemin Chambly, bornée au sud-ouest par le chemin Chambly, au nord-ouest par partie dudit lot 53, au nord-est par le lot 53-439, au sud-est par les lots 53-4, partie, 53-3 et 53-2. »	"Part of original lot 53, measuring 191.83 feet on every side, square, fronting on Chambly Road, bounded on the southwest by Chambly Road, on the northwest by part of lot 53, on the northeast by lot 53-439, and on the southeast by part of lot 53-4, and lots 53-3 and 53-2."
0226180-8	
Valver Investment Co. et Georges Rickli	56-98
0226440-6	
Valver Investment Co., Georges Rickli et Rosire Poulin	56-121 ptie / *Pt.*
« La subdivision no 121 du lot originaire 56, à distraire partie expropriée par le ministère de la Voirie du Québec, suivant acte enregistré sous le no 328356. »	"Subdivision 121 of original lot 56, less part expropriated by the Québec Roads Department, according to a deed registered under number 328256."
0226450-5	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-122
0226460-4	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-123
0226470-3	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-124
0240990-2	
John Kastoris et dame Ageliki Loukovitis, son épouse	65-15
0243000-7	
John Vlahos et Spiros Vlahos	65-218
0243180-7	
John Caragianakos et *uxor*	65-227, 65-226 ptie / *Pt.*
« Une partie de la subdivision officielle no 226 du lot originaire no 65, mesurant 50 pieds de largeur par 113.6 pieds dans ligne sud-ouest, 113.68 pieds dans sa ligne nord-est, bornée vers le nord-ouest par partie des lots 64-262 et 64-263, au nord-est par partie du lot 65-227, au sud-est par le lot 65-200 (rue), au sud-ouest par le résidu dudit lot 65-226. »	"Part of official subdivision 226 of original lot 65, measuring 50 feet in width and 113.6 feet along its southwest line, 113.68 feet along its northeast line, bounded on the northwest by part of lots 64-262 and 64-263, on the northeast by part of lot 65-227, on the southeast by lot 65-200 (street), and on the southwest by the remainder of lot 65-226."
0247340-3	
Daniel Fettu	66-120
0265310-3	
Ludwig Zabludowski et Moses Halperin et Herbert Lang	69-3
0267170-9	
Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-155
0267620-3	
Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-188
0293290-3	
Vincent Scardino	75 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no 75, bornée au nord-ouest par partie dudit lot 74, au nord-est par la ligne de division des paroisses de Saint-Bruno et de Saint-Hubert, au sud-ouest par partie dudit lot 75 (telle qu'apparaissant à un plan préparé par Guy Grenier, a.g., portant le no 44-1).	"Part of original lot 75, bounded on the northwest by part of lot 74, on the northeast by the boundary line between the Parish of Saint-Bruno and the Parish of Saint-Hubert, and on the southwest by part of lot 75 (as shown on a plan prepared by Guy Grenier, Q.L.S., numbered 44-1)."

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0301640-9 Constantine A. Bitounis	77-140
0343430-5 et / *and* 0343510-4 Siegfried Fricker	90-ptie /*Pt.* 19, 90-ptie / *Pt.* 20
« La moitié nord-ouest des subdivisions officielles nos 19 et 20 du lot originaire no 90, mesurant 277.7 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, 138 pieds dans sa ligne nord-est et 137.65 pieds dans sa ligne sud-ouest, mesure anglaise, bornée en front vers le nord-ouest par l'avenue Pacific (90-128), vers le sud-est par la moitié sud-est desdits lots 90-19 et 20, vers le nord-ouest par la moitié nord-ouest du lot 18, et vers le sud-ouest par la moitié nord-ouest du lot 21. »	"The northwest half of official subdivisions 19 and 20 of original lot 90, measuring 277.7 feet on its northwest and southeast lines, 138 feet on its northeast line and 137.65 feet on its southwest line, English measure; bounded in front to the northwest by Pacific Avenue (90-128), on the southeast by the southeast half of lots 90-19 and 20, on the northwest by the northwest half of lot 18, and on the southwest by the northwest half of lot 21."
0344860-2 Florence et Eveline Diorio Miles	90-58
0344890-9 Florence et Eveline Diorio Miles	90-59
0345160-6 Cedvic Léopold Fray et Dame Jean Anita Lynch	90-68
0417420-7 Jim et Peter Nicolacu	102-387 ptie s.o. / *S.W. Pt.*; 388 ptie s.o. / *S.W. Pt.*; 389 ptie s.o. / *S.W. Pt.*
« Les subdivisions officielles nos 387, 388 et 389 du lot originaire no 102, à distraire parties vendues à la ville de Saint-Hubert, suivant acte enregistré sous le no 292737. »	"Official subdivisions 387, 388 and 389 of original lot 102, less the parts sold to the City of Saint-Hubert under a deed registered under number 292737."
0418420-6 Yvan Mangin	102-562 ptie à / *Pt. to* 565 ptie / *Pt.*
« Les subdivisions officielles nos 562, 563, 564, 565, à distraire: une lisière située à l'extrémité sud-ouest desdites subdivisions, mesurant 26.28 pieds dans ses lignes sud-est et nord-est, 113.38 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-ouest, bornée au nord-est par le résidu des lots 102-562, 563, 564, 565, au sud-est par partie du lot 102-480, au sud-ouest par 107-798 (rue Kimber), au nord-ouest par le lot 102-566 (rue). »	"Official subdivisions 562, 563, 564 and 565, less a strip on the southwest end of those subdivisions, measuring 26.28 feet on its southeast and northeast lines and 113.38 feet on its northwest and southwest lines; bounded on the northeast by the remainder of lots 102-562, 563, 564 and 565, on the southeast by part of lot 102-480, on the southwest by lot 107-798 (Kimber Street), and on the northwest by lot 102-566 (street)."
0420360-0 Jim et Peter Nicolacu	102-926 à / *to* 928
0421080-3 Jean-Paul Côté	102-1065, 1066
0421310-4 Jean Benoit	102-1112, 1113
0421320-3 Jean Benoit	102-1114, 1115
0421730-3 Valver Investment Co. et George Rickli	102-1195 à / *to* 1197
0422040-6 Marcel Nault	102-1253 à / *to* 1255
0422220-4 Demetre Kanazoglous Bizoglou	102-1289 à / *to* 1291
0422640-3 George Rickli, exerçant seul sous la raison sociale « Valver Investment Co. »	102-1374 à / *to* 1376
0425350-6 George Rickli	102-2207 ptie / *Pt.*, 102-2208, 2209
Savoir: le lot numéro 102-2207, à distraire cependant la partie vendue au ministère de la Voirie de la province de Québec, suivant actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous les numéros 331275 et 347813.	Lot 102-2207, less the part sold to the Roads Department of the Province of Québec, under deeds registered in the Chambly Division Registry Office under numbers 331275 and 347813.
0426890-0 Rosaire Poulin	102-2538 à / *to* 2540
0426970-0 Paul Dignard et Dame Joannes Furtado, son épouse	102-2559 à / *to* 2561

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0428920-3 George Rickli, exerçant seul sous la raison sociale « Valver Investment Co. »	102-3024 à / *to* 3026
0428940-1 Guido Binder, a/s Florian Huber	102-3030 à / *to* 3032
0428950-0 Paul Meier	102-3033 à / *to* 3035
0429080-5 Dame Esther Gingen Gilmore, veuve de Thomas Gilmore	102-3061 à / *to* 3063
0431190-8 Jim A. Nicolaou et Peter A. Nicolaou	102-3569 à / *to* 3571
0435960-0 Tor Agren	103-187: 103-186 ptie / *Pt.*

Savoir: une partie du lot numéro 103-186, désignée comme suit: Une partie de la subdivision cent quatre-vingt-six du lot originaire numéro cent trois (103-ptie 186), mesurant quatre cent vingt-trois pieds et vingt-cinq centièmes (423.25′) dans sa ligne nord-ouest, quatre cent vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (424.9′) dans sa ligne sud-est et cinquante pieds (50′) dans ses lignes sud-ouest et nord-est, et bornée comme suit: au nord-est par une partie du lot originaire numéro 107, au sud-ouest par l'avenue Arlington (103-67), au sud-est par le lot numéro 103-187 et au nord-ouest par une autre partie du lot numéro 103-186; ayant une superficie globale de vingt et un mille deux cent quatre pieds carrés (21,204 pi. ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

Part of lot 103-186, designated as follows: Part of subdivision one hundred and eighty-six of original lot number one hundred and three (103-Pt. 186), measuring four hundred and twenty-three feet and twenty-five hundredths of a foot (423.25′) in its north-west line, four hundred and twenty-four feet and nine tenths of a foot (424.9′) in its southeast line and fifty feet (50′) in its southwest and northeast side lines, and bounded as follows: to the northeast by part of original lot number 107, to the southwest by Arlington Avenue (103-67), to the southeast by lot number 103-187 and to the northwest by another part of lot number 103-186; containing a total superficial area of twenty-one thousand two hundred and four square feet (21,204 sq. ft.), English measure and more or less.

0442110-3 Dame Marie Adelheid Bircher, épouse de Walter Scheidegger	105-29
0442420-6 Joseph Tissier, a/s Ciba Ltd.	105-60
0442430-5 Joseph Tissier, a/s Ciba Ltd.	105-61
0470460-7 Winston Sinclair	113-1592 à / *to* 1594
0504120-7 Dennis E. Dublin et Ville de Saint-Hubert	120-437
0504140-5 Dennis E. Dublin et Ville de Saint-Hubert	120-438
0543110-1 Nickolas J. Drakos	132-95
0543120-0 Nickolas J. Drakos	132-96
0543130-9 Nickolas J. Drakos	132-97
0543140-8 Nickolas J. Drakos	132-98
0543150-7 John Drakos	132-99
0543160-6 John Drakos	132-100
0543170-5 John Drakos	132-101
0543470-9 Constantine Vassilopoulos et Dame Mary Stoyas, son épouse	132-135
0543480-8 Constantine Vassilopoulos et Dame Mary Stoyas, son épouse	132-136
0543490-7 Constantine Vassilopoulos et Dame Mary Stoyas, son épouse	132-137
0543660-5 Nickolas J. Drakos	132-154
0543670-4 Nickolas J. Drakos	132-155
0543680-3 Nickolas J. Drakos	132-156
0545810-4 Jean-Guy Martin	133-222, 133-223 ptie / *Pt.*

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description

Savoir: la moitié nord-est dudit lot numéro 133-223, mesurant vingt-cinq pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins et bornée en front par la rue Prince Charles, en arrière par le lot numéro 134 ou ses subdivisions, d'un côté par le lot 133-222 et d'autre côté par le résidu dudit lot 133-223.

The northeast half of lot 133-223, twenty-five feet wide and one hundred feet deep, English measure and more or less, and bounded in front by Prince Charles Street, in the rear by lot 134 or its subdivisions, on one side by lot 133-222 and on the other side by lot 133-223.

0546720-4
Urgel Longtin, et Jeannine Longtin & Vir, et Lucienne Longtin & Vir, et Ginette Longtin & Vir — 133-323 ptie / *Pt.*, 133-324 ptie / *Pt.*, 133-325 ptie / *Pt.*, 133-326 ptie / *Pt.*

Savoir: les numéros 133-323 à 326, à distraire cependant desdits lots la partie expropriée par la ville de Saint-Hubert suivant actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous les numéros 395327, 404155, 399123 et 414549.

Lots 133-323 to 326, less the part expropriated by the City of Saint-Hubert, under deeds registered in the Chambly Division Registry Office under numbers 395327, 404155, 399123 and 414549.

0548000-9
McDonald Sealy — 133-477

0550560-7
Paul Eugène Dussault — 134-130-1, 134-131-1, 134-132-1, 134-133-1

0556290-5
Dame Sofia Papadoyianni, veuve de Anastasios Vagelatos, et Eftihia Vagelatos — 134-1-445

0558540-1
Pantelis Kalapoutis et Fotios Papadopoulos — 135-102

0564920-7
Vyron Payiotas et Michel Paragios — 136-780, 781

0565520-4
Rosaire Marchand — 136-912, 913

0566190-5
Alphonse Gauthier — 136-1079, 1080

0566200-2
Alphonse Gauthier — 136-1081, 1082

0566520-3
Theodor Skarogiannis — 142-4

0569720-6
Timothy Yeatman — 142-517

0574580-7
Ioannis Kalopedakis — 145-24

0584171-3
Antoine Hubert Rocheleau et Joseph Hervé Huberdeau — 152-42, 152-79, 152-202, 152-275

0585551-5
The City and Suburban Land Company Limited — 153-1, 153-2

0587481-3
Les Placements Thibault Limitée — *Thibault Investments Limited* — 155-1116

0587520-8
Serv-All Company Inc. — 155-1132

0608030-3
Mercury Realties Inc. — 158-35 à 37

0611090-2
Dame Simone Davenport, veuve de Jean-Baptiste Racicot — 158-547, 548

0612780-7
Dame Cécile Lyse Decoste, épouse de Aurèle Larouche — 158-913, 158-914 ptie

Savoir: une partie du lot 158-914 décrite comme suit: la demie ou partie sud-ouest du lot numéro neuf cent quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158 — 1/2 S.-O. 914), mesurant quinze pieds de largeur sur quatre-vingt-un pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front au nord-ouest par la rue Forester, à l'arrière au sud-est par le lot numéro 158-948, d'un côté au sud-ouest par le lot numéro 158-913 et de l'autre côté au nord-est par le résidu, soit la partie nord-est du lot numéro 158-914.

Part of lot 158-914, described as follows: The half or southwest part of lot number nine hundred and fourteen of the official subdivision of the original lot number one hundred and fifty-eight (158 — 1/2 S.-W. 914), measuring fifteen feet in width by eighty-one feet in depth, the whole English measure and more or less, and bounded in front to the northwest by Forester Street, in rear to the southeast by lot number 158-948, on one side to the southwest by the lot number 158-913 and on the other side to the northeast by the residue or northeast part of the said lot number 158-914.

0613800-2
Panagiotis Maltezos — 158-1133, 1134

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0614030-5	
Gilles Courtois	158, 1181, 1182; 158-1234, 1235
0617280-3	
Jean Gardner	160-81, 82
0617330-6	
Canadian Consumers Loan & Finance Corp.	160-91, 92
0618640-7	
Dame Kiki Dimakis, épouse de Peter Maniatakos	160-324
0618940-1	
Alphonse Gauthier	160-362
0619250-4	
Claude Poudrier	160-394
0620390-5	
Miss Francis Martin	160-519
0620510-8	
Dame Helen Kanterakis, épouse de Alex Synodinos	160-531
0620520-7	
Dame Helen Kanterakis, épouse de Alex Synodinos	160-532
0620600-7	
City & District Development Inc.	160-541
0620610-6	
City & District Development Inc.	160-542
0620620-5	
City & District Development Inc.	160-543
0620630-4	
Dame Helen Kanterakis, épouse de Alex Synodinos	160-544
0620740-1	
Harold Booth	161-6
0621740-0	
Alfred Harold Braithwaite	161-111, 162-194
0646830-0	
Purua Investment Corp.	166-1014
0651120-8	
Chénard construction et la Ville de St-Hubert	

206 ptie en remplacement du lot 169-33 ptie lequel a été annulé. Savoir: une partie du lot 206 désignée comme suit: d'un point A situé sur la ligne sud-ouest du boulevard Maricourt, approximativement à angle droit, dans une direction sud-ouest, une distance de cent soixante-seize pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (176.82′) jusqu'à un point B; de ce point B, approximativement à angle droit, dans une direction nord-ouest, une distance de cent vingt-cinq pieds (125′) jusqu'à un point C; de ce point C, approximativement à angle droit, dans une direction nord-est, une distance de cent soixante-six pieds et soixante-seize centièmes de pied (166.76′) jusqu'à un point D; de ce point D, dans une direction sud-est, le long de la ligne sud-ouest du boulevard Maricourt, jusqu'au point A, lequel est situé à une distance de 454′ de la ligne de division des lots 206 et 207, en suivant la ligne sud-ouest du boulevard Maricourt. Ladite partie de lot étant bornée au nord-est par ledit boulevard Maricourt, au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est par autres parties dudit lot 206.

Pt. 206 replacing lot Pt. 169-33 which has been cancelled. Part of lot 206 designated as follows: from point A located on the southwest line of Maricourt Boulevard, approximately at a right angle, in a southwest direction, a distance of one hundred and seventy-six and eighty-two hundredths feet (176.82′) to point B; from point B, approximately at a right angle in a northwest direction, a distance of one hundred and twenty-five feet (125′) to point C; from point C, approximately at a right angle, in a northeast direction, a distance of one hundred sixty-six and seventy-six hundredths feet (166.76′) to point D; from point D, in a southeast direction, along the southwest line of Maricourt Boulevard to point A, which is located 454′ from the line dividing lots 206 and 207, following the southwest line of Maricourt Boulevard. That part of the lot is bounded on the northeast by Maricourt Boulevard, and on the northwest, southwest and southeast by other parts of lot 206.

0653370-7
Ioannis Grammatikos

(169-ptie s.-o. 92 subdivision annulée) remplacée par 206-ptie. «Une partie du lot originaire no 206, mesurant 96 pieds de largeur par 125 pieds de profondeur, partant d'un point situé à 163 pieds de la ligne de division des lots 206 et 207, et à 1836.7 pieds de la ligne sud-ouest du boulevard Maricourt, de forme rectangulaire, mesurant 125 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par 96 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, le tout mesures anglaises, bornée de tous côtés par le résidu dudit lot 206.

(Pt. 169-S.W. 92 cancelled subdivision) replaced by Pt. 206. "Part of original lot 206, measuring 96 feet in width and 125 feet in depth, starting from a point located 163 feet from the line dividing lots 206 and 207, and 1836.7 feet from the southwest line of Maricourt Boulevard, of rectangular shape, measuring 125 feet along its northeast and southwest lines, and 96 feet along its northwest and southeast lines, the whole English measure, bounded on all sides by the remainder of lot 206.

0660690-9	
Claude Archambault	171-470, 471

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0660700-6 Claude Archambault	171-472, 473
0660710-5 Claude Archambault	171-474, 475
0662000-9 Robert Valiquette	171-701, 702
0662030-6 James Viris et Dame Angelina Kaliavas, son épouse	171-707, 708
0664650-9 Constantine Kapetanios	171-1171, 1172, 1173
0667530-0 Nick Karigiannis	172-4
0668280-1 Aiglon construction inc.	172-85
0621750-9 Dame Ethel-Ula Haynes, épouse de Alfred Braithwaite	161-112; 162-195
0268120-8 Guarantee Investment & Mortgage Ltd.	162-713
0640718-3 Prize Construction Inc.	165-587, 588
0640794-4 Les Habitations BCP Ltée et Jacques Franco, ès qualité de syndic à la faillite de Les Habitations BCP Ltée	165-652; 166-997
0643620-8 Purua Investment Corp.	166-296, voir désignation 299-p.
0643630-7 Purua Investment Corp.	166-297, voir désignation 299-p.
0643640-6 Purua Investment Corp.	166-298, voir désignation 299-p.
0643650-5 Purua Investment Corp.	166-ptie / *Pt.* n-e 299
« Un immeuble connu comme étant les subdivisions officielles nos 296, 297, 298, et ptie n.-e. 299, du lot originaire no 166, mesurant 175 pieds de largeur, par 100 pieds de profondeur, mesure anglaise, et bornée en front par le lot 166-295, en arrière par les lots 166-328, 329, 330, 331, vers le nord-est par le lot 166-295, et vers le sud-ouest par le résidu du lot 166-299. »	"An immoveable known as official subdivisions 296, 297, 298 and Pt. 299 of original lot 166, measuring 175 feet in width and 100 feet in depth, English measure, and bounded in front by lot 166-295, in rear by lots 166-328, 329, 330, 331, on the northeast by lot 166-295, and on the southwest by the remainder of lot 166-299."
0645824-4 Purua Investment Corp.	166-ptie / *Pt.* 50
« Une partie de la subdivision officielle no 50 du lot originaire no 166, mesurant 30 pieds de largeur par une profondeur de 192 pieds, mesurés le long du lot 166-60, mesure anglaise, bornée au nord-est par partie du lot 166-911, au sud-est par partie du lot 166-60, au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest par le lot 166-577. »	"Part of official subdivision 50 of original lot 166, measuring 30 feet in width and 192 feet in depth, measured along lot 166-60, English measure, bounded on the northeast by part of lot 166-911, on the southeast by part of lot 166-60, on the southwest, west and northwest by lot 166-577."
0675940-1 Achille Laroche	173-524, 173-1/2 s.-o. 523
« Ladite partie bornée au sud-est par le lot 173-489, (avenue) au nord-ouest par les lots 173-573 et 173-561, au sud-ouest par le lot 173-524 et au nord-est par le résidu du lot 173-523. »	"That part bounded on the southeast by lot 173-489 (avenue), on the northwest by lots 173-573 and 173-561, on the southwest by lot 173-524 and on the northwest by the remainder of lot 173-523."
0682170-6 Ilias Sidiroglou	174-506
0682640-8 Gus Brakatselos	174-525
0695020-8 Léo et Roger David, les commissaires d'école	176 ptie / *Pt.*
« Ladite partie mesurant en front 96.05 pieds, et en arrière 96 pieds, d'un côté au nord-ouest 154.29 pieds, de l'autre côté 150.75 pieds, mesure anglaise, bornée au nord-ouest par partie du lot 175, au nord-est par le lot 175-811, au sud-est par les lots 175-812 et 175-partie 897, au sud-ouest par le résidu dudit lot 176 appartenant au ministère de la Voirie. »	"That part measuring 96.05 feet in front and 96 feet in the rear, 154.29 feet on one side on the northwest, and 150.75 on the other side, English measure; bounded on the northwest by part of lot 175, on the northeast by lot 175-811, on the southeast by lots 175-812 and 175-Pt. 897, on the southwest by the remainder of lot 176, belonging to the Roads Department."

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0719150-5 I.P.D. Development & Research Corp.	179 ptie / *Pt.* voir annexe 1
0719180-2 Astro Development & Research Corp. et A. Haggstrom	179 ptie / *Pt.* voir annexe 2
0725010-3 Louis-Philippe Beauchemin	180 ptie / *Pt.*
« Tout le lot originaire no 180, à distraire: 1) partie appartenant à Guy Côté, suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement, mesurant 96.67 pieds de largeur, sur 768 pieds de profondeur, mesure anglaise, bornée en front au sud-ouest par la rue Grande-Allée, en arrière au nord-est par autre partie dudit lot 180, d'un côté au sud-est par autre partie dudit lot 180, et au nord-ouest par autre partie dudit lot 180, la ligne nord-ouest de ladite partie se trouvant parallèle et distante de 96.67 pieds de la ligne de division entre les lots 179 et 180 mesurée le long et la rue Grande-Allée; et à distraire aussi: 2) une partie appartenant à la ville de Saint-Hubert, mesurant 50 pieds de profondeur, par 575.51 pieds de largeur (sup. 28,776 p.c.) bornée en front par le chemin de fer du C.N.R., d'un côté au sud-est par partie du lot 181, de l'autre côté au nord-ouest par partie du lot 179, et en arrière par le résidu du lot 180. »	"All of original lot 180, less: (1) the part belonging to Guy Côté, under a deed registered in the same Registry Office, measuring 96.67 feet in width by 768 feet in depth, English measure; bounded in front, on the southwest, by Grande-Allée Street, in the rear, on the northeast, by another part of lot 180, on one side, on the southeast, by another part of lot 180, and on the northwest by another part of lot 180, the northwest line of that part being parallel to the dividing line between lots 179 and 180, and 96.67 feet away from it, such distance being measured along Grande-Allée Street; less also: (2) part belonging to the City of Saint-Hubert, measuring 50 feet in depth and 575.51 feet in width (area: 28,776 sq. ft.), bounded in front by the C.N.R. track, on one side, on the southeast, by part of lot 181, on the other side, on the northwest, by part of lot 179, and in the rear by the remainder of lot 180."
0736410-2 Astro Development & Research Corp.	182 ptie / *Pt.*
« Le lot originaire no 182, à distraire: 1) partie vendue à Eric Schneider suivant acte enregistré sous le no 416091; 2) une partie vendue à Eric Schneider suivant acte enregistré sous le no 418602; et 3) une partie appartenant à la ville de Saint-Hubert suivant acte enregistré sous le no 90313. »	"Original lot 182, less: (1) part sold to Eric Schneider, under a deed registered under No. 416091; (2) part sold to Eric Schneider, under a deed registered under No. 418602; and (3) part belonging to the City of Saint-Hubert, under a deed registered under No. 90313."
0789920-6 Léon Tripp et David Tripp	190 ptie / *Pt.*
« Le lot originaire no 190, à distraire: 1) partie expropriée par le ministère de la Voirie du Québec, le long du boulevard Grande-Allée, mesurant 391.5 pieds de largeur par 9.83 pieds dans son côté nord-ouest, et 7.2 pieds de l'autre côté au nord-est; et 2) partie appartenant à la ville de Saint-Hubert, le long du boulevard Maricourt, mesurant en front 389.4 pieds, en arrière 389.4 pieds, et dans ses côtés nord-est et nord-ouest 66.1 pieds, mesure anglaise. »	"Original lot 190, less: (1) part expropriated by the Québec Roads Department, along Grande-Allée Boulevard, measuring 391.5 feet in width by 9.83 feet on its northwest side and 7.2 feet on the other side, on the northeast; and (2) part belonging to the City of Saint-Hubert, along Maricourt Boulevard, measuring 389.4 feet in front, 389.4 feet in the rear, and 66.1 feet on its northeast and northwest sides, English measure."
0801460-7 Santos Investment Corp.	194 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire 194, de forme irrégulière, bornée en front au sud-ouest par le boulevard Grande-Allée (ptie 194), au nord-ouest par les lots 193-369, 193-360, 193-ptie 359, au nord-est par 194-83 et 194-ptie 72, au sud-est par le lot 194-167 et 194-166, mesurant 218 pieds du côté nord-ouest, 223.62 pieds du côté nord-est, 247.60 pieds du côté sud-ouest 165 pieds, le tout mesure anglaise plus ou moins. »	"Part of original lot 194, of irregular shape, bounded in front, on the southwest, by Grande-Allée Boulevard (Pt. 194), on the northwest by lots 193-369, 193-360, 193 Pt. 359, on the northeast by 194-83 and 194-Pt. 72, on the southeast by lot 194-167 and 194-166, measuring 218 feet on the northwest side, 223.62 feet on the northeast side, 247.60 feet on the southwest side, 165 feet, English measure and more or less."
0805450-4 Santos Investment Corp.	196 ptie / *Pt.*
« Le lot originaire no 196, à distraire: 1) partie vendue à Joao Abreu Dos Santos suivant acte enregistré sous le no 432383; 2) partie vendue à Dame Rita Dirlik suivant acte enregistré sous le no 449645; 3) partie vendue à Indal R. Persand suivant acte enregistré sous le no 471537; 4) partie vendue à Rudolph Gordon suivant acte enregistré sous le no 473617. »	"Original lot 196, less: part sold to Joao Abreu Dos Santos, under a deed registered under No. 432383; (2) part sold to Mrs. Rita Dirlik, under a deed registered under No. 449645; (3) part sold to Indal R. Persand, under a deed registered under No. 471537; (4) part sold to Rudolph Gordon, under a deed registered under No. 473617."
0903041-2 André Normand	204-166 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0903049-5 Roméo Bagg	204-162 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0903201-2 Joseph-Léo St-Pierre	204-304 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0903202-0 Joseph-Léo St-Pierre	204-35, au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0904111-2 Roland Felx	204-373, 374 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0908791-7 Gaston Labelle et la Ville de St-Hubert	212-1052, 1053, 1054, au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0908885-7 Dame Jeanne d'Arc Dickner-Lemay	212-489, 490, 491, au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0923179-6 Roland Marquis	203-57, 58 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0929132-9 Roland Felx	204-365, 366 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0932614-1 Wilner Pollas	205-ptie 54, ptie 55 et ptie 56 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
« La moitié nord des subdivisions officielles nos 54, 55, 56 du lot originaire no 205, mesurant 50 pieds de largeur sur 81 pieds de profondeur, mesure anglaise plus ou moins, bornée en front par la rue Godin, en profondeur par partie du lot 205-57, d'un côté au nord par le lot 205-59, et de l'autre côté au sud par le résidu des mêmes lots, le tout avec bâtisse y érigée. »	"The north half of official subdivisions 54, 55 and 56 of original lot 205, measuring 50 feet in width by 81 feet in depth, English measure and more or less; bounded in front by Godin Street, in the rear by part of lot 205-57, on one side, on the north, by lot 205-59, and on the other side, on the south, by the remainder of the same lots, the whole with the building erected on it."
0952100-6 Claude Blain	234-448, 449 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0964428-7 Paul-Emile Lemay	212-37 et ptie 38, au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
« Ladite partie de la subdivision officielle no 38, mesurant 25 pieds de largeur par 106 pieds de profondeur mesure anglaise plus ou moins, bornée au nord-ouest par la rue Murray, au sud-ouest par le lot 212-37, au sud-est par le lot 212-174, et au nord-est par le résidu dudit lot 212-38. »	"That part of official subdivision 38, measuring 25 feet in width by 106 feet in depth, English measure and more or less; bounded on the northwest by Murray Street, on the southwest by lot 212-37, on the southeast by lot 212-174, and on the northeast by the remainder of lot 212-38."
0966329-5 Dame Luigi Perri	206-82-3, au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0992150-3 Jean-Louis Bradette	202-90, 91, 92 au cadastre officiel de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.
0993324-3 Robert Billeter	206-66, 86 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.

Deuxième partie / *Part II*

IMMEUBLES NON SUJETS AU DROIT DE RETRAIT
IMMOVEABLES NOT SUBJECT TO THE RIGHT OF REDEMPTION

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0024460-8 Christos Makris et Patricia Leslie, son épouse	226-347 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0024740-3 Anthony Krevatas	226-375 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025030-8 Nikolaos Sakelariou	226-404 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025040-7 Nikolaos Sakelariou	226-405 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025210-6 Cary Mossaidis et Ersy Kambouroglou, son épouse	226-422 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025390-6 Stamatis Kostas	226-440 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025660-2 Efthimios Omiridis	226-467 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0025750-1 Dame Eleni Siozios, épouse de Constantinos Goumas	226-476 Paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville.
0095810-8 Rudolph Hoffman Landcri	5-31
0095870-2 Rudolph Hoffman Landcri	5-35
0095920-5 Rudolph Hoffman Landcri	5-38
0096300-9 Matheos Menegakis et Steve Menegakis	5-58
0097500-3 Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-120
0097520-1 Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-121
0097540-9 Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-122
0097560-7 Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-123
0097580-5 Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-124
0097600-1 Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-125
0097620-9 Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-126
0097640-7 Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-127
0097660-5 Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-128
0097680-3 Steve Takacs et Gisella Kontra, son épouse	5-129
0119800-1 Jean-Marc Bouchard	8-460, 461
0119810-0 Jean-Marc Bouchard	8-462, 463
0119910-8 Claude Gauthier	8-481, 482

La partie nord-ouest de la subdivision officielle numéro quatre cent quatre-vingt-deux du lot originaire numéro huit (8-ptie n.o. 482) ladite partie mesurant (7.5′) de largeur, par (70′) de profondeur, mesure anglaise, et bornée en front vers le nord-est par le lot 8-477, (rue Viger), vers le sud-est par la partie résiduelle du lot 8-482, vers le sud-ouest par la partie du lot 9 et vers le nord-ouest par le lot 8-481.

The northwest part of official subdivision four hundred and eighty-two of original lot eight (8-N.W. Pt. 482), measuring 7.5 feet in width by 70′ in depth, English measure, and bounded in front, on the northeast, by lot 8-477 (Viger Street), on the southeast by the remaining part of lot 8-482, on the southwest by part of lot 9 and on the northwest by lot 8-481.

0120390-0 John Kearns	8-571
0121960-9 Théo Mezger	9-29

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0121980-7 Marcel Von Roten	9-31
0121990-6 Marcel Von Roten	9-32
0122020-1 André Vocat	9-35
0122030-0 André Vocat	9-36
0122040-9 Franz Baur	9-37
0122100-1 Ella Boehner-Hollman	9-43
0122110-0 Gustav Hezel	9-44
0122130-8 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-46
0122160-5 André Simond et Elsa Perzborn, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-49
0122170-4 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-50
0122180-3 Gustav Hezel	9-51
0122260-3 August Luckert	9-59
0122270-2 August Luckert	9-60
0122280-1 Edgar Wehner	9-61
0122310-6 Karl-Heinz Tuerk	9-64
0122320-5 Karl-Heinz Tuerk	9-65
0122340-3 Dame Margaretha Schaffer, veuve non remariée de Antoon Gliott	9-67
0122350-2 Dame Antoinette Roulet, veuve non remariée de Georges Lecoultre	9-68
0122390-8 Joseph Bodeux, Jacqueline Bodeux et Alphonse Bodeux, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-72
0122420-3 John Peter Ryan	9-75
0122460-9 Kurt Luginbuehl, a/s Me Jules Dupré	9-80
0122470-8 Kurt Luginbuehl, a/s Me Jules Dupré	9-81
0122480-7 Denise Bechir, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-82
0122490-6 Jacob Johanns et Dame Ida Terren, son épouse	9-83
0122510-1 Paul Probst, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-85
0122530-9 Ernst Frankhauser et Dame Elisabeth Batscher, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-87
0122540-8 Ernst Frankhauser et Dame Elisabeth Batscher, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-88
0122550-7 Michel Frautschi, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-89
0122590-3 Ernst Frankhauser et Dame Elisabeth Batscher, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-93
0122630-7 Michel Frautschi, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-97
0122640-6 Ernest Homberger et Dame Sylviane Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-98
0122670-3 Pierre Albrecht, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-101
0122680-2 Walter Keller, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-102

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0122690-1 Manfred Morgenroth	9-103
0122730-5 Nikolaus Freches, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-107
0122740-4 Antoon Schenkel et Dame Maria Niggenaber, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-108
0122770-1 Antoon Schenkel et Dame Maria Niggenaber, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-111
0122780-0 Alex Roten	9-112
0122820-4 Joseph Dechesne et Dame Denise Jaminet, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-116
0122830-3 Joseph Dechesne et Dame Denise Jaminet, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-117
0122840-2 Joseph Dechesne et Dame Denise Jaminet, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-118
0122850-1 Rock Properties Ltd.	9-119
0122860-0 Rock Properties Ltd.	9-120
0122870-9 Margaretha Schaffer, veuve non remariée de Antoon Gliott	9-121
0122880-8 Alex Roten	9-122
0122890-7 Rock Properties Ltd	9-123
0122900-4 Fritz Bronniman	9-124
0122910-3 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-125
0122920-2 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-126
0122930-1 Franz Baur	9-127
0122940-0 Franz Baur	9-128
0122950-9 Paul Quewet et Dame Thérèse Detilloux, son épouse	9-129
0122960-8 Paul Quewet et Dame Thérèse Detilloux, son épouse	9-130
0122980-6 Rock Properties Ltd	9-132
0123000-2 Ernst Homberger et Dame Sylviane Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-134
0123010-1 Madeleine Paley, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-135
0123020-0 Josef Hueber, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-136
0123030-9 Josef Hueber, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-137
0123040-8 Arnold Imer, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-138
0123050-7 Ernst Homberger et Dame Sylviane Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-139
0123070-5 Franz Baur, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-141
0123090-3 Denise Bechir, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-143
0123100-0 Denise Bechir, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-144
0123110-9 Denise Bechir, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-145
0123120-8 Dame Aurore Reato, veuve de Samuel Harold Allison, a/s Me Jules Dupré In Trust.	9-146
0123150-5 Fritz Haechler, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-149

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0123160-4 Erhard Becher et Dame Monique Demierre, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-150
0123170-3 Dame Aurore Reato, veuve de Samuel Harold Allison, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-151
0123190-1 Walter Keller, a/s Me Jules Dupré in Trust	9-153
0123210-7 Dame Isolde Botsch, divorcée de René Jungo, a/s Dr F. Botsch	9-155
0123220-6 Franz Baur, a/s Me Jules Dupré in Trust	9-156
0123230-5 Alfred Michel, a/s Me Jules Dupré in Trust	9-157
0123240-4 Arnold Imer, a/s Me Jules Dupré in Trust	9-158
0123250-3 Henri Wisard et Dame Iva Iuri, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-159
0123280-0 Mlle Veronika Vyncke, a/s Me Jules Dupré	9-162
0123290-9 Bernard Malcotti	9-163
0123300-6 Bernard Malcotti	9-164
0123310-5 André Vocat	9-165
0123320-4 Charly Delaloye, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-166
0123330-3 Charly Delaloye, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-167
0123340-2 Jean Monier, a/s Union de Banque Suisse	9-168
0123350-1 Jean Monier, a/s Union de Banque Suisse	9-169
0123360-0 Charly Delaloye, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-170
0123370-9 Charly Delaloye, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-171
0123400-4 Dame Margaretha Schaffer, veuve non remariée de Antoon Gliott	9-174
0123410-3 Jacob Johanns et Dame Ida Terren, son épouse	9-175
0123420-2 Otto Dreher	9-176
0123430-1 Otto Dreher	9-177
0123440-0 Ida Eitel	9-178
0123470-7 Dame Maria Higgenaber et monsieur Antoon Schenkel, son époux	9-181
0123480-6 Antoon Schenkel et Dame Maria Higgenaber, son épouse	9-182
0123490-5 Antoon Schenkel et Dame Maria Higgenaber, son épouse	9-183
0123500-1 Antoon Schenkel et Dame Maria Higgenaber, son épouse	9-184
0123510-0 Rock Properties Ltd.	9-185
0123520-9 Franz Xaver Kastner	9-186
0123530-8 Franz Xaver Kastner	9-187
0123540-7 Franz Xaver Kastner	9-188
0123600-9 Yue Wong Shane Sun	9-194
0123610-8 Yue Wong Shane Sun	9-195

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0123640-5 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-198
0123680-1 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-202
0123700-7 Ernst Fischer	9-204
0123710-6 Ernst Fischer	9-205
0123720-5 Erwin Rottenecker	9-206
0123750-2 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-209
0123760-1 Stefan Behringer et Ruth Behringer, son épouse	9-210
0123770-0 Stefan Behringer et Ruth Behringer, son épouse	9-211
0123780-9 Irmgard Bamert	9-212
0123790-8 Helene Huepgen	9-213
0123800-5 Jens Peter Jensen et Annie Riedemann, son épouse	9-214
0123810-4 Peter Giessegi	9-215
0123820-3 Hans-Jurgen Schab	9-216
0123830-2 Wilhelm Klemmer	9-217
0123980-6 Erwin Rottenecker et Elfriede Rottenecker, son épouse	9-223
0123900-3 Erwin Rottenecker et Elfriede Rottenecker, son épouse	9-224
0123910-2 Karl Heinz Tuerk	9-225
0123920-1 Erwin Rottenecker	9-226
0123930-0 Karl Heinz Tuerk	9-227
0123940-9 Dorothea Buck	9-228
0123950-8 Rudolf Liewald et Elizabeth Marten, son épouse	9-229
0123960-7 Willy Lohmann et Erika Distelhut, son épouse	9-230
0123970-6 August Wendler et Klara Haegele, son épouse	9-231
0123980-5 Peter Giessegi	9-232
0123990-4 Dorothea Buck	9-233
0124000-1 Otto Roth	9-234
0124010-0 Jens Peter Jensen et Annie Riedemann, son épouse	9-235
0124020-9 Amandus Deinzer et Maria Schleberger, son épouse	9-236
0124030-8 Erwin Walter	9-237
0124040-7 Erwin Walter	9-238
0124050-6 Irmgard Bamert	9-239
0124060-5 Erwin Walter	9-240
0124090-2 Walter Staffa	9-243

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0124100-9 Fritz Zeeb	9-244
0124120-7 Véronika Vyncke Mlle, a/s M. Jules Dupré	9-246
0124130-6 Véronika Vyncke Mlle, a/s M. Jules Dupré	9-247
0124140-5 Véronika Vyncke Mlle, a/s M. Jules Dupré	9-248
0124150-4 Alphons Theunis et Maria Mullers, son épouse, a/s Jules Dupré	9-249
0124160-3 Alphons Theunis et Maria Mullers, son épouse, a/s Jules Dupré	9-250
0124200-7 Ernst Homberger et Sylviane Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-254
0124210-6 René Dubois et Henriette Bula, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-255
0124230-4 Ernst Homberger et Sylviane Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-257
0124240-3 Lucien Blanchut et Claudie Maignal, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-258
0124250-2 André Simond et Elsa Perzborn, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-259
0124260-1 Rolland Krumm, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-260
0124270-0 José Boillat et Sylvia Monney, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-261
0124280-9 Ernst Homberger et Sylvianne Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-262
0124290-8 Ernst Homberger et Sylvianne Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-263
0124300-5 Michel Weber et Imelda Beaud, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-264
0124310-4 Marcel Herdener, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-265
0124320-3 René Tschanz et Marcelle Sacot, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-266
0124330-2 René Tschanz et Marcelle Sacot, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-267
0124340-1 Roger Burdet et Jeannine Burdorfer, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-268
0124350-0 Ernst Homberger et Sylvianne Rochat, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-269
0124360-9 Jean Uhlmann et Elsa Freymond, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-270
0124370-8 Isolde Botsch, a/s Dr F. Botsch	9-271
0124390-6 Renart Van Vaerenbergh et Jeannine Bruffaerts, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-273
0124400-3 Renart Van Vaerenbergh et Jeannine Bruffaerts, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-274
0124410-2 Pierre Boghemans	9-275
0124420-1 Pierre Boghemans	9-276
0124430-0 Pierre Boghemans	9-277
0124460-7 Pierre Boghemans	9-280
0124470-6 Pierre Boghemans	9-281
0124480-5 Pierre Boghemans	9-282
0124490-4 Claudio Valazza et Graziella Giacomini, son épouse, a/s Mario Caliari	9-283
0124500-0 Claudio Valazza, Graziella Giacomini, son épouse, a/s Mario Caliari	9-284

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0124510-9 Claudio Valazza, Graziella Giacomini, son épouse, a/s Mario Caliari	9-285
0124520-8 Claudio Valazza, Graziella Giacomini, son épouse, a/s Mario Caliari	9-286
0124530-7 Danilo Conti et Letizia Banettii son épouse, a/s Jules Dupré	9-287
0124540-6 Danilo Conti et Letizia Banetti son épouse	9-288
0124550-5 Danilo Conti et Letizia Banettii son épouse, a/s Jules Dupré	9-289
0124570-3 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-310
0124760-0 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-329
0124770-9 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-330
0124800-4 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-333
0124810-3 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-334
0124840-0 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-337
0124850-9 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-338
0124890-5 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-342
0124900-2 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-343
0124910-1 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-344
0124920-0 Toan-Nghia Nghiem, a/s Me Jules Dupré	9-345
0124950-7 Jacob Johanns et Ida Terren, son épouse	9-348
0124960-6 Rock Properties Ltd	9-349
0124970-5 Etienne-Roland Favre et Lise Roussi, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-350
0124980-4 Floris Oyevaar, a/s Banque Darier et Cie, a/s Me Jules Dupré	9-351
0124990-3 Fernand Mouron	9-352
0125000-0 René Huber	9-353
0125010-9 Franz Amrein, a/s Jules Dupré	9-354
0125020-8 René Huber	9-355
0125030-7 Nibsueyr Carlo Di-Vetta	9-356
0125040-6 Nibsueyr Carlo Di-Vetta	9-357
0125050-5 Christian Lauener, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-358
0125060-4 Bernard Malcotti	9-359
0125070-3 Bernard Malcotti	9-360
0125080-2 Bernard Malcotti	9-361
0125110-7 Bernard Malcotti	9-364
0125120-6 Bernard Malcotti	9-365
0125130-5 Bernard Malcotti	9-366

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0125190-9 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-372
0125540-5 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-374
0125550-4 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-375
0125560-3 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-376
0125570-2 Raymond Jamar et Anny Von Der Lahr-Jamar, son épouse	9-377
0125590-0 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-379
0125600-7 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-380
0125610-6 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-381
0125620-5 Jacqueline Denimal, épouse de René Zozol, a/s Jules Dupré	9-382
0125630-4 Rock Properties Ltd	9-383
0125640-3 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-384
0125650-2 Gustave Duc, a/s Banque Darier, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-385
0125660-1 Rinaldo Jacomelli, a/s Jules Dupré	9-386
0125670-0 Jacques Borloz et Jacqueline Amy, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-387
0125680-9 Jacques Borloz et Jacqueline Amy, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-388
0125690-8 Jacques Borloz et Jacqueline Amy, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-389
0125700-5 Jacques Borloz et Jacqueline Amy, son épouse, a/s Me Jules Dupré	9-390
0125710-4 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-391
0125720-3 Rock Properties Ltd	9-392
0125730-2 Max Luder et Dora Suterluder, son épouse, a/s Jules Dupré	9-393
0125740-1 Max Luder et Dora Suterluder, son épouse, a/s Jules Dupré	9-394
0125750-0 Max Luder et Dora Suterluder, son épouse, a/s Jules Dupré	9-395
0125760-9 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-396
0125770-8 Fritz Koenig, a/s Jules Dupré	9-397
0125790-6 Gustave Duc, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-399
0125810-2 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-401
0125820-1 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-402
0125830-0 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-403
0125840-9 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-404
0125850-8 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-405
0125860-7 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-406
0125870-6 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-407
0125880-5 Jacques Mars	9-408

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0125890-4 Etablissement Alberany	9-409
0125900-1 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-410
0125910-0 Jacques Mars, a/s Me Jules Dupré In Trust	9-411
0125920-9 Domaine Oasis Ltée, a/s Johan C. Dijxhoorn (Dixon)	9-412
0126000-9 Rock Properties Ltd	9-420
0126010-8 Rock Properties Ltd	9-421
0126020-7 Guillaume Coolen et Félicie Anna Roebben, son épouse	9-422
0126030-6 Guillaume Coolen et Félicie Anna Roebben, son épouse	9-423
0126040-5 Rock Properties Ltd	9-424
0126060-3 Renso Svaluto	9-426
0126070-2 Renso Svaluto	9-427
0126090-0 Rock Properties Ltd	9-429
0126100-7 Rock Properties Ltd	9-430
0126110-6 Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque Romande	9-431
0126140-3 Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque Romande	9-434
0126150-2 Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque Romande	9-435
0126160-1 Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque Romande	9-436
0126180-9 Standard Commercial Finance Establishment, a/s Banque Romande	9-438
0126210-4 Bernard Biard, a/s S.A. Procadim	9-441
0126220-3 André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-442
0126230-2 André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-443
0126240-1 André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-444
0126250-0 André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-445
0126260-9 André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-446
0126270-8 André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-447
0126280-7 André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-448
0126290-6 André Lavorel, a/s Jules Dupré	9-449
0129170-7 Carlton Clarke	9P

« Une partie du lot originaire no 9, commençant à l'angle nord-est du lot 9; de là en allant vers le sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 6,269.09 pieds; de là en direction sud-ouest par rapport à la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 402 pieds jusqu'au point de départ. Commençant au point de départ et en allant vers le sud-ouest, à angle droit avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 100 pieds; de là en direction sud-est et parallèlement à la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 65 pieds; de là en direction nord-est et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 100

"Part of lot 9, commencing at the northeast angle of lot 9, thence southeasterly and along the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 6,269.09 feet, thence southwestterly to the northeasterly boundary of lot 9, a distance of 402 feet to the point of commencement. Commencing at the point of commencement thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence southeasterly and parallel to the northeasterly boundary of the lot 9 a distance of 65 feet; thence northeasterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9, a distance of 100 feet; thence north-

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
pieds; de là en direction nord-ouest et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 65 pieds, jusqu'au point de départ. »	westerly and parallel to northeasterly boundary of lot 9 a distance of 65 feet of the point of commencement."
0129190-5 André Dorion 9P	
« Une partie du lot 9, commençant à l'angle nord-est du lot 9; de là en direction sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 2673.4 pieds; de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 156 pieds; de là en direction sud-est et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 230.94 pieds; de là en direction sud-ouest, en suivant une ligne faisant un angle de 60 degrés avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 52 pieds; jusqu'au point de départ; commençant au point de départ, de là en direction sud-ouest en suivant une ligne faisant un angle de 60 degrés avec la limite nord-est (2) du lot 9 sur une distance de 70 pieds; de là en direction nord-ouest, en tournant à angle droit, sur une distance de 100 pieds; de là en direction nord-est et en droite ligne, sur une distance de 100 pieds, jusqu'au point de départ, mesures anglaises; ladite partie est bornée par une partie du lot 9. »	"Part of lot 9, commencing at the northeast angle of lot 9; thence southeasterly and along the northeasterly boundary of lot 9, a distance of 2673.4 feet; thence southwesterly and at right angles to northeasterly boundary of lot 9, a distance of 156 feet; thence southeasterly and parallel to northeasterly boundary of lot 9 a distance of 230.94 feet; thence southwesterly and on a line drawn at 60 degrees to northeasterly boundary of lot 9 a distance of 52 feet to the point of commencement; commencing at the point of commencement, thence southwesterly in a line drawn at 60 degrees to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 70 feet; thence northwesterly at right angles to the last mentioned course a distance of 100 feet; thence northeasterly in a straight line a distance of 100 feet to the point of commencement, English measure, the said part bounded by part of lot 9."
0129970-0 Joseph Beauvais 9P	
« Une partie du lot 9 commençant à l'angle nord-est du lot 9; de là en direction sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 2607.4 pieds; de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 173.68 pieds; de là en direction sud-ouest en suivant une ligne faisant un angle de 60 degrés avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 50.34 pieds; commençant au point de départ, de là en direction sud-ouest en suivant une ligne faisant un angle de 60 degrés avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 60 pieds; de là en direction nord-ouest et en tournant à angle droit, sur une distance de 100 pieds; de là en direction nord-est en suivant une ligne faisant un angle de 60 degrés avec la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 60 pieds; de là en direction sud-est et en tournant à angle droit, sur une distance de 100 pieds. »	"Part of lot 9, commencing to northeast angle of lot 9; thence southeasterly and along of northeasterly boundary of lot 9 a distance of 2607.4 feet; thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9, a distance of 173.68 feet; thence southwesterly in a line drawn at 60 degrees to the northeasterly boundary of lot 9, a distance of 50.34 feet; commencing at the point of commencement thence southwesterly in a line drawn at 60 degrees to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 60 feet; thence northwesterly and at right angles to the last mentioned course a distance of 100 feet; thence northeasterly in a line drawn at 60 degrees, to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 60 feet; thence southeasterly and at right angles to the last mentioned course a distance of 100 feet."
0130020-1 Rock Properties Ltd. 9P	
« Commençant à l'angle nord-est du lot 9; de là en direction sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9, sur une distance de 5,944.09 pieds; de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 402 pieds, jusqu'au point de départ; commençant au point de départ, de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction sud-est et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 65 pieds; de là en direction nord-est et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction nord-ouest et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 65 pieds, jusqu'au point de départ. »	"Commencing at the northeast angle of lot 9; thence southeasterly and along the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 5,944.09 feet; thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 402 feet to the point of commencement; commencing at the point of commencement; thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance 100 feet; thence southeasterly and parallel to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 65 feet; thence northeasterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence northwesterly and parallel to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 65 feet to the point of commencement."
0130030-0 Rock Properties Ltd. 9P	
« Commençant à l'angle nord-est du lot 9; de là en direction sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 5,879.09 pieds; de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 402 pieds, jusqu'au point de départ; commençant au point de départ, de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction sud-est et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 65 pieds; de là en	"Commencing at the northeast angle of lot 9; thence southeasterly and along the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 5,879.09 feet; thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 402 feet to the point of commencement; commencing at the point of commencement; thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence southeasterly and parallel to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of

Folio et nom / *Folio No. and name* Description

direction nord-est et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction nord-ouest et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 65 pieds, jusqu'au point de départ.»

65 feet; thence northeasterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence northwesterly and parallel to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 65 feet to the point of commencement.

0130040-9
Robert Cormier 9P

« Une partie du lot 9 commençant à l'angle nord-est du lot 9, de là en direction sud-est et le long de la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 3156.02 pieds; de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 422 pieds, jusqu'au point de départ; commençant au point de départ et de là en direction sud-ouest et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction sud-est et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 60 pieds; de là en direction nord-est et à angle droit avec la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 100 pieds; de là en direction nord-ouest et parallèlement à la limite nord-est du lot 9 sur une distance de 60 pieds, jusqu'au point de départ, mesures anglaises.»

"A part of lot 9 commencing to northeast angle of lot 9; thence southeasterly and along the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 3156.02 feet; thence southwesterly and at right angles to northeast boundary of lot 9 a distance of 422 feet to the point of commencement; commencing at the point of commencement thence southwesterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence southeasterly and parallel to northeasterly boundary of lot 9 a distance of 60 feet; thence northeasterly and at right angles to the northeasterly boundary of lot 9 a distance of 100 feet; thence northwesterly and parallel to the northeasterly boundary lot 9 a distance of 60 feet of the point of commencement, English measure."

0130200-9
Bruno Sussmilch et Elizabeth Wuenself, son épouse 10-6
0130201-7
Rock Properties Ltd. 10-7
0130202-5
Raymond Jamar et Annie Von Derlahr, son épouse 10-8
0130203-3
Bruno Sussmilch et Elizabeth Wuenself, son épouse 10-9
0130204-1
Bruno Sussmilch et Elizabeth Wuenself, son épouse 10-10
0130205-8
Rock Properties Ltd. 10-11
0130290-0
Rock Properties Ltd. 10-63
0130291-8
Annie Linden 10-64
0130300-7
Roger Linden, a/s Jules Dupré 10-67
0130301-5
Rock Properties Ltd. 10-68
0130311-4
Silvia-Livia Pascolo 10-72, 9-519
0130312-2
Janine Mollet 10-73, 9-518
0130313-0
Bernard Malcotti 10-74, 9-517
0130320-5
Bernard Malcotti 10-75, 9-516
0130321-3
Bernard Malcotti 10-76, 9-515
0130322-1
Bernard Malcotti 10-77, 9-514
0130323-9
Agnes Paula Joly Lemmens 10-78, 9-513
0130330-4
Agnes Paula Joly Lemmens 10-79, 9-512
0130331-2
Ernest Wyniger 10-80, 9-511
0130332-0
Ernest Wyniger 10-81, 9-510
0130333-8
Annie Lenz Linden 10-82, 9-509
0130340-3
Annie Lenz Linden 10-83, 9-508

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0130341-1 Etienne-Roland Favre et Lise Roussy, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-84, 9-507
0130342-9 Roland Gigon, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-85, 9-505
0130343-7 Etienne-Roland Favre et Lise Roussy, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-86, 9-504
0130350-2 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-87, 9-503
0130351-0 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-88, 9-502
0130352-8 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-89, 9-501
0130353-6 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-90, 9-500
0130360-1 Rock Properties Ltd.	10-91, 9-499
0130361-9 Rock Properties Ltd.	10-92
0130362-7 Rock Properties Ltd.	10-93
0130363-5 Rock Properties Ltd.	10-94
0130370-0 Rock Properties Ltd.	10-95
0130371-8 Rock Properties Ltd.	10-96
0130372-6 Rock Properties Ltd.	10-97
0130373-4 Rock Properties Ltd.	10-98
0130380-9 Rock Properties Ltd.	10-99
0130381-7 Rock Properties Ltd.	10-100
0130382-5 Rock Properties Ltd.	10-101
0130383-3 Etienne Van De Velde et Denise Vergauwen, son épouse, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-102
0130390-8 Jan Mangelschots et Marietta De Vos, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-103
0130391-6 Jan Mangelschots et Marietta De Vos, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-104
0130392-4 Gaston Van Acker et Valéria Poppe, son épouse	10-105
0130393-2 Gaston Van Acker et Valéria Poppe, son épouse	10-106
0130400-5 Gaston Van Acker et Valéria Poppe, son épouse	10-107
0130403-9 Dame Zulma Dessein, veuve de Remegius Vyncke, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-110
0130410-4 Jan Mangelschots et Dame Marietta De Vos, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-111
0130411-2 Hubert Vandenbossche, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-112
0130413-8 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-114
0130420-3 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-115
0130421-1 Baron Lucien J. de Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-116
0130422-9 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-117

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0130423-7 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-118
0130430-2 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-119
0130431-0 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-120
0130432-8 Baron Lucien J. De Dixmude et Dame Antoinette Brasseur, son épouse, a/s Me Jules Dupré.	10-121
0130433-6 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-122
0130440-1 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-123
0130441-9 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-124
0130442-7 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-125
0130443-5 Albert Berrut, a/s Me Jules Dupré	10-126
0130450-0 René-André Eedenlaant Debruyne, a/s Me Jules Dupré	10-127
0130451-8 René-André Eedenlaant Debruyne, a/s Me Jules Dupré	10-128
0130460-9 Rock Properties Ltd.	10-131
0130461-7 Rock Properties Ltd.	10-132
0130462-5 Rock Properties Ltd.	10-133
0130463-3 Rock Properties Ltd.	10-134
0130470-8 Louis Volny et Dame Marie Anne Legrand, son épouse	10-135
0130471-6 Jaak Casselman et Dame Liliane Heene, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-136
0130472-4 Louis Volny et Dame Marie Anne Legrand, son épouse	10-137
0130473-2 Louis Volny et Dame Marie Anne Legrand, son épouse	10-138
0130480-7 Louis Volny et Dame Marie Anne Legrand, son épouse	10-139
0130481-5 Joseph Radoux et Dame Pascaline Evrard, son épouse	10-140
0130482-3 Remi De Paepe et Dame Emilienne Claes, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-141
0130483-1 Remi De Paepe et Dame Emilienne Claes, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-142
0130490-6 Remi De Paepe et Dame Emilienne Claes, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-143
0130491-4 Jan Verberckmoes et Dame Agnes Van Den Bossche, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-144
0130492-2 Boudewijn-Omer Tanghe, a/s Me Jules Dupré	10-145
0130500-2 Dame Marie-Louise Trijssesoone Hochepied et Dame Catherine Hochepied-Denis, a/s Me Jules Dupré In Trust.	10-147
0130501-0 Hubertus Borgers et Dame Cecilia Lenaerts, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-148
0130502-8 Hubertus Borgers et Dame Cecilia Lenaerts, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-149
0130503-6 Joseph Radoux et Dame Pascaline Evrard, son épouse	10-150
0130510-1 Dame Fernande Léonard Deckers, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-151

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0130511-9 Dame Fernande Léonard Deckers, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-152
0130512-7 Dame Fernande Léonard Deckers, a/s Me Jules Dupré In Trust	10-153
0130513-5 Herbert Grunewald et Dame Suzanne Werthauer	10-154
0130522-6 Rock Properties Ltd.	10-157
0130523-4 Rock Properties Ltd.	10-158
0130530-9 Rock Properties Ltd.	10-159
0130533-3 Rock Properties Ltd.	10-162
0130540-8 Joseph Radoux et Dame Pascaline Evrard, son épouse	10-163
0130541-6 Joseph Radoux et Dame Pascaline Evrard, son épouse	10-164
0130542-4 Joseph Radoux et Dame Pascaline Evrard, son épouse	10-165
0130551-5 Paul Gerimont et Dame Marie Magis, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-168
0130552-3 Paul Gerimont et Dame Marie Magis, son épouse, a/s Me Jules Dupré	10-169
0130553-1 Jacques Malevez, a/s Me Jules Dupré	10-170
0130560-6 René-André Eedenlaant Debruyne, a/s Me Jules Dupré	10-171
0130561-4 René-André Eedenlaant Debruyne, a/s Me Jules Dupré	10-172
0130562-2 René-André Eedenlaant Debruyne, a/s Me Jules Dupré	10-173; 11-58
0130570-5 Rock Properties Ltd.	10-175; 11-60
0130571-3 Rock Properties Ltd.	10-176; 11-61
0130572-1 Rock Properties Ltd.	10-183
0130591-1 Rock Properties Ltd.	10-190
0130593-7 Rock Properties Ltd.	10-192
0130600-0 Rock Properties Ltd.	10-193
0130601-8 Rock Properties Ltd.	10-194
0130602-6 Rock Properties Ltd.	10-195
0130603-4 Rock Properties Ltd.	10-196
0130612-5 Rock Properties Ltd.	10-199
0130613-3 Rock Properties Ltd.	10-200
0130620-8 Rock Properties Ltd.	10-201
0130621-6 Rock Properties Ltd.	10-202
0130630-7 Rock Properties Ltd.	10-205
0130632-3 Rock Properties Ltd.	10-207
0130633-1 Rock Properties Ltd.	10-208
0130640-6 Rock Properties Ltd.	10-209

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0130641-4 Rock Properties Ltd.	10-210
0130642-2 Rock Properties Ltd.	10-211
0130643-0 Rock Properties Ltd.	10-212
0130650-5 Rock Properties Ltd.	10-213
0130651-3 Rock Properties Ltd.	10-214
0130652-1 Rock Properties Ltd.	10-215
0130653-9 Rock Properties Ltd.	10-216
0130660-4 Rock Properties Ltd.	10-217
0130661-2 Rock Properties Ltd.	10-218
0130662-0 Rock Properties Ltd.	10-219
0130663-8 Rock Properties Ltd.	10-220
0130670-3 Rock Properties Ltd.	10-221
0130671-1 Rock Properties Ltd.	10-222
0130672-9 Rock Properties Ltd.	10-223
0130673-7 Rock Properties Ltd.	10-224
0130680-2 Rock Properties Ltd.	10-225
0130681-0 Rock Properties Ltd.	10-226
0130682-8 Rock Properties Ltd.	10-227
0130683-6 Rock Properties Ltd.	10-228
0130690-1 Rock Properties Ltd.	10-229
0130691-9 Rock Properties Ltd.	10-230
0130692-7 Rock Properties Ltd.	10-232
0130693-5 Rock Properties Ltd.	10-233
0130700-8 Rock Properties Ltd.	10-234
0130701-6 Rock Properties Ltd.	10-235
0130702-4 Rock Properties Ltd.	10-236
0130703-2 Rock Properties Ltd.	10-237
0130710-7 Rock Properties Ltd.	10-238
0130711-5 Rock Properties Ltd.	10-239
0130712-3 Rock Properties Ltd.	10-240; 11-292
0130720-6 Rock Properties Ltd.	10-242
0130721-4 Rock Properties Ltd.	10-243
0130722-2 Rock Properties Ltd.	10-244

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0130723-0 Rock Properties Ltd.	10-245
0130731-3 Rock Properties Ltd.	10-247
0130732-1 Rock Properties Ltd.	10-248
0130733-9 Rock Properties Ltd.	10-249
0130740-4 Rock Properties Ltd.	10-250
0130741-2 Rock Properties Ltd.	10-251
0130742-0 Rock Properties Ltd.	10-252
0130743-8 Rock Properties Ltd.	10-253
0130750-3 Rock Properties Ltd.	10-254
0130751-1 Rock Properties Ltd.	10-255
0130752-9 Rock Properties Ltd.	10-256
0133070-3 Rock Properties Ltd.	10-50
0133071-1 Rock Properties Ltd.	11-51
0133072-9 Rock Properties Ltd.	11-52
0133073-7 Rock Properties Ltd.	11-53
0133080-2 Rock Properties Ltd.	11-54
0133081-0 Rock Properties Ltd.	11-55
0133082-8 Rock Properties Ltd.	11-56
0133083-6 Rock Properties Ltd.	11-57
0133090-1 Rock Properties Ltd.	11-62
0133091-9 Rock Properties Ltd.	11-63
0133092-7 Rock Properties Ltd.	11-64
0133093-5 Rock Properties Ltd.	11-65
0133100-8 Rock Properties Ltd.	11-66
0133101-6 Rock Properties Ltd.	11-67
0133102-4 Rock Properties Ltd.	11-68; 10-177
0133103-2 Rock Properties Ltd.	11-69; 10-178
0133110-7 Rock Properties Ltd.	11-70; 10-179
0133111-5 Rock Properties Ltd.	11-71; 10-180
0133112-3 Rock Properties Ltd.	11-72; 10-181
0133113-1 Rock Properties Ltd.	11-73; 10-182
0133120-6 Rock Properties Ltd.	11-74
0133121-4 Rock Properties Ltd.	11-75

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133122-2 Rock Properties Ltd.	11-76
0133123-0 Rock Properties Ltd.	11-77
0133130-5 Rock Properties Ltd.	11-78
0133131-3 Rock Properties Ltd.	11-79
0133132-1 Rock Properties Ltd.	11-80
0133133-9 Rock Properties Ltd.	11-81
0133140-4 Rock Properties Ltd.	11-82
0133141-2 Rock Properties Ltd.	11-83
0133142-0 Rock Properties Ltd.	11-84
0133143-8 Rock Properties Ltd.	11-85
0133150-3 Rock Properties Ltd.	11-86
0133151-1 Rock Properties Ltd.	11-87
0133152-9 Rock Properties Ltd.	11-88
0133153-7 Rock Properties Ltd.	11-89
0133160-2 Rock Properties Ltd.	11-90
0133161-0 Rock Properties Ltd.	11-91
0133162-8 Rock Properties Ltd.	11-92
0133163-6 Rock Properties Ltd.	11-93
0133170-1 Rock Properties Ltd.	11-94
0133171-9 Rock Properties Ltd.	11-95
0133172-7 Rock Properties Ltd.	11-96
0133173-5 Rock Properties Ltd.	11-97
0133180-0 Rock Properties Ltd.	11-98
0133181-8 Rock Properties Ltd.	11-99
0133182-6 Rock Properties Ltd.	11-100
0133183-4 Rock Properties Ltd.	11-101
0133190-9 Rock Properties Ltd.	11-102
0133191-7 Rock Properties Ltd.	11-103
0133201-4 Rock Properties Ltd.	11-107
0133202-2 Rock Properties Ltd.	11-108
0133203-0 Rock Properties Ltd.	11-109
0133210-5 Rock Properties Ltd.	11-110
0133211-3 Rock Properties Ltd.	11-111

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133212-1 Rock Properties Ltd.	11-112
0133213-9 Rock Properties Ltd.	11-113
0133220-4 Rock Properties Ltd.	11-114
0133221-2 Rock Properties Ltd.	11-115
0133222-0 Rock Properties Ltd.	11-116
0133223-8 Rock Properties Ltd.	11-117
0133230-3 Rock Properties Ltd.	11-118
0133231-1 Rock Properties Ltd.	11-119
0133232-9 Rock Properties Ltd.	11-120
0133233-7 Rock Properties Ltd.	11-121
0133240-2 Rock Properties Ltd.	11-122
0133241-0 Rock Properties Ltd.	11-123
0133242-8 Rock Properties Ltd.	11-124
0133243-6 Rock Properties Ltd.	11-125
0133250-1 Rock Properties Ltd.	11-126
0133251-9 Rock Properties Ltd.	11-127
0133252-7 Rock Properties Ltd.	11-128
0133253-5 Rock Properties Ltd.	11-129
0133260-0 Rock Properties Ltd.	11-130
0133261-8 Rock Properties Ltd.	11-131
0133262-6 Rock Properties Ltd.	11-132
0133263-4 Rock Properties Ltd.	11-133
0133270-9 Rock Properties Ltd.	11-134
0133271-7 Rock Properties Ltd.	11-135
0133272-5 Rock Properties Ltd.	11-136
0133273-3 Rock Properties Ltd.	11-137
0133280-8 Rock Properties Ltd.	11-138
0133281-6 Rock Properties Ltd.	11-139
0133282-4 Rock Properties Ltd.	11-140
0133283-2 Rock Properties Ltd.	11-141
0133290-7 Rock Properties Ltd.	11-142
0133291-5 Rock Properties Ltd.	11-143
0133292-3 Rock Properties Ltd.	11-144

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133300-4 Rock Properties Ltd.	11-146
0133301-2 Rock Properties Ltd.	11-147
0133302-0 Rock Properties Ltd.	11-148
0133303-8 Rock Properties Ltd.	11-149
0133310-3 Rock Properties Ltd.	11-150
0133311-1 Rock Properties Ltd.	11-151
0133312-9 Rock Properties Ltd.	11-152
0133313-7 Rock Properties Ltd.	11-153
0133321-0 Rock Properties Ltd.	11-155
0133322-8 Rock Properties Ltd.	11-156
0133323-6 Rock Properties Ltd.	11-157
0133330-1 Rock Properties Ltd.	11-158
0133331-9 Rock Properties Ltd.	11-159
0133332-7 Rock Properties Ltd.	11-160
0133333-5 Rock Properties Ltd.	11-161
0133340-0 Rock Properties Ltd.	11-162
0133341-8 Rock Properties Ltd.	11-163
0133342-6 Rock Properties Ltd.	11-164
0133343-4 Rock Properties Ltd.	11-165
0133350-9 Rock Properties Ltd.	11-166
0133351-7 Rock Properties Ltd.	11-167
0133353-3 Rock Properties Ltd.	11-169
0133360-8 Rock Properties Ltd.	11-170
0133361-6 Rock Properties Ltd.	11-171
0133362-4 Rock Properties Ltd.	11-172
0133363-2 Rock Properties Ltd.	11-173
0133370-7 Rock Properties Ltd.	11-174
0133371-5 Rock Properties Ltd.	11-175
0133372-3 Rock Properties Ltd.	11-176
0133373-1 Rock Properties Ltd.	11-177
0133380-6 Rock Properties Ltd.	11-178
0133381-4 Rock Properties Ltd.	11-179
0133382-2 Rock Properties Ltd.	11-180

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133383-0 Rock Properties Ltd.	11-181
0133390-5 Rock Properties Ltd.	11-182
0133391-3 Rock Properties Ltd.	11-183
0133392-1 Rock Properties Ltd.	11-184
0133393-9 Rock Properties Ltd.	11-185
0133401-0 Rock Properties Ltd.	11-187
0133402-8 Rock Properties Ltd.	11-188
0133403-6 Rock Properties Ltd.	11-189
0133410-1 Rock Properties Ltd.	11-190
0133411-9 Rock Properties Ltd.	11-191
0133412-7 Rock Properties Ltd.	11-192
0133413-5 Rock Properties Ltd.	11-193
0133420-0 Rock Properties Ltd.	11-194
0133421-8 Rock Properties Ltd.	11-195
0133422-6 Rock Properties Ltd.	11-196
0133423-4 Rock Properties Ltd.	11-197
0133430-9 Rock Properties Ltd.	11-198
0133431-7 Rock Properties Ltd.	11-199
0133432-5 Rock Properties Ltd.	11-200
0133433-3 Rock Properties Ltd.	11-201
0133440-8 Rock Properties Ltd.	11-202
0133441-6 Rock Properties Ltd.	11-203
0133442-4 Rock Properties Ltd.	11-204
0133443-2 Rock Properties Ltd.	11-205
0133450-7 Rock Properties Ltd.	11-206
0133451-5 Rock Properties Ltd.	11-207
0133452-3 Rock Properties Ltd.	11-208
0133453-1 Rock Properties Ltd.	11-209
0133460-6 Rock Properties Ltd.	11-210
0133461-4 Rock Properties Ltd.	11-211
0133462-2 Rock Properties Ltd.	11-212
0133463-0 Rock Properties Ltd.	11-213
0133470-5 Rock Properties Ltd.	11-214

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133471-3 Rock Properties Ltd.	11-215
0133472-1 Rock Properties Ltd.	11-216
0133473-9 Rock Properties Ltd.	11-217
0133482-0 Rock Properties Ltd.	11-220
0133483-8 Rock Properties Ltd.	11-221
0133490-3 Rock Properties Ltd.	11-222
0133491-1 Rock Properties Ltd.	11-223
0133492-9 Rock Properties Ltd.	11-224
0133493-7 Rock Properties Ltd.	11-225
0133500-9 Rock Properties Ltd.	11-226
0133501-7 Rock Properties Ltd.	11-227
0133502-5 Rock Properties Ltd.	11-228
0133503-3 Rock Properties Ltd.	11-229
0133510-8 Rock Properties Ltd.	11-230
0133511-6 Rock Properties Ltd.	11-231
0133512-4 Rock Properties Ltd.	11-232
0133513-2 Rock Properties Ltd.	11-233
0133520-7 Rock Properties Ltd.	11-234
0133521-5 Rock Properties Ltd.	11-235
0133522-3 Rock Properties Ltd.	11-236
0133523-1 Rock Properties Ltd.	11-237
0133530-6 Rock Properties Ltd.	11-238
0133531-4 Rock Properties Ltd.	11-239
0133533-0 Rock Properties Ltd.	11-241
0133543-9 Rock Properties Ltd.	11-245
0133550-4 Rock Properties Ltd.	11-246
0133551-2 Rock Properties Ltd.	11-247
0133552-0 Rock Properties Ltd.	11-248
0133553-8 Rock Properties Ltd.	11-249
0133560-3 Rock Properties Ltd.	11-250
0133561-1 Rock Properties Ltd.	11-251
0133562-9 Rock Properties Ltd.	11-252
0133563-7 Rock Properties Ltd.	11-253

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133570-2 Rock Properties Ltd.	11-254
0133571-0 Rock Properties Ltd.	11-255
0133572-8 Rock Properties Ltd.	11-256
0133573-6 Rock Properties Ltd.	11-257
0133580-1 Rock Properties Ltd.	11-258
0133581-9 Rock Properties Ltd.	11-259
0133582-7 Rock Properties Ltd.	11-260
0133583-5 Rock Properties Ltd.	11-261
0133590-0 Rock Properties Ltd.	11-262
0133591-8 Rock Properties Ltd.	11-263
0133592-6 Rock Properties Ltd.	11-264
0133593-4 Rock Properties Ltd.	11-265
0133600-7 Rock Properties Ltd.	11-266
0133601-5 Rock Properties Ltd.	11-267
0133602-3 Rock Properties Ltd.	11-268
0133603-1 Rock Properties Ltd.	11-269
0133610-6 Rock Properties Ltd.	11-270
0133611-4 Rock Properties Ltd.	11-271
0133612-2 Rock Properties Ltd.	11-272
0133613-0 Rock Properties Ltd.	11-273
0133620-5 Rock Properties Ltd.	11-274
0133621-3 Rock Properties Ltd.	11-275
0133622-1 Rock Properties Ltd.	11-276
0133623-9 Rock Properties Ltd.	11-277
0133630-4 Rock Properties Ltd.	11-278
0133631-2 Rock Properties Ltd.	11-279
0133632-0 Rock Properties Ltd.	11-280
0133633-8 Rock Properties Ltd.	11-281
0133640-3 Rock Properties Ltd.	11-282
0133641-1 Rock Properties Ltd.	11-283
0133642-9 Rock Properties Ltd.	11-284
0133643-7 Rock Properties Ltd.	11-285
0133650-2 Rock Properties Ltd.	11-286

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0133651-0	
Rock Properties Ltd.	11-287
0133652-8	
Rock Properties Ltd.	11-288
0133653-6	
Rock Properties Ltd.	11-289
0133660-1	
Rock Properties Ltd.	11-290
0133661-9	
Rock Properties Ltd.	11-293
0133662-7	
Rock Properties Ltd.	11-294
0133663-5	
Rock Properties Ltd.	11-295
0133670-0	
Rock Properties Ltd.	11-296
0133671-8	
Rock Properties Ltd.	11-297
0133672-6	
Rock Properties Ltd.	11-298
0133680-9	
Rock Properties Ltd.	11-300
0133681-7	
Rock Properties Ltd.	11-301
0133682-5	
Rock Properties Ltd.	11-302
0133690-8	
Rock Properties Ltd.	11-304
0133691-6	
Rock Properties Ltd.	11-305
0133692-4	
Rock Properties Ltd.	11-306
0133693-2	
Rock Properties Ltd.	11-307
0133700-5	
Rock Properties Ltd.	11-308
0133701-3	
Rock Properties Ltd.	11-309
0133702-1	
Rock Properties Ltd.	11-310
0133703-9	
Rock Properties Ltd.	11-311
0133710-4	
Rock Properties Ltd.	11-312
0133711-2	
Rock Properties Ltd.	11-313
0133712-0	
Rock Properties Ltd.	11-314
0133713-8	
Rock Properties Ltd.	11-315
0133720-3	
Rock Properties Ltd.	11-316
0151520-4	
Mlle Francine Chevalier	23-796, 797
0157971-3	
Inconnu	37 ptie / *Pt.*

Savoir: une partie du lot originaire numéro 37 mesurant cent vingt-trois pieds de largeur le long de la rue Philippe sur dix pieds de profondeur, bornée au nord par le lot 37-82 (rue Philippe), au sud par le lot 37-38-2, à l'est par le lot 37-71 et à l'ouest par le lot 37-21 (rue Rocheleau).

Part of original lot 37, measuring one hundred and twenty-three feet in width along Philippe Street and ten feet in depth, bounded on the north by lot 37-82 (Philippe Street), on the south by lot 37-38-2, on the east by lot 37-71, and on the west by lot 37-21 (Rocheleau Street).

0158515-7	
Gérard Raymond	37-179
0158532-2	
Jardins St-Hubert Inc.	37-188

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0196017-8 Jim A. Nicolaou et Peter Nicolaou	48-38; 49-251
0196170-5 Daniel Fettu	48-58
0196230-7 Jim A. Nicolaou et Peter A. Nicolaou	48-61
0198560-5 Jim A. Nicolaou et Peter A. Nicolaou	49-47-2
0198660-3 Jim A. Nicolaou et Peter A. Nicolaou	49-51-2
0205310-6 René Martin	51-38
0208300-4 George Rickli	53-152
0208310-3 George Rickli	53-153
0208320-2 George Rickli	53-154
0209090-0 Roy Linton Hart	53-223
0209100-7 Roy Linton Hart	53-224
0209240-1 Santos Investment Corp.	53-253 ptie / *Pt.* « Une partie de la subdivision officielle no deux cent cinquante-trois du lot originaire no cinquante-trois (53-253 ptie) audit cadastre, mesurant 22.69 pieds de largeur, par l'entière profondeur (157.73'), et bornée en front par le chemin Chambly, en arrière par le lot 53-239, au nord-ouest par le résidu du lot 53-253, et au sud-est par partie du lot originaire 53. » "Part of official subdivision two hundred and fifty-three of original lot fifty-three (53-Pt. 253) on the same cadastre, measuring 22.69 feet in width by the entire depth (157.73') and bounded in front by Chambly Road, in rear by lot 53-239, on the northwest by the remainder of lot 53-253, and on the southeast by part of original lot 53."
0210070-9 Santos Investment Corp.	53-351
0210080-8 Santos Investment Corp.	53-352
0210090-7 Santos Investment Corp.	53-353
0210380-2 Santos Investment Corp.	53-371
0210390-1 Santos Investment Corp.	53-372
0210400-8 Santos Investment Corp.	53-373
0210410-7 Santos Investment Corp.	53-374
0210420-6 Santos Investment Corp.	53-375
0210430-5 Santos Investment Corp.	53-376
0210450-3 Santos Investment Corp.	53-378
0210690-4 Joao Machado Da Cruz et Isabella Pereira Fernandez, son épouse	53-403
0210700-1 Joao Machado Da Cruz et Isabella Pereira Fernandez, son épouse	53-404
0210710-0 Joao Machado Da Cruz et Isabella Pereira Fernandez, son épouse	53-405
0210720-9 Joao Machado Da Cruz et Isabella Pereira Fernandez, son épouse	53-406
0210750-6 Santos Investment Corp.	53-409
0210760-5 Santos Investment Corp.	53-410
0210770-4 Santos Investment Corp.	53-411

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0210780-3	
Santos Investment Corp.	53-412
0210790-2	
Santos Investment Corp.	53-413
0210800-9	
Santos Investment Corp.	53-414
0210810-8	
Santos Investment Corp.	53-415
0210820-7	
Santos Investment Corp.	53-416
0210830-6	
Santos Investment Corp.	53-417
0210840-5	
Santos Investment Corp.	53-418
0210850-4	
Santos Investment Corp.	53-419
0210860-3	
Santos Investment Corp.	53-420
0210870-2	
Santos Investment Corp.	53-421
0210880-1	
Santos Investment Corp.	53-422
0211040-1	
Santos Investment Corp.	53-438
0225240-1	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-19
0225380-5	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-31
0225390-4	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-32
0225480-3	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-40
0225490-2	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-41
0225540-4	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-45
0225620-4	
Dame Rose Marie Tekatlian	56-53
0225760-8	
Valver Investment Co. et George Rickli	56 ptie / *Pt.*
« Partie du lot originaire no cinquante-six, audit cadastre, de forme triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot originaire no 54, au nord-est par le lot 56-65, et au sud-ouest par le lot 56-139 (rue). »	"Part of original lot fifty-six, on the same cadastre, of triangular shape, bounded on the northwest by original lot 54, on the northeast by lot 56-65, and on the southwest by lot 56-139 (street)."
0225780-6	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-67
0225800-2	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-69 ptie / *Pt.*
« La subdivision officielle no 69 du lot originaire no 56, audit cadastre, sauf et à distraire de ladite subdivision officielle, une partie appartenant à D. Scheirman ou représentants, suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le no 290028. »	"Official subdivision 69 of original lot 56 on that cadastre, less part of that subdivision belonging to D. Scheirman or representatives, according to a deed registered at that registry office under number 290028."
0225820-0	
Valver Investment Co. et George Rickli	56-70
0225860-6	
Valver Investment Co. et George Rickli	56 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no cinquante-six, de forme triangulaire, bornée au nord-ouest par le lot originaire no 54, au nord-est par le lot 56-73, au sud-ouest par le lot 56-65 et 56-partie 66. »	"Part of original lot fifty-six, of triangular shape, bounded on the northwest by original lot 54, on the northeast by lot 56-73, and on the southwest by lot 56-65 and 56-part of 66."
0225870-5	
Valver Investment Co. et George Rickli	56 ptie / *Pt.*

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
« Une partie du lot originaire no cinquante-six, de forme irrégulière, et bornée au nord-ouest par le lot originaire no 54, au nord-est par le lot 56-74, et au sud-ouest par le lot 56-140. »	"Part of original lot fifty-six, of irregular shape, and bounded on the northwest by original lot 54, on the northeast by lot 56-74, and on the southwest by lot 56-140."
0225880-4 Valver Investment Co. et George Rickli	56-74
0225890-3 Valver Investment Co. et George Rickli	56-75
0225990-1 Immeubles Valver Real Estate Inc.	56-84 ptie / *Pt.*
« La subdivision officielle no 84 du lot originaire no 56 audit cadastre, sauf et à distraire de ladite subdivision, une partie expropriée par le ministère de la Voirie du Québec suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le no 328356. »	"Official subdivision 84 of original lot 56 on that cadastre, less part of that subdivision expropriated by the Québec Roads Department according to a deed registered at that registry office under number 328356."
0226240-0 Valver Investment Co. et George Rickli	56 ptie / *Pt.*
« Une partie du lot originaire no cinquante-six, de forme irrégulière, mesurant 16 pieds dans sa ligne nord-est, 160 pieds dans sa ligne sud-est, et 45 pieds dans sa ligne sud-ouest, mesure anglaise, et bornée au nord-ouest par le lot originaire no 54, au nord-est par le lot 56-141, au sud-est par le lot 56-103, et au sud-ouest par le lot 56-74. »	"Part of original lot fifty-six, of irregular shape, measuring 16 feet along its northeast line, 160 feet along its southeast line, and 45 feet along its southwest line, English measure, and bounded on the northwest by original lot 54, on the northeast by lot 56-141, on the southeast by lot 56-103, and on the southwest by lot 56-74."
0226260-8 Valver Investment Co. et George Rickli	56-104
0226400-0 Valver Investment Co. et George Rickli	56-117
0235850-5 Jeannine A. Côté, épouse de John T. Cohen	64-4
0235890-1 Stanislav Rycombel et Stella Mate	64-8
0235910-7 Stanislav Rycombel et Stella Mate	64-10
0236340-6 Vincent Gwozdz	64-53
0236350-5 Anna Gwozdz	64-54
0236390-1 Stanislav Rycombel et Stella Mate	64-58
0236400-8 Stanislav Rycombel et Stella Mate	64-59
0241300-3 Michael Diamantis	65-41
0241700-4 Bosko Turckovic	65-81
0242030-5 Dinos Bournias et John Tsikouras	65-113
0242080-0 Théofanis Spiros	65-118
0242880-3 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-212
0242900-9 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-213
0242920-7 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-214
0242940-5 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-215
0242960-3 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-216
0242980-1 John Vlahos et Spiros Vlahos	65-217
0244580-7 Eustratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et Georges Anastasakos	65-299
0244600-3 Eustratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et Georges Anastasakos	65-300

Folio et nom / *Folio No. and name* — Description

0244820-7
City & District Development Co. ..... 65-311 ptie / *Pt.*

« Une partie de la subdivision officielle no 311 du lot originaire no 56, audit cadastre et bornée comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot 65-302, vers le nord-est par le résidu dudit lot 65-311, vers le sud-est par le lot 65-302 (rue) et vers le sud-ouest par une partie du lot 65-312. »

"Part of official subdivision 311 of original lot 56 on that cadastre, bounded as follows: on the northwest by part of lot 65-302, on the northeast by the remainder of lot 65-311, on the southeast by lot 65-302 (street), and on the southwest by part of lot 65-312."

0244840-5
Michael Diamantis 65-312

0244860-3
Eustratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et Georges Anastasakos 65-313

0244880-1
Eustratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et Georges Anastasakos 65-314

0245020-3
Dragoslav Vulcvic ..... 65-321 ptie / *Pt.*

« Une partie de la subdivision officielle no 321 du lot originaire no 65, audit cadastre, mesurant 50 pieds de largeur, par 130.24 pieds dans sa ligne nord-est, et 130.03 dans sa ligne sud-ouest, bornée comme suit: au nord-est, par partie du lot 65-322, au nord-ouest par le lot 65-202, au sud-est par le lot 65-518, et au sud-ouest par le résidu du lot 65-321.

"Part of official subdivision 321 of original lot 65 on that cadastre, measuring 50 feet in width, 130.24 feet on its northeast line and 130.03 feet on its southwest line, bounded as follows: on the northeast by part of lot 65-322, on the northwest by lot 65-202, on the southeast by lot 65-518, and on the southwest by the remainder of lot 65-321."

0245030-2
Dragoslav Vulcvic ..... 65-321 ptie / *Pt.*

« Une partie de la subdivision officielle no 321 du lot originaire no 65 audit cadastre, ladite partie mesurant 50 pieds de largeur, par 130.03 dans sa ligne nord-est, et 129.83 dans sa ligne sud-ouest, bornée au nord-ouest, par le lot 65-202 (rue), au nord-est par le résidu du lot 65-321, au sud-est par le lot 66-519 et au sud-ouest par le lot 65-320. »

"Part of official subdivision 321 of original lot 65 on that cadastre, measuring 50 feet in width, 130.03 feet on its northeast line, and 129.83 feet on its southwest line; bounded on the northwest by lot 65-202 (street), on the northeast by the remainder of lot 65-321, on the southeast by lot 66-519, and on the southwest by lot 65-320."

0245050-0
City & District Development Co. ..... 65-322 ptie / *Pt.*

« Une partie de la subdivision officielle no 322 du lot originaire no 65, mesurant 50 pieds de largeur, par 130.87 pieds dans sa ligne nord-est, et 130.55 pieds dans sa ligne sud-ouest, bornée au nord-ouest par le lot 65-202 (rue), au nord-est par le lot 65-323, au sud-est par le lot 66-522 et au sud-ouest par le résidu du lot 65-322. »

"Part of official subdivision 322 of original lot 65, measuring 50 feet in width, 130.87 feet on its northeast line, and 130.55 feet on its southwest line; bounded on the northwest by lot 65-202 (street), on the northeast by lot 65-323, on the southeast by lot 66-522, and on the southwest by the remainder of lot 65-322."

0246510-2
Rudolph Knight 66-34

0246890-8
Rudolph Knight 66-73

0248690-0
Irene Schmaeling Gorsky 66-259

0248700-7
Irene Schmaeling Gorsky 66-260

0249190-0
Daniel Fettu 66-308

0249360-9
Miss Anastasia Bilalis 66-325

0249450-8
Miss Anastasia Bilalis 66-334

0249710-5
Osmond Baptiste 66-359

0249720-4
Osmond Baptiste 66-360

0250630-1
Dame Peggy Hadley épouse de Ted Karavitis 66-451

0250970-1
Daniel Fettu 66-485

0250980-0
Daniel Fettu 66-486

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0250990-9 Daniel Fettu	66-487
0251000-6 Daniel Fettu	66-488
0251010-5 Daniel Fettu	66-489
0251020-4 Daniel Fettu	66-490
0251030-3 Daniel Fettu	66-491
0251040-2 Daniel Fettu	66-492
0251050-1 Daniel Fettu	66-493
0251300-0 Verona (alias Vera) Wulsinszki, Kalabiha	66-518
0251310-9 Verona (alias Vera) Wulsinszki, Kalabiha	66-519
0251320-8 Verona (alias Vera) Wulsinszki, Kalabiha	66-520
0252270-4 Dennis E. Dublin	66-615
0252280-3 Dennis E. Dublin	66-616
0252290-2 Dennis E. Dublin	66-617
0252360-3 Dennis E. Dublin	66-624
0252370-2 Dennis E. Dublin	66-625
0252380-1 Dennis E. Dublin	66-626
0252390-0 Dennis E. Dublin	66-627
0252400-7 Dennis E. Dublin	66-628
0252410-6 Dennis E. Dublin	66-629
0252430-4 Dennis E. Dublin	66-631
0258210-4 Christos Karkanas	68-23
0258530-5 Christos Karkanas	68-55
0258-990-1 Paul Nasiakos, a/s Holland Plaza Restaurant	68-99
0259000-8 Paul Nasiakos, a/s Holland Plaza Restaurant	68-100
0259060-2 Paul Nasiakos, a/s Holland Plaza Restaurant	68-105
0259070-1 Paul Nisiakos, a/s Holland Plaza Restaurant	68-106
0259700-3 Aris Sideratos	68-175
0259720-1 Aris Sideratos et Nicolas S. Dendrinos	68-176
0260420-5 George E. Piculas	68-243
0260430-4 George E. Piculas	68-244
0261300-8 Ilias Halkidis	68-331
0262970-7 James C. Rosater et Jean (Dame) Pavelchack	68-500
0263130-7 Gus Hormovitis	68-516

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0263140-6 Gus Hormovitis	68-517
0263150-5 Gus Hormovitis	68-518
0263160-4 Gus Hormovitis	68-519
0263170-3 George Karahalios	68-520
0263180-2 George Karahalios	68-521
0263190-1 George Karahalios	68-522
0263200-8 George Karahalios	68-523
0263821-1 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	68-599
0263822-9 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	68-600
0263830-2 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	68-601
0263851-8 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	68-608
0263852-6 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	68-609
0265340-0 Joseph Zelinger	69-6
0265540-5 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-26
0265550-4 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-27
0265560-3 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-28
0265570-2 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-29
0265580-1 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-30
0265590-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-31
0265950-6 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-53
0266060-3 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-63
0266070-2 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-64
0266080-1 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-65
0266090-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-66
0266180-9 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-75
0266190-8 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-76
0266200-5 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-77
0266210-4 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-78
0266220-3 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-79
0266230-2 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-80
0266240-1 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-81
0266250-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-82
0266310-2 James Kutulos et Dame Despina Taxidaris	69-88

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0266320-1 James Kutulos et Dame Despina Taxidaris	69-89
0266340-9 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-91
0266470-4 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-104
0267250-9 Carmelo Savoca	69-163
0267280-6 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-166
0267290-5 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-167
0267300-2 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-168
0267310-1 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-169
0267320-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-170
0267330-9 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-171
0267340-8 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-172
0267350-7 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-173
0267360-6 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-174
0267370-5 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-175
0267380-4 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-176
0267390-3 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-177
0267400-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-178
0267410-9 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-179
0267420-8 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-180
0267430-7 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-181
0267710-2 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-197
0267720-1 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-198
0267730-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-199
0267740-9 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-200
0267750-8 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-201
0267760-7 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-202
0267770-6 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-203
0267780-5 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-204
0267790-4 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-205
0267810-0 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-207
0267880-3 Ludwig Zabludowski, Moses Halperin et Herbert Lang	69-214
0268170-8 Daniel Fettu	69-243
0268180-7 Daniel Fettu	69-244

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0270810-5 August Schmid	70-17
0270820-4 August Schmid	70-18
0270830-3 August Schmid	70-19
0270840-2 August Schmid	70-20
0270850-1 August Schmid	70-21
0270860-0 August Schmid	70-22
0271090-3 Dame Hermione Bouas, épouse de Andreas Kessaris	70-45
0272180-1 Roméo Ruel	70-148
0272190-0 Roméo Ruel	70-149
0273490-3 Miss Greta Laursen	70-248
0273580-1 Paul Emile Mailloux	70-257
0273660-1 Charles Kurtzweg	70-265
0274910-9 Cosmopolitan Investment Corp.	70-389
0274920-8 Cosmopolitan Investment Corp.	70-390
0275460-4 Miss Greta Laursen	70-445
0277290-3 Dame Antigoni Douvoli, épouse de John Moutoussidis	72-131
0277730-8 Georges Rickli, in trust	72-177
0277740-7 Georges Rickli, in trust	72-178
0278120-1 Fredy Habegger	72-218
0278130-0 Fredy Habegger	72-219
0278570-7 Andy Panowski	72-265
0278660-6 Anthony Tautkus	72-274
0278670-5 Anthony Tautkus	72-275
0279100-2 Henri Heymans, a/s A B C Service Ets	72-320
0279200-0 Dame Antigoni Douvoli, épouse de John Moutoussidis	72-330
0279410-5 Georges Rickli	72-351
0279420-4 Georges Rickli	72-352
0280490-4 Joseph Tissier	72-464
0280500-0 Joseph Tissier	72-465
0280510-9 Joseph Tissier	72-466
0300401-7 Chong Ping Wong & United Overseas Property Development Company (Hong Kong) Limited	76-518
0300480-1 Demitrios Protogeros, au rôle: Demetrios Protogeros	77-16
0300530-3 Kostas Cothalis, a/s Lemmon Real Estate Inc.	77-21

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0300560-0 John Sideris	77-24
0300570-9 John Sideris	77-25
0300670-7 Bill Mearis	77-35
0300810-9 Bill Mearis	77-49
0301720-9 Demetrios Paterekas	77-144
0301880-1 Kostas Cothalis, a/s Lemmon Real Estate Inc.	77-156
0302440-3 Orestis Plaitis	77-212
0302450-2 Orestis Plaitis	77-213
0302540-0 Demetrios Paterekas	77-223
0302560-8 Vasilios Moulagiannis et son épouse Dame Stamatia Xenikou	77-225
0302890-9 Bill Litsos	77-258
0303050-9 Sadik Xheka et Beha Xheka	77-274
0303300-8 Dino Litsos	77-299
0303310-7 Dino Litsos	77-300
0322400-3 Ceiola Jordan et son épouse Dame Catherine Pickett	80-103
0322570-3 Vincent Bogle et David Bogle	80-121
0322990-3 Jacques Barjon	80-165
0326220-1 Jacques Barjon	80-214
0326290-4 Garcia McKenson	80-222
0326990-9 Mademoiselle Bahia Chkaiban et Dame Soliva Chkaiban, épouse de Joseph Assali	80-298
0327070-9 Dame Adeline Rouchon, épouse de Georges Danache	80-306
0327090-7 Maxime Roumain et Dame Rose Ascencio, son épouse	80-309
0327100-4 Maxime Roumain et Dame Rose Ascencio, son épouse	80-310
0345850-2 Daniel Fettu	90-91
0345880-9 André Palascak	90-92
0345910-4 André Palascak	90-93
0345940-1 André Palascak	90-94
0345970-8 André Palascak	90-95
0346000-3 André Palascak	90-96
0346040-9 André Palascak	90-98
0346070-6 André Palascak	90-99
0346100-1 André Palascak	90-100
0346130-8 André Palascak	90-101

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0346160-5 André Palascak	90-102
0346190-2 André Palascak	90-103
0346930-1 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-145
0346960-8 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-146
0347020-0 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-148
0347050-7 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-149
0347110-9 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-151
0347140-6 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-152
0347200-8 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-154
0347240-4 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-158
0347270-1 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-159
0347330-3 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-161
0347360-0 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-162
0347420-2 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-164
0347450-9 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-165
0347510-0 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-167
0347560-5 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-169
0347650-4 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-172
0347710-6 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-174
0347740-3 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-175
0347800-5 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-177
0347830-2 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-178
0347890-6 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-180
0347920-1 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-181
0348010-0 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-186
0348040-7 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-187
0348100-9 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-189
0348130-6 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-190
0348190-0 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-192
0348220-5 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-193
0348280-9 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-195
0348310-4 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-196
0348340-1 Louis Farkas et Stephen Varkony. (Au rôle: Varkomy)	90-197

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0348630-5 Dame Dionyssia Vythoulka, épouse de Alfredo Santos	91-24
0348980-4 Dame Dionyssia Vythoulka, épouse de Alfredo Santos	91-70 ptie / *Pt.*
Savoir: le lot numéro 91-70, à distraire cependant la partie expropriée par le ministère de la Voirie de la province de Québec suivant actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous les numéros 331275 et 345433.	Lot 91-70, less the part expropriated by the Roads Department of the Province of Québec under deeds registered at the Chambly Division Registry Office under numbers 331275 and 345433.
0349080-2 Dame Sheila Ramkissoon, épouse de Aaron Haynes	91-80
0349090-1 Eric E. Timothy	91-81
0349350-9 Eric E. Timothy	91-107
0349380-6 Desmond Mahoney et Dame Sylvia Heron, veuve de Harold Silvera	91-110
0349410-1 Noel Stennett	91-113
0349640-3 Eric E. Timothy	91-136
0350210-1 Roy Linton Hart	91-193
0350220-0 Eric E. Timothy	91-194
0350230-9 Miss Icilma Evelyn Sampson	91-195
0350340-6 George E. Joseph	91-206
0350360-4 Kenneth Crossfield	91-208
0350500-5 Dame Jean Lynch, épouse de Cedrick Fray	91-222
0350510-4 Dame Jean Lynch, épouse de Cedrick Fray	91-223
0350550-0 Roy Linton Hart	91-227
0350620-1 Arthur Ambrose et Dame Pamella Walker, son épouse	91-234
0350650-8 Dennis Ellsworth Dublin	91-237
0350660-7 Dennis Ellsworth Dublin	91-238
0350670-6 Dennis Ellsworth Dublin	91-239
0350680-5 Osmond Baptiste	91-240
0350690-4 Osmond Baptiste	91-241
0351210-0 Dame Dionyssia Vythoulka, épouse de Alfredo Santos	91-256 ptie / *Pt.*
Savoir: le lot numéro 91-256, à distraire cependant la partie expropriée par le ministère de la Voirie de la province de Québec suivant actes enregistrés au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous les numéros 331275 et 345433.	Lot 91-256, less the part expropriated by the Roads Department of the Province of Québec under deeds registered at the Chambly Division Registry Office under numbers 331275 and 345433.
0360720-7 Serge Kowalenko	93-289, 290
0360730-6 Serge Kowalenko	93-291, 292
0364360-8 Miss Geraldine Joanna Minott	93-991
0364740-1 Daniel Fettu	93-1054 & 1053 ptie / *Pt.* N.-E.
Savoir: le lot numéro 93-1053, à distraire cependant les trois huitièmes sud-ouest vendus à Park Realty Corporation suivant	Lot 93-1053, less the southwest three-eights sold to Park Realty Corporation under a deed registered at the Chambly Divi-

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous le numéro 203383.	sion Registry Office under number 203383.
0370970-6 Daniel Fettu	94-202
0374740-9 Jacob Green, a/s Mlle Tillie F. Miller	94-946, 947
0391720-0 Miss Hyacinthe Allen	98-17
0399630-3 Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-140 & 141
0399640-2 Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-142 & 143
0399650-1 Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-144 & 145
0399660-0 Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-146 & 147
0399670-9 Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-148 & 149
0399680-8 Dame Albertine Moiron, vve, Georges Lanouette, Jean-Baptiste et Louis Lanouette, ès qualité d'exécuteurs testamentaires de la succession Georges Lanouette, et *al.*	99-150 & 151
0399900-0 Eric E. Timothy	99-197 à / *to* 199
0400220-0 Ioannis Grammatikos	99-262, 263
0402200-4 Ioannis Grammatikos	99-631, 632
0405290-8 Eric E. Timothy	99-1304 à / *to* 1306
0406550-4 Daniel Fettu	99-1279, 1280; 100-10, 11
0406560-3 Daniel Fettu	99-1276; 100-12
0406750-0 Ioannis Grammatikos	100-54 à / *to* 56
0406760-9 Ioannis Grammatikos	100-57
0406770-8 Ioannis Grammatikos	100-58, 59
0406780-7 Ioannis Grammatikos	100-60, 61
0406790-6 Ioannis Grammatikos	100-62, 63
0407050-4 Ioannis Grammatikos	100-118, 119
0407060-3 Ioannis Grammatikos	100-120
0407170-0 René Martin	100-144 à / *to* 146
0407190-8 Daniel Fettu	100-151 à / *to* 153
0407370-6 Peter Stilianoudakis	100-192, 193
0407450-6 Spiros Mamaies et Dame Mary Giapapas, son épouse	100-210 à / *to* 212
0407540-4 René Martin	100-230, 231
0407550-3 René Martin	100-232 à / to 234

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0407670-9 Ioannis Grammatikos	100-258, 259
0407680-8 Ioannis Grammatikos	100-260, 261
0407810-1 Daniel Fettu	100-287, 288
0407820-0 Daniel Fettu	100-289 à / *to* 291
0408110-5 Constantinos Bitsakis	100-333, 334
0408120-4 Constantinos Bitsakis	100-335, 336
0408130-3 Constantinos Bitsakis	100-337, 338
0408140-2 Constantinos Bitsakis	100-339, 340
0408150-1 Constantinos Bitsakis	100-341 à / *to* 343
0408800-1 René Martin	100-446, 447
0409020-5 René Martin	100-484, 485
0409090-8 René Martin	100-498, 499
0409200-3 Park Plaza Gardens Corp.	100-517, 518
0409210-2 René Martin	100-519, 520
0409220-1 Park Plaza Gardens Corp.	100-521, 522
0409260-7 Park Plaza Gardens Corp.	100-529 à / *to* 531
0409270-6 René Martin	100-532, 533
0409440-5 Giuseppe Zappavigna	100-562, 563
0409450-4 Giuseppe Zappavigna	100-564, 565
0409560-0 Salvatore Moffa	100-582, 583
0409780-4 Dame Olga May Davis, Lawrence et Cecil Howard Lawrence Jr.	100-628, 629
0409790-3 Dame Olga May Davis, Lawrence et Cecil Howard Lawrence Jr.	100-630, 631
0409820-8 Dame Olga May Davis, Lawrence et Cecil Howard Lawrence Jr.	100-636, 637
0409830-7 Dame Olga May Davis, Lawrence et Cecil Howard Lawrence Jr.	100-638 à / *to* 640
0410130-9 René Martin	100-703, 704
0410140-8 René Martin	100-705, 707
0410900-5 Dame Olga May Davis, Lawrence et Cecil Howard Lawrence Jr.	100-858 à / *to* 860
0411710-7 Marcel Guillemette	100-993, 994
0411720-6 Marcel Guillemette	100-995, 996
0412110-9 McGragor-Archibald Rowe	100-1067 à / *to* 1069
0412130-7 McGragor-Archibald Rowe	100-1070, 1071
0412170-3 McGragor-Archibald Rowe	100-1078 à / *to* 1080
0412370-9 Park Plaza Gardens Corp.	100-1114, 1115

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0412660-3	
Eric E. Timothy	100-1174 à / *to* 1176
0412850-0	
Ioannis Grammatikos	100-1239, 1240
0415580-0	
Violette Ruegg, épouse de Eric Schoch	102-10 à / *to* 12
0415610-5	
Lucien Moussier	102-16 à / *to* 18
0416530-4	
Sarantos Katsihtis et Dinos Rapastathiset, son épouse Dame Stathoola Arfane	102-200, 201
0416960-3	
Sarantos Katsihtis et Dame Rose Ramos, épouse de Bill Ainis	102-283, 284
0417740-8	
Provigo Montréal Inc.	102-447, 448
0417750-7	
Provigo Montréal Inc.	102-449, 450
0419630-9	
Spartakos Inc.	102-780
0422210-5	
Demetre Kanazoglous Bizoglou	102-1287, 1288
0424090-9	
Pashalis Siergiopoulos	102-1951 à / *to* 1953
0426010-5	
Gary Weinstein	102-2352, 2353
0426020-4	
Gary Weinstein	102-2354, 2355
0426870-2	
Rosaire Poulin	102-2536 ptie / *Pt.*
« La subdivision officielle no 2536 du lot originaire no 102, à distraire de ladite subdivision, une partie expropriée par le ministère de la Voirie du Québec suivant acte enregistré sous le no 331275. » 102-2537	"Official subdivision 2536 of original lot 102, less a part expropriated by the Roads Department of the Province of Québec under a deed registered under number 331275." 102-2537
0427300-9	
Mary Stamataki	102-2634, 2635
0427320-7	
Mary Stamataki	102-2638, 2639
0427860-2	
Tsekos Vasilios	102-2746, 2747
0427880-0	
Alekos et Georgia Triataphilos	102-2750, 2751
0427940-2	
Nick Leftakis et Dame Jhonna Potamitis, son épouse	102-2763 à / *to* 2765
0428660-5	
George Rickli	102-2973, 2974
0428670-4	
George Rickli	102-2975
0428710-8	
Dame Priska Von Arx	102-2982 à / *to* 2984
0428780-1	
George Rickli	102-2997, 2998
0428790-0	
George Rickli	102-2999
0429560-6	
Despina Joakimidis	102-3161, 3162
0429920-2	
Spartakos Inc.	102-3243
0429950-9	
Spartakos Inc.	102-3246, 3247
0430450-7	
Aristomenis Psalidas et Dame Angelika Stejatou	102-3402, 3403
0431410-0	
Jim A. & Peter Nicolaou	102-3624
0437330-4	
Demetrios Kourebes et son épouse Dame Vasiliki Brinias	104-568

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0439000-1 James-George Dimis	104-728
0439010-0 James-George Dimis	104-729
0439600-8 Steve Demosthenis	104-779
0439610-7 Steve Demosthenis	104-780
0439620-6 Steve Demosthenis	104-781
0440020-6 Dame Tina Papathanakou	104-827
0440030-5 Dame Tina Papathanakou	104-828
0440040-4 Dame Tina Papathanakou	104-829
0440050-3 Dame Tina Papathanakou	104-830
0442480-0 George Rickli	105-67
0442490-9 George Rickli	105-68
0444620-9 Dame Celina Wilson Wthite	105-281
0445150-6 John Schamel	105-335
0445160-5 John Schamel	105-336
0445170-4 John Schamel	105-337
0445260-3 Herman Wurgler	105-345
0445270-2 Herman Wurgler	105-346
0445280-1 Herman Wurgler	105-347
0445290-0 Walter Egger	105-348
0445300-7 Walter Egger	105-349
0445490-6 Anton Ingold	105-368
0445850-1 August Schmid	105-407
0445860-0 August Schmid	105-408
0464490-2 Skerrett Douris	113-171, 172
0464860-6 Skerrett Douris	113-253, 254
0464880-4 Lawrence Edwards	113-255 à / *to* 257
0464950-5 Skerrett Douris	113-272
0465310-1 Miss Gloria Wong	113-352, 353
0465420-8 Magbert-Anthony Farray	113-378, 379
0465500-7 Magbert-Anthony Farray	113-394, 395
0465610-4 Miss Gloria Wong	113-420, 421
0466040-3 Lawrence Edwards	113-562, 563
0467580-7 Jose Ribeiro	113-935, 936

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0468220-9 Evangelos Sideris	113-1079, 1080
0468230-8 Evangelos Sideris	113-1081, 1082
0468880-0 Pine Investment Corp.	113-1212 à / *to* 1214
0471870-6 Pine Investment Corp.	114-186, 187
0472170-0 Pine Investment Corp.	114-249, 250
0473850-6 Pine Investment Corp.	114-611, 612
0473870-4 Pine Investment Corp.	114-615, 616
0474600-4 John Milly	114-779 à / *to* 781
0475450-3 Skerrett Douris	114-975 à / *to* 977
0476790-1 Dame Thelma E.E. Powell	114-1297, 1298
0476800-8 Dame Thelma E.E. Powell	114-1299, 1300
0477270-3 Paul M. Sjwed	114-1397 à / *to* 1399
0477380-0 Evangelos Sideris et Pine Investment Corp.	114-1424 à / *to* 1426
0477610-0 Kazimierski Jersy M.	114-1473, 1474
0477620-9 Kazimierski Jersy M. et Dame Zofia Florczyk, son épouse	114-1475, 1476
0477630-8 Kazimierski Jersy M.	114-1477, 1478
0477640-7 Kazimierski Jersy M.	114-1479, 1480
0494600-0 Ville Saint-Hubert et les Héritiers de feu J.H. McMillan	119-298
0495430-1 E. Rudziewiez	119-477, 478
0539440-8 Constantin Charalambous	131-88
0539600-7 Dimitrios Stamatis	131-107
0539610-6 Dimitrios Stamatis	131-108
0539620-5 Dimitrios Stamatis	131-109
0539700-5 Dimitrios Kissas. (Au rôle: Kissis)	131-119
0539840-9 Sotirios I. Tountas	131-136
0539850-8 Sotirios I. Tountas	131-137
0539860-7 Sotirios I. Tountas	131-138
0539870-6 Sotirios I. Tountas	131-139
0539880-5 Konstantinos Katouni et Dame Helen Riga, son épouse	131-140, 141
0539890-4 Konstantinos Katouni et Dame Helen Riga, son épouse	131-142, 143
0539910-0 John Tzakas	131-145
0540130-2 George Stroungaris et Dimitrios Stamatis	131-172, 173
0540140-1 George Stroungaris et Dimitrios Stamatis	131-174

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0540760-6 Dimitrios Eftathioy	131-249
0541100-4 Anastasios Kessaris	131-288
0541280-4 Demetrius Carassavas	131-307
0541290-3 Demetrius Carassavas	131-308, 309
0541300-0 Demetrius Carassavas	131-310, 311
0541310-9 Demetrius Carassavas	131-312
0541390-1 Dimitrios Rondos	131-320
0541500-5 Constantin Charalambous	131-333
0544601-8 Guy Archambault	133-71 ptie / *Pt.*
Savoir: le lot numéro 133-71, à distraire cependant la partie vendue à Philippe Lessard suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous le numéro 259911.	Lot number 133-71 less the part sold to Philippe Lessard, under a deed registered at the Chambly Division Registry Office under number 259911.
0544881-6 Guy Archambault	133-112
0545510-0 Compagnie Vanier Limitée	133-177 ptie / *Pt.*
Savoir: une partie du lot numéro 133-177, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent pieds, mesures anglaises et plus ou moins, bornée au nord-est par une autre partie dudit lot 133-177 appartenant à C. B. M. Development Inc. ou représentants, au sud-est par la rue Park (Ptie 133-187), au sud-ouest par le lot 133-177-1 appartenant à Stelios Assimiadis ou représentants, et au nord-ouest par partie du lot 133-166.	Part of lot 133-177, measuring twenty-five feet in width and one hundred feet in depth, English measure and more or less, bounded on the northeast by another part of lot 133-177 belonging to C.B.M. Development Inc. or representatives, on the southeast by Park Street (Pt. 133-187), on the southwest by lot 133-177-1 belonging to Stelios Assimiadis or representatives, and on the northwest by part of lot 133-166.
0545561-3 Guy Archambault	133-195
0545751-0 Guy Archambault	133-206
0545971-4 Guy Archambault	133-240
0546441-7 Guy Archambault	133-285
0546501-8 Philias Vanier	133-303
0546731-1 Guy Archambault	133-327
0546931-7 Guy Archambault	133-348
0547381-4 Guy Archambault	133-393
0584510-2 Thomas Newbury et Dame Sarah Montgomery, son épouse, a/s Dame Saide Newbury Roach	152-106
0584670-4 Mercury Realties Inc.	152-150, 151
0645970-5 Purua Investment Corp.	166-613
0659630-8 Aiglon Construction Inc.	171-250 & 249 ptie / *Pt.*
Savoir: une partie du lot numéro 171-249 mesurant quinze pieds de largeur sur une profondeur de cent cinq pieds et cinq dixièmes de pieds, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: en front au nord-ouest par la rue Quévillon (171-248), d'un côté au nord-est par le lot 171-250, en arrière, au sud-est, par partie du lot 172-26, et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu dudit lot 171-249.	Part of lot 171-249, measuring fifteen feet in width and one hundred and five and five-tenths feet in depth, English measure and more or less, and bounded as follows: in front on the northwest by Quévillon Street (171-248), on one side on the northeast by lot 171-250, in rear on the southeast by part of lot 172-26, and on the other side on the southwest by the remainder of lot 171-249.

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0663820-9 Gust Kazantzis et Dame Patricia Aroires, son épouse	171-1028, 1029
0663830-8 Gust Kazantzis et Dame Patricia Aroires, son épouse	171-1030, 1031
0671680-7 Dame Dionyssia Vithoulka, épouse de Alfredo Santos	173-108
0671690-6 Dame Dionyssia Vithoulka, épouse de Alfredo Santos	173-109
0672490-0 Louis Kapnissakis	173-184
0672500-6 Louis Kapnissakis	173-185
0673840-5 George Mastoropoulos	173-316
0674650-7 Constantine Kapetanios	173-404
0674910-5 Benito Di Tommaso et Dame Germaine St-Pierre, veuve non remariée de Louis Grenon	173-432
0675040-0 Benito Di Tommaso et Dame Germaine St-Pierre, veuve non remariée de Louis Grenon	173-445
0675050-9 Benito Di Tommaso et Dame Germaine St-Pierre, veuve non remariée de Louis Grenon	173-446
0677060-6 Nick Stavroulakis	174-55
0677070-5 Nick Stavroulakis	174-56
0677250-3 Petros Zamagias	174-65
0677590-2 City & District Development Inc.	174-99
0677600-9 City & District Development Inc.	174-100
0677610-8 City & District Development Inc.	174-101
0678270-0 Louis Phuros et Dame Salva Nasser, son épouse	174-167
0678280-9 Louis Phuros et Dame Salva Nasser, son épouse	174-168
0678330-2 Mlle Opacic Mirjana	174-173
0678470-6 Louis Phuros et Dame Salva Nasser, son épouse	174-187
0678480-5 Louis Phuros et Dame Salva Nasser, son épouse	174-188
0678590-1 Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-199
0678600-8 Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-200
0678610-7 Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-201
0678620-6 Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-202
0678630-5 Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-203
0678640-4 Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-204
0678650-3 Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-205
0678660-2 Evstratios Anastasakos, Panagiotis Anastasakos et George Anastasakos	174-206
0680060-1 Petros Zamagias	174-347
0680070-0 Petros Zamagias	174-348
0680180-7 City & District Development Inc.	174-359

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0681650-8 George Christoforakis	174-486
0681660-7 George Christoforakis	174-487
0682821-4 George A. Nicolaidis	174-562
0682822-2 George A. Nicolaidis	174-563
0682823-0 George A. Nicolaidis	174-564
0682827-1 Dame Angela Paspatis, épouse de Peter Makris	174-568
0682828-9 Peter Macris	174-569
0682848-7 Demetrios Vounasis et Dame Ramute Matulaitis, son épouse	174-590
0682849-5 Demetrios Vounasis et Dame Ramute Matulaitis, son épouse	174-591
0682850-3 Demetrios Vounasis et Dame Ramute Matulaitis, son épouse	174-592
0682942-8 Demetrius E. Carassavas	174-694
0682943-6 Demetrius E. Carassavas	174-695
0682944-4 Demetrius E. Carassavas	174-696
0682945-1 Demetrius E. Carassavas	174-697
0683440-2 Gaston Hennequin, a/s Depositen And Effect Bank AG	175-511
0684320-5 Wilhelm Dettweiller	175-562
0684340-3 Wilhelm Dettweiller	175-563
0684990-5 Jean Baptiste Alengry, a/s Banque Pariente	175-598
0685170-3 Karl-Ivar Skoog	175-610
0685440-0 Karl-Ivar Skoog	175-624
0686720-4 Gaston Meuwis et Dame Solange Delvigne	175-692
0686860-8 Gaston Meuwis et Dame Solange Delvigne	175-699
0688080-1 Jean Baptiste Alengry, a/s Banque Pariente	175-770
0689140-2 Gaston Hennequin, a/s Depositen And Effect Bank AG	175-828
0689160-0 Gaston Hennequin, a/s Depositen And Effect Bank AG	175-829
0690410-6 Horst Schuler	175-918
0692820-4 Dieter Kunstmann	175-1158
0692830-3 Dieter Kunstmann	175-1159
0692840-2 Dieter Kunstmann	175-1160
0693250-3 Jean-Bouin	175-1201
0693680-1 Karl-Ivar Skoog	175-1233
0693690-0 Karl-Ivar Skoog	175-1234
0693700-7 Karl-Ivar Skoog	175-1235

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0693710-6 Karl-Ivar skoog	175-1236
0696030-6 Gaston Meuwis et Dame Solange Delvigne	177-204
0696140-3 Gaston Meuwis et Dame Solange Delvigne	177-215
0697640-1 Dame Panagiota Douvolis, épouse de George Tsigganas	177-391
0697650-0 Dame Panagiota Douvolis, épouse de George Tsigganas	177-392
0697660-9 Peter Paleologos	177-393
0697670-8 Michael Cottis et Dame Alexandra Kantaros, son épouse	177-394
0697890-2 Alfa Construction Corp.	177-416
0697900-9 Alfa Construction Corp.	177-417
0697910-8 Alfa Construction Corp.	177-418
0698880-2 John Panayotopoulos	177-516
0698890-1 Gottfried Sailer	177-517
0698900-8 Gottfried Sailer	177-518
0730710-1 William P. Soter et Dame Jean Soter, épouse de Peter Columbus	181-12
0730720-0 William P. Soter et Dame Jean Soter, épouse de Peter Columbus	181-13
0754187-3 Emile Cuanoud et Dame Paula Bachmann, son épouse	186-101
0754209-5 Mireille Aubert	186-123
0754343-2 Georges Monti	186-275
0757780-2 Joseph Arranno	187-18, 19 & 20
0757860-2 Joseph Arranno	187-36, 37 & 38
0760730-2 Adnan Mahmoud Hajjar	187-659, 660
0760740-1 Adnan Mahmoud Hajjar	187-661, 662
0760750-0 Adnan Mahmoud Hajjar	187-663, 664
0761990-1 Joseph Arranno	187-931 à / *to* 933
0762050-3 Joseph Arranno	187-943 à / *to* 945
0765700-0 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1701, 1702
0765710-9 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1703, 1704
0765720-8 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1705, 1706
0765730-7 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1707, 1708

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0765740-6 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1709, 1710
0765760-4 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1713, 1714
0765770-3 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1715, 1716
0767150-6 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1990, 1991
0767160-5 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1992, 1993
0767170-4 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1994, 1995
0767180-3 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1996, 1997
0767190-2 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-1998, 1999
0767210-8 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-2002, 2003
0767220-7 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-2004, 2005
0768740-3 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-2339 à / *to* 2341
0768750-2 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-2342, 2343
0768760-1 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	187-2344, 2345
0768920-1 Aimé Guertin	188-184
0774990-6 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-84 à / *to* 86
0775000-3 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-87, 88
0775010-2 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-89, 90
0775020-1 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-91, 92
0775030-0 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-93, 94
0775040-9 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-95, 96

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0775060-7 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-101 à / *to* 103
0775070-6 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-104, 105
0775080-5 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-106, 107
0775090-4 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-108, 109
0775100-1 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-110, 111
0775110-0 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-112, 113
0775120-9 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-114, 115
0775130-8 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-116, 117
0775140-7 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-118, 119
0775150-6 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-120, 121
07755160-5 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-122 à / *to* 124
0775170-4 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-126 à / *to* 128
0775180-3 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-129, 130
0775190-2 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-131, 132
0775200-9 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-133, 134
0775210-8 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-135, 136
0775220-7 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-137, 138
0775230-6 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-139, 140
0775240-5 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-141, 142
0775250-4 Provident Research Corp., a/s David E. Papendick	189-143, 144
0775270-2 Herman W. D. Steigerwalt	189-146 à / *to* 149
0775660-4 Henry Philmon	189-238
0775670-3 Henry Philmon	189-239, 240
0775680-2 Henry Philmon	189-241, 242
0775690-1 Henry Philmon	189-243, 244
0775700-8 Henry Philmon	189-245, 246
0775800-6 Henry Philmon	189-247 à / *to* 249
0775810-5 W. Wilson Wren	189-251 à / *to* 253
0775820-4 W. Wilson Wren	189-254, 255
0775830-3 W. Wilson Wren	189-256 à / *to* 258
0775900-4 W. Wilson Wren	189-271
0775910-3 W. Wilson Wren	189-272 à / *to* 274
0775920-2 W. Wilson Wren	189-276 à / *to* 278

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0775930-1 W. Wilson Wren	189-279, 280
0775940-0 W. Wilson Wren	189-281, 282
0775950-9 W. Wilson Wren	189-283, 284
0775960-8 W. Wilson Wren	189-285, 286
0775970-7 W. Wilson Wren	189-287, 288
0775980-6 W. Wilson Wren	189-289, 290
0775990-5 W. Wilson Wren	189-291, 292
0776000-2 W. Wilson Wren	189-293, 294
0776010-1 W. Wilson Wren	189-295, 296
0776020-0 W. Wilson Wren	189-297 à / *to* 299
0776630-6 Dr John Martsolf	189-478, 479
0776640-5 Dr John Martsolf	189-480, 481
0777030-8 Madame Rita Levasseur et La Ville de Saint-Hubert	189-567
0777060-5 W. Wilson Wren	189-575 à / *to* 577
0777070-4 W. Wilson Wren	189-578, 579
0777080-3 W. Wilson Wren	189-580, 581
0777090-2 W. Wilson Wren	189-582 à / *to* 584
0777110-8 W. Wilson Wren	189-588, 589
0777120-7 W. Wilson Wren	189-590, 591
0777130-6 W. Wilson Wren	189-592, 593
0777140-5 W. Wilson Wren	189-594, 595
0777150-4 W. Wilson Wren	189-596 à / *to* 598
0778440-8 W. Wilson Wren	189-875 à / *to* 877
0778460-6 W. Wilson Wren	189-879 à / *to* 881
0778470-5 W. Wilson Wren	189-882, 883
0778480-4 W. Wilson Wren	189-884, 885
0778490-3 W. Wilson Wren	189-886, 887
0778500-9 W. Wilson Wren	189-888, 889
0778510-8 W. Wilson Wren	189-890, 891
0778520-7 W. Wilson Wren	189-892, 893
0778530-6 W. Wilson Wren	189-894, 895
0778540-5 W. Wilson Wren	189-896 à / *to* 898
0778600-7 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	189-911, 912

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0778690-8 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	189-913, 914
0778700-5 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	189-915, 916
0778710-4 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	189-917, 918
0778720-3 Arthur Gérard Hayden ès qualité exécuteur de succession William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Dame Sarah Jane Castilloux veuve de Ronald E. Hayden, et Arthur Gérard Hayden	189-919, 920
0780190-5 Mlle Rita Levasseur et Ville de Saint-Hubert, (au rôle: Peter Vida Inc. & Salo Selzer)	189-1249 à / *to* 1254
0781760-4 Louis Griffey, a/s Landev International Corporation Ltd.	189-1634 à / *to* 1636
0782240-6 Lincoln Virgo	189-1717, 1718
0782440-2 Mlle Carole Levasseur et Ville de Saint-Hubert, (au rôle: Mlle Ivy Campbell)	189-1765, 1766
0782850-2 Ben A. Dresler et Ethel L. Dresler	189-1839 à / *to* 1841
0782990-6 Joseph L. Durante	189-1869 à / *to* 1871
0783420-3 Bernard H. Taylor	189-1960
0783430-2 Bernard H. Taylor	189-1961, 1962
0783440-1 Bernard H. Taylor	189-1963, 1964
0783450-0 Bernard H. Taylor	189-1965, 1966
0783460-9 Bernard H. Taylor	189-1967, 1968
0783470-8 Bernard H. Taylor	189-1969 à / *to* 1971
0783600-0 Provident Research Corp., a/s John A. Lind	189-2002
0783610-9 Provident Research Corp., a/s John A. Lind	189-2003, 2004
0783620-8 Provident Research Corp., a/s John A. Lind	189-2005, 2006
0783630-7 Provident Research Corp., a/s John A. Lind	189-2007 à / *to* 2009
0784430-1 Joseph L. Durante	189-2169 à / *to* 2171
0784800-5 Howard S. Klepper	189-2272 à / *to* 2274
0784810-4 Howard S. Klepper	189-2275, 2276
0784820-3 Howard S. Klepper	189-2277, 2278
0784830-2 Howard S. Klepper	189-2279, 2280
0784840-1 Howard S. Klepper	189-2281, 2282
0784890-6 Howard S. Klepper	189-2291
0784891-4 Richard Timpton	189-2292
0784900-3 Richard Timpton	189-2293 à / *to* 2295

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0785810-3 Joseph L. Durante	189-2480
0785820-2 Joseph L. Durante	189-2481, 2482
0785830-1 Joseph L. Durante	189-2483 à / *to* 2485
0785840-0 Arthur-Gérard Hayden, ès qualité exécuteur de la succession de William A. Dowd, Lorne Smith, Edna Smith, Sarah-Jane Castilloux, et Arthur-Gérard Hayden	189-2486, 2487
0793520-8 John A. Larose	192-367, 368
0793530-7 John A. Larose	192-369, 370
0793540-6 John A. Larose	192-371, 372, 373
0794970-4 Ernest Zokorsky	192-688, 689
0794980-3 Zokorsky	192-690 à / *to* 692
0796010-7 Pasquale Minichiello	192-911, 912
0796020-6 Pasquale Minichiello	192-913, 914
0796030-5 Pasquale Minichiello	192-915, 916
0796670-8 Jean-Paul Racette	192-1074, 1075, 1076
0796680-7 Jean-Paul Racette	192-1077, 1078
0796690-6 Jean-Paul Racette	192-1079, 1080
0796700-3 Jean-Paul Racette	192-1081, 1082
0796710-2 Jean-Paul Racette	192-1083, 1084
0796720-1 Jean-Paul Racette	192-1085, 1086
0796730-0 Jean-Paul Racette	192-1087, 1088
0796740-9 Jean-Paul Racette	192-1089, 1090
0796750-8 Jean-Paul Racette	192-1091, 1092
0796760-7 Jean-Paul Racette	192-1093, 1094
0796770-6 Jean-Paul Racette	192-1095, 1096, 1097
0797500-6 Canland Corporation	193-16
0797501-4 Canland Corporation	193-17
0797502-2 Canland Corporation	193-18
0797503-0 Canland Corporation	193-19
0797510-5 Canland Corporation	193-20
0797511-3 Canland Corporation	193-21
0797512-1 Canland Corporation	193-22
0797513-9 Canland Corporation	193-23
0797520-4 Canland Corporation	193-24
0797521-2 Canland Corporation	193-25

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797522-0 Canland Corporation	193-26
0797523-8 Canland Corporation	193-27
0797530-3 Canland Corporation	193-28
0797531-1 Canland Corporation	193-29
0797532-9 Canland Corporation	193-30
0797533-7 Canland Corporation	193-31
0797540-2 Canland Corporation	193-32
0797541-0 Canland Corporation	193-33
0797542-8 Canland Corporation	193-34
0797543-6 Canland Corporation	193-35
0797550-1 Canland Corporation	193-36
0797551-9 Canland Corporation	193-37
0797552-7 Canland Corporation	193-38
0797553-5 Canland Corporation	193-39
0797560-0 Canland Corporation	193-40
0797561-8 Canland Corporation	193-41
0797562-6 Canland Corporation	193-42
0797563-4 Canland Corporation	193-43
0797570-9 Canland Corporation	193-44
0797571-7 Canland Corporation	193-45
0797572-5 Canland Corporation	193-46
0797573-3 Canland Corporation	193-47
0797580-8 Canland Corporation	193-48
0797581-6 Canland Corporation	193-49
0797582-4 Canland Corporation	193-50
0797583-2 Canland Corporation	193-51
0797590-7 Canland Corporation	193-52
0797591-5 Canland Corporation	193-53
0797592-3 Canland Corporation	193-54
0797593-1 Canland Corporation	193-55
0797600-4 Canland Corporation	193-56
0797601-2 Canland Corporation	193-57

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797602-0 Canland Corporation	193-58
0797603-8 Canland Corporation	193-59
0797610-3 Canland Corporation	193-60
0797611-1 Canland Corporation	193-61
0797612-9 Canland Corporation	193-62
0797613-7 Canland Corporation	193-63
0797620-2 Canland Corporation	193-64
0797621-0 Canland Corporation	193-65
0797622-8 Canland Corporation	193-66
0797623-6 Canland Corporation	193-67
0797630-1 Canland Corporation	193-68
0797631-9 Canland Corporation	193-69
0797632-7 Canland Corporation	193-70
0797633-5 Canland Corporation	193-71
0797640-0 Canland Corporation	193-72
0797641-8 Canland Corporation	193-73
0797642-6 Canland Corporation	193-74
0797643-4 Canland Corporation	193-75
0797650-9 Canland Corporation	193-76
0797651-7 Canland Corporation	193-77
0797652-5 Canland Corporation	193-78
0797653-3 Canland Corporation	193-79
0797660-8 Canland Corporation	193-80
0797661-6 Canland Corporation	193-81
0797662-4 Canland Corporation	193-82
0797663-2 Canland Corporation	193-83
0797670-7 Canland Corporation	193-84
0797671-5 Canland Corporation	193-85
0797672-3 Canland Corporation	193-86
0797673-1 Canland Corporation	193-87
0797680-6 Canland Corporation	193-88
0797681-4 Canland Corporation	193-89
0797682-2 Canland Corporation	193-90

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797683-0 Canland Corporation	193-91
0797690-5 Canland Corporation	193-92
0797691-3 Canland Corporation	193-93
0797692-1 Canland Corporation	193-94
0797693-9 Canland Corporation	193-95
0797700-2 Canland Corporation	193-96
0797701-0 Canland Corporation	193-97
0797702-8 Canland Corporation	193-98
0797703-6 Canland Corporation	193-99
0797710-1 Canland Corporation	193-100
0797711-9 Canland Corporation	193-101
0797712-7 Canland Corporation	193-102
0797713-5 Canland Corporation	193-103
0797720-0 Canland Corporation	193-104
0797721-8 Canland Corporation	193-105
0797722-6 Canland Corporation	193-106
0797723-4 Canland Corporation	193-107
0797730-9 Canland Corporation	193-108
0797731-7 Canland Corporation	193-109
0797732-5 Canland Corporation	193-110
0797733-3 Canland Corporation	193-111
0797740-8 Canland Corporation	193-112
0797741-6 Canland Corporation	193-113
0797742-4 Canland Corporation	193-114
0797743-2 Canland Corporation	193-115
0797750-7 Canland Corporation	193-116
0797751-5 Canland Corporation	193-117
0797752-3 Canland Corporation	193-118
0797753-1 Canland Corporation	193-119
0797760-6 Canland Corporation	193-120
0797761-4 Canland Corporation	193-121
0797762-2 Canland Corporation	193-122
0797763-0 Canland Corporation	193-123

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797770-5 Canland Corporation	193-124
0797771-3 Canland Corporation	193-125
0797772-1 Canland Corporation	193-126
0797773-9 Canland Corporation	193-127
0797780-4 Canland Corporation	193-128
0797781-2 Canland Corporation	193-129
0797782-0 Canland Corporation	193-130
0797783-8 Canland Corporation	193-131
0797790-3 Canland Corporation	193-132
0797791-1 Canland Corporation	193-133
0797792-9 Canland Corporation	193-134
0797793-7 Canland Corporation	193-135
0797800-0 Canland Corporation	193-136
0797801-8 Canland Corporation	193-137
0797802-6 Canland Corporation	193-138
0797803-4 Canland Corporation	193-139
0797810-9 Canland Corporation	193-140
0797811-7 Canland Corporation	193-141
0797812-5 Canland Corporation	193-142
0797813-3 Canland Corporation	193-143
0797820-8 Canland Corporation	193-144
0797821-6 Canland Corporation	193-145
0797822-4 Canland Corporation	193-146
0797823-2 Canland Corporation	193-147
0797830-7 Canland Corporation	193-148
0797831-5 Canland Corporation	193-149
0797832-3 Canland Corporation	193-150
0797833-1 Canland Corporation	193-151
0797840-6 Canland Corporation	193-152
0797841-4 Canland Corporation	193-153
0797842-2 Canland Corporation	193-154
0797843-0 Canland Corporation	193-155
0797850-5 Canland Corporation	193-156

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797851-3 Canland Corporation	193-157
0797852-1 Canland Corporation	193-158
0797853-9 Canland Corporation	193-159
0797860-4 Canland Corporation	193-160
0797861-2 Canland Corporation	193-161
0797862-0 Canland Corporation	193-162
0797863-8 Canland Corporation	193-163
0797870-3 Canland Corporation	193-164
0797871-1 Canland Corporation	193-165
0797872-9 Canland Corporation	193-166
0797873-7 Canland Corporation	193-167
0797880-2 Canland Corporation	193-168
0797881-0 Canland Corporation	193-169
0797892-7 Canland Corporation	193-170
0797893-5 Canland Corporation	193-171
0797900-8 Canland Corporation	193-172
0797901-6 Canland Corporation	193-173
0797902-4 Canland Corporation	193-174
0797903-2 Canland Corporation	193-175
0797910-7 Canland Corporation	193-176
0797911-5 Canland Corporation	193-177
0797912-3 Canland Corporation	193-178
0797913-1 Canland Corporation	193-179
0797920-6 Canland Corporation	193-180
0797921-4 Canland Corporation	193-181
0797922-2 Canland Corporation	193-182
0797923-0 Canland Corporation	193-183
0797930-5 Canland Corporation	193-184
0797931-3 Canland Corporation	193-196
0797932-1 Canland Corporation	193-197
0797933-9 Canland Corporation	193-198
0797940-4 Canland Corporation	193-199
0797941-2 Canland Corporation	193-200

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0797942-0 Canland Corporation	193-201
0797943-8 Canland Corporation	193-202
0797950-3 Canland Corporation	193-203
0797951-1 Canland Corporation	193-204
0797952-9 Canland Corporation	193-205
0797953-7 Canland Corporation	193-206
0797960-2 Canland Corporation	193-207
0797983-4 Canland Corporation	193-218
0797990-9 Canland Corporation	193-219
0797991-7 Canland Corporation	193-220
0797992-5 Canland Corporation	193-221
0797993-3 Canland Corporation	193-222
0798000-6 Canland Corporation	193-223
0798001-4 Canland Corporation	193-224
0798002-2 Canland Corporation	193-225
0798003-0 Canland Corporation	193-226
0798010-5 Canland Corporation	193-227
0798011-3 Canland Corporation	193-228
0798012-1 Canland Corporation	193-229
0798013-9 Canland Corporation	193-230
0798020-4 Canland Corporation	193-231
0798021-2 Canland Corporation	193-232
0798022-0 Canland Corporation	193-233
0798023-8 Canland Corporation	193-234
0798030-3 Canland Corporation	193-235
0798031-1 Canland Corporation	193-236
0798032-9 Canland Corporation	193-237
0798033-7 Canland Corporation	193-238
0798040-2 Canland Corporation	193-239
0798041-0 Canland Corporation	193-240
0798042-8 Canland Corporation	193-241
0798043-6 Canland Corporation	193-242
0798050-1 Canland Corporation	193-243

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0798051-9 Canland Corporation	193-244
0798052-7 Canland Corporation	193-245
0798053-5 Canland Corporation	193-246
0798060-0 Canland Corporation	193-247
0798061-8 Canland Corporation	193-248
0798062-6 Canland Corporation	193-249
0798063-4 Canland Corporation	193-250
0798070-9 Canland Corporation	193-251
0798071-7 Canland Corporation	193-252
0798083-2 Canland Corporation	193-258
0798090-7 Canland Corporation	193-259
0798091-5 Canland Corporation	193-260
0798092-3 Canland Corporation	193-261
0798093-1 Canland Corporation	193-262
0798100-4 Canland Corporation	193-263
0798101-2 Canland Corporation	193-264
1798102-0 Canland Corporation	193-265
0798103-8 Canland Corporation	193-266
0798220-0 Canland Corporation	193-311
0798221-8 Canland Corporation	193-312
0799441-1 Santos Investment Corp.	194-105; 195-128
0799443-7 Santos Investment Corp.	194-107; 195-126
0799444-5 Santos Investment Corp.	194-108; 195-125
0799449-4 Santos Investment Corp.	194-113; 195-120
0799451-0 Santos Investment Corp.	194-115; 195-118
0799452-8 Santos Investment Corp.	194-116; 195-117
0799454-4 Santos Investment Corp.	194-118; 195-115
0799455-1 Santos Investment Corp.	194-119; 195-114
0799485-5 Santos Investment Corp.	194-122; 195-131
0799514-5 Santos Investment Corp.	195-97
0799530-1 Santos Investment Corp.	195-129
0799531-9 Santos Investment Corp.	195-130
0799547-5 Santos Investment Corp.	195-148

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0799548-3 Santos Investment Corp.	195-149
0801469-8 Santos Investment Corp.	194 ptie
« Une partie du lot originaire no 194, audit cadastre, mesurant 55 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, par 105.76 pieds dans sa ligne nord-est, et 108.8 pieds dans sa ligne sud-ouest, bornée au nord-ouest par partie du lot 193-327, et partie du lot 193-326, au nord-est et au sud-ouest par le résidu dudit lot 194, et au sud-est par le lot 194-75 (rue). »	"Part of original lot 194 on that cadastre, measuring 55 feet on its northwest and southeast lines, 105.76 feet on its northeast line and 108.8 feet on its southwest line; bounded on the northwest by part of lot 193-327 and part of lot 193-326, on the northeast and southwest by the remainder of lot 194, and on the southeast by lot 194-75 (street)."
0801475-5 Antonio Antunes Dos Santos	194 ptie
« Une partie du lot originaire no 194, audit cadastre, bornée au nord-ouest par le lot 193-315, au nord-est et au sud-ouest par le résidu dit lot 194, et au sud-est par le lot 194-77 (rue), ladite partie mesurant 55 pieds de largeur. »	"Part of original lot 194 on that cadastre, bounded on the northwest by lot 193-315, on the northeast and southwest by the remainder of lot 194, and on the southeast by lot 194-77 (street); this part is 55 feet wide."
0801478-9 Alfreda Simoes	194 ptie
« Une partie du lot originaire no 194, mesurant 60 pieds de largeur, sur 105.76 pieds de profondeur, bornée au nord-ouest par partie du lot 193-325 et partie du lot 193-326, au nord-est et au sud-ouest par le résidu dudit lot 194, au sud-est par le lot 194-77, le point d'intersection des lignes sud-ouest et sud-est de ladite partie, se trouvant sur la ligne de rue séparant les lots 194-77 (rue) et 194-75 (rue). »	"Part of original lot 194, 60 feet wide and 105.76 feet deep; bounded on the northwest by part of lot 193-325 and part of lot 193-326, on the northeast and southwest by the remainder of lot 194, and on the southeast by lot 194-77; the point of intersection of the southwest and southeast lines of this part is situated on the street line between lots 194-77 (street) and 194-75 (street)."
0801601-6 Santos Investment Corp.	194 ptie
« Une partie du lot originaire no 194, audit cadastre, ladite partie mesurant 55 pieds de largeur, sur 118 pieds dans sa ligne nord-est, et 118.2 pieds dans sa ligne sud-ouest, bornée au nord-ouest par partie du lot 193-345, et partie du lot 193-344, au nord-est et au sud-ouest par le résidu dudit lot 194, et au sud-est par le lot 194-73 (rue), le point d'intersection des lignes sud-ouest et nord-ouest de ladite partie se trouvant à 165 pieds, plus ou moins de la ligne du lot 194-92. »	"Part of original lot 194 on that cadastre, measuring 55 feet in width, 118 feet on its northeast line and 118.2 feet on its southwest line; bounded on the northwest by part of lot 193-345 and part of lot 193-344, on the northeast and southwest by the remainder of lot 194, and on the southeast by lot 194-73 (street); the point of intersection of the southwest and northwest lines of that part is located 165 feet, more or less, from the line of lot 194-92."
0801602-4 Santos Investment Corp.	194 ptie
« Une partie du lot originaire 194, audit cadastre, mesurant 55 pieds de largeur, par 117.31 pieds dans sa ligne nord-est, 117.46 pieds dans sa ligne sud-ouest, bornée au nord-ouest par le lot 193-341, au nord-est et au sud-ouest par le résidu du lot 194, et au sud-est par le lot 194-73 (rue). »	"Part of original lot 194 on that cadastre, measuring 55 feet in width, 117.31 feet on its northeast line, and 117.46 feet on its southwest line; bounded on the northwest by lot 193-341, on the northeast and southwest by the remainder of lot 194, and on the southeast by lot 194.73 (street)."
0930302-5 Montréal Sub. Inv. Co. Ltd. et Emgo Realty Corp.	208-936 au cadastre de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil.

Annexe No 1

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description
0719150-5 P.D. Development & Research Corp.	Lot 179 ptie / *Pt.*
Une propriété immobilière décrite textuellement comme suit à l'acte d'acquisition de propriété, ci-après reproduit, du vendeur, en déduisant cependant de la propriété les parties déjà vendues, sous promesses de vente, et qui ont été expropriées, savoir:	An immoveable property textually described as follows in the hereinafter recited title deed of acquisition thereof by the Vendor, less however and distracted therefrom the parts of said property already sold, under promises of sale and expropriated, to wit:

« Un emplacement vacant ayant façade sur la côte Noire, à Saint-Hubert, province de Québec, connu et désigné comme étant la partie sud-est du lot numéro cent soixante-dix-neuf (ptie S.-E. 179) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert, mesurant trois arpents de largeur sur approximativement trente-six arpents et huit perches de profondeur dans sa ligne de côté nord-ouest, et trente-sept arpents et deux perches de profondeur dans sa ligne de côté sud-est, et borné comme suit: En avant au sud-ouest par la côte Noire, en arrière au nord-est par la propriété de la Montreal and Southern Counties Railway, d'un côté au sud-est par le lot numéro 180 dudit cadastre, et de l'autre côté au nord-ouest par le résidu du lot 179 appartenant à Laurent Charron ou à ses représentants.

A déduire de ce terrain, ce qui suit:

1) Une partie dudit lot, cédée par Georges-Henri Lareau à la corporation de la paroisse de Saint-Hubert par un acte passé devant J.S.U. Dupras, notaire, le 5 décembre dix-neuf cent quarante-quatre, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, sous le numéro 90671, étant l'extrême nord-est dudit lot, mesurant cinquante pieds de largeur sur une profondeur équivalente à la largeur totale du lot, et bornée comme suit: au nord-est par la propriété de la Montreal and Southern Counties Railway, au sud-ouest par la partie dudit lot numéro 179 vendue par les présentes; au nord-ouest par la partie dudit lot numéro 179 appartenant à Laurent Charron ou à ses représentants, et au sud-est par le lot numéro 180 dudit cadastre.

2) Une partie dudit lot numéro cent soixante-dix-neuf (ptie 179), réservée par Georges-Henri Lareau, en vertu d'un acte de vente enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 150693, mesurant deux cent dix pieds de largeur, sur toute la profondeur allant du chemin de la Grande-Ligne (côte Noire), jusqu'à une ligne parallèle audit chemin, et passant à quinze pieds, mesures anglaises, en arrière de la grange, dont la largeur donne sur le chemin public, et bornée au sud-ouest par ledit chemin, au nord-ouest et au nord-est par le terrain vendu par les présentes et au sud-est par ledit lot numéro 180 dudit cadastre.

3) Une partie dudit lot numéro cent soixante-dix-neuf (ptie 179), expropriée par la ville de Saint-Hubert en vertu d'un jugement rendu par la Cour supérieure, district de Montréal, sous le numéro 4468, le dix-huit novembre dix-neuf cent soixante-cinq, par le juge Edouard Martel, et enregistré à Chambly sous le numéro 263776, et en vertu d'un autre jugement rendu par Albert Mayrand, le 8 huit novembre dix-neuf cent soixante-sept, enregistré à Chambly sous le numéro 291125, ladite partie étant une parcelle de terrain de forme trapézoïdale, bornée au nord-est par une partie du lot 179, au sud-est par une partie du lot 180, au sud-ouest par le résidu du lot 179 et au nord-ouest par le lot 179, mesurant seize pieds et sept centièmes (16.07′) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, cinq cent quatre-vingt-cinq pieds et soixante-treize centièmes (585.73′) dans sa ligne nord-est, cinq cent quatre-vingt-cinq pieds et soixante et onze centièmes (585.71′) sans sa ligne sud-ouest, et d'une contenance de neuf mille trois cent soixante et onze pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

Tel qu'il ressort plus clairement d'un plan préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, sous le numéro 648 de ses minutes.

4) Une partie dudit lot numéro cent soixante-dix-neuf (ptie 179) expropriée par le ministre de la Voirie, en vertu d'un acte enregistré à Chambly, sous le numéro 273854, d'une contenance de deux mille trois cent soixante-seize pieds carrés (2,376 pi. ca.) équivalant à soixante-cinq millièmes d'arpent carré (.065 arp. ca.). »

A déduire dudit emplacement, les parties suivantes, ledit emplacement étant réduit en conséquence, soit:

"A vacant emplacement fronting on Côte Noire, in Saint-Hubert, Province of Québec, known and designated as the south-east part of lot number one hundred and seventy-nine (S.E. Pt. 179) on the official plan and book of reference of the Parish of Saint-Hubert, measuring three arpents in width by approximately thirty-six arpents and eight perches in depth on its north-westerly side line, and thirty-seven arpents and two perches in depth on its southeasterly side line, and being bounded as follows: in front to the southwest by the said Côte Noire, in rear to the northeast by the Montreal and Southern Counties Railway, on one side to the southeast by lot number 180 of said cadastre, and on the other side to the northwest by the residue of the said lot 179 belonging to Laurent Charron or representatives.

Less and to be deducted from the said land, the following:

1) A portion of the said lot ceded by Georges Henri Lareau to the Corporation of the Parish of Saint-Hubert by deed passed before J.S.U. Dupras, notary, on the fifth day of December, nineteen hundred and forty-four, and registered at the Registry Office for the Registration Division of Chambly under the number 90671, being the extreme northeasterly part of the said lot measuring fifty feet in width by a depth equivalent to the whole width of the said lot, and bounded as follows: to the northeast by the Montreal and Southern Counties Railway, to the southwest by the part of said lot number 179 herein presently sold, to the northwest by the part of the said lot number 179 belonging to Laurent Charron or representatives, and to the southeast by lot number 180 of the said cadastre.

2) A part of the said lot number one hundred and seventy-nine (Pt. 179), reserved by George Henri Lareau under a deed of sale registered at the said Registry Office under the number 150693, measuring two hundred and ten feet in width, by the whole depth from Chemin de la Grande Ligne (Côte Noire), and a line parallel to the said Chemin, and passing at fifteen feet English measure, in rear of the barn, the width whereof fronts on the public road, and bounded to the southwest by the said road, to the northwest and the northeast by the land presently sold and the southeast by the said lot number 180 of the said cadastre.

3) A part of said lot number one hundred and seventy-nine (Pt. 179), expropriated by the Town of Saint-Hubert in virtue of judgment rendered by the Superior Court, District of Montreal, number 4468, on the eighteenth day of November, nineteen hundred and sixty-five, by Judge Edouard Martel, registered at Chambly, under the number 263776 and judgment rendered by Albert Mayrand, on the eighth day of November nineteen hundred and sixty-seven, registered at Chambly, under the number 291125, said part being a strip of land trapezoidal in figure, bounded to the northeast by part of lot 179, to the southeast by part of lot 180, to the southwest by the residue of lot 179 and to the northwest by lot 179, measuring sixteen feet and seven hundredths of a foot (16.07′) in its southeast and northwest lines, five hundred and eighty-five feet and seventy-three hundredths of a foot (585.73′) in its northeast line, five hundred and eighty-five feet and seventy-one hundredths of a foot (585.71′) in its southwest line and containing an area of nine thousand three hundred and seventy-one square feet, English measure and more or less.

The whole as more fully shown on a plan prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, under his number 648.

4) A part of said lot number one hundred and seventy-nine (Pt. 179) expropriated by the Minister of Roads in virtue of deed registered at Chambly, under the number 273854, containing an area of two thousand three hundred and seventy-six square feet (2,376 sq. ft.) equivalent to sixty-five thousandths of a square arpent (.065 sq. arp.)."

From said emplacement, the following other parts thereof are to be distracted and, consequently, said emplacement is less, namely:

A. *a*) La partie dudit emplacement vendue à Mlle A. Chake Tchilinguirian, en vertu d'un acte de vente passé devant Me Theodore D. Laberge, notaire, le sept décembre dix-neuf cent soixante-treize (1973), enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, sous le numéro 396580, laquelle partie est décrite textuellement ci-après comme suit:

« 1. Une parcelle de terrain vacant faisant partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, province de Québec, de forme rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), au sud-est par une partie du lot cent quatre-vingt (180), au sud-ouest par une autre partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), et au nord-ouest par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179) (droit de passage) mesurant deux cent dix pieds (210′) de largeur sur une profondeur de deux cent trente-huit pieds et un dixième (238.1′), d'une contenance de cinquante mille pieds carrés (50,000 pi. ca.).

La limite sud-ouest croise la ligne de division entre les lots originaires cent soixante-dix-neuf et cent quatre-vingt (179 et 180), à une distance de mille huit cent cinquante-huit pieds et cinq dixièmes (1,858.5′) de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage, sur une largeur de soixante-six pieds (66′), partant du chemin public, boulevard Grande-Allée, donne accès à ladite parcelle de terrain le long de sa limite nord-ouest.

Le tout est tel qu'il est délinéé en rouge sur un plan portant le numéro trois mille sept cent soixante-dix-neuf (3,779), et toutes les dimensions mentionnées ci-dessus sont en mesures anglaises.

2. Une parcelle de terrain vacant faisant partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, province de Québec, de forme rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), au sud-est par une partie du lot cent quatre-vingt (180), au sud-ouest par une autre partie du lot cent soixante-dix-neuf (179) et au nord-ouest par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179) (droit de passage), mesurant deux cent dix pieds (210′) de largeur sur une profondeur de deux cent trente-huit pieds et un dixième (238.1′), d'une contenance de cinquante mille pieds carrés (50,000 pi. ca.).

La limite sud-ouest croise la ligne de division entre les lots originaires cent soixante-dix-neuf et cent quatre-vingt (179 et 180) à une distance de mille six cent vingt pieds et quatre dixièmes (1,620.4′) de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage d'une largeur de soixante-six pieds (66′), partant du chemin public, boulevard Grande-Allée, donne accès à ladite parcelle de terrain le long de sa limite nord-ouest.

Le tout tel qu'il est délinéé en rouge sur un plan portant le numéro trois mille sept cent soixante-dix-neuf (3779); toutes les dimensions mentionnées ci-desus sont en mesures anglaises; le plan mentionné ci-dessus est annexé aux présentes et il est signé, pour fins d'identification, par les parties aux présentes ainsi que par le notaire soussigné. »

b) La partie de ce terrain vendue au Dr Daniel Blain par un acte de vente passé devant le même notaire, le 13 janvier dix-neuf cent soixante-quatorze (1974), enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 397960, laquelle partie est décrite textuellement comme suit:

« Une parcelle de terrain faisant partie du lot cent soixante-dix-neuf (179) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, de forme rectangulaire, bornée au nord-est par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), au sud-est par une partie du lot cent quatre-vingt (180), au

A. *a*) The part thereof sold to Miss A. Chake Tchilinguirian, under deed of sale executed before Me Theodore D. Laberge, Notary, on the seventh day of December nineteen hundred and seventy-three (1973), registered in the Registry Office for the Registration Division of Chambly under number 396580, which said part is therein textually described as follows:

"1. A vacant parcel of land being a part of lot one hundred and seventy-nine (179), of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, registration division of Chambly, Province of Québec, a rectangular figure, is: bounded to the northeast by a part of lot one hundred and seventy-nine (179), to the southeast by a part of lot one hundred and eighty (180), to the southwest by another part of lot one hundred and seventy-nine (179) and to the northwest by a part of lot one hundred and seventy-nine (179) (right-of-way of passage), measuring a width of two hundred and ten feet (210′) by a depth of two hundred and thirty-eight feet and one tenths of a foot (238.1′), containing an area of fifty thousand square feet (50,000 sq. ft.).

The southwest limit intersects the division line between the original lots one hundred and seventy-nine and one hundred and eighty (179 & 180), at a distance of one thousand eight hundred and fifty-eight feet and five tenths of a foot (1,858.5′) from the northeast limit of Boulevard Grande Allée, said distance being measured along said division line.

A right-of-way of passage having a width of sixty-six feet (66′) starting from the public road, Boulevard Grande Allée, gives an access to the said parcel of land along its northwest limit.

The whole is as outlined in red on a plan bearing number three thousand seven hundred and seventy-nine (3,779) and all the dimensions above mentioned are English measure.

2. A vacant parcel of land being a part of lot one hundred and seventy-nine (179), of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, registration division of Chambly, Province of Québec, a rectangular figure, is: bounded to the northeast by a part of lot one hundred and seventy-nine (179), to the southeast by a part of lot one hundred and eighty (180), to the southwest by another part of lot one hundred and seventy-nine (179) and to the northwest by a part of lot one hundred and seventy-nine (179) (right-of-way of passage), measuring a width of two hundred and ten feet (210′) by a depth of two hundred and thirty-eight feet and one-tenth of a foot (238.1′), containing an area of fifty thousand square feet (50,000 sq. ft.).

The southwest limit intersects the division line between the original lots one hundred and seventy-nine and one hundred and eighty (179 and 180), at a distance of one thousand six hundred and twenty feet and four tenths of a foot (1,620.4′) from the northeast limit of Boulevard Grande Allée, said distance being measured along said division line.

A right-of-way of passage having a width of sixty-six feet (66′), starting from the public road, Boulevard Grande-Allée, gives an access to the said parcel of land along its northwest limit.

The whole is as outlined in red on a plan bearing number three thousand seven hundred and seventy-nine (3779) and all the dimensions above mentioned are English measures, and which plan remains hereunto annexed and signed for identification by the parties thereto and the undersigned Notary."

b) The part thereof sold to Dr Daniel Blain, under deed of sale executed before the same notary on the thirteenth day of January, nineteen hundred and seventy-four (1974), registered in the said Registry Office under number 397960, which said part is textually described as follows:

"A parcel of land forming part of lot one hundred and seventy-nine (179) of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Registration Division of Chambly, of rectangular figure, bounded to the northeast by a part of lot one hundred and seventy-nine (179), to the southeast by a part of lot one hundred and eighty

sud-ouest par une autre partie du lot cent soixante-dix-neuf (179) et au nord-ouest par une partie du lot cent soixante-dix-neuf (179), par un passage, mesurant deux cent dix pieds (210′) de largeur sur une profondeur de quatre cent soixante-seize pieds et deux dixièmes (476.2′), d'une contenance de cent mille pieds carrés (100,000 pi. ca.), mesures anglaises et plus ou moins.

La limite sud-ouest croise la ligne de division des lots cent soixante-dix-neuf et cent quatre-vingt (179 et 180) à une distance de trois mille trois cent trente et un pieds (3,331′) de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Ainsi qu'un droit de passage d'une largeur de soixante-six pieds (66′), partant du chemin public, boulevard Grande-Allée, qui donne accès à ladite parcelle de terrain le long de sa limite nord-ouest.

Ladite propriété est telle qu'elle est indiquée sur une plan, portant le numéro 3779 des minutes de Louis Langlois, arpenteur-géomère, et daté du 18 juillet dix-neuf cent soixante-douze. »

B. La partie de ce terrain expropriée par le ministre de la Voirie selon un plan enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 414850, et y décrite textuellement comme il suit:

« Cette partie du lot 179, de figure irrégulière est bornée et décrite comme suit: au sud-ouest par une autre partie du lot 179, propriété de Etablissement Dan Elath of Vaduz, Liechtenstein, mesurant le long de cette limite trois cent soixante-douze pieds et quatre dixièmes de pied (372.4′); au nord-ouest par une autre partie du lot 179, propriété de Artists Circle Ltd., mesurant le long de cette limite neuf pieds et huit dixièmes de pied (9.8 pi.); au nord-est par une autre partie du lot 179, demeurant propriété de Astro Development & Research Corp., mesurant le long de cette limite trois cent soixante-douze pieds et huit dixièmes de pied (372.8 pi.) et au sud-est par une autre partie du lot 179, propriété de Marcel Dumont, mesurant le long de cette limite six pieds et cinq dixièmes de pied (6.5 pi.). Cette parcelle de terrain contient une superficie de trois mille cinquante-cinq (3,055.0) pieds carrés, mesure anglaise, équivalant à quatre-vingt-trois millièmes d'arpent carré (0.083 arpent carré).

Tel que montré sur un plan préparé par Jean Tétreault, arpenteur-géomètre, le 21 octobre 1965, revisé le 22 avril 1966, et conservé aux archives du ministère de la Voirie sous le numéro 211/1-C. »

C. La partie de ce terrain, sous promesse de vente au Dr A. Haggstrom et décrite textuellement comme suit dans une description technique préparée par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, datée du 18 juillet dix-neuf cent soixante-douze (1972), portant le numéro 3779 des minutes dudit arpenteur, savoir:

« Une partie du lot 179, du cadastre officiel de la paroisse Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, de figure rectangulaire, est: bornée: vers le nord-est par une partie du lot 179, vers le sud-est par une partie du lot 180, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 179 et vers le nord-ouest par une partie du lot 179 (droit de passage). Mesurant: deux cent dix pieds (210.0 pi.) de largeur, par une profondeur de quatre cent soixante-seize pieds et deux dixièmes (476.2 pi.). Contenant: en superficie cent mille pieds carrés (100,000 pi ^{2}).

La limite sud-ouest intersecte la ligne de division entre les lots originaires 179 et 180 à une distance de 3,807.2 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette dernière distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage d'une largeur de 66.0 pieds partant du boulevard Grande-Allée donne accès audit emplacement le long de sa limite nord-ouest.

(180), to the southwest by another part of lot one hundred and seventy-nine (179) and to the northwest by a part of lot one hundred and seventy-nine (179) by right of passage measuring two hundred and ten feet (210′) in width by a depth of four hundred and seventy-six feet and two tenths of a foot (476.2′) containing an area of one hundred thousand square feet (100,000 sq. ft.) English measure, more or less.

The southwest limit intersects the division line of lots one hundred and seventy-nine and one hundred and eithty (179 and 180) at a distance of three thousand three hundred and thirty-one feet (3,331′) from the northeast limit of Boulevard Grande Allée, said distance being measured along said division line.

Together with a right of passage having a width of sixty-six feet (66′) starting from the public road, Boulevard Grande Allée, gives an access to the said parcel of land its northwest limit.

The said property as shown on a plan bearing number 3779 of Louis Langlois, Q.L.S. dated the eighteenth day of July, nineteen hundred and seventy-two."

B. The part thereof expropriated by the Minister of Roads under plan registered in the said Registry Office under number 414850, and therein textually described as follows:

"This part of lot 179, which is irregular in shape, is bounded and described as follows: on the southwest by another part of lot 179, the property of Etablissement Dan Elath of Vaduz, Liechtenstein, along a boundary three hundred and seventy-two and four-tenths feet (372.4′) in lenght; on the northwest by another part of lot 179, the property of Artists Circle Ltd., along a boundary nine and eight-tenths feet (9.8 ft.) in length; on the northeast by another part of lot 179, remaining the property of Astro Development & Research Corp., along a boundary three hundred and seventy-two and eight-tenths feet (372.8 ft.) in length; and on the southeast by another part of lot 179, the property of Marcel Dumont, along a boundary six and five-tenths feet (6.5 ft.) in length. This piece of land has an area of three thousand and fifty-five (3,055) square feet, English measure, equal to eighty-three thousandths of a square arpent (0.083 square arpents).

As shown on a plan prepared by Jean Tétreault, Québec Land Surveyor, on October 21, 1965, revised on April 22, 1966, and filed in the Roads Department archives under number 211/1-C."

C. The part thereof under promise of sale to Dr. A. Haggstrom and textually described as follows on a technical description prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, dated the eighteenth day of July, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing number 3779 of the records of said surveyor, namely:

"Part of lot 179 on the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Chambly Registration Division, irregular in shape, bounded on the northeast by part of lot 179, on the southeast by part of lot 180, on the southwest by another part of lot 179 and on the northwest by part of lot 179 (right of way); measuring two hundred and ten feet (210 ft.) in width and four hundred and seventy-six and two-tenths feet (476.2 ft.) in depth; having an area of one hundred thousand square feet (100,000 sq. ft.).

The southwest boundary intersects the division line between original lots 179 and 180 at a point 3,807.2 feet from the northeast boundary of Grande-Allée Boulevard, measured along that division line.

A right of way 66.0 feet wide from Grande-Allée Boulevard provides access to the land along its northwest boundary.

Toutes les dimensions dans cette description technique sont en mesures anglaises.

Le tout est tel que montré sur le plan ci-joint préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 3779. »

D. La partie de ce terrain, sous promesse de vente au Dr Victor A. Kelmenson et décrite textuellement comme il suit dans une description technique préparée par le même arpenteur, datée du 18 juillet dix-neuf cent soixante-douze (1972), et portant le même numéro 3779 des minutes dudit arpenteur, soit:

« Une partie du lot 179 du cadastre officiel de la paroisse Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, de figure rectangulaire, est bornée vers le nord-est par une partie du lot 179, vers le sud-est par une partie du lot 180, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 179 et vers le nord-ouest par une partie du lot 179 (droit de passage). Mesurant: deux cent dix pieds (210.0 pi) de largeur, par une profondeur de neuf cent cinquante-deux pieds et quatre dixièmes (952.4 pi.). Contenant: en superficie deux cent mille pieds carrés (200,000 pi.²).

La limite sud-ouest intersecte la ligne de division entre les lots originaires 179 et 180 à une distance de 2, 096.6 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette dernière distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage d'une largeur de 66.0 pieds partant du boulevard Grande-Allée donne accès audit emplacement le long de sa limite nord-ouest.

Toutes les dimensions dans cette description technique sont en mesures anglaises.

Le tout est tel que montré sur le plan ci-joint préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 3779. »

E. La partie de ce terrain, sous promesse de vente à M.A. Kolsky, et décrite textuellement comme suit dans une description technique également préparée par le même arpenteur, le 12 décembre dix-neuf cent soixante-douze (1972), et portant les mêmes numéros 3779 et 3994 des minutes dudit arpenteur, soit:

« Une partie du lot 179, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, province de Québec, de forme rectangulaire, laquelle est bornée: au nord-est par une autre partie du lot 179; au sud-est par une partie du lot 180; au sud-ouest par une autre partie du lot 179 et au nord-ouest par une autre partie du lot 179 (droit de passage). Mesurant deux cent dix pieds de largeur (210.0 pi.) sur une profondeur de deux cent trente-huit pieds et un dixième (238.1 pi.). Contenant cinquante mille pieds carrés (50,000 pi. ca.).

Un droit de passage d'une largeur de 66.0 pieds, partant du chemin public, boulevard Grande-Allée, donne accès à ladite parcelle de terrain le long de sa limite nord-ouest.

Le tout est tel qu'il ressort d'un plan portant le numéro 3779 et toutes les dimensions mentionnées ci-dessus sont en mesures anglaises.

N.B : La limite sud-ouest croise la ligne de division entre les lots originaires 179 et 180 à une distance de 4,283.4 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division. »

Dans l'état où ladite propriété existe présentement ainsi que tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, et toutes les servitudes, actives et passives, apparentes ou non apparentes s'y rattachant, sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur.

All dimensions in this technical description are in English measure.

The whole is as shown on the attached plan prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, and bearing minute number 3779."

D. The part thereof under promise of sale to Dr. Victor A. Kelmenson and textually described as follows on a technical description prepared by the same surveyor, dated the eighteenth day of July, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing the same number 3779 of the records of said surveyor, namely:

"Part of lot 179 on the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Chambly Registration Division, irregular in shape, bounded on the northeast by part of lot 179, on the southeast by part of lot 180, on the southwest by another part of lot 179 and on the northwest by part of lot 179 (right of way); measuring two hundred and ten feet (210 ft.) in width and nine hundred and fifty-two and four-tenths feet (952.4 ft.) in depth; having an area of two hundred thousand square feet (200,000 sq. ft.).

The southwest boundary intersects the division line between original lots 179 and 180 at a point 2,096.6 feet from the northeast boundary of Grande-Allée Boulevard, measured along that division line.

A right of way 66.0 feet wide from Grande-Allée Boulevard provides access to the land along its northwest boundary.

All dimensions in this technical description are in English measure.

The whole as shown on the attached plan prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, and bearing minute number 3779."

E. The part thereof under promise of sale to M.A. Kolsky and textually described as follows on a technical description also prepared by the same surveyor on the twelfth day of December, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing the same number 3779 and number 3994 of the records of said surveyor, namely:

"A part of lot 179, of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Registration Division of Chambly, Province of Québec, a rectangular figure, is: Bounded: to the northeast by another part of lot 179, to the southeast by a part of lot 180, to the southwest by another part of lot 179 and to the northwest by another part of lot 179 (right-of-way of passage). Measuring: a width of two hundred and ten feet (210.0 ft.), by a depth of two hundred and thirty-eight feet and one-tenth of a foot (238.1 ft.). Containing: an area of fifty thousand square feet (50,000 sq. ft.).

A right-of-way of passage having a width of 66.0 feet, starting from the public road, Boulevard Grande Allée, gives an access to the said parcel of land along its northwest limit.

The whole is as shown on a plan bearing number 3779 and all the dimensions abovementioned are English measures.

N.B. The southwest limit intersects the division line between the original lots 179 and 180, at a distance of 4,283.4 feet from the northeast limit of Boulevard Grande Allée, said distance being measured along said division line."

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances and with all servitudes, active and passive, apparent or unapparent, attached thereto, the whole without exception or reserve of any kind on the part of the vendor.

Annexe no 2

Folio et nom / *Folio No. and name*	Description

0719180-2

Astro Development Research Corp. ..... Lot 179 ptie / *Pt.*

C. La partie de ce terrain sous promesse de vente au Dr A. Haggstrom, et décrite textuellement comme suit dans une description technique préparée par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, datée du 18 juillet dix-neuf cent soixante-douze (1972), et portant le numéro 3779 des minutes dudit arpenteur, savoir:

«Une partie du lot 179, du cadastre officiel de la paroisse Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, de figure rectangulaire, est bornée: vers le nord-est par une partie du lot 179, vers le sud-est par une partie du lot 180, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 179 et vers le nord-ouest par une partie du lot 179 (droit de passage). Mesurant: deux cent dix pieds (210.0 pi.) de largeur, par une profondeur de quatre cent soixante-seize pieds et deux dixièmes (476.2 pi.). Contenant: en superficie cent mille pieds carrés (100,000 pi.²).

La limite sud-ouest intersecte la ligne de division entre les lots originaires 179 et 180 à une distance de 3,807.2 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette dernière distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage d'une largeur de 66.0 pieds partant du boulevard Grande-Allée donne accès audit emplacement le long de sa limite nord-ouest.

Toutes les dimensions dans cette description technique sont en mesures anglaises.

Le tout est tel que montré sur le plan ci-joint préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 3779.»

D. La partie de ce terrain sous promesse de vente au Dr Victor A. Kelmenson, et décrite textuellement comme suit dans une description technique préparée par le même arpenteur, datée du 18 juillet dix-neuf cent soixante-douze (1972), et portant le même numéro 3779 des minutes dudit arpenteur, Savoir:

«Une partie du lot 179 du cadastre officiel de la paroisse Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, de figure rectangulaire, est bornée: vers le nord-est par une partie du lot 179, vers le sud-est par une partie du lot 180, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 179 et vers le nord-ouest par une partie du lot 179 (droit de passage). Mesurant: deux cent dix pieds (210.0 pi.) de largeur, par une profondeur de neuf cent cinquante-deux pieds et quatre dixièmes (952.4 pi.). Contenant: en superficie deux cent mille pieds carrés (200,000 pi.²).

La limite sud-ouest intersecte la ligne de division entre les lots originaires 179 et 180 à une distance de 2,096.6 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette dernière distance étant mesurée le long de ladite ligne de division.

Un droit de passage d'une largeur de 66.0 pieds partant du boulevard Grande-Allée donne accès audit emplacement le long de sa limite nord-ouest.

Toutes les dimensions dans cette description technique sont en mesures anglaises.

Le tout est tel que montré sur le plan ci-joint préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 3779.

E. La partie de ce terrain sous promesse de vente à M. A. Kolsky, et décrite textuellement comme suit dans une description technique également préparée par le même arpenteur le 12 décembre dix-neuf cent soixante-douze (1972), et portant le même numéro 3779 et le numéro 3994 des minutes dudit arpenteur, savoir:

«Une partie du lot 179 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, province de

C. The part thereof under promise of sale to Dr. A Haggstrom and textually described as follows on a technical description prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, dated the eighteenth day of July, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing number 3779 of the records of said surveyor, namely:

"Part of lot 179 on the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Chambly Registration Division, of rectangular shape, bounded on the northeast by part of lot 179, on the southeast by part of lot 180, on the southwest by another part of lot 179 and on the northwest by part of lot 179 (right-of-way); measuring two hundred and ten feet (210.0 ft.) in width and four hundred and seventy-six and two-tenths feet in depth (476.2 ft.); having an area of one hundred thousand square feet (100,000 sq. ft.).

The southwest boundary intersects the line dividing lots 179 and 180 at a distance of 3,807.2 feet from the northeast boundary of Grande-Allée Boulevard, that distance being measured along the dividing line.

A right-of-way 66.0 feet wide starting from Grande-Allée Boulevard gives access to that land along its northwest boundary.

All the dimensions in this technical description are in English measure.

The whole is as shown on the attached plan prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, bearing minute number 3779."

D. The part thereof under promise of sale to Dr. Victor A. Kelmenson and textually described as follows on a technical description prepared by the same surveyor, dated the eighteenth day of July, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing the same number 3779 of the records of said surveyor, namely:

"Part of lot 179 on the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Chambly Registration Division, of rectangular shape, bounded on the northeast by part of lot 179, on the southeast by part of lot 180, on the southwest by another part of lot 179, and on the northwest by part of lot 179 (right-of-way) measuring two hundred and ten feet (210.0 ft.) in width and nine hundred and fifty-two and four-tenths feet (952.4 ft.); having an area of two hundred thousand square feet (200,000 sq. ft.).

The southwest boundary intersects the line dividing original lots 179 and 180 at a distance of 2,096.6 feet from the northeast boundary of Grande-Allée Boulevard, that distance being measured along the dividing line.

A right-of-way 66.0 feet wide starting from Grande-Allée Boulevard gives access to that land along its northwest boundary.

All dthe dimensions in this technical descriptions are in English measure.

The whole is as shown on the attached plan prepared by Louis Langlois, Québec Land Surveyor, bearing minute number 3779."

E. The part thereof under promise of sale to M.A. Kolsky and textually described as follows on a technical description also prepared by the same surveyor on the twelfth day of December, nineteen hundred and seventy-two (1972), and bearing the same number 3779 and number 3994 of the records of said surveyor, namely:

"A part of lot 179, of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, Registration Division of Chambly, Province of

Québec, de figure rectangulaire, laquelle est bornée: au nord-est par une autre partie du lot 179, au sud-est par une partie du lot 180, au sud-ouest par une autre partie du lot 179 et au nord-ouest par une autre partie du lot 179 (droit de passage); mesurant deux cent dix pieds (210.0') de largeur sur une profondeur de deux cent trente-huit pieds et un dixième (238.1 pi.); d'une contenance de cinquante mille pieds carrés (50,000 pi. ca.).

Un droit de passage sur une largeur de 66.0 pieds, partant du chemin public (boulevard Grande-Allée) donne accès à ladite parcelle de terrain le long de sa limite nord-ouest.

Le tout est tel qu'il est indiqué sur un plan portant le numéro 3779 et toutes les dimensions mentionnées ci-dessus sont en mesures anglaises.

N.B.: La limite sud-ouest croise la ligne de division des lots originaires 179 et 180 une distance de 4,283.4 pieds de la limite nord-est du boulevard Grande-Allée, cette distance étant mesurée le long de ladite ligne de division. »

Dans l'état où la propriété existe actuellement, ainsi que tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes y attachées, le tout sans exception ni réserve d'aucune sorte de la part du vendeur. »

Québec, a rectangular figure, is: Bounded: to the northeast by another part of lot 179, to the southeast by a part of lot 180, to the southwest by another part of lot 179 and to the northwest by another part of lot 179 (right-of-way of passage). Measuring: a width of two hundred and ten feet (210.0 ft.), by a depth of two hundred and thirty-eight feet and one-tenth of a foot (238.1 ft.). Containing: an area of fifty thousand square feet (50,000 sq. ft.).

A right-of-way of passage having a width of 66.0 feet, starting from the public road, Boulevard Grande-Allée, gives an access to the said parcel of land along its northwest limit.

The whole is as shown on a plan bearing number 3779 and all the dimensions above mentioned are in English measure.

N.B. The southwest limit intersects the division line between the original lots 179 and 180, at a distance of 4,283.4 feet from the northwest limit of Boulevard Grande-Allée, said distance being measured along said division line."

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances and with all servitudes, active and passive, apparent or unapparent, attached thereto, the whole without exception or reserve of any kind on the part of the vendor."

Tous les lots ci-dessus décrits font partie du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, sauf dans les cas contrairement indiqués.

Tous les lots sont sujets aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, ainsi qu'à toutes homologations inhérentes auxdits immeubles.

Toutes les mesures ci-dessus nommées sont en mesures anglaises et plus ou moins, sauf dans les cas contrairement indiqués.

Donné sous mon seing, à Saint-Hubert, ce quatrième jour du mois d'avril mil neuf cent soixante-dix-sept.

Le greffier et officier responsable de la vente,

BERNARD HOULE.

67786-16-2-o

All the above-described lots are part of the official cadastre for the Parish of Saint-Hubert, except where otherwise indicated.

All lots are subject to active or passive, apparent or nonapparent servitudes as well as to all homologations inherent to said immoveables.

All measurements given hereinabove are in English measure and more or less, except where otherwise indicated.

Given under my hand, in Saint-Hubert, on this fourth day of April, 1977.

BERNARD HOULE.
City Clerk and Officer in charge of the sale.

67786-16-2-o

Municipalité du comté de Sherbrooke

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Robert Mailhot, secrétaire-trésorier du Conseil de comté de Sherbrooke, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique (selon la loi), à l'Hôtel de ville de Sherbrooke, Québec, soit le lieu où le Conseil de comté tient ses sessions, JEUDI, le NEUVIÈME jour du mois de JUIN 1977, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires et autres redevances payables aux municipalités ci-après mentionnées, à moins que celles-ci ainsi que les frais encourus, ne me soient payées personnellement avant le jour fixé pour la vente.

Permission a été accordée à la municipalité du comté de Sherbrooke, par la Commission municipale du Québec, d'énumérer en abrégé, les numéros cadastraux des immeubles ci-dessous mentionnés et cela en date du 10 février 1977.

Municipality of the County of Sherbrooke

Public notice is hereby given by the undersigned, Robert Mailhot, Secretary-Treasurer of the Sherbrooke County Council, that the immoveables hereinafter mentioned will be sold by public auction (according to Law), in the City Hall, Sherbrooke, Québec, being the place where the County Council holds its meetings, on THURSDAY, the NINTH day of the month of JUNE 1977, at TEN o'clock in the forenoon, for municipal taxes, school taxes and other debts due to the municipalities hereinafter mentioned, unless the said taxes with all costs incurred are paid to me before the day of the sale.

Permission was granted to the Municipality of the County of Sherbrooke, by the Québec Municipal Commission, to list in an abbreviated form the cadastral numbers of the immoveables hereinafter mentioned, the foregoing on February the 10th, 1977.

Municipalité du canton d'Ascot — *Municipality of the Township of Ascot*

Nom du propriétaire *Name of proprietor*	Cadastre et / *and* lot no	Rang *Range*	Canton *Township*	Superficie pi. car. *Area sq. ft.*	B: bâti *built* V: vacant	Taxes munic *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Cormier, Léonard	1J-5	VII	Ascot	59,984	V	$ 10.37	$ 34.39	$ 44.76
Dubo Inc. a/s J.M. Donahue	14G-163, -199, -201 à 210, -314 à -316.	VII	Ascot	12.78 ac.	V	23.24	16.77	40.01
Emond, Mme Alfred	13A-45	VIII	Ascot	8,036	V	399.14		399.14
Kingwell Investment Corp. a/s Niddell Stead. Co.	14G-129, à -131 14G-122 à-126	VII	Ascot	59,940	V	34.71		34.71
Morin, André	13E-34	VIII	Ascot	7,590	V	345.27	17.61	362.88
Morin, André	13E-35	VIII	Ascot	7,590	V	345.27	17.61	362.88
Morin, André	13-E-36	VIII	Ascot	7,590	V	345.27	17.61	362.88
Morin, André	13E-37	VIII	Ascot	7,590	V	345.27	17.61	362.88
Nolet, Jean-Noël, a/s Stéphane Nolet	9A-97, -98, -99, -148, -149, -124 à -127, -146, -147, -150 à -153.	IX	Ascot	278,689	V	26.03	98.90	124.93
Sherimco Inc. a/s René Hébert	12H-129 à -133	VII	Ascot	38,610	V	37.74	13.30	51.04
St. James & Fils Ltée	12H-134 à -137	VII	Ascot	30,888	V	28.75	73.37	102.12
Young, Willard	4E-13	X	Ascot	10,400	V		20.80	20.80
Burton, *Estate of Mrs.* Mary	Pt. 13C	VII	Ascot	13,624	V	436.69	68.18	504.87

Pt. 13C borné au nord par le lot 13C-84 rang 7, à l'est par les lots 13C-33 et 13C-32, rang 7, au sud par 13C ptie (Gaudette) à l'ouest par le chemin Belvédère; tel que décrit à l'acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 211574.

Pt 13C bounded on the north by lot 13C-84, in Range 7, on the east by lots 13C-33 and 13C-32, in Range 7, on the south by part of lot 13C (Gaudette), on the west by Belvedere Road; as described in the deed registered in Sherbrooke under number 211574.

Nom du propriétaire *Name of proprietor*	Cadastre et / *and* lot no	Rang *Range*	Canton *Township*	Superficie pi. ca. *Area sq. ft.*	B: bâti *built* V: vacant	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total
Gaudreau, Réal	Pt. 31, Pt. 2F	VIII	Ascot	128,671	B	$ 34.19	$ 57.33	$ 91.52
Lot pt. 3J borné au nord par pt. 3J rg 8, à l'est par Capleton Rd., au sud par Eustis Shaft, à l'ouest par pt. 3J rg 8. Lot pt. 2F borné au nord par Eustis Shaft, à l'est par Capleton Rd., au sud et à l'ouest par pt. 2F.								
Part of lot 3J bounded on the north by part of lot 3J, in Range 8, on the east by Capleton Road, on the south by the property of Eustis Shaft, on the west by part of lot 3J, in Range 8. Part of lot 2F bounded on the north by the property of Eustis Shaft, on the east by Capleton Road, on the south and on the west by part of lot 2F.								
Laplante, Jacques	Pt. 11H	VII	Ascot	20,291	B	$ 57.60	$ 225.73	$ 283.33
Pt. 11H borné au nord par pt. 11H rg 7, à l'est par pt. 11H à Dubé, au sud par chemin Bel-Horizon, à l'ouest par pt. 11H à 170 pieds à l'ouest du 11F.								
Part of lot 11H bounded on the north by part of lot 11H, in Range 7, on the east by part of lot 11H owned by Dubé, on the south by Bel-Horizon Road, on the west by part of lot 11H located 170 feet west of 11F.								
Lessard, M. et Mme Honoré	Pt. 7B	I	Ascot	30,360	V	$ 33.38	$ 12.21	$ 45.59
Pt. 7B borné au nord par lot pt. 7B rg. 1, à l'est par chemin séparant les cantons Eaton et Ascot, au sud par lot 7A rg 1, à l'ouest par pt. 7C rang 1.								
Part of lot 7B bounded on the north by part of lot 7B, in Range 1, on the east by the road dividing Eaton and Ascot Townships, on the south by lot 7A, in Range 1, on the west by part of 7C, in Range 1.								
Mason, Mrs. Cecil	Pt. 10C	I	Ascot	9.6 ac.	B	$ 62.69	$ 153.34	$ 216.03
Pt. 10C borné au nord par le lot 10D-1, à l'est par le lot 10B-1, au sud et à l'ouest par le chemin Robinson.								
Part of lot 10C bounded on the north by lot 10D-1, on the east by lot 10B-1, on the south and on the west by Robinson Road.								
Thivierge, Claude	14J-26, 1/2 nord 14J-27	VIII	Ascot	9,000	B	$ 170.81	256.54	$ 427.35
Valence, Jean-Paul	Pt. 10C	I	Ascot	31,200	B	57.61	170.14	227.75
Pt. 10C borné au nord par chemin Robinson, à l'est par pt. 10C (Jean-Paul Valence) au sud et à l'ouest par pt. 10C rang 1.								
Part of lot 10C bounded on the north by Robinson Road, on the east by part of lot 10C (Jean-Paul Valence), on the south and on the west by part of lot 10C, in Range 1.								
Valence, Jean-Paul	Pt. 10C	I	Ascot	19,525	V	$ 22.46	$ 5.28	$ 27.74
Pt. 10C borné au nord par le chemin Robinson, à l'est par pt. 10C (Alcide Martin), au sud par pt. 10C, à l'ouest par pt. 10C appartenant a Jean-Paul Valence.								
Part of lot 10C bounded on the north by Robinson Road, on the east by part of lot 10C (Alcide Martin), on the south by part of lot 10C, on the west by part of lot 10C owned by Jean-Paul Valence.								
McBean, Mrs. John	Pt. 16B	I	Ascot	20,000	V	$ 20.36		$ 20.36
Cette partie du lot seize « B » (16B) située dans le troisième rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Ascot, mesurant cent pieds de largeur en front sur l'autoroute sur deux cents pieds de profondeur et bornée comme suit: à l'ouest par l'autoroute, au nord par la ligne de division entre lesdits lots seize « B » et dix-sept « A », dans le même rang, au sud et à l'est par le résidu dudit lot seize « B »; telle qu'elle est décrite à l'acte de vente enregistré à Sherbrooke sous le numéro 163636.								
That part of lot sixteen "B" (16B), third range, on the cadastral plan and in the book of reference for the Township of Ascot, to measure one hundred feet in width facing the highway by two hundred feet in depth and bounded as follows: to the west by the highway, to the north by the division line between said lot sixteen "B" and lot seventeen "A", same range, to the south and east by the residue of said lot sixteen "B"; as described on deed of sale registered in Sherbrooke under number 163636.								

Archambault, Succ. J. A.	23B, 24B	II	Ascot	78,408			$ 8.12		$	8.12
Barry, H. D.	23C, 24C	II	Ascot	3.71 ac.	V		16.26			16.26
Goulet, Lucien	24C-14, 24C-13, 25B-15	XI	Eaton	62,910.5	V		85.31	$ 25.93		111.24
Martin, Marcel	26A-46	I	Ascot	7,500	B		8.49	13.14		21.63
Ouellette, Joseph	25C-4	III	Ascot	35,240	B		40.22	111.17		151.39
Pinard, Marc et *uxor*	28-7-26	I	Ascot	7,500			93.19			93.19
Tellier, Denis	28J	V	Stoke	10,890				21.23		21.23
Ash, Bertrand	24A pt.	IX	Eaton	10,000	B		153.90	496.41		650.31

Partie du lot numéro vingt-quatre « A » (24-A ptie), rang neuf (R. IX), au cadastre officiel du canton Eaton, désignée comme suit: Partant du coin nord-est dudit lot, de là, allant dans une direction ouest, en suivant le côté sud du chemin public, une distance de cent quinze pieds (115′), à un point qui est le point de départ du terrain présentement vendu; de là, allant dans une direction ouest, en suivant le côté sud du chemin public, une distance de cent pieds (100′), de là allant dans une direction sud, une distance de cent pieds (100′), de là, allant dans une direction est, une distance de cent pieds (100′), de là, allant dans une direction nord, une distance de cent pieds (100′), au point de départ. Bornée au nord par le chemin public, à l'ouest et au sud par autre partie du même lot restant la propriété du vendeur, et à l'est par une autre partie du même lot vendue ce jour à Marcel Roy.

Part of lot twenty-four "A" (Pt 24-A) in Range Nine (Rge IX), on the official cadastre for Eaton Township, designated as follows: Starting at the northeast corner of this lot, thence westerly along the south side of the public road, a distance of one hundred anf fifteen feet (115′) to the starting point of the land presently sold; thence westerly along the south side of the public road, a distance of one hundred feet (100′); thence, southerly, a distance of one hundred feet (100′); thence, easterly, a distance of one hundred feet (100′); thence, northerly, a distance of one hundred feet (100′), to the starting point. Bounded on the north by the public road, on the west and on the south by another part of the same lot remaining the property of the vendor, and on the east by another part of the same lot sold today to Marcel Roy.

Clément, Hector	27H-6, 27G-2 pt.	I	Ascot	14,625		$ 415.72	$ 53.93	$	469.65

Une propriété située dans la municipalité d'Ascot Corner, connue et désignée au cadastre officiel pour le canton d'Ascot, comme étant la subdivision numéro six du lot originaire numéro vingt-sept « H » du premier rang (No 27H-6, rg 1) et comme étant une partie de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro vingt-sept « G » du premier rang (Pt. No 27G-2, rg 1), mesurant soixante-dix-sept pieds (77′) en front, le long du chemin public, dans sa ligne sud-est et soixante-quatorze pieds (74′) en arrière dans sa ligne nord-ouest par toute la profondeur desdits lots et bornée comme suit: en avant dans sa ligne sud-est, par le chemin public, d'un côté, au sud-ouest, par une partie dudit lot No 27G-2, restant la propriété de la venderesse, en arrière, au nord-ouest, par le lot numéro 27F-9 et de l'autre côté, au nord-est, par une partie non subdivisée du lot numéro 27H appartenant à Omer Blouin.

Land located in the Municipality of Ascot Corner, known and designated on the official cadastre for Ascot Township as subdivision six of original lot twenty-seven "H", in the First Range (No. 27-H-6, Rge 1) and as part of subdivision two of original lot twenty-seven "G" in the First Range (Pt. 27-G-2, Rge 1) measuring seventy-seven feet (77′) in front, along the public road, on its southeast line and seventy-four feet (74′) in rear, on its northwest line, by the entire depth of these lots and bounded as follows: in front on its southeast line, by the public road, on one side, on the southwest, by part of lot 27-G-2, remaining the property of the vendor, in rear on the northwest by lot 27-F-9 and on the other side, on the northeast, by a non-subdivided part of lot 27-H owned by Omer Blouin.

Goulet, Gaétan	25B pt.	XI	Eaton	2,190	V	$ 3.87	$ 6.20	$	10.07

Partie du lot numéro vingt-cinq « B » (Ptie 25B) rang onze (Rg. XI) des plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Eaton, située au nord-ouest des vingt-cinq acres nord dudit lot, d'une superficie d'un (1) acre plus ou moins, et mesurant trois cent cinq pieds (305′) dans la ligne ouest, et trois cents pieds (300′) dans la ligne sud et borné à l'ouest par la ligne ouest dudit lot, au sud par le résidu dudit lot, propriété de Lucien Goulet et au nord-est par le chemin public.

Part of lot twenty-five "B" (Pt 25-B) in Range Eleven (Rge XI) on the official plan and in the book of reference for Eaton Township, located on the northwest of the northern twenty-five acres of this lot, having an area of one (1) acre, more or less, measuring three hundred and five feet (305′) on its west line and three hundred feet (300′) on its south line and bounded on the west by the western line of that same lot, on the south by the remainder of that lot, owned by Lucien Goulet and on the northeast by the public road.

Sanders, Ovila	22A, pt. 22B	IX	Eaton	s25 ac.		$ 87.90	$ 173.76	$	261.66

Un certain morceau de terre sis et situé dans le canton d'Eaton connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-deux « A » dans le neuvième rang, sur le plan officiel du cadastre et dans le livre de renvoi pour ledit canton d'Eaton, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins, avec les bâtisses dessus construites. Ce certain morceau de terre sis et situé audit canton d'Eaton,

Land located in Eaton Township known and designated as lot twenty-two "A" in the Ninth Range, on the official plan and in the book of reference for Eaton Township, having an area of one hundred acres, more or less, with the buildings constructed there. Another piece of land located in Eaton Township, known on the official plan and in the book of reference for the same Town-

Nom du propriétaire *Name of proprietor*	Cadastre et / *and* lot no	Rang *Range*	Canton *Township*	Superficie pi. ca. *Area sq. ft.*	B: bâti *built* V: vacant	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total

connu sur le plan et livre de renvoi officiels pour ledit Canton, dans le dixième rang, comme étant le lot numéro vingt-deux A (22A) contenant cent acres en superficie plus ou moins.

La moitié sud de la moitié est du lot numéro vingt-deux «B» (1/2 S. de 1/2 E. du lot 22B) dans le rang Neuf aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Eaton, contenant une superficie d'environ vingt-cinq acres.

ship, in the Tenth Range, as lot twenty-two "A" (22-A) having an area of one hundred acres, more or less.

The southern half of the east half of lot twenty-two "B" (S. 1/2 of E.1/2 of lot 22-B) in Range Nine, on the official plan and in the book of reference for Eaton Township, having an area of approximately twenty-five acres.

St-Pierre, Gaétan	28R-1 Pt.	I	Ascot	7,850		$ 366.77	$ 30.75	$ 397.52

Un terrain situé dans la municipalité d'Ascot Corner, mesurant environ vingt-neuf pieds (29′) en front, le long du chemin public, dans sa ligne sud-est, quarante-quatre pieds (44′) environ en arrière, dans sa ligne nord-ouest, par environ cent pieds (100′) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, connu et désigné au cadastre officiel pour le canton d'Ascot, comme étant une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro vingt-huit «R» du premier rang (Pt. No 28R-1, rg 1) et borné comme suit: en avant, au sud-est, par le chemin public, en arrière, au nord-ouest, par une partie du lot numéro 28R-1, appartenant à Oliva Bissonnette et de l'autre côté, au nord-est, par le lot numéro 28R-2 appartenant à Joseph Turcotte ou représentants. Avec le garage dessus construit, circonstances et dépendances.

Land located in the Municipality of Ascot Corner, measuring approximately twenty-nine feet (29′) in front, along the public road, on its southeast line; approximately forty-four feet (44′) in rear, on its northwest line, by approximately one hundred feet (100′) in depth on its northeast and southwest lines, known and designated on the official cadastre for Ascot Township, as a part of subdivision one of original lot twenty-eight "R" in the First Range (Pt 28-R-1, Rge 1) and bounded as follows: in front, on the southeast, by the public road, in rear, on the northwest, by a part of lot 28-R-1, owned by Oliva Bissonnette and on the other side, on the northeast, by lot 28-R-2 owned by Joseph Turcotte or representatives. With the garage constructed there, appurtenances and dependencies.

Municipalité de Deauville — *Municipality of Deauville*

Les Entreprises Gilles Godbout Inc.	517-139		Orford	39,438	B		$1,417.22	$1,417.22
Cusson, Mme Pauline Talbot 2	558	VIII	Orford	18,500	B	$ 155.18	330.56	485.74
Trépanier, Marcel	340-16-5-1, 340-16-6-2, 340-97-2, 340-73-1, 340-74-1	VI	Orford	20,361	B	315.31	1,212.28	1,527.59
Claude, Gilles	340 pt.	VI	Orford	35,500	V		63.36	63.36

Un certain terrain connu et désigné comme étant partie du lot numéro trois cent quarante (340) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, ladite partie mesurant deux cents pieds (200′) sur ses côtés est et ouest, cent soixante-quinze pieds (175′) sur son côté nord et cent quatre-vingts pieds (180′) sur son côté sud. Bornée, ladite partie, au nord par le lot 340-36 (rue), au sud par le lot 340-14 (chemin public), à l'ouest par le lot 340-37 (rue) et à l'est par le lot 340-34 et par une partie non subdivisée du lot 340.

Les mesures ci-dessus sont anglaises, et plus ou moins. La présente description a été préparée par les parties qui s'en déclarent satisfaites. Les vendeurs ne seront nullement tenus à la construction de même qu'à l'entretien des rues. Sans bâtisses.

Land known and designated as part of lot three hundred and forty (340) on the official plan and in the book of reference for Orford Township, measuring two hundred feet (200′) on its east and west sides; one hundred and seventy-five feet (175′) on its north side and one hundred and eighty feet (180′) on its south side. Bounded on the north by lot 340-36 (street), on the south by lot 340-14 (public road), on the west by lot 340-37 (street) and on the east by lot 340-34 and by a non-subdivided part of lot 340.

The above measurements are English measure and more or less. The present description has been prepared by the parties who declared that they are satisfied with it. The vendors are not in any way held responsible for the construction and maintenance of streets. Without buildings.

Lamontagne, Florentin	518 ptie	VIII	Orford	22,050	V	$ 40.19		$ 40.19

Un certain terrain étant une partie du lot numéro cinq cent dix-huit (p. 518) sur les plan et livre de renvoi officiels pour le canton Orford, ledit terrain étant décrit au dire du vendeur comme étant une partie d'un lot portant le numéro «42» sur un plan figuratif préparé par M. Wilfrid Grégoire, en mai 1917 mais

Land being a part of lot five hundred and eighteen (Pt 518) on the official plan and in the book of reference for Orford Township, described by the vendor as being a part of lot number "42" on a sketch prepared by Mr Wilfrid Grégoire, in May 1917, but otherwise more fully described and bounded as

autrement et plus au long décrit et borné comme suit: un morceau de terre mesurant cent (100′) pieds sur sa ligne sud-ouest, trente-quatre (34′) pieds, plus ou moins, sur le côté sud-est, soixante-cinq (65′) pieds, plus ou moins, dans la ligne nord-ouest et, cent dix (110′) pieds, plus ou moins, dans la ligne nord-est et borné: vers le sud-est par partie du même lot désignée audit plan figuratif sous le numéro «43», au nord-ouest par une autre partie du même lot «518» appartenant à la Dame Clara Gamache ou représentants, vers le nord-est par une autre partie dudit lot «518» appartenant à Cléophas Langlois, ou représentants, et au sud-ouest par autre partie du même lot ci-devant désignée sous le numéro «42» audit plan figuratif et supposée servir de chemin, avec droit de passage, en commun, avec d'autres, sur un chemin de quinze (15′) pieds de largeur situé au sud-ouest du terrain ci-vendu et sur un autre chemin allant nord-est sud-ouest ouvrant sur la rue Orford, sans bâtisse.

follows: a piece of land measuring one hundred feet (100′) on its southwest line, thirty-four feet (34′) more or less, on the southeast side, sixty-five feet (65′) more or less, on the northwest line and one hundred and ten feet (110′) more or less, on the northeast line and bounded on the southeast by part of the same lot designated on the above mentioned sketch as lot "43", on the northwest by another part of the same lot "518" owned by Mrs Clara Gamache or representatives, on the northeast by another part of lot "518" owned by Cléophas Langlois or representatives, and on the southwest by another part of that lot "42" described on the above mentioned sketch and supposedly being used as a road, with a common right of way with others, over a road measuring fifteen feet (15′) in width located on the southwest of the land sold and over another road running northeast-southwest leading to Orford street, without buildings.

Municipalité de Fleurimont — *Municipality of Fleurimont*

Champagne, Maurice	20C-12	IV	Ascot	5,500	V	$ 568.27	$ 4.68	$ 572.95
Champagne, Maurice	20C-13	IV	Ascot	5,500	V	648.93	4.88	653.61
Champagne, Maurice	20C-14	IV	Ascot	6,740	V	870.73	5.77	876.50
Dion, Daniel	19B-60	IV	Ascot	8,125	V	5.22	9.78	15.00
Dion, Daniel	24-350	VIII	Ascot	17,640	V	403.61	41.99	445.60
Guimond, Germain	24-263	VIII	Ascot	7,114	V	124.62		124.62
Fontaine, Paul	24-38	VIII	Ascot	6,000	V	2.20	9.88	12.08
Fontaine, Paul	24-39	VIII	Ascot	6,000	V	2.20	9.03	11.23
Fontaine, Paul	24-40	VIII	Ascot	6,000	V		9.03	9.03
Kingsley, Stewart	19B-64	IV	Ascot	7,500	V		3.36	3.36
Kingsley, Stewart	24-56	VIII	Ascot	9,050	V		7.09	7.09
Kingsley, Stewart	24-321	VIII	Ascot	6,187	V		2.41	2.41
Dumoulin, Marcel	P. 23D	VII	Ascot	12,395	V	538.25	74.34	612.59

Un terrain étant une partie non subdivisée du lot numéro vingt-trois D (P. 23D), rang sept, du cadastre pour le canton d'Ascot, de forme parallélogrammatique, borné vers le nord par le lot 23D-383 (rue); vers l'est par une partie du lot 23D non subdivisé, contenue dans l'assiette du chemin public; vers le sud par le lot 22i; vers l'ouest par le lot 23D-191 partie non subdivisée. Mesurant cent vingt-quatre pieds (124.0′) sur ses lignes nord et sud, cent pieds et un dixième (100.1′) sur ses lignes est et ouest. Contenant en superficie douze mille trois cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (12,395 pi. car.).

A non-subdivided part of lot twenty-three D (Pt 23-D), in Range Seven, on the cadastre for Ascot Township, of parallelogrammatic shape, bounded on the north by lot 23-D-383 (street); on the east by a non-subdivided part of lot 23-D, comprised in the public road right of way; on the south by lot 22i; on the west by a non-subdivided part of lot 23-D-191. Measuring one hundred and twenty-four feet (124′) on its north and south lines; one hundred and one-tenth feet (100.1′) on its east and west lines. Having an area of twelve thousand three hundred and ninety-five square feet (12,395 sq. ft.).

Dumoulin, Marcel	P. 23D, P. 23D-191, P. 23D-172, 23D-14-3	VII	Ascot	V	$ 258.61	$ 90.38	$ 348.99

Un terrain étant une partie non subdivisée du lot numéro vingt-trois D (P. 23D), rang sept, du cadastre pour le canton d'Ascot, de forme irrégulière, borné vers le nord par les lots 23D-201 et 23D-14-3; vers le nord-est par le lot 23D-14-3; vers l'est par une partie du lot 23D non subdivisé, maintenant contenue dans l'assiette du chemin public; vers le sud par le lot 23D-383 (rue); vers l'ouest par les lots 23D-191 non subdivisé, 23D-192 et 23D-193. Mesurant trente-cinq pieds et vingt-cinq centièmes (35.25′) et quatre-vingts pieds (80.0′) sur ses lignes nord, vingt-sept pieds et quatre dixièmes (27.4′) sur sa ligne nord-est, soixante-dix-huit pieds et quatre-vingt-seize centièmes (78.96′) sur sa ligne est, cent vingt-quatre pieds (124.0′) sur sa ligne sud, cent pieds et soixante-treize centièmes (100.73′) sur sa ligne ouest. Contenant en superficie dix mille cinq cent trente-deux pieds carrés (10,532 pi. car.).

A non-subdivided part of lot twenty-three D (Pt 23-D), in Range Seven, on the cadastre for Ascot Township, of irregular shape, bounded on the north by lots 23-D-201 and 23-D-14-3; on the northeast by lot 23-D-14-3; on the east by a non-subdivided part of lot 23-D, now comprised in the public road right of way; on the south by lot 23-D-383 (street); on the west by the non-subdivided lot 23-D-191, and by lots 23-D-192 and 23-D-193. Measuring thirty-five and twenty-five hundredths feet (35.25′) and eighty feet (80′) on its north lines; twenty-seven and four tenths feet (27.4′) on its northeast line; seventy-eight and ninety-six hundredths feet (78.96′) on its east line; one hundred and twenty-four feet (124′) on its south line; one hundred and seventy-three hundredths feet (100.73′) on its west line. Having an area of ten thousand five hundred and thirty-two square feet (10,532 sq. ft.).

Nom du propriétaire *Name of proprietor*	Cadastre et / *and* lot no	Rang *Range*	Canton *Township*	Superficie pi. ca. *Area sq. ft.*	B: bâti *built* V: vacant	Taxes munic. *Munic. taxes*	Taxes scolaires *School taxes*	Total

Un terrain étant une partie non resubdivisée du lot numéro cent quatre-vingt-onze de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois D (P. 23D-191), rang sept, du cadastre pour le canton d'Ascot, de forme triangulaire, borné vers le nord par le lot 23D-191-1 (rue); vers l'est par le lot 23D partie non subdivisée; vers le sud-ouest par le lot 23D-172 partie non subdivisiée. Mesurant cent pieds et un dixième (100.1') sur ses lignes nord et est, cent quarante-quatre pieds et soixante-seize centièmes (144.76') sur sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie cinq mille cinq pieds carrés (5,005 pi. car.).

Un terrain étant une partie non resubdivisée du lot numéro cent soixante-douze de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois D (P. 23D-172) rang sept, du cadastre pour le canton d'Ascot, de forme irrégulière, borné vers le nord par le lot 23D-172-1 (rue); vers le nord-est par le lot 23D-191 partie non subdivisée; vers le sud par le lot 22i; vers l'ouest par le lot 23D-13-1. Mesurant six pieds et quarante-cinq centièmes (6.45') sur sa ligne nord, cent quarante-quatre pieds et soixante-seize centièmes (144.76') sur sa ligne nord-est, cent onze pieds et un dixième (111.1') sur sa ligne sud, cent pieds (100.0') sur sa ligne ouest. Contenant en superficie cinq mille huit cent soixante-dix-sept pieds carrés (5,877 pi. car.). Le tout selon plan et désignation préparés par M. Denis Ouellet, arpenteur-géomètre, le six juin 1973, sous le numéro 4793 de ses minutes.

Le lot muméro trois de la resubdivision du lot numéro quatorze de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois D (23D-14-3), rang sept, du cadastre pour le canton d'Ascot.

Le tout tel que désigné dans l'acte de vente enregistré à Sherbrooke sous le numéro 194823.

A non-resubdivided part of lot one hundred and ninety-one of the subdivision of original lot twenty-three D (Pt 23-D-191), in Range Seven, on the cadastre for Ascot Township, of triangular shape, bounded on the north by lot 23-D-191-1 (street); on the east by a non-subdivided part of lot 23-D; on the southwest by a non-subdivided part of lot 23-D-172. Measuring one hundred and one tenth feet (100.1') on its north and east lines, one hundred and forty-four and seventy-six hundredths feet (144.76') on its southwest line. Having an area of five thousand and five square feet (5,005 sq. ft).

A non-resubdivided part of lot one hundred and seventy-two of the subdivision of original lot twenty-three D (Pt 23-D-172), in Range Seven, on the cadastre for Ascot Township, of irregular shape, bounded on the north by lot 23-D-172-1 (street); on the northeast by a non-subdivided part of lot 23-D-191; on the south by lot 22i; on the west by lot 23-D-13-1. Measuring six and forty-five hundredths feet (6.45') on its north line, one hundred and forty-four and seventy-six hundredths feet (144.76') on its northeast line, one hundred and eleven and one tenth feet (111.1') on its south line, one hundred feet (100') on its west line. Having an area of five thousand eight hundred and seventy-seven square feet (5,877 sq. ft). The whole in accordance with the plan and description prepared by Mr Denis Ouellet, Québec and Land Surveyor, on June 6, 1973, under number 4793 of his records.

Lot number three of the resubdivision of lot fourteen of the subdivision of original lot twenty-three D (23-D-14-3), in Range Seven, on the cadastre for Ascot Township.

The whole as described in the deed of sale registered in Sherbrooke under number 194823.

Municipalité du canton d'Orford — *Municipality of the Township of Orford*

Beadle, Carson	925-43	XV	Orford	7,359	B	$ 272.96	$ 142.33	$ 415.29
Breton, Guy	792-12-1	XIV	Orford	10,695	B	148.16	36.61	184.77
Dubuc, Jean-Claude	1028-10	«E»	Orford	24,903	B	397.36	374.45	771.81
Fournier, Mme Claude	925-37	XV	Orford	6,918	B	258.38	3.41	261.79
Fournier, Oscar	1074-21 & 1074-20$^{1}/_{2}$ n.e.	«A»	Orford	29,785	V	32.84		32.84
Gagnon, Fernand	837-11, 837-19	XIV	Orford	7,453	V	14.39	9.99	24.38
Gagnon, Fernand	837-21	XIV	Orford	7,200	V	13.97	6.17	20.14
Gagnon, Fernand	837-69	XIV	Orford	9,156	V	6.61	8.27	14.88
Lessard, Yvon	968-34	«A»	Orford	10,000	V	8.27	6.93	15.20
Lessard, Yvon	968-47	«A»	Orford	10,750	V	8.38	14.40	22.78
Jacques, Serge & Smith, Réginald	830 Pt.	XIV	Orford	68,607	V	26.35	20.07	46.42

Commençant à un point sur le lac appelé Trout Pond, situé à une distance de 48 pieds au nord de la ligne de division entre les lots 830 et 835, de là tournant vers l'ouest jusqu'à une distance de 6 perches à un point situé à 127 pieds au nord de la ligne de division entre lesdits lots 830 et 835 susdits: de là tournant vers le nord par une ligne perpendiculaire à la ligne sud à un point étant

Starting at a point on Trout Pond Lake, located a distance of 48 feet north of the dividing line between lots 830 and 835; thence, turning westerly a distance of 6 rods to a point located 127 feet north of the dividing line between the above mentioned lots 830 and 835; thence, turning northerly along a line perpendicular to the south line to a point located 99 feet from the shore of the lake, a distance

situé à 99 pieds du rivage dudit lac, jusqu'à une distance de 693 pieds, de là courant vers l'est une ligne perpendiculaire dans la ligne ouest jusqu'au lac, de là courant vers le sud en suivant ledit lac jusqu'au point de départ.

of 693 feet; thence, easterly along a line perpendicular to the west line, to the lake; thence, southerly around the lake to the starting point.

Vienneau, Gilbert	1074-19 & 1074-20½ s.o.	«A»	Orford	30,000	V	$ 53.33	$ 26.56	$ 79.89

Municipalité de Rock Forest — *Municipality of Rock Forest*

Gauthier, J. Ovila	4B-16, 4A-9	XIV	Ascot	10,000	B	$ 66.11	$ 137.44	$ 203.55
Donahue, Georges	7E-4, 7E-14	XII	Ascot	13,912	B	84.69	155.86	240.55
Denis, Arcadius	612-37, -38, -39		Orford	27,766	B		721.72	721.72
Daigneault, Richard	311-6-1		Orford	7,479	V	7.37		7.37
Fondations Moderne Enrg. a/s Mme Carmen Bergeron	311-60		Orford	7,125	B	90.53	155.86	246.39
Lussier, Mlle Pauline	244-78		Orford	7,055	V		21.99	21.99
Lussier, Mlle Pauline	244-77		Orford	7,055	V		21.99	21.99
Lussier, Mlle Pauline	244-76		Orford	7,080	V		22.84	22.84
Poulin, Oliva	678 pt.		Orford	20,000	V	28.60	39.58	68.18

Borné au nord par ptie 678, à l'est par le chemin, au sud par la ligne sud de la demie nord de la demie nord dudit lot 678, à l'ouest par ptie 678; plus longuement décrit à l'acte de vente enregistré à Sherbrooke sous le numéro 152164.

Bounded on the north by part of lot 678, on the east by the road, on the south by the south line of the northern half of the north half of lot 678, on the west by part of lot 678, more fully described in the deed of sale registered in Sherbrooke under number 152164.

Municipalité de Saint-Elie-d'Orford — *Municipality of Saint-Elie of Orford*

Deschenaux, Gérard	666-1	Orford	B		$ 955.44	$ 955.44
Duclos, Mme Lucie A.	458-11, 458-12-2, Pt. 458-12	Orford	B		539.30	539.30

Borné au nord par 458-12-3, à l'est par 458-12 (rue), au sud par la route 220, à l'ouest par 458.

Bounded on the north by lot 458-12-3, on the east by lot 458-12 (street), on the south by Highway No. 220, on the west by lot 458.

Donné à canton d'Ascot, Québec, ce 4e jour d'avril 1977.

Le secrétaire-trésorier,
ROBERT MAILHOT.

67820-16-2-o

Given at Ascot Township, Québec, this 4th day of April 1977.

ROBERT MAILHOT,
Secretary-Treasurer.

67820-16-2-o

Errata

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
14 (09-04-77)	Domicile légal (Article 30)	3506	G & M, SERVICES ELECTRONIQUES LTEE *G & M, ELECTRONICS SERVICE LTD.* 1341-9619	G & M, SERVICES ELECTRONIQUES LTEE *G & M, ELECTRONIC SERVICE LTD.* 1341-9619
13 (02-04-77)	Lettres patentes (1re partie)	3360	RESTAURANT DE LA GRANDE PLACE INC. 1472-5535	RESTAUTANT DE LA GRANDE PLACE INC. 1472-5535

67862-o

Canton de Otis

Rubrique: Cadastre
Édition: numéro 15 du 16 avril 1977, à la page 3663, changer la date de l'avis pour lire: «28 août 1974» au lieu de: «28 mars 1977».

67862-o

INDEX No 17

Partie I: avis juridiques

AVIS DIVERS

BOUCHERVILLE, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4047
BROSSARD, VILLE-TOWN (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4048
CHAMBLY, CITE-CITY (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4048
GRANDE VALLEE, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4048
LA VISITATION-DE-LA-POINTE-DU-LAC, MUNICIPALITE (*Requête*) ... 4053
L'ISLET, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4048
MAGOG, CITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4048
MONTREAL, VILLE-CITY (*Rues et ruelles*) ... 4049
MONTREAL, VILLE-CITY (*Rues et ruelles*) ... 4051
NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 20*) ... 4053
POINTE-DU-LAC, MUNICIPALITE (*Requête*) ... 4053
SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4055
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4055
SAINT-DONAT, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4055
SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE (BONAVENTURE), PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4055
SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIERE-DU-SUD, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4056
SAINT-GEORGES-DE-CACOUNA, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4056
SAINT-GEORGES-DE-CACOUNA, VILLAGE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4056
SAINT-GODEFROI, MUNICIPALITE DE CANTON (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4056
SAINT-JOSEPH-DE-LANORAIE, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4056
SAINTE-JULIE, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4056
SAINT-LAURENT, CITE CITY (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4056
SAINT-POLYCARPE, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4057
SAINT-ROCH, PAROISSE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4057
SAINT-ZOTIQUE, VILLAGE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4057
SHERBROOKE, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4057
SUCCESSION GASTON FORTIN (*Bénéfice d'inventaire*) ... 4057
VAUDREUIL-SUR-LE-LAC, VILLAGE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) ... 4057

CAISSES D'ÉPARGNE ET DU CRÉDIT

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE-SUD (*Changement de nom*) ... 4037

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

DEMANDES:

ALARIE, JOSEPH JACQUES ... 4037
BOUCHER, JOSEPH ADELARD PAUL ... 4037
CALVERT, JOSEPH EDOUARD ALFRED NORMAND ... 4037
COTE, JOSEPH LAURADIN ... 4038
CRAWFORD, DURLAN ELDRIDGE ... 4038
DESROCHERS, JEAN ... 4038
GALARNEAU, NAPOLEON ... 4038
HUMBEUTEL, MARIE, KATHLEEN, SUSAN ... 4038
LYMBERNER, MICHELINE ... 4038
MOWCHAN, JARY OLEK ... 4038
POISSON, HENRI ... 4038
SIMEONE, ARISTIDE ABBRUZZESE ... 4038
STEFANISZYN, STANLEY FRANK ... 4039
WOLLACH, MAX ... 4039
ZEPHAL, MUSTAPHA ... 4039

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES ... 3977
DECISIONS RENDUES (*Errata*) ... 4006
INTRODUCTION DE REQUETES:
— MONTREAL ... 3960
— QUEBEC ... 3964
JUGEMENTS ... 4005

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

HUILES PENCO LIMITEE (LES) ... 4007
PENCO OIL LIMITED ... 4007

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

ALIMENTATION B.M.R. INC. ... 4007
ARTISANAT IDEAL INC. ... 4007
ASSOCIATION DES CONSEILLERS FINANCIERS DU QUEBEC ... 4007
ASSOCIATION DE MADELINOTS ESCOUADE DES ILES ... 4007
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE SEMENCES DU QUEBEC (L') ... 4007
ASSOCIATION QUEBECOISE DE TELEDETECTION INC. ... 4007
BATITEC INC. ... 4007
BEAULAC (J.O.) INC. ... 4007
BEDFORD INDUSTRIES LTD. ... 4008
BEDFORD INDUSTRIES (1974) LTD. ... 4008
BEDFORD PLASTICS CO. LTD. ... 4007
BELL ASBESTOS MINES, LTD. ... 4008
BELL (H.) INC. ... 4008
BOURGEOIS FERMIERS DE RIMOUSKI INC. (LES) ... 4008
BRASSERIE MOLSON DU QUEBEC LIMITEE (LA) ... 4008
CAPITAL CERAMICS LTD. ... 4008
CARRIERES POINTE-CLAIRE INC. ... 4008
CENTRE COMMERCIAL FORET SHERWOOD INC. (LE) ... 4008
CENTRE MUSICAL GERMONT INC. ... 4008
CERAMIQUES CAPITAL LTEE (LES) ... 4008
CHATEAU DES ERABLES INC. ... 4008
DESSINS DRUMMOND INC. (LES) ... 4008
DICTIONNAIRES ROBERT LTEE (LES) ... 4008
DOMINION FLORAL CO. ... 4008
ENTREPRISES TELE-CAPITALE LTEE ... 4009
ENTREPRISES VAQUET INC. (LES) ... 4008
4 STAR HOMES INC. ... 4008
HABITATIONS GAGNON & COURCY INC. (LES) ... 4008
IMMEUBLES B.M.G. INC. ... 4008
IMPRIMERIE DE LA RIVE-SUD LIMITEE (L') ... 4008
INDUSTRIES BEDFORD LTEE (LES) ... 4008
INDUSTRIES BEDFORD (1974) LTEE (LES) ... 4008
INFORMATICIENS ASSOCIES DE MONTREAL INC. (LES) ... 4009
INVESTMENT COUNSEL ASSOCIATION OF QUEBEC ... 4007
JABER MANAGEMENT SERVICE INC. ... 4009
JANAL INC. ... 4009
LILY TRANSPORT LTD. ... 4010
MACHINES-OUTILS ELLIOTT (QUEBEC) LTEE ... 4009
MISS CAIRNS FLORISTS (1971) INC. ... 4009
MOISAN (D.) FLEURISTE INC. ... 4009
MOLSON'S BREWERY QUEBEC LIMITED ... 4008
MOULURES BEGIN LTEE (LES) ... 4009
MOUVEMENT COMMUNICATION-CULTURE DE MONTREAL INC. ... 4009
MUSEE D'ARCHEOLOGIE DE L'EST DU QUEBEC INC. ... 4009

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

(suite)

N. & N. AUTO SUPPLIES LTD. ... 4009
PIECES D'AUTOS N. & N. LTEE ... 4009
PLACEMENTS DES CHATAIGNERS LTEE (LES) ... 4009
POINTE-CLAIRE QUARRY INC. ... 4008
POULETS SAGUENAY LTEE (LES) ... 4009
PROVINCIAL MARINE SPORTS INC. ... 4009
RADIO INTER-CITE INC. ... 4009
RADIO LAVAL INC. ... 4009
RAPID WOODWORK CO. LTD. ... 4009
RESTAURANTS LEMIEUX ET MICHAUD INC. (LES) ... 4009
SERVICE D'ADMINISTRATION JABER INC. ... 4009
SERVICES DE COURRIER IMPERIAL INC. (LES) ... 4009
SEVENTH ESTATE INCORPORATED (THE) ... 4009
SHERWOOD FOREST SHOPPING CENTER INC. ... 4008
TELE-CAPITAL ENTERPRISES LTD. ... 4009
TRANSPORT LYS LTEE ... 4010
VERDUN EXCAVATION INC. ... 4010
VETEMENTS WILLIAM INC. (LES) ... 4010
WILLIAM CLOTHES INC. ... 4010

CHANGEMENT DE NOM

ALBERT (S.) AND COMPANY, LIMITED ... 4010
ALBERT (S.) ET COMPAGNIE LIMITEE ... 4010
MESTON LAKE RESOURCES INC. ... 4010
RESSOURCES DU LAC MESTON INC. (LES) ... 4010

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

COFFRAGES VILLE MARIE LTEE (LES) ... 4039
COUSINEAU (G.) INC. ... 4039
FASHION SHOE SHOP INC. ... 4039
MAISONNEUVE TOWER LTD. ... 4039
MAX SEIGLER-BERT SILVERMAN FOUNDATION ... 4039
SCOTIA INVESTMENTS LTD. ... 4040
TOUR MAISONNEUVE LTEE ... 4039
VILLE MARIE FORMWORKS LTD. ... 4039

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

G & M, ELECTRONICS SERVICE LTD. (*Erratum*) ... 4164
G & M, SERVICES ELECTRONIQUES LTEE (*Erratum*) ... 4164

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A.E. ENGINEERING EQUIPMENTS (QUEBEC) LIMITED ... 4016
ACIERS GAUDREAULT INC. (LES) ... 4010
ADAM (JULIEN) & FILS INC. ... 4010
ALPA DEVELOPMENT INC. ... 4011
ALUMINIUM CARRIER & BISSON INC. ... 4010
ALUMINIUM DAYMAR LTEE ... 4010
ALUMINIUM DUPRE INC. ... 4011
AMENAGEMENTS ALPA INC. ... 4011
AMENAGEMENTS IMMEDIATS LTEE (LES) ... 4011
AMENAGEMENTS JANIPOLD INC. (LES) ... 4011
ANGELO MASONRY INC. ... 4011
ANPIDASO INC. ... 4011
APPAREILS DE CLIMATISATION NORDIQUE INC. (LES) ... 4011
APPARTEMENTS GUYLAIX INC. (LES) ... 4011

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

ARMOIRES DE LA MENAGERE INC. (LES) ... 4011
ARMOIRES MIDO LTEE (LES) ... 4011
ASSURANCE C. FELIZIANI INCORPOREE ... 4011
ASSURANCES DUMAS ET LARUE INC. ... 4011
ASSURANCES RAYMOND PARE INC. (LES) ... 4011
AUTO MONACO (1977) INC. ... 4011
AUTOBUS GASTON NADEAU INC. ... 4011
AUTOBUS HEMMINGFORD INC. ... 4011
AUTOBUS MARCELEINE INC. ... 4011
AUTOBUS SCOLAIRES BLAIR INC. ... 4011
AUTOMOBILES LAURENTIDE (1977) INC. ... 4011
AVAC CORPORATION ... 4014
BAMOCHO INC. ... 4011
BARIBEAU & SIMARD INC. ... 4012
BASCUNAN (M.) CORPORATION ... 4014
BEAUDIN, CALLES & ASSOCIES INC. ... 4012
BEAU GAIN CONSTRUCTION INC. ... 4013
BERSACO INC. ... 4012
BIJOUTERIE BELVEDERE INC. (LA) ... 4012
BIJOUTERIE R. VALIQUETTE INC. ... 4012
BILODEAU (EMILE) & FILS INC. ... 4012
BISAILLON (JACQUES) INC. ... 4012
BLAIR SCHOOL BUS INC. ... 4011
BLOCS LA SONDE INC. (LES) ... 4012
BOITE A CHANSON MIMESON INC. ... 4012
BOUCHERIE D'AMEDEE INC. ... 4012
BOUTIQUE EQUESTRE V.B. INC. ... 4012
BOUTIQUES JUNISEXE INC. ... 4012
BOUTIQUE DE LINGE LIBRE FEMME INC. ... 4012
BOUTIQUE DU MEUBLE ALLARD & DUGAS INC. ... 4012
BRICOCENTRE INC. ... 4012
BUANDERIE SOREL INC. ... 4012
BUCCI (TONY) VESTS MAKER INC. ... 4016
C. & M. ALIGNMENT INC. ... 4019
CADRES GRAVENA LTEE (LES) ... 4012
CARPENTIER (O.) INC. ... 4012
CAYER (J.M.) ET FILS LTEE ... 4012
CEBRON INVESTMENTS INC. ... 4018
CENTRE DE L'AUTO TERREBONNE INC. ... 4012
CENTRE BANDAG RIVE-SUD INC. ... 4013
CENTRE DU CHASSIS DES ILES INC. (LES) ... 4013
CENTRE D'ELECTRICITE JEROMIEN INC. ... 4013
CENTRE MEDICAL LA MALBAIE INC. ... 4013
CENTRE DE RENOVATION LA SEIGNEURIE INC. ... 4013
CERAMATEK INC. ... 4013
CHARLAND (PAUL) INC. ... 4013
CHERADES INC. ... 4013
CLOUTIER, ARCAND ET ASSOCIES INC. ... 4013
COFFRAGES STE-ANNE-DES-PLAINES INC. (LES) ... 4013
COMPAGNIE CANADIENNE DE L'INFORMATIQUE C.C.I. LTEE (LA) ... 4013
COMPAGNIE DE GESTION PELARO INC. ... 4013
COMPAGNIE DE GESTION RADIO-CITE INC. ... 4013
COMPAGNIE J.E. JUTRAS INC. (LA) ... 4013
COMPAGNIE LAURENT LAJOIE ET ASSOCIES LTEE (LA) ... 4013
COMPAGNIE PETITS POINTS & ARTISANATS R.G. LTEE (LA) ... 4013
CONSEILLERS EN RECRUTEMENT L'HOMME CLEF INC. (*Correction*) ... 4027
CONSTRUCTION BEAU GAIN INC. ... 4013
CONSTRUCTION CHARBEAU INC. ... 4013

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CONSTRUCTION CORDE INC. 4013
CONSTRUCTIONS DUPERRON, MARCOUX INC. (LES) 4013
CONSTRUCTIONS LE BOURGNEUF INC. (LES) 4014
CONSTRUCTIONS MIDAR INC. (LES) 4014
CONSTRUCTIONS PENCHEL INC. (LES) 4014
CONSTRUCTIONS VAUBEC INC. 4014
CONSTRUCTIONS VINCENT & DOYON INC. (LES) 4014
CORD CONSTRUCTION INC. 4013
CORPORATION AVAC (LA) 4014
CORPORATION M. BASCUNAN 4014
CORPORATION MULTICOR INTERNATIONAL 4014
COUVREURS RIVE-NORD INC. 4014
D'AMOURS (BERNARD) INC. 4014
DAYMAR ALUMINIUM LTD. 4011
DECOR SOIXANTE-DIX INC. 4014
DECORATIONS DE PIERRES VOLCANIQUES R.H. INC. 4014
DISCOTHEQUE QUATORZE-DIX-HUIT INC. 4014
DISTRIBUTEURS DOMAINE INC. 4014
DOMAINE DISTRIBUTORS INC. 4014
DOMAINE FORGET INC. 4014
DRAGON PETROLEUM LTD. 4019
DUMONT (GEORGES) INC. 4014
EBENISTERIE DES FRENES INC. 4014
EDITIONS PUBLI-ACTION INC. (LES) 4014
EDITIONS SHERBROOKE INC. (LES) 4014
EMBARCATIONS DE L'ESTRIE INC. (LES) 4014
ENTREPRENEURS GENERAUX G.Y.L. INC. 4015
ENTREPRISES A. DESROSIERS INC. (LES) 4015
ENTREPRISES CLAUDAN INC. 4015
ENTREPRISES E. SCATTOLIN INC. 4015
ENTREPRISE D'ELECTRICITE THEBERGE ET PROULX INC. 4015
ENTREPRISES ERIGAB INC. (LES) 4015
ENTREPRISES GARREAU-DEUSCH INC. (LES) 4015
ENTREPRISES H.B.G. INC. (LES) 4015
ENTREPRISES J.B.P. INC. (LES) 4015
ENTREPRISES LAFERRIERE ET FRAPPIER INC. (LES) 4015
ENTREPRISES M.A.M. INC. (LES) 4015
ENTREPRISES MARCAS INC. (LES) 4015
ENTREPRISES METAGEX INC. (LES) 4015
ENTREPRISES NOBERT & DENEAULT INC. (LES) 4015
ENTREPRISES NORBERT LEVASSEUR LTEE (LES) 4015
ENTREPRISES PAUL POULIN INC. (LES) 4015
ENTREPRISES R. ROULEAU INC. (LES) 4015
ENTREPRISES RUMASS INC. (LES) 4015
ENTREPRISES DE SOUDURE DU GOLFE INC. (LES) 4015
ENTREPRISES WALTER ET MICHEL INC. 4015
EPICERIE T.M.T. FORDHAM INC. 4015
EQUIPE DE CONSULTATION ECORE INC. 4016
EQUIPEMENTS D'INGENIERIE A.E. (QUÉBEC) LIMITEE 4016
EVALUATION D'ANJOU INC. 4016
EXCAVATION BROUILLARD & FRERES LTEE 4016
EXCAVATIONS JEROMEX LTEE 4016
EXCAVATIONS ST-ROCH INC. 4016
EXPEDITION OUTRE-MER AMIRAL INC. 4016
FABRICANT DE VESTES TONY BUCCI INC. (LE) 4016
FARMER JEANS INC. 4018
FENETRES G.G.M. INC. (LES) 4016
FENETRES METRO INC. (LES) 4016

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

FERME GRAND RANG (1977) INC. 4016
FERME LA ROSE INC. 4016
FERME LUC BERTHIAUME & FILS INC. (LA) 4016
FERMES DU RETOUR INC. 4016
FERME DE LA VALLEE DES PINS INC. 4016
FERMES YVES TREPANIER INC. (LES) 4016
FERROLOX INC. 4016
FLORI-BOUTIK INC. 4016
FONDATIONS O.C. & F. LEBLANC INC. 4016
FORMES REAL CONSTANT INC. (LES) 4016
FOYER ST-FRANÇOIS B.B.G. INC. 4017
GARIEPY (MICHEL) INC. 4017
GESTION CESANAN INC. 4017
GESTION D'IMMEUBLES LE VERSEAU INC. (LA) 4017
GESTION INFORMA INC. 4017
GESTION RA-GI INC. 4017
GONTHIER (RICHARD) INC. 4017
GOYETTE (J.A.) INC. 4017
GRAVENA PICTURE FRAMES LTD. 4012
GROUPES D'INFORMATIONS ET DE RECHERCHES EN PSYCHOCULTURE G.I.R.P. LTEE 4017
HOTELLERIE L'EXQUISITE INC. 4017
HOTEL-MOTEL CENTRAL WOTTON INC. 4017
HUILES A MOTEUR G.P. INC. (LES) 4017
HUILE RICHELIEU (NORD) INC. 4017
IBRAHIM (JOS.) INC. 4017
IMMEUBLES KAVALOUNY INC. (LES) 4017
IMMEUBLES MIROBEC INC. (LES) 4017
IMMEUBLES SAVIM LTEE (LES) 4017
IMMEUBLES SISSI INC. (LES) 4017
IMPERIM LTD. 4017
IMPERIM LTEE 4017
IMPORTATIONS B.D.S. INC. (LES) 4017
IMPRIMERIE LE MERAGON INC. 4018
INDUSTRIES T.A.G. LTEE (LES) 4018
INDUSTRIES TANIN INC. (LES) 4018
INSTALLATIONS DE METAL LERCO LTEE (LES) 4018
INVESTISSEMENTS CEBRON INC. (LES) 4018
JACQUES (RENE) LTEE 4018
JARDINS DU MANOIR INC. (LES) 4018
JARDIN A SOULIERS INC. (LE) 4018
JEAN AMOUR LTEE 4018
JEANS FERMIER INC. 4018
JOURNAL LE JOUR INC. 4018
JUNISEX BOUTIQUES INC. 4012
KEMEUBLEC INC. 4018
KEYMAN RECRUITING CONSULTANTS INC. *(Correction)* 4027
LABORATOIRES QUATREX INC. (LES) 4018
LACHANCE SUNOCO SERVICE INC. 4021
LAFONTAINE & FILS INC. 4018
LAMFORM INC. 4018
LATOUR (M. & M.) INC. 4018
LE BEL & PERREAULT INC. 4018
LERCO METAL ERECTORS LTD. 4018
LIBRAIRIE OPUS INC. 4018
LOCATIONS B.G.O. INC. 4018
LOVE JEANS LTD. 4018
LUMICLAIR INC. 4018
MAÇONNERIES ANGELO INC. (LES) 4019

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

MAISON CLEMENT CROTEAU INC. 4019
MAISON PASCAL ROBILLARD INC. (LA) 4019
MARCHE CENTRAL AMQUI INC. 4019
MARCHE ROBERT S. GAGNON INC. 4019
MARCOBEC INC. 4019
MARCOUX & THERIAULT INC. 4019
MONETTE (L.) & FILS INC. 4019
MONTREAL TOWING SERVICE INC. 4021
MOTEL ADMIRAL (1977) INC. 4019
MURS SECS SAUCIER INC. (LES) 4019
NOLDERO INC. 4019
NORTH SHORE ROOFERS INC. 4014
NOVOCO LTEE 4019
PAPETERIE GABRIEL LANGEVIN INC. 4019
PARALLELISME C. & M. INC. 4019
PARE-CHOCS DE GRANBY INC. 4019
PARTIES D'AUTOS USAGEES R. TALBOT INC. 4019
PETROLES DRAGON LTEE 4019
PETROLES RENE BEAUCHEMIN INC. (LES) 4019
PENCHEL CONSTRUCTION INC. 4014
PIECES D'AUTO RICHARD LACASSE INC. 4019
PIECES D'AUTOMOBILES ROIREAU INC. 4019
PIECES USAGEES VETTE INC. 4020
PINE VALLEY FARM INC. 4016
PLACEMENTS ALBOCO INC. (LES) 4020
PLACEMENTS BANCO INC. (LES) 4020
PLACIMEST INC. 4020
PLANTROPICA INC. 4020
PORTES & CHASSIS LUCIEN POULIN INC. 4020
PRESSE D'ACTION ECONOMIQUE M.T.M.L. INC. 4020
PROFUS INC. 4020
PROMOGEST INC. 4020
QUEBEPLACE INC. 4020
QUINCAILLERIE ALMA LTEE (LA) 4020
R.G. NEEDLEPOINTS & CRAFTS CO. LTD. 4013
RECHERCHE EN MARKETING GROUPE CENTRE PLUS INC. 4020
REGENTEX INC. 4020
RESTAURANT LE CARREFOUR ST-ANTOINE INC. 4020
RESTAURANT DE LA GRANDE PLACE INC. (*Erratum*) 4164
RESTAURANT LES PIGEONS VOYAGEURS INC. 4020
RHEAULT (E.) INC. 4020
RICHELIEU OIL (NORTH) INC. 4017
ROBICHAUD (J.M. ET P.) INC. 4020
ROIREAU AUTO PARTS INC. 4019
SAJEMA INC. 4020
SALON DE COIFFURE GRATIEN DRAPEAU INC. 4020
SALON D'ESTHETIQUE FASCINATION INC. 4020
SAUBEL INC. 4020
SAUCIER DRY WALL INC. 4019
SAVIM REALTIES LTD. 4017
SERGERIE, DUNN, COUTURE INC. 4021
SERVICES SANITAIRES CHAGNON INC. 4021
SERVICE SUNOCO LACHANCE INC. 4021
SERVICE DE TOUAGE MONTREAL INC. 4021
SERVIGESTION INC. 4021
SOCIETE D'AMENAGEMENT VERBOIS INC. 4021
SOCIETE DE COMMUNICATIONS GRAPHIQUES SOCOM INC. 4021

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

SOCIETE DE GESTION C.M.H.C. INC. 4021
SOCIETE DE GESTION HABRA INC. 4021
SOCIETE DE GESTION R.C.R.T. INC. 4021
SOCIETE IMMOBILIERE DE L'EST LIMITEE (LA) 4021
SOCIETE D'INFORMATIONS IMMOBILIERES MAREX LTEE 4021
SURPLUS DRUMMOND INC. 4021
T.M.T. FORDHAM GROCETERIA INC 4015
TAPIS DONALD BLANCHETTE INC. (LES) 4021
TERREBONNE AUTO CENTRE INC. 4012
TESSIER (JACQUES) INC. 4021
TRAGANOR INC. 4021
TRANSPORT EMILE SARRASIN INC. 4021
TRANSPORT NORMAND LAROCQUE INC. 4021
TRANSPORT YVES & REMI BENOIT INC. 4021
TRUDEL (J.) & FILS INC. 4021
VARIETES AU FOUILLIS INC. 4021
VENTES FORD LESCAULT LTEE (LES) 4022
VINET (J. PAUL) & FILS LTEE 4022
VITRERIE D'AUTO DOLBEAU LTEE 4022
VOYAGES GAUTHIER INC. 4022

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

AGRICOTOUR DE L'ESTRIE INC. 4022
AMENAGEMENT DE LA RIVIERE METABETCHOUAN INC. (L') 4022
AMIS DE L'ARTISAN DE LOTBINIERE INC. (LES) 4022
AMIS DU BOUVIER DES FLANDRES INC. (LES) 4022
AMIS DE LIONEL GROULX (LES) 4022
AMIS DU SKI DE FONDS DE ST-EDOUARD DE FABREVILLE (LES) 4022
ASSOCIATION AIKIDO KENSANKAI INCORPOREE 4022
ASSOCIATION DES CITOYENS POUR L'ACTION DEMOCRATIQUE LAVAL INC. (L') 4022
ASSOCIATION DE DARD DU QUEBEC 4022
ASSOCIATION DES DIPLOMES DE L'ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE 4022
ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN SCIENCES ET GENIE DE L'UNIVERSITE LAVAL INC 4023
ASSOCIATION DES EXPOSANTS DU SALON DE LA FEMME DE QUEBEC 4023
ASSOCIATION DES FONDEURS DU QUEBEC 4023
ASSOCIATION DES GROUPES FOLKLORIQUES DE CHARLEVOIX INC. (L') 4023
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR, ST-JOSEPH-DE-BEAUCE INC. 4023
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS STADACONA 4023
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CARREFOUR DES AFFAIRES DE CABANO INC. (L') 4023
ASSOCIATION DES PECHEURS DE STE-THERESE & CAP D'ESPOIR, INC. 4023
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU PLATEAU MONT ST-SAUVEUR INC. 4023
ASSOCIATION PROVINCIALE DES INFORMATICIENS DU QUEBEC 4023
ASSOCIATION RADIO INDEPENDANTE T.M.L. INC. 4023
ASSOCIATION DES RESIDANTS DES CASCADES INC. 4023
CAMP MONTESENARIO NOTRE-DAME-DE-LA-DEFENSE 4023
CENTRES CULTURELS LOUIS RIEL INC. (LES) 4023
CENTRE DES FEMMES DU FAUBOURG (C.F.F.) INC. 4023
CENTRE DE RECHERCHE ECOTAN INC. 4023
CERCLE DES FERMIERES DE VAL D'ESPOIR INC. 4023
CLUB DE L'AGE D'OR DE MASCOUCHE-OUEST INC. 4023
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-CLEOPHAS COMTE MATAPEDIA 4024
CLUB DE L'AGE D'OR DE STE-ELIZABETH 4024
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-MAJORIQUE 4024
CLUB DE L'AGE D'OR ST-TELESPHORE, INC. (LE) 4024
CLUB D'AGE D'OR TOURNESOL DANIELOIS 4024
CLUB D'AUTO-NEIGE BOTSFORD INC. 4024
CLUB DE BOXE DE QUEBEC 4024

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

CLUB DE CHASSE ET PECHE JOLIN VILLENEUVE INC. 4024
CLUB DE CHASSE ET PECHE DE SUTTON 4024
CLUB DES CHASSEURS D'ORIGNAL DE LAVERLOCHERE INC. (LE) 4024
CLUB DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE POIVRE & SEL 4024
CLUB DE CONSERVATION A.D.G. INC. 4024
CLUB DE CRICKET UNI DE MONTREAL (LE) 4024
CLUB CYCLISTE BERNARD, VADNAIS & ASS. INC. 4024
CLUB LIONS DE BEAURIVAGE INC. 4024
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'EAST ANGUS INC. 4024
CLUB DE PETANQUE DE STE-ELIZABETH INC. 4024
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE DE MATANE INC. (LE) 4024
CLUB 4X4 LES COMMANDOS DU NORD INC. 4024
CLUB DE RADIO SOCIALAVAL INC. 4024
CLUB RADIO-COPAIN LE BOUCLIER INC. 4025
CLUB SOCIAL DES LOCATAIRES D'HABITAT L'ESPERANCE DE ST-GERMAIN INC. 4025
CLUB SPORTIF AMATEUR LAVAL INC. 4025
CLUB SPORTIF DES PATTES DE BOIS INC. 4025
CLUB DE TENNIS SUR TABLE DE RIMOUSKI 4025
CLUB DU TROISIEME AGE DES BONS VIVANTS DE BOUCHETTE INC. 4025
CLUB DES VIEUX MODIFIES DE L'AUTOMOBILE CHICOUTIMI INC. (LE) 4025
COMITE DE CITOYENS DE BRIDGEVILLE 4025
COMITE DE PROMOTION DU PATRIMOINE DE BEAUMONT (C.P.P.B.) INC. 4025
CONSEIL DE LA CULTURE DE L'EST DU QUEBEC 4025
CORPORATION DES FETES NATIONALES, REGIONS DES LAURENTIDES 4025
DAMES AUXILIAIRES DE BAIE-COMEAU INC. (LES) 4025
DAMES AUXILIAIRES DU CENTRE HOSPITALIER SAINTE-FAMILLE (LES) 4025
FESTIVAL DE LA COUPE GREY DE MONTREAL 1977 INC. 4025
FESTIVAL DE LA GROSSE BUCHE ST-RAYMOND INC. 4025
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LA CRITIQUE QUEBECOISE 4025
FESTIVAL PROVINCIAL QUATRE PAR QUATRE DE QUEBEC INC. 4025
FONDATION D'AMENAGEMENT ST-PATRICK 4025
FONDATION ROCH STE-MARIE (LA) 4026
FONDS DE L'ATHLETE ABITIBI-TEMISCAMINGUE INC. 4026
GARDERIE DU CAMPUS MACDONALD COLLEGE ET JOHN ABBOTT COLLEGE 4026
GARDERIE LE COFFRE A JOUETS 4026
GARDERIE MORIN INC. 4026
GROUPE DE RECHERCHE, D'ETUDE ET DE DEVELOPPEMENT POUR LES ATELIERS PROTEGES DE LA GASPESIE (GREDAP) INC. 4026
GROUPE DE RECHERCHES EN HISTOIRE DU QUEBEC RURAL G.R.H.Q.R. 4026
HABITAT STE-ODILE INC. 4026
LOISIRS DE L'EGLISE MERE DES CHRETIENS (LES) 4026
MACDONALD COLLEGE AND JOHN ABBOTT COLLEGE DAYCARE CENTER 4026
MAISON DE LA FRANCOPHONIE 4026
MONTREAL GREY CUP FESTIVAL 1977 INC. 4025
MONTREAL UNITED CRICKET CLUB 4024
MUSEE UNIVERSEL DE LA CHASSE ET DE LA NATURE 4026
ORDRE LOYAL DES MOOSE LOGE 1131 DE LAC-MEGANTIC INC. (L') 4026
PARADE DES CHAMPIONS DE ST-GEORGES INC. 4026
PETIT BALLET CARROUSEL INC. (LE) 4026
RALLYE TIERS-MONDE ESTRIE INC. (LE) 4026
REGROUPEMENT DES ASSISTES SOCIAUX DE FORILLON 4026
RELAIS LA CHAUMINE INC. 4026
RESSOURCES D'ARTS ET VIE LES AMBROISES INC. 4026
RIEL (LOUIS) CULTURAL CENTRES INC. 4023
RIVERAINS DU LAC ST-FRANÇOIS-XAVIER DE BROMPTON TOMCO INC. 4026
ST-PATRICK DEVELOPMENT FOUNDATION 4025
SALON DES METIERS D'ART DU QUEBEC INC. 4027
SOCIETE DES COLLECTIONNEURS D'ARMES DU QUEBEC, SOCAQ INC. 4027

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(*suite*)

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA HAUTE GATINEAU 4027
SOCIETE DE DISTRIBUTION CINEMA LIBRE INC. 4027
SOCIETE NATIONALE DES QUEBECOIS DES CANTONS (LA) 4027
SOCIETE PUBLINATURE (LA) 4027
SUTTON FISH AND GAME CLUB 4024
THEATRE DES CALICOTS 4027
VALSPEC INC. 4027

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ALIMENTATION J.R.S. INC. 4028
ARNOLD (ROGER) INC. 4028
CHARBONNEAU AUTO-LEASING INC. 4028
CHARBONNEAU LOUAGE D'AUTOS INC. 4028
CLUB DE HOCKEY LES JAROS DE BEAUCE INC. (LE) 4028
CLUB RICHELIEU LACHINE 4028
COGESTAN INC. 4028
CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC. (LA) 4028
CONSTRUCTIONS CLEMENT BAILLARGEON INC. (LES) 4028
DECHENE (G.H.) ET FILS INC. 4028
ENTREPRISES LA VIE EN ROSE INC. 4028
ENTREPRISES P.E. BABIN INC. (LES) 4028
ESTEGEC INC. 4028
FIBRES INDUSTRIELLES C.G. INC. (LES) 4028
FONDATIONS ST-FRANÇOIS 4028
FRENETTE & FRERES LTEE 4028
GALERIES DE LA BAIE INC. (LES) 4028
LEXICAN PERSENNEL SERVICES LTD. 4029
MOTEL A LA CROISEE INC. 4028
PROJET-CITE DES RETRAITES NOTRE-DAME-DU-FOYER INC. 4029
QUEBEC CARRIERS CONFERENCE INC. 4028
RACINE, CAUCHON & BERGERON INC. 4029
SERVICES DE PERSONNEL LEXICAN LTEE 4029

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

ACCEBA REALTY LTD. 4029
AERO CLUB DE SOREL LTEE 4029
AGENCES TASSO INC. (LES) 4029
ALLIED TAXIS INCORPORATED 4029
AMBULANCE BOUCHERVILLE INC. 4029
AQUEDUCS ST-ALPHONSE LTEE (LES) 4029
ARGENTO BROS. PAVING CO. LTD. 4029
AUDIO-MEDIA LABORATORY INC. 4032
BOULE (ANDRE) & ASSOCIES INC. 4029
BOUTIQUE CHARL., FLEURISTE, INC. 4029
BRIJAC INC. 4029
BROADCASTERS INC. 4030
CANADIAN & INTERNATIONAL FOOTWEAR INC. 4030
CANADIAN WHITE STAR PRODUCTS LIMITED 4033
CASCADE METAL INC. 4033
CATHY REALTIES LTD. 4030
CHAUSSURES REYNALD INC. 4030
CHEVALIERS DE COLOMB D'AMOS INC., CONSEIL AMOS NO 2218 4030
CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL ASBESTOS NO 2823 4030
CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL LAFONTAINE NO 1356 4030
CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL NICOLET NO 1326 4030
CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL NO 2800 DOLBEAU 4030

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

(suite)

CHEVALIERS DE COLOMB DE POINTE-CLAIRE INC., CONSEIL POINTE-CLAIRE NO 4832 4030
CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL ROUYN NO 2729 4030
CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-FELICIEN, CONSEIL ST-FELICIEN NO 2973 4031
CLINIQUE MEDICALE DE TROIS-RIVIERES INC. 4030
COFFRAGES B.M.F. INC. 4030
COMPAGNIES DE CONSTRUCTION OMEGA LTEE (LA) 4030
CONDAIR INC. 4030
CONFECTIONS MAURICE PERREAULT INC. (LES) 4030
CONSEIL DE PLEIN AIR DE L'OUTAOUAIS 4030
CONSTRUCTION CONCEPT INC. 4031
CONSTRUCTION F.M.A. INC. 4031
CONSTRUCTION LEO DESGAGNE INC. 4031
CONSTRUCTION ET RENOVATION J.P.W. INC. 4031
CONSTRUCTION VASARD INC. 4031
CONSULTANTS S.C.G. INC. (LES) 4031
CONVERDIS PRODUCTS LTD. 4031
COUPAL (O.) INC. 4031
CYMA AUTOMOTIVE INC. 4031
DAOUST (PAUL) CONSTRUCTION (QUEBEC) INC. 4031
DEPOUSSIEREURS ROUSSEAU INC. 4031
DEVELOPPEMENTS VALAIR INC. (LES) 4031
DONAQUIN INC. 4031
DUC (ED.) & CIE LTEE 4031
DUFCO INC. 4031
DUMONT, LA SALLE & ASSOCIATES INC. 4031
DUMONT, LA SALLE & ASSOCIES INC. 4031
DUNCO INC. 4031
DYNAMIC REALTIES INC. 4031
ECOLE DE STENOTYPIE DU QUEBEC INC. 4032
ELANDEL REALTY CORP. 4032
ELECTRO LOH PLATING CO. LTD. 4032
EMENDEL REALTY LTD. 4032
ENTREPRISES ANDRE BELISLE INC. (LES) 4032
ENTREPRISES DURAND INC. (LES) 4032
ENTREPRISES ELECTRIQUES LAJOIE INC. 4032
ENTREPRISES F. DES GROSEILLERS INC. 4032
EQUIPEMENT HICKSON INC. 4032
EXCAVATION L.B.G. INC. 4032
F.M.A. CONSTRUCTION INC. 4031
FAUST MADURO PUBLISHING LIMITED 4032
FIBEROK LTD. 4032
G. M. C. EXCAVATION INC. 4032
G.S. TOOL & SUPPLY LTD. 4033
HENBAR REALTIES INC. 4032
IDEAL ALIGNMENT INC. 4032
IMMEUBLES L.L.P. INC. (LES) 4032
IMMEUBLES MARIEVILLE INC. (LES) 4032
LABORATOIRE AUDIO-MEDIA INC. 4032
LAJOIE ELECTRIC ENTERPRISES INC. 4032
LEGAULT (H.) SERVICE INC. 4032
LOROGA INC. 4032
MARINE CONTAINERS SERVICES INC. 4033
METAL CASCADE INC. 4033
MODEL AERONAUTIC RADIO SPECIALISTS INC. 4033
MONTE PENTE MONT-ROYAL INC. 4033
MOUNT-ROYAL SKI-TOWS INC. 4033
NORBOX INC. 4033

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

(suite)

OMEGA CONSTRUCTION COMPANY LIMITED 4030
OUTILLAGE & ACCESSOIRE G.S. LTEE 4033
PERFECTION DRY WALL INC. 4033
PERREAULT (NICOLAS) INC. 4033
PHARBEC INC. 4033
PRODUITS WHITE STAR DU CANADA LIMITEE (LES) 4033
ROUSSEAU DUST COLLECTING SYSTEMS INC. 4031
RULE DEVELOPMENT CORP. 4033
S.C.G. CONSULTANTS INC. 4031
SARAULT (ROLLY) MANUFACTURING LIMITED 4033
SCHNEIDER (LOU) PROMOTIONS INC. 4033
SERVICES DE CONTENEURS MARITIMES INC. (LES) 4033
SOCIETE DE GESTION J.A.B. LTEE 4033
SOREL AIR CLUB LTD. 4029
SUMAC VENDING LTD. 4033
SUPERIOR LIGHTING MANUFACTURING CORP. 4033
TANGIER INVESTMENTS LTD. 4033
TASSO AGENCIES INC. 4029
THREE UP INVESTMENTS LTD. 4033
TRANSPORT BLAINVILLE INC. 4034
VOGUE FABRIC INC. 4034

DEMANDES À LA LÉGISLATURE

ANJOU, VILLE-TOWN 4058
SAINT-RAPHAEL-DE-L'ILE-BIZARD, PAROISSE-PARISH 4058
SOCIETE DE REASSURANCE DES MUTUELLES-INCENDIE DU QUEBEC (LA) 4059

MINISTÈRES

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES:

PROVINCIAL INSURANCE COMPANY LIMITED (*Annulation de permis*) 4040

TERRES ET FORÊTS

CADASTRE:

OTIS, CANTON (*Erratum*) 4164

PROCLAMATIONS

Certain Electoral Districts Land Title Act (R.S. 1964, c. 321) Application to the cadastre of a part of the municipality of *Grande-Rivière*, electoral district of Gaspé 4059
Certain Electoral Districts Land Title Act (.RS. 1964, c. 321) Application to the cadastre of a part of the township of *Hamilton*, electoral district of Gaspé 4061
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie de la municipalité de *Grande-Rivière*, district électoral de Gaspé 4059
Titres de propriété dans certains districts électoraux (S.R. 1964, c. 321) Application au cadastre d'une partie du canton de *Hamilton*, district électoral de Bonaventure 4061

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

LETTRES PATENTES ANNULEES:

AGENCES G.D.M. INC. (LES) 4034
AGENCES MARINES MONARCH INC. 4034
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS LAITIERS DU QUEBEC 4034

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

LETTRES PATENTES ANNULEES:

(suite)

AUTOMOBILE J. LAGUE INC. 4034
BOUTIQUES LA CHAINETTE INC. 4034
BUREAU INTERNATIONAL D'ENQUETES ET D'EXPERTISES LUMEN LTEE 4034
CENTRE DU SILENCIEUX POUR CAMIONS MONTREAL INC. 4034
CHAREST (RENE) & FRERES INC. 4034
CITY GRAPHICS INC. 4035
CLUB SOCIAL LES HOTESSES OPTIMISTES ORSAINVILLE CHARLESBOURG INC. 4034
COMITE CULTUREL QUEBEC CALGARY INC. 4035
COMITE DES LOISIRS DE ST-NAZAIRE, INC. 4035
CONSTRUCTIONS CONRAD BOUCHER INC. (LES) 4035
COSTAIN CONSTRUCTION LTD. 4035
DANIEL BOWLING INC. 4035
DISTRIBUTEURS PALIBER INC. (LES) 4035
DUROCRETE LTD. 4035
DUROCRETE LTEE 4035
ECOLE DE HOCKEY ET D'ARBITRES DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. 4035
ECOLE DE MUSIQUE PAUL INC. 4035
ENTREPRISES BERMILEC INC. (LES) 4035
ENTREPRISE DE DECORATION M. &. B. INC. 4035
ENTREPRISES DENISE RAYMOND INC. (LES) 4035
ENTREPRISES K.L.R. INC. (LES) 4035
FERME D'EQUITATION STE-MARTHE INC. 4035
FONDATION DES BLEUETS INC. 4035
GARAGE BLONDIN LANDRY LIMITEE 4035
GRAPHIQUES CITE INC. (LES) 4035
HOTEL PAVILLON DES ERABLES INC. 4035
HOTEL SHERBROOKE INC. 4035
K.L.R. ENTERPRISES INC. 4035
LUMEN INTERNATIONAL BUREAU OF INVESTIGATIONS AND EXPERTISES LTD. 4034
MARCHE MISTRAL INC. 4035
MESSINES AUTO PARTS INC. 4036
MEUBLES CLOUTIER ET DOYON INC. (LES) 4036
MILADO MINES LTD. (*N.P.L.*) 4036
MONARCH MARINE AGENCIES INC. 4034
MONTE CARLO CAFE INC. 4036
MONTREAL TRUCK MUFFLER CENTER INC. 4034
MOUNTAIN SIGHT SERVICE STATION INC. 4036
NORMANDIN (SERGE) INC. 4036
PAINCHAUD (R.E.) & CIE LTEE 4036
PATISSERIE DES MONTS INC. 4036
POULIN & GRONDIN INC. 4036
QUEBEC DAIRY PRODUCTS MANUFACTURERS' ASSOCIATION INC. 4034
RELAIS DE ST-PIERRE INC. (LE) 4036
RESTAURANTS CAFE LINDSAY INC. (LES) 4036
REVETEMENTS GRENUCO INC. 4036
SALON DE BEAUTE RALPH. O'HANA INC. 4036
SALON DE COIFFURE LARA LTEE 4036
SALON DE L'ORGUE PAUL INC. (LE) 4036
SERVICES DE REPRODUCTION LEONARD INC. (LES) 4036
SONOMED INC. 4036
THEATRE AU PIED DE LA PENTE INC. 4036

REVOCATION DE DISSOLUTION :

ASSOCIATION DU DOMAINE DU LAC BELISLE INC. 4037
WUN SUN REAL ESTATE COMPANY INCORPORATED 4037

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ASBESTOS-WOTTON (*Fusion*) 4040
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE MONTCALM (*Fusion*) 4040

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS

SOCIETE D'HYPOTHEQUE PROCAN (*Permis*) 4041
WARDLEY REALTY LTD. (*Permis*) 4041

SOUMISSIONS

DU GOLF, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE 4041
LONG-SAULT, COMMISSION SCOLAIRE 4042
PLESSISVILLE, VILLE 4043
SAINT-JOVITE, VILLAGE 4044
SAINT-RAPHAEL-DE-L-ILE-BIZARD, PAROISSE 4045
SHERBROOKE, COMMISSION SCOLAIRE 4046

VENTES

EFFETS NON RÉCLAMÉS

CIE DES MESSAGERIES C.P. LIMITEE 4063

PAR SHÉRIFS

HULL

BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) *vs* ROUSSEL 4063
FIDUCIE DU QUEBEC *vs* CZEITLER & *AL.* 4064
MATERIAUX DE CONSTRUCTION INOVATEK LIMITEE (LES) *vs* MOREAU 4065
ROYAL BANK OF CANADA (THE) *vs* ROUSSEL 4063
TRANS CANADA CREDIT CORPORATION LTEE *vs* BEAUDRY 4066

KAMOURASKA

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE K.R.T. *vs* SOUCY 4066

MINGAN

CLOUTIER *vs* BEZEAU 4067
FORT FRANCES COMMUNITY UNION LIMITED *vs* SPENCER 4068

MONTRÉAL

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE *vs* CAMPBELL 4068
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) *vs* PETERS ET *AL* .. 4069
DOMPIERRE ET *AL vs* PETERS ET *AL* 4069
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK *vs* PETERS ET *AL* 4069
PERRON *vs* BARMASH 4071

QUÉBEC

JEAN *vs* LACROIX 4072
HOME PLAN REALTY LIMITED *vs* LEBLOND 4073

RICHELIEU

MAIS BAZINET INC. (LES) *vs* LACROIX 4074
NATIONAL CASKET COMPANY *vs* GERVAIS 4075

SAGUENAY

THIBEAULT *vs* LES HABITATIONS R.I. INC. 4076

SAINT-FRANÇOIS

CLOUTIER (N.V.) INC. *vs* FREDETTE ET *AL* 4077
NUTRIVAL INC. *vs* CHOQUETTE 4077

TERREBONNE

COMMISSAIRES D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DES LAURENTIDES (LES) *vs* BOUGIE 4079
BANK CANADIAN NATIONAL *vs* DESJARDINS ET *AL* 4080
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *vs* DESJARDINS ET *AL* 4080

TAXES

DORVAL, CITE-CITY 4080
RICHMOND, VILLE-TOWN 4081
SAINT-HUBERT, VILLE-CITY 4083
SHERBROOKE, COMTE-COUNTY 4057

SOMMAIRE

AVIS DIVERS 4047

CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT 4037

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 4037

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC 3959

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 4007–4039–4164

DEMANDES A LA LEGISLATURE 4058

MINISTERES 4040–4164

PROCLAMATIONS 4059

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 4034

SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES 4040

SOCIETES DE PRETS ET DE PLACEMENTS 4041

SOUMISSIONS 4041

VENTES:

- EFFETS NON RECLAMES 4063
- SHERIFS 4063
- POUR TAXES 4080

nouveautés

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978: Préparé conformément aux articles 38 et 39 du chapitre 17 des Lois de 1970: Imprimé sous l'autorité de l'Assemblée nationale

Min. Finances
Québec, 1977, pagination diverse, tabl., 27 cm
ISBN 0-7754-2708-X
EOQ 2914, broché **$ 9.00**

Notes explicatives: Crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978:
Préparé par le Conseil du trésor

Min. Finances
Québec, 1977. 53 p., tabl., 27 cm
ISBN 0-7754-2727-6
EOQ 2915, broché **$ 1.00**

Renseignements supplémentaires: Discours sur le budget 1976-77 = *Supplementary Information: Budget Speech 1976-77*

Min. Finances
Québec, 11 mai 1976. 31 p., 27 cm
ISBN 0-7754-2736-5
EOQ 2904, broché **$ 1.00**

ÉCONOMIE ET FINANCE

Comptes économiques du Québec:
Revenus et Dépenses: Estimations annuelles 1961-1975

Min. Industrie et Commerce
Québec, 1977. 222 p., tabl., 28 cm, polycopié
ISBN 0-7754-2734-9
EOQ 2911, broché **$ 3.50**

INFORMATION ET DOCUMENTATION

Bibliographie politique du Québec pour l'année 1975

Assemblée nationale du Québec
Québec, 1977. 709 p., index, 27 cm, polycopié
ISBN 0-7754-2740-3
EOQ 2910, broché **$ 10.00**

JUSTICE ET LÉGISLATION

Recueils de jurisprudence:
Cour d'Appel

Fascicule no 4: 1976 c.a. (451 à 612)

Min. Communications. Éditeur officiel du Québec
Québec, 1977. 163-LXXXIV p., tables et index, 24 cm
EOQ 2906, broché **$ 5.00**

SANTÉ ET ORGANISATION SOCIALE

Loi de l'aide sociale et règlements: 1969, c. 63 = *Social Aid Act and Regulations: 1969, c. 63*

Codification administrative =
Office Consolidation

Min. Affaires sociales
Québec, mars 1977. 49 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2716-0
EOQ 2909, broché **$ 1.50**

VILLES ET RÉGIONS

Tenure des terres forestières du Québec, 1974

Min. Terres et Forêts
Échelle: 1: 1 250 000 (approx. 20 milles au pouce)
Format: (40" x 60")
Carte murale en couleur sur papier
EOQ 2907 **$ 1.50**

Les recueils de jurisprudence du Tribunal de l'expropriation 1975

Min. Justice. Tribunal de l'expropriation
Québec, 1977. 2 Vols. 457 + 381 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2738-1
EOQ 2912, broché **$ 10.00**

N.B. Les volumes ne se vendent pas séparément.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No. 107
Québec

Bibliothèque Nationale G0G12
Dépôt légal
1700, St-Denis
Montréal 129, P.Q. H2X 3K6

comptes économiques du québec

REVENUS et DÉPENSES

estimations annuelles
1961·1975

REÇU LE
11 MAI 1977
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce

La présentation de données économiques dans un cadre global et cohérent n'est pas un phénomène nouveau à l'échelle d'un pays, cependant ce n'est que depuis le début des années soixante que certains efforts ont été entrepris pour présenter des données provinciales dans un cadre plus ou moins similaire.

Le présent ouvrage, en plus de fournir au lecteur un portrait réduit de l'économie québécoise, tente de décrire le cadre dans lequel s'insèrent ces diverses variables économiques.

EOQ 2911, 222 p., broché **$ 3.50**

Commandes postales

Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Editeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances